Le bill Kierans en 1ère lecture
— Page 38

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Charles Gagnon jugé coupable
— Page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢
Montréal, mercredi 9 octobre 1968 / saint Jean Leonardi / 84e année, No 236 / 10 cahiers / 132 pages / Les prévisions météorologiques: clair avec périodes nuageuses / Minimum 40° / Maximum 60°

Occupation du CEGEP Lionel-Groulx par les étudiants

par Louise COUSINEAU
et Jacques LAFRENIERE

Environ 700 des 1,100 étudiants du Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx, de Sainte-Thérèse, ont passé toute la nuit dernière à l'intérieur de l'institution.

On sait qu'à la suite d'un vote secret qui s'est tenu hier après-midi, les étudiants ont pris la décision d'occuper l'école après avoir prié le directeur général, M. l'abbé Charles Valois, de quitter les lieux.

Le CEGEP Lionel-Groulx est équipé de dortoirs puisqu'il reçoit quelque 310 étudiants pensionnaires. Ces lits étaient tous occupés la nuit dernière et les autres étudiants se sont débrouillés pour dormir dans les salons en s'engouffrant dans des sacs de couchage ou en utilisant d'autres moyens de fortune.

Ce matin, c'était le calme plat. Quelques étudiants entraient et sortaient en exhibant leur carte. Les professeurs pouvaient également entrer en toute liberté. Toutefois, certains se sont plaints de ne pouvoir circuler librement à l'intérieur de l'école.

Le scrutin secret qui a été tenu hier avait donné les résultats suivants :

509 pour l'occupation
313 contre l'occupation
20 abstentions et 6 bulletins annulés, ce qui donne une participation de 848 élèves au vote.

Les étudiants veulent remettre en cause non seulement l'organisation administrative et pédagogique de leur école mais le système complet d'éducation au Québec.

Ce matin, les occupants ont utilisé les cuisines de l'institution pour préparer leur déjeuner. Les employés des cuisines se sont présentés au travail ce matin mais ils sont immédiatement partis, motivant leur geste par l'état pitoyable dans lequel les étudiants avaient laissé les lieux.

Les étudiants ont apparemment assez de nourriture pour se satisfaire pendant quelques jours.

On persistait ce matin à refuser aux journalistes de pénétrer dans l'école. On semble craindre que les reporters ne recueillent les propos d'étudiants qui ne sympathisent pas avec les tenants de l'occupation . . .

Les dirigeants des étudiants devaient arriver sur les lieux vers 9 h. ce matin.

Pour une 2e université à Montréal

Une de leurs préoccupations les plus importantes concerne leur sortie du CEGEP : la seule université de langue française dans la région de Montréal ne pourra pas les absorber tous, disent-ils. Ils réclament, et immédiatement, la fondation de la deuxième université de langue française à

Voir CEGEP, page 2

Photos René Picard, LA PRESSE

L'occupation des écoles par les étudiants est devenue presque chose courante. Depuis hier, les étudiants du Cegep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse sont maîtres des lieux. Dans la photo du haut quelques élèves commencent à élever des barricades tandis que dans la photo du bas, d'autres élèves, guitares à l'épaule, discutent de programmes de divertissements pour tuer le temps.

• *Appui de l'Union générale des étudiants du Québec.*
— Page 2
• *Le conflit scolaire à la régionale Chambly.*
— Page 14

Bertrand réplique à Turner

Le Québec lutte contre le crime

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le nouveau premier ministre et ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est inscrit en faux, hier contre les propos attribués au ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, selon lesquels le Québec aurait refusé de se joindre à un réseau canadien de renseignements en matière criminelle.

"Je réprouve totalement la déclaration de M. Turner, a dit M. Bertrand au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale provinciale.

"Si M. Turner avait consulté ses dossiers, il aurait appris qu'au contraire le Québec a donné son accord de principe à ce projet", a ajouté M. Bertrand.

Selon des dépêches en provenance d'Ottawa, M. Turner aurait déclaré, la semaine dernière, que le Québec serait la seule province au pays à ne pas avoir adhéré au système canadien qui se traduirait en fait, par un organisme dont le rôle sera de permettre aux différents corps policiers du pays de se communiquer et d'échanger des renseignements sur les criminels et leurs activités.

L'ex-ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner avait qualifié, pour sa part, d'irresponsable l'attitude du Québec en prenant connaissance des propos de M. Truner.

Lettre du Québec à M. L. Pennell

Selon M. Bertrand, dès le mois de novembre 1967, le Québec aurait fait connaître son accord de principe quant au projet de création du nouvel organisme en suggérant notamment qu'on le désigne sous le nom de Centre canadien de renseignements sur la criminalité au lieu de Centre national. La réponse du Québec a été transmise au Solliciteur général du Canada, M. Larry Pennell.

M. Bertrand a précisé que le Québec ne reçut jamais de réponse à sa lettre et que devant cette attitude, il fut décidé notamment d'instituer la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice.

Toujours d'après M. Bertrand, cette commission se situe, par ailleurs, au centre d'une collaboration plus intense que le Québec cherche à établir avec la Gendarmerie royale du Canada, le FBI américain, la Sûreté du Québec, la Sûreté municipale de Montréal et les autres corps de police et agences spécialisées dans la lutte contre le crime.

M. Bertrand a reproché, par contre au gouvernement fédéral d'avoir refusé de donner suite à la suggestion de son prédécesseur, M. Claude Wagner, de créer une commission royale chargée d'enquêter à la grandeur du pays sur le crime organisé.

D'après M. Bertrand, c'est ce refus qui aurait été à l'ori-

Voir BERTRAND, page 2

Coup d'État raté à Saigon

SAIGON, (PA, AFP, UPI)— Un coup d'Etat dirigé contre le gouvernement du président Nugyen Van Thieu a été déjoué hier soir, a-t-on appris aujourd'hui d'une source gouvernementale fiable.

Selon d'autres sources, plusieurs officiers des "marines" sud-vietnamiens, dont les rangs vont de major à colonel, auraient été arrêtés.

La révélation du coup manqué a suivi de plusieurs heures l'annonce que les forces militaires sud-vietnamiennes avaient été placées en état d'alerte en préparation d'un coup d'Etat possible.

L'informateur gouvernemental a déclaré: "On peut s'attendre à l'arrestation d'un bon nombre de gens dans les prochains jours, comme conséquence de la tentative de coup d'Etat qui a raté."

Plus tôt, un porte-parole militaire avait confirmé que le président Van Thieu lui-même avait lancé l'état d'alerte.

Un porte-parole militaire sud-vietnamien a confirmé cette nouvelle publiée hier soir par le quotidien de langue anglaise "Saigon Post". Selon ce journal, c'est le président Nguyen Van Thieu lui-même qui aurait lancé l'état d'alerte.

Le porte-parole n'a pas précisé les raisons de cette décision. Mais, de sources bien informées, on apprend qu'elle aurait pour but de prévenir toute action anti-gouvernementale de la part des factions qui s'opposent au retour d'exil du général Van Minh. La mesure pourrait également être liée aux rumeurs persistantes selon lesquelles le président Johnson s'apprêterait à ordonner la cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam.

Des groupes catholiques militants et des commandants militaires du clan des "éperviers", qui comprendrait le vice-président Nguyen Cao Ky lui-même, ont critiqué le retour du "gros Minh" parce que, selon eux, ses tendances "neutralistes" pourraient conduire à une coalition avec le Vietcong.

Selon une source près du gouvernement, l'inquiétude dans la capitale est due principalement au retour du gén. Minh. Le gouvernement craindrait que les Bouddhistes récalcitrants, qui vénèrent le "gros Minh", pourraient tenter de l'utiliser comme point de ralliement pour des menées anti-gouvernementales.

D'autre part, selon ce même informateur, les personnes ou groupes opposés au retour du gén. Minh pourraient utiliser le retour de Minh ou un important changement dans le cours des négociations avec le Nord-Vietnam à Paris pour monter un coup contre le régime Thieu.

Quoi qu'il en soit, le président Thieu aurait donné aux "commandants militaires" l'autorisation "d'écraser toute tentative de rébellion sans avoir à demander la permission aux échelons supérieurs". Tous les

Voir SAIGON en page 2

Harriman : Hanoï doit faire un pas

PARIS, (PA, UPI, AFP) — M. Averell Harriman a réaffirmé aujourd'hui que les Etats-Unis ne cesseront pas les bombardements au Nord-Vietnam à moins d'avoir des raisons de croire que Hanoï désire réellement une désescalade mutuelle et est prêt à engager des pourparlers de paix "fructueux".

Dans une déclaration aux journalistes avant de se rendre à la 25e séance des conversations avec le Nord-Vietnam, M. Harriman a indiqué qu'il n'y avait aucun changement dans la position américaine. "C'est l'autre côté qui bloque la négociation, a-t-il dit. Il appartient aux Nord-Vietnamiens de faire un pas."

La déclaration de l'ambassadeur américain semble vouloir couper court aux rumeurs selon lesquelles le président Johnson pourrait ordonner la cessation totale des bombardements au Nord-Vietnam afin d'aider la campagne du candidat démocrate à la présidence, le vice-président Hubert Humphrey.

Une fois de plus, M. Harriman a accusé les Nord-Vietnamiens de distorsions exorbitantes de la réalité en proclamant des pertes américaines énormes et des victoires militaires. Les Nord-Vietnamiens finissent par y croire, a dit M. Harriman, et c'est peut-être la raison de leur intransigeance.

M. Harriman était accompagné de M. Cyrus Vance, revenu hier soir de Washington, où il a conféré avec les dirigeants américains. Selon certaines sources, il a peut-être demandé au président Johnson d'adopter une position plus flexible dans les négociations avec Hanoï. Mais à son retour, M. Vance n'a donné aucun indice dans le sens de ces spéculations.

Pour venir en aide aux Biafrais

Ottawa est prêt à fournir des avions

par Fernand Beauregard
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — "Le gouvernement canadien est maintenant prêt à fournir autant d'avions de transport Hercules qu'il jugera nécessaire à la Croix-Rouge internationale en poste au Nigéria et au Biafra", a déclaré hier soir le premier ministre Trudeau.

Au cours de la séance d'après-midi, le leader libéral avait annoncé à la chambre que le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avait reçu d'un représentant du gouvernement nigérian l'assurance que Lagos ne ferait pas objection à l'utilisation par la Croix-Rouge d'un avion canadien pour des missions de secours à l'intention du Biafra.

On sait que le gouvernement canadien s'était dit jusqu'ici dans l'impossibilité de prêter un ou plusieurs avions Hercules à la Croix-Rouge internationale, parce que les autorités nigériannes auraient considéré ce geste du Canada comme "un acte de guerre".

Le "feu vert" de Lagos ne règle cependant pas la situation. Il faudra obtenir la même autorisation des autorités biafraises. Il serait étonnant que cette autorisation ne soit pas accordée.

Permission du Biafra

Hier après-midi, le directeur général de la Croix-Rouge canadienne, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, lançait ce qui peut être considéré comme un SOS quand il déclarait qu'à l'heure actuelle, il y a au Biafra plus de 4,600,000 Africains dont la vie dépend de l'envoi urgent de vivres et de médicaments.

Le major-général A. E. Wrinch, qui a refusé de confirmer l'accusation de génocide portée contre le gouvernement de Lagos tout comme il n'a pas voulu admettre que 5,000 ou 6,000 Ibos meurent chaque jour de faim ou d'inanition, a dit:

"Tout ce que je peux vous affirmer, c'est que le bilan quotidien des pertes de vie est énorme."

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge internationale dispose de 7 avions de type DC-4, prêtés par les sections suisses, suédoise, hollandaise, norvégienne. Grâce à ces avions et à un navire côtier, il est possible de subvenir à environ 60 pour cent des besoins essentiels des réfugiés biafrais en zone fédérale et des populations ibos qui se cachent dans les jungles de leur province.

Le major-général Wrinch, qui a dû repondre à un feu

Voir BIAFRAIS, page 2

Sharp à l'ONU : aidez sans intervenir au Nigéria

NATIONS-UNIES, (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, n'a pas réclamé de mesures immédiates de la part des Nations unies pour mettre un terme à la guerre au Nigeria et ceci malgré certaines pressions canadiennes, en ce sens, sur le gouvernement de M. Trudeau.

Nous avons l'intention, a notamment déclaré M. Sharp, d'assumer nos responsabilités en accordant l'aide nécessaire pour restaurer la paix au Nigeria. M. Sharp prononçait ce matin son premier discours aux Nations unies.

M. Sharp a ajouté que la délégation canadienne aux Nations unies comprend très bien la demande de l'Organisation de l'unité africaine, demande selon laquelle l'organisation mondiale ne devrait pas prendre de mesures qui viendraient à l'encontre de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la paix au Nigeria.

Le ministre canadien des Affaires extérieures a d'autre part critiqué l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.

Il a lancé un appel en faveur du désarmement mondial et annoncé une augmentation de 25 pour cent de la participation canadienne au programme de développement de l'ONU.

Paralysie complète des autobus inter-urbains?
— Page 3

Chahut à l'ouverture d'un procès à Moscou
— Page 31

Québec est en vedette à Paris
— Page 57

L'UN poursuivra la politique de Johnson
— Page 97

Enquête de la JEC sur l'information
— Page 111

L'auto
— Page 123

AUJOURD'HUI

KINGS

Les Kings de Los Angeles
— Page 77

Le dossier de l'assurance médicale
— Page 5

SOMMAIRE

Annonces classées / 98 à 110
Arts et Spectacles / 58 à 60
Bandes dessinées / 126
Calendrier de la Terre des Hommes / 19
Courrier "Que faire ?" / 45
Décès, naissances, etc. / 111
Editorial / 4
Finance / 70-71
Horoscope / 6
Informations étrangères / 31 à 35
L'auto / 123
Les secrets de polichinelle / 51
Loisirs et récréation / 126
Mots croisés / 103
"Mot-mystère" / 126
Nouvelles nationales / 41 et 57
Radio et télévision / 64-65
Sports / 77 à 84
Tribunaux / 9-12
Vie féminine / 42 à 51 et 54
Vie mondaine / 43
Votre médecin / 121

Bellemare annonce des élections partielles

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des élections partielles seront déclenchées, d'ici quelques semaines, dans les comtés de Bagot et Notre-Dame-de-Grâce.

C'est ce qu'a indiqué, hier le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, au cours d'une conversation à bâtons rompus avec des journalistes, laquelle suivait une conférence de presse convoquée pour annoncer la nomination de l'ancien secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Robert Sauvé, au poste de sous-ministre adjoint du Travail.

"Nous avons nommé M. Jean-Jacques Bertrand premier ministre du Québec, nous allons avoir un congrès pour la chefferie de l'Union nationale, nous aurons également la reprise de la session avec un programme législatif chargé et nous aurons enfin des élections partielles, tous des événements qui vont illustrer que l'Union nationale est capable de se remettre de tragédies comme celle qu'elle vient de vivre", a dit M. Bellemare.

M. Bellemare a refusé cependant de préciser si une date a été choisie pour la tenue des élections. Il s'est limité à laisser entendre que celles-ci seront prochaines et précéderont le congrès pour la chefferie de l'Union nationale.

Le comté de Bagot est devenu vacant il y a deux semaines par suite de la disparition soudaine du premier ministre Daniel Johnson.

Quant au comté de Notre-Dame-de-Grâce, il n'est plus représenté à l'Assemblée législative depuis le départ de M. Eric Kierans pour la scène fédérale.

Dans les milieux parlementaires, plusieurs observateurs politiques désignent l'actuel ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, comme le candidat possible de l'Union nationale dans le comté de Bagot.

M. Cardinal, que l'on décrit comme le dauphin de l'Union nationale, est représentant de la circonscription de Rougemont au Conseil législatif. Son absence à l'Assemblée législative a été maintes fois critiquée par les députés de l'Opposition.

Au sujet des élections dans Notre-Dame-de-Grâces, M. Bellemare a indiqué que l'Union nationale a en vue un candidat de langue anglaise dont la candidature réservera des surprises à la plupart des observateurs politiques.

M. Bellemare a même dit que l'Union nationale est assurée de la victoire dans ce comté et il s'est permis de parier à ce sujet avec un journaliste qui ne partageait pas ses opinions. Le comté de Notre-Dame-de-Grâce est reconnu comme un bastion libéral et la plupart des observateurs politiques s'accordaient pour dire il y a quelques mois qu'advenant des élections partielles l'Union nationale y subirait une défaite.

Appui de l'UGEQ

L'Union générale des étudiants du Québec a donné hier soir son appui total aux étudiants du CEGEP Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse, qui occupent leur école depuis hier après-midi. Il n'est pas question toutefois, que l'UGEQ ordonne l'occupation de tous les CEGEP.

"Des assemblées auront lieu dans tous les CEGEP de la région montréalaise d'ici trois jours, a déclaré un porte-parole. Ce sera aux étudiants de décider quelle attitude ils doivent prendre".

Il se pourrait que les événements se précipitent dès aujourd'hui, car le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, doit annoncer les nouvelles normes de l'aide aux étudiants.

L'UGEQ, qui a obtenu hier les grandes lignes de ces normes, déclare qu'il s'agit d'un net recul en regard de l'entente intervenue en 1966 avec M. Jean-Jacques Bertrand, entente qui prévoyait une réduction graduelle de la partie "prêt" de l'aide accordée aux étudiants.

Le nouveau système, déclare l'UGEQ, augmentera les prêts de $100, mais laissera les bourses au même niveau. Ce qui aura pour résultat de faire porter uniquement par l'étudiant le fardeau de l'accroissement de $13 millions dans l'aide de totale accordée aux étudiants.

"Selon les propositions du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation, déclare le communiqué de l'UGEQ, le total des prêts accordés en 1968-69 devait passer de $20,619,200 à $25,345,203. Ce montant est maintenant augmenté à $33 millions, ce qui n'entraine aucun déboursé supplémentaire de la part du gouvernement, ces prêts étant accordés par les institutions bancaires.

"D'autre part, la somme totale des bourses devait passer de $11,100,760 à $18, 741,426. Mais on en restera au montant initial de $11 millions, ce qui représente une diminution de $7.6 millions par rapport aux prévisions".

L'UGEQ annonce également que le taux d'intérêt sur les prêts passera de 5¾ pour cent à 7⅜ pour cent.

Par ailleurs, l'UGEQ a également appris que le gouvernement ne présenterait pas de bill à la prochaine session visant à créer la deuxième université de langue française à Montréal. Cette négligence de la part du gouvernement pourrait également, de dire l'UGEQ, précipiter les événements dans les différentes institutions d'enseignement de la province.

Jeudi prochain, le conseil central régional de l'UGEQ tiendra une réunion d'urgence au cours de laquelle les trois sujets à l'étude seront: les prêts-bourses, la deuxième université de langue française à Montréal et le cas Lionel-Groulx.

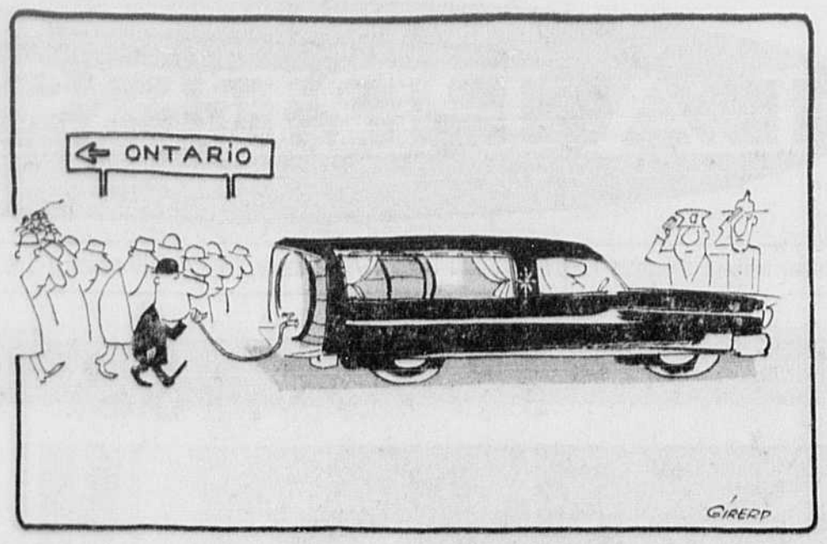

Droits réservés

LE TEMPS qu'il fera

Beau fixe et plus chaud

Toujours sous l'influence d'un régime anticyclonique, le temps demeurera ensoleillé et la température un peu plus chaude au cours des prochains jours. Demain, le maximum devrait même passer légèrement au-dessus de la normale et atteindre 65 degrés.

Une perturbation s'est développé à l'ouest des Grands Lacs, mais il semble bien que la région de Montréal sera épargnée : ce système a tendance à se déplacer surtout vers le nord.

Maximum aujourd'hui 60
Minimum la nuit prochaine 40

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Régions de Montréal, Ottawa, Québec, Cantons de l'Est, Laurentides St-Maurice et Lac-St-Jean : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et jeudi. Un peu plus chaud avec des vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke, Ste-Agathe, La Tuque et Chicoutimi, 60 et 40.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : ciel variable et plus chaud aujourd'hui. Jeudi généralement nuageux avec possibilité d'averses. Vents légers aujourd'hui et sud-est de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Val-d'Or, Rouyn-Noranda et Témiskamingue, 55 et 40.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux mais dégagement graduel aujourd'hui. Pluie légère intermittente tôt ce matin. Jeudi généralement ensoleillé avec peu de changement dans les températures. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau et Sept-Iles, 55 et 35, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 55 et 40.

BIAFRAIS

SUITE DE LA PAGE 1

nourri de questions de quelque 15 députés membres du comité permanent, s'est dit très heureux d'apprendre que le gouvernement canadien acceptait de prêter un avion Hercules, mais il a ajouté qu'il en faudrait au moins quatre pour assurer la distribution des secours à toutes les zones de détresse.

Un des grands problèmes, a-t-il dit, c'est que les leaders biafrais interdisent tout atterrissage de jour sur le seule piste carrossable de leur province : Ule.

Les avions de la Croix-Rouge ne peuvent donc effectuer le transport des vivres et des médicaments qu'à la faveur de la nuit, ce qui réduit sensiblement l'importance du pont aérien.

Contrairement à ce que certains ont prétendu, l'envoi de médicaments doit passer au second plan, selon le général Wrinch. Les réfugiés meurent de faim et la priorité doit être accordée à la livraison d'aliments à haute teneur de protéines, soit du poisson sec et des oeufs et du lait en poudre.

Quelle proportion des secours fournis par le gouvernement canadien a pu atteindre se destination?

Le représentant de la Croix-Rouge s'est dit dans l'impossibilité de répondre. Il a d'abord précisé que le Canada a donné la somme de $60,000, en argent, à la Croix-Rouge internationale. C'était un don en argent.

Plus tard, Ottawa a consacré la somme de $500,000 qu'il a doublé par la suite. Mais il s'agit de vivres et médicaments actuellement entreposés dans la cale d'un navire en rade de Halifax. Ce navire attend le signal du départ pour la côte nigérianne.

Le général Wrinch a révélé que la Croix-Rouge internationale a un personnel de 5,6 à l'oeuvre au Nigéria.

Hier soir, le secrétaire général du Commonwealth, le Canadien Arnold Smith, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, a déclaré qu'il n'y a aucune preuve de génocide au Nigéria.

Demain, le comité permanent entendra le témoignage du ministre Mitchell Sharp, actuellement à New York où il recevait hier les députés Brewin (NPD) et MacDonald (PC) récemment revenus d'une visite de 36 heures au Biafra.

Le comité espère pouvoir entendre le major-général W. A. Milroy, membre canadien du trio de généraux actuellement en mission d'observation au Nigéria.

BERTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

gine de la décision du Québec d'assumer seul ses responsabilités dans le domaine de la lutte contre le crime, en créant notamment la commission Prévost.

Quant à cette commission, le premier ministre a révélé qu'elle espère prochainement tenir des audiences publiques sur le crime organisé et il a souhaité que celles-ci se tiennent le plus tôt possible.

M. Bertrand a également signalé que cette commission, dans ses efforts pour assurer une meilleure collaboration dans la lutte contre le crime, a déjà recouru il y a déjà plusieurs mois à des spécialistes américains.

Contacts avec le FBI, l'Interpol, la GRC

Il a fait remarquer d'autre part qu'elle est entrée en contact avec le FBI américain, avec le bureau du procureur général des Etats-Unis, avec les spécialistes qui sont à l'origine du rapport Katzenbach sur le crime organisé, avec l'Interpol, avec la Commission internationale de contrôle sur les narcotiques et avec l'Association internationale des chefs de police.

M. Bertrand a ajouté qu'au terme de ses travaux, la Commission fera des recommandations quant à l'entente qui devra être conclue avec la RCMP et les autres provinces en vue de créer le réseau canadien d'information "auquel nous voulons nous intégrer et collaborer, mais comme des partenaires égaux", a dit M. Bertrand.

Le ministre de la Justice a également relevé les propos qui pourraient laisser croire que le Québec est absent dans la lutte contre le crime organisé et n'enquête pas sur les récentes purges au sein de la pègre montréalaise.

Il a signalé qu'on a déjà mis à la disposition des corps de police du Québec des fonds plus élevés, de meilleures techniques et des moyens d'information adéquats pendant qu'au ministère québécois de la Justice, on doublait en l'espace de trois ans les dépenses de ce ministère autrefois de $30 millions.

M. Bertrand a également parlé de l'adoption de la Loi de police, de la mise sur pied d'un Institut de police et de l'établissement d'un service central de renseignements à l'échelon provincial.

Il a fait état en outre de la nécessité de créer un front commun dans la lutte contre le crime et il a signalé à ce sujet que le Québec n'a pas attendu les suggestions faites la semaine dernière à la Chambre des communes.

"La Gendarmerie royale pourrait elle-même en témoigner a dit M. Bertrand, du fait qu'elle s'est assise à la même table que la Sûreté du Québec et la Sûreté de Montréal, deux fois depuis un mois, pour discuter des mesures à prendre."

Le premier ministre du Québec a affirmé enfin que tous les efforts du gouvernement québécois dans la lutte contre le crime ne produiront pas de résultat si le public ne prend pas conscience de la gravité du problème.

"Il faut que l'opinion publique s'éveille, a dit M. Bertrand, et aide le législateur à accroitre son effort.

"Si le public demeure amorphe, si le public ne comprend pas que ce sont les mêmes hommes qui recueillent l'argent du jeu et qui vendent les narcotiques à notre jeunesse, il ne sert à rien de voter de nouveaux crédits et de mettre plus de moyens entre les mains des policiers."

SAIGON

SUITE DE LA PAGE 1

commandants de bataillons stationnés à Saigon et autour de la capitale ont reçu l'ordre de ne pas déplacer leurs unités sans autorisation express.

Cependant, sur le front des opérations, des soldats nord-vietnamiens venant de la jungle autour de Thong Duc ont tenté ce matin d'écraser un détachement de 300 "marines" se dirigeant vers un camp de "bérets verts" américains menacé. Selon le correspondant de l'agence UPI, Nat Gibson, les "marines" ont repoussé l'attaque et tué trois guérilleros, subissant eux-mêmes des pertes "légères".

L'attaque contre le camp des "marines" a coincidé avec l'incursion d'autres fusiliers marins américains dans la zone démilitarisée, où ils ont frappé un retranchement nord-vietnamien. L'engagement dans la zone qui sépare les deux Vietnam a duré deux heures et demie. Les Américains ont eu deux tués et 48 blessés et ils ont tué 17 Nord-Vietnamiens.

Par ailleurs, les bombardiers géants B-52 sont retournés au Nord-Vietnam où ils ont bombardé des positions communistes autour de Hhuong Duc et frappé, pour la deuxième journée consécutive, la partie méridionale du Nord-Vietnam. Les raids d'hier étaient les premiers depuis le 20 septembre au nord de la frontière.

CEGEP

SUITE DE LA PAGE 1

Montréal, un projet caressé depuis longtemps par les autorités québécoises, mais qui jusqu'à présent n'a pas encore vu le jour.

Un autre grief des étudiants porte sur la diminution, de $5 millions disent-ils, des prêts-bourses qui leur sont accordés.

En fait, les bourses proprement dites ne seront pas diminuées, mais leur montant restera le même, contrairement à l'attente des étudiants. Ils pourront dorénavant obtenir $100 de plus en prêt, mais l'intérêt de ces prêts passera de 5¾ pour cent à 7⅜ pour cent.

L'assemblée, d'une durée de près de quatre heures, s'est déroulée dans l'ordre, mais les partisans de l'une et l'autre option ne se sont nullement gênés pour huer copieusement leurs adversaires.

Seuls les étudiants du CEGEP proprement dit ont obtenu le droit de vote. A un étudiant qui objectait que l'ancien séminaire de Sainte-Thérèse abrite également 1,000 élèves du cours secondaire, et que ceux-ci devraient donc avoir aussi le droit de vote, le président de l'assemblée a répliqué que les élèves du secondaire "ne sont pas chez eux ici".

Les élèves de 12e année (CPES), au nombre de 480, devaient tenir une réunion ce matin. Selon toute apparence, ils se rallieront à leurs collègues du CEGEP. L'un d'eux aurait même déclaré : "Si vous aviez refusé d'occuper l'école, nous l'aurions fait à votre place".

Occupation "ouverte"

Sitôt l'assemblée terminée, les étudiants ont mis au point leur technique d'occupation. Il s'agit en fait d'une occupation mitigée et une porte du collège restera ouverte afin de permettre aux professeurs de venir, s'ils le désirent, donner des conférences et aux différents observateurs de se rendre compte de la situation.

Les étudiants, garçons et filles, s'occuperont du ravitaillement, de la cuisine et de l'entretien. Les différents employés des services essentiels auront accès au collège. Seuls les membres de l'administration se verront refuser l'entrée des lieux.

Certains élèves resteront au collège Lionel-Groulx 24 heures sur 24, tandis que d'autres retourneront chez eux de temps à autre.

Pendant l'occupation, les élèves participeront à quatre ateliers de travail, qui analyseront leurs griefs principaux : la nécessité d'une réorganisation des cours, des horaires de cours et accès plus facile aux laboratoires ; rajeunissement complet de l'administration du collège, nécessité d'une seconde université de langue française à Montréal et la question des prêts-bourses.

Deux étudiants des CEGEP d'Ahuntsic et du Vieux-Montréal assistaient à la réunion d'hier. Ils ont fait part de leur appui total à leurs collègues de Sainte-Thérèse, mais n'ont pas voulu se prononcer catégoriquement quant à la possibilité d'une occupation chez eux. C'est une décision, ont-ils dit, qui revient aux membres de notre syndicat. Ils ont admis toutefois que la décision de Sainte-Thérèse pourrait fort bien précipiter les événements dans leurs CEGEP respectifs.

Version de la direction

Les professeurs du CEGEP Lionel-Groulx doivent tenir une assemblée ce soir afin de discuter de la situation. Interrogé à la suite du vote des étudiants, un professeur d'origine française a déclaré : "J'ignore quelle attitude nous prendrons. Après tout, je n'ai connu qu'une occupation, celle des Nazis, et je pense que celle-ci, sera toute différente".

Quant au directeur général, M. l'abbé Charles Valois, il s'est montré très calme. Il a déploré le fait que pas une fois depuis le début de l'année il n'a pu rencontrer le président du syndicat. "Je l'ai invité à venir discuter, avec son exécutif, autour d'une table ronde, a dit l'abbé Valois. Or on m'a répondu : "Vous saurez ce que nous pensons par la voie des journaux".

Le directeur général a ajouté qu'il a toujours refusé d'aller discuter dans les assemblées syndicales, parce qu'il est impossible de discuter en présence de la masse.

Les étudiants, a poursuivi l'abbé Valois, ont refusé de participer dès le début. Ils se sont retirés du comité des études, de celui de la vie étudiante, de la bibliothèque et des comités des départements. "Cela, dit l'abbé Valois, a nui au développement des comités où l'on n'a pas voulu prendre de décisions sans les étudiants. Les comités ont alors marqué le pas, et pourtant il faut que des décisions soient prises".

Philosophe, l'abbé Valois a conclu que l'occupation aurait du bon puisqu'elle éclaircirait la situation et forcerait en quelque sorte les étudiants à s'asseoir à la table des négociations.

"Vous savez, a-t-il dit, les étudiants ont lancé un slogan qui explique leur attitude. Ils disent: "Dialoguer, c'est se faire fourrer".

ACHAT SPÉCIAL SENSATIONNEL

UNE SEMAINE SEULEMENT, DERNIER JOUR, MERCREDI LE 16 OCTOBRE 1968

6.99 la verge carrée tapis seul. Valeur garantie de $12.95 v.c.

BROADLOOM EN NYLON FRISE "DUPONT"

• PLUS LONGUE DUREE
• COULEURS BEAUCOUP PLUS CLAIRES
• MEILLEURE FERMETE DU BOUCLE
• PLUS DE SOUPLESSE
• TOUTES ENRACINEES
• 10 COULEURS DISTINCTIVES
• Doré pâle • Vieil or • Vert olive • Vert émeraude • Beige pâle • Brun automnal • Blanc teinté • Blé or • Bleu ciel • Beige rosé

POUR VOIR ET RESERVER CES TAPIS VISITER UN DE NOS 3 MAGASINS

NOUVEAU VINYLE COUSSINE
$2.98 verge carrée
2, 3 et 4 verges de large
Idéal pour tous les planchers parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé très facilement. Pas besoin de colle.
Quelques imparfaits à $2.49 verge carrée

250,000 TUILES VINYLE AMIANTE
2 couleurs en spécial. Grandeur 12" x 12".
Imaginez un pied carré pour SEULEMENT 12¢ chacun

100,000 VERGES DE VINYLE
2 VERGES DE LARGE SEULEMENT $1.19 La verge carrée
4 VERGES DE LARGE SPECIAL $1.35 La verge carrée

PRELART ORDINAIRE
30 COULEURS - 4 VERGES DE LARGE
GRANDE VENTE 99¢ La verge carrée
NOMBREUX MODELES — 3 VER. DE LARGE Rég. 89¢
MAINTENANT REDUIT A 79¢ La verge carrée

BROADLOOM/CARPETTES/VINYLE HORS SERIE MOSAIQUE PORTEZ A VOTRE COMPTE/3 ANS POUR PAYER GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS
Montréal Floor remplacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

C'EST NOTRE 29e ANNEE EN AFFAIRES : VENEZ NOUS VOIR, VOTRE TOUT DEVOUE, LE PERSONNEL

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement près du magasin
SERVICE A DOMICILE 273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Près de la sortie du métro "Place des Arts" Stationnement en avant et à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE 842-8871

392, boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier Route 2 et 20 - Pont-Mercier sortie Cité de LaSalle
SERVICE A DOMICILE 365-6560

TOUS NOS MAGASINS OUVERTS jusqu'à 6 h. — JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. — SAMEDI jusqu'à 5 h.
LUNDI, le 14 OCTOBRE, Fête de L'ACTION DE GRACES, nous serons FERMES TOUTE LA JOURNEE

874-7111
LES PETITES ANNONCES 'SUCCES' LA PRESSE

LA PRESSE

Ingrédients importés
Brassée et mise en boîtes
par Cott

MONTREAL, MERCREDI 9 OCTOBRE 1968 — 84e ANNEE — No 236
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

Charles Gagnon déclaré coupable

par Maurice MORIN

Déclaré coupable, à 9 h 15 hier soir, de conspiration pour commettre un vol à main armée au cinéma Jean-Talon, à Saint-Léonard, le samedi soir, 27 août 1966, Charles Gagnon, âgé de 29 ans, ancien professeur de sociologie à l'Université de Montréal, l'un des présumés chefs du néo-FLQ ,a déclaré, les sanglots dans la voix:

"Avec votre permission, Votre Seigneurie ..." et le coupable visiblement ému, le teint pâle, les yeux rougis, semblant chercher ses mots pendant une dizaine de secondes, a continué dans les termes que voici:

"J'ai la certitude que messieurs les jurés ont rendu un verdict selon leur conscience et j'ai la certitude qu'ils n'ont pas rendu le verdict qu'ils devaient rendre. J'irai en appel.

"La poursuite a tout fait pour mettre en preuve et convaincre le jury "qu'un membre du FLQ est un voleur. Un jour prochain, je serai libre et tous les Québecois seront libres!"

Le coupable devait connaître son sort aujourd'hui même.

Après deux heures de délibération

Gagnon a prononcé les paroles précitées en regardant ses pairs pendant que pas moins de 25 personnes, des partisans et sympathisants du mouvement, semblait-il, écoutaient dans un profond silence dans la salle d'audience des Assises où s'était déroulé le procès, une instruction de trois semaines et deux jours ayant débuté devant le juge Antoine Lacoursière, de Québec, le lundi 16 septembre dernier.

Le président du tribunal avait demandé à toutes les personnes présentes "de ne pas manifester lorsque le verdict serait rendu dans un sens ou dans l'autre, que cela n'aiderait personne, pas plus l'accusé".

Une fois que le verdict eut été connu, Me Robert Lemieux, qui avait assuré la défense de Gagnon avec Me Bernard Mergler, pencha sa tête et se la tint dans ses mains pendant quelques secondes,

Voir GAGNON, page 7

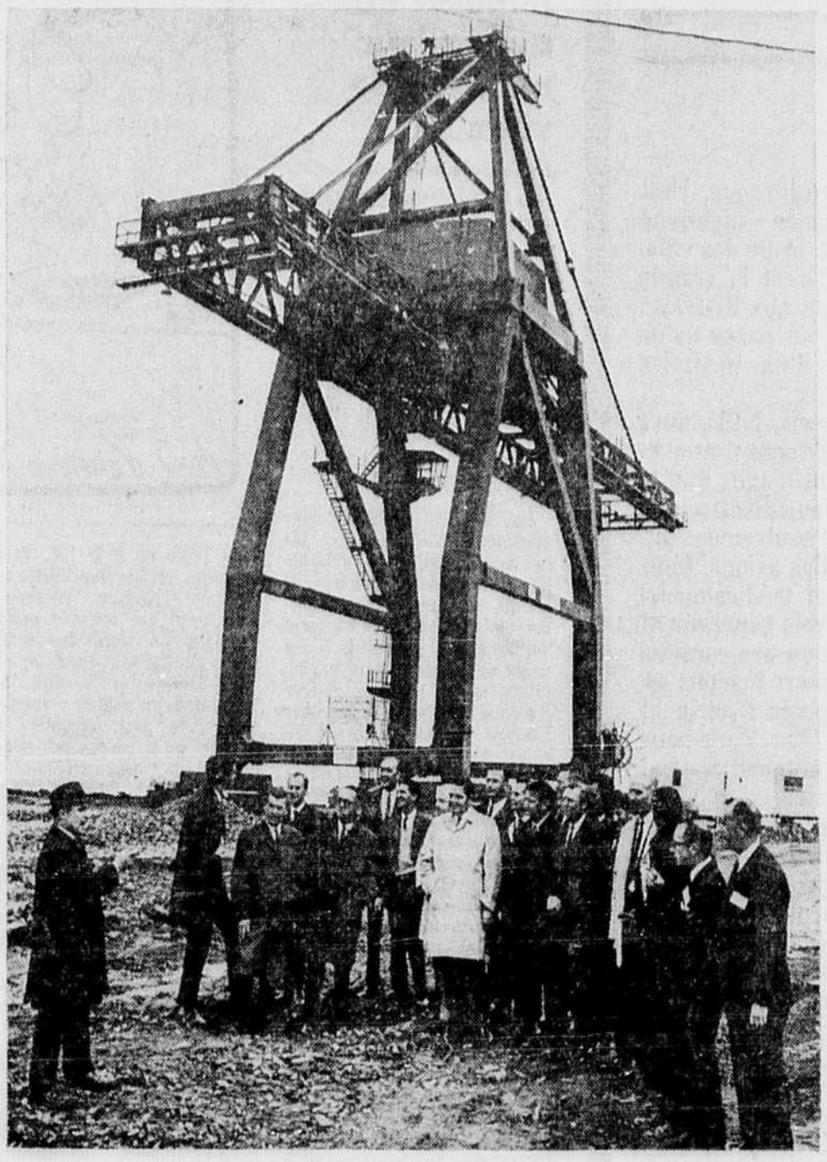

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Première leçon : les containers

Pour se familiariser avec le système de transport par containers, une vingtaine de fonctionnaires de différents ministères d'Ottawa ont visité hier le centre de manutention des containers du port de Montréal, le premier à être aménagé au pays. On voit ici le groupe devant l'énorme grue de 250 tonnes qui puisera les containers dans les cales du navire pour les déposer sur des plates-formes roulantes (camions ou rail) à destination des usines. La rencontre a été organisée par les transitaires Kuehne & Nagel qui s'occuperont du transit entre le port et les importateurs dès la mise en service à la fin de novembre. Les cargos porte-containers des Manchester Liners qui se serviront de ce quai, à l'extrémité est du port de Montréal, feront la traversée de l'Atlantique en six jours.

Imminence d'une grève générale du transport interurbain par autobus

par Florian BERNARD et Pierre VENNAT

La menace d'une grève générale du transport interurbain par autobus a franchi une étape de taille, hier soir, alors que les employés de la compagnie Métropolitain Provincial Inc. ont voté, dans une proportion de 99.9 p. 100, en faveur de la grève.

Réunis dans le centre-ville, les 225 chauffeurs ont autorisé leurs dirigeants syndicaux à déclencher l'arrêt de travail dans les délais légaux, c'est-à-dire à partir du 20 octobre.

Déjà, lundi, les 121 chauffeurs de la compagnie des Autobus Mille-Isle, une ancienne filiale de la Compagnie de transport Provincial, avaient voté, dans une proportion de 96.8 p. 100, en faveur de la grève.

Ces deux votes de grève portent maintenant à 346 le nombre des chauffeurs prêts à débrayer.

D'autres votes de grève seront pris d'ici la fin de semaine. Ce soir, les employés de la compagnie Voyageur Provincial se réuniront et, jeudi, les chauffeurs de la compagnie Métropolitain-Sud feront de même.

Paralysie totale

Même si ces deux dernières compagnies refusaient de suivre le mouvement de grève, l'arrêt de travail des employés des deux autres compagnies paralyserait une bonne partie du transport par autobus dans la région métropolitaine.

Le vote de grève pris hier soir signifie un arrêt de travail aux extrémités est et ouest de la région métropolitaine. A l'est le territoire desservi par la Métropolitain Provincial va aussi loin que Joliette et Berthier. A l'ouest, ce territoire s'étend jusqu'à Valleyfield et Sainte-Anne-de-Bellevue, en plus de comprendre plusieurs municipalités de banlieue comme Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, etc.

En ce qui concerne les autobus des Mille-Iles, ils desservent Laval ainsi qu'une bonne partie des comtés de Terrebonne, Deux-Montagnes et Montcalm. Les Autobus Mille-Iles transportent environ 5,000 personnes par jour. La plupart de ces personnes demeurent dans le secteur Duvernay, Pont-Viau, Chomedey, Vimont et Laval-des-Rapides.

Avenir incertain

Le directeur des grèves à la CSN, M. Raymond Couture, n'a pas caché un certain pessimisme quant à l'avenir en disant que, si l'employeur ne veut pas changer d'attitude, cette grève sera déclenchée.

Déjà, une grève générale de Chambly transport paralyse une bonne partie du transport en commun sur la rive sud. Deux nouvelles grèves simultanées (possiblement quatre) auraient pour conséquence de paralyser tout le système à la grandeur du territoire métropolitain et dans plusieurs villes de banlieue.

Aucune date définitive n'a été fixée pour la grève, ni dans le cas de Laval, ni dans celui de Métropolitain Provincial. A Laval, toutefois, la date fatidique serait le 19 octobre. Des assemblées "d'information" auront lieu, à Laval et à Montréal, avant que l'arrêt de travail soit officiellement annoncé et déclenché.

St-Michel réclame à son tour le MIS

par Claude MASSON

Un nouveau conflit scolaire pourrait bien voir le jour dans la banlieue montréalaise, plus précisément là où les troubles à l'échelon municipal font la manchette depuis près d'un an.

Un appel aussi pressant qu'inattendu a été lancé hier soir à Saint-Michel pour que le Mouvement pour l'Intégration Scolaire (MIS) se penche de très près sur le problème linguistique au niveau scolaire dans cette ville située tout juste à côté de Saint-Léonard.

C'est un conseiller municipal, M. Rolland Larivière, qui a déclenché l'alerte après avoir pris connaissance des statistiques déterminant la population et le sort plus qu'avantageux qui serait fait aux anglophones.

Le recensement municipal, qui venait d'être déposé quelques secondes plus tôt et sur lequel s'est basé le conseiller Larivière pour formuler ses remarques, mentionne que la population francophone atteint 46,225 âmes alors que les anglophones sont au nombre de 2,377 seulement.

Par contre, il existe 19 écoles pour les étudiants de langue française et neuf pour ceux de langue anglaise, soit environ la moitié alors que la population anglophone est très peu nombreuse.

Les citoyens d'origine italienne (20,888) et d'autres nationalités (5,096) réunis représentent par ailleurs une forte proportion de la population.

Le conseiller Larivière en a immédiatement conclu que la Commission des écoles catholiques de Montréal favorise l'assimilation des citoyens italiens et d'autres nationalités vers l'élément anglophone.

En blâmant farouchement l'attitude de la CECM, M. Larivière a proposé une résolution de protestation à l'endroit de la commission scolaire. Personne ne l'a appuyé.

Le conseiller est revenu à la charge de plus belle et, tout en déclarant qu'il respecte les droits des minorités, a demandé à ce que ceux de la majorité soient aussi respectés scrupuleusement. "Actuellement, on bafoue la majorité. C'est un non sens d'agir comme le fait la commission scolaire".

Et c'est à ce moment que, à la surprise générale, il s'est dit en faveur du Mouvement pour l'Intégration Scolaire, qui a déjà des sections à Saint-Léonard, Hull et sur la rive sud (régionale de Chambly).

M. Larivière s'est exclamé : "Je demande au MIS de s'emparer de Saint-Michel parce que la situation est pire ici".

Son collègue, le conseiller Gérard Caron, a répliqué : "C'est faux ! C'est faux !"

Le maire suppléant a tenté de calmer les esprits en déclarant que tout va bien au niveau scolaire à Saint-Michel et qu'il ne fallait pas tout faire sursauter.

Mais le cri d'alarme était déjà lancé . . .

Le conseil de Saint-Michel se déclare publiquement contre l'annexion à Montréal

Si l'annexion de Saint-Michel à Montréal se réalise à la suite du référendum du 20 octobre prochain, ce ne sera sûrement pas avec le bon vouloir des administrateurs municipaux en place.

Les six conseillers municipaux, réunis pour l'assemblée générale mensuelle, se sont publiquement déclarés opposés à l'annexion de cet important territoire à celui de la métropole.

Seul le maire Maurice Bergeron, qui ne préside pas les séances du conseil depuis quelques semaines déjà, ne s'est pas encore prononcé ouvertement sur ce sujet très délicat.

La prise de position des conseillers de Saint-Michel est survenue lorsque le maire suppléant, parlant au nom de ses collègues, a exprimé l'avis que tous s'opposent à l'annexion. M. Louis Patenaude était même prêt à réclamer l'adoption d'une résolution en bonne et due forme à ce sujet.

Parlant tour à tour à sa suite, les cinq autres conseillers ont tenu des propos dans le même sens que le maire suppléant.

Le conseiller Wilfrid Rochon: "Jamais je ne vais travailler aussi fort contre l'annexion".

Le conseiller Jean Lagassé: "Avec une dette de 9.4 pour cent à Saint-Michel c'est très alléchant pour Montréal qui est au bord de la faillite. Je considère que les contribuables de Saint-Michel ont plusieurs avantages, dont les piscines gratuites, l'aréna à des

Voir ANNEXION, page 7

Trois tonnes de débris au lendemain de la Saint-Jean

par Lucien RIVARD

Vingt employés de la ville de Montréal ont travaillé pendant toute une journée afin de recueillir les débris qui jonchaient le parc Lafontaine à la suite de la manifestation du 24 juin dernier.

C'est ce qu'a révélé un contremaître de la ville de Montréal, M. Georges Arseneault, alors qu'il était cité comme témoin à l'enquête préliminaire qui a débuté hier devant le juge Pascal Lachapelle, de la Cour municipale, dans le cas de 25 accusés qui ont été appréhendés à la suite des désordres survenus lors de cette manifestation.

M. Arseneault a évalué à près de $2,000 les dégâts causés aux installations du parc par suite du passage des manifestants. Le témoin a révélé que l'on avait ramassé quelque trois tonnes de débris au lendemain de cette manifestation.

M. Arseneault a dit que des bancs avaient été brisés ou brûlés, que des arbres avaient été arrachés, des poubelles démolies et que l'on avait dû ramasser des débris de verre, des bâtons, des pancartes, etc.

Autres dégâts

Là ne s'arrête pas la longue liste des dégâts qui ont été causés lors de cette manifestation. La Couronne a invité de nombreux témoins qui sont venus relater, avec preuves à l'appui, les dommages qu'ils ont subis lors de cette célèbre émeute.

Ainsi, Mme Jacques David a signalé que son automobile avait subi des dégâts de quelque $450 alors qu'elle était en stationnement, rue Cherrier, entre les rues Wolfe et Amherst. Cette brave dame a même déclaré qu'elle avait fui et pris un taxi pour rentrer chez elle alors que les manifestants enfonçaient le toit et le capot de sa voiture.

Ses déclarations sont d'ail-

Voir DEBRIS, page 7

Hier
32,022
Total des visiteurs depuis l'ouverture
11,872,292

Boisvert & Barbeau
OPTOMETRISTES
G. BOISVERT, o.d. C. BARBEAU, o.d.
J. SEVIGNY, o.d.
EDIFICE DUPUIS FRERES LTEE
865 est, rue Sainte-Catherine
Troisième étage
842-5151, poste 538

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Le maire voulait dégrader le directeur de police après 42 années de service

par Claude MASSON

Le directeur du Service de la police de Pointe-aux-Trembles a insisté pour prendre sa retraite plutôt que d'être humilié par une "offre" faite par le maire Louis-Philippe Saint-Pierre.

Quelle était cette offre ? Abandonner son importante fonction pour devenir tout simplement technicien-policier . . . et au salaire de retraité par-dessus tout.

La proposition lui a été faite en avril 1967 alors que M. Jean-Luc Delorme avait déjà 42 années de service au sein du corps policier de Pointe-aux-Trembles. Il a évidemment refusé cette offre, a redemandé aussitôt sa retraite et il a pris sa pension le mois d'août dernier.

L'ex-directeur Delorme, qui témoignait pour la deuxième fois, hier, devant la commission d'enquête sur les cinq dernières années de l'administration municipale, a surpris tout le monde lorsqu'il a raconté tout "ce que j'ai enduré".

M. Delorme a tout d'abord révélé que le poste offert était inacceptable pour la bonne raison que, au moment de prendre sa retraite, il n'aurait pu bénéficier d'une pension que lui procure la fonction de directeur qu'il a exercée durant de nombreuses années. "J'étais dehors complètement et je perdais tout si j'avais accepté", a-t-il dit.

Beaucoup de difficultés

L'ancien directeur de police s'est "ouvert" aux commissaires, le juge Georges H. Long et M. Christian Fontaine. A la lumière de l'offre qui lui avait été faite par le maire, il a commenté : "Vous voyez ce que j'ai enduré par la suite".

Et de continuer aussitôt : "On m'a sauté par-dessus la tête". Les exemples ont fusé de plus belle.

Ainsi, l'agent de liaison Claude Gauthier, qui est devenu plus tard détective, a été placé sous les ordres exclusifs du chef de police Roland Gagnon par une résolution expresse du conseil municipal. L'autorité du directeur était donc sapée.

Voir MAIRE, page 7

FABRICATION CANADIENNE
Bellini FAIT A LA MAIN
Nouveau cuir importé de Suisse.
Un soulier "toute occasion".
Nouvelle forme.
Nouveau talon.
Nouveau fini.
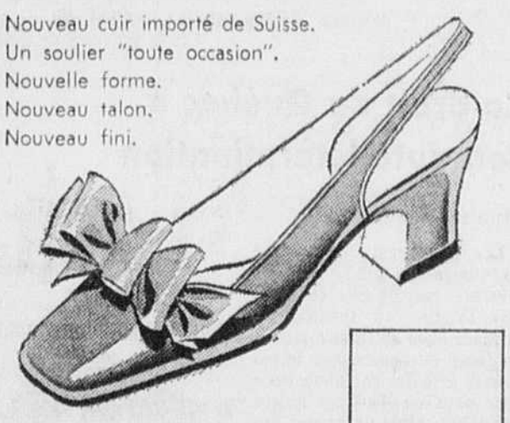
Disponible dans les nouvelles teintes de noir jais, brun cuivre, bleu azur et rouge vin. Pointures courantes. $24.95
Stationnement gratuit
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT-ROYAL
PLAZA SAINT-HUBERT
membre recommandé

Louis Deslauriers Ltée. H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

ANALYSE D'URINE
EXAMEN DU SANG
Analyse complète d'urine $3.00
GROSSESSE
Examen biologique (souris blanche) (rapport après 36 heures) $6.00
Examen biologique NOUVEAU $8.00
(RAPPORT 2 HEURES APRES LA RECEPTION DE L'ECHANTILLON)
(De 9 a.m. à 3 p.m., dimanche excepté) — Certitude absolue 8 jours après la période attendue
cueillette gratuite d'échantillon
845-7251
Examens soignés de sang à prix divers
PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée-de-Liesse nord, St-Laurent. Transcanadienne, sortie 18 nord.
Succursale 5272, boul. St-Laurent
331-7550
Ouvert le samedi

CONDUISEZ UN POULIN BIEN DOMPTE ! ! !
ACHETEZ UN DEMONSTRATEUR A PRIX D'AUBAINE
METEOR TOIT RIGIDE
2 portes, automatique, moteur V-8, servo-direction, pneus blancs, enjoliveurs de roue, intérieur vinyle.
$3030.
MERCURY — COMET — METEOR — MONTEGO
MARQUIS — CORTINA — FALCON — CONTINENTAL
MARK III — CAMIONS MERCURY ET FORD
votre vendeur de confiance du centre de Montréal
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC.
4411, avenue Papineau près Mont-Royal 526-4411

Huis clos aboli et bingo autorisé à Saint-Léonard

par Claude MASSON

La recommandation faite au congrès de l'Union des municipalités par le ministre des Affaires municipales, à l'effet de réduire si possible les réunions à huis clos des conseils municipaux, a déjà reçu un heureux écho à Saint-Léonard.

Pour la seconde fois, hier soir, les conseillers de cette ville de banlieue ont discuté en assemblée générale les sujets inscrits à l'ordre du jour plutôt que de délibérer privément pour ensuite faire connaître la décision finale.

L'abolition des "caucus" a un résultat négatif par le fait que la séance du conseil est de beaucoup prolongée. Par contre, elle a pour résultat très positif de faire "participer" davantage les contribuables aux délibérations de ceux qui guident les destinées de la municipalité.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la décision a été prise, selon les propos tenus par le maire Léo Ouellet. Celui-ci a en effet souhaité que le public considère cette attitude comme un encouragement à s'intéresser à la chose publique.

Il est évident, cependant, qu'une telle décision peut être désavantageuse pour l'opposition. Les membres du parti au pouvoir peuvent discuter à leur guise des sujets à placer sur l'ordre du jour tandis que les oppositionnistes n'ont que quelques heures pour prendre connaissance du contenu de l'ordre du jour.

Déjà, hier soir, des citoyens présents à l'assemblée ont profité du nouveau système en émettant leurs opinions au moment même où les édiles discutaient un règlement de taxi et des conditions de stationnement.

Bingo autorisé

A la suite d'une étude juridique effectuée par Me Réjean R. Lefrançois, le conseil a autorisé la paroisse Saint-Gilbert à organiser un bingo hebdomadaire.

Selon l'avocat, cette "loterie" est permise à la condition que des objets de moins de $50 soient vendus, directement ou indirectement, et aux fins d'une oeuvre de charité. La paroisse concernée devra aussi se conformer à la Loi des fabriques et recevoir les approbations nécessaires de l'archevêché.

Par ailleurs, un montant de $72,000 a été voté pour effectuer le changement du système de réfrigération de l'aréna municipal. Selon les ingénieurs-conseils actuels, le système fréon revient moins dispendieux et il est très adéquat tandis que les anciens ingénieurs-conseils de la municipalité prétendent que le système à l'ammoniac est aussi efficace. C'est ce dernier système qui est utilisé en autres par le Forum de Montréal. Il a été nécessaire de recourir au vote sur cette question et l'équipe Ouellet-Barone a remporté la victoire.

D'autre part, le conseil se rendra à Québec d'ici peu afin de s'entretenir avec les dirigeants de la nouvelle Société d'Habitation du Québec d'un projet de rénovation urbaine aux abords de la rue Jarry.

ANNEXION

SUITE DE LA PAGE 3

tarifs réduits, des services supérieurs à Montréal. Il ne faut pas mêler annexion et élection: il y a des gens qui cherchent la bête noire. Il y a de la haute politique en arrière de tout ça".

Le conseiller Roland Larivière: "Les contribuables se prononceront pour qui ils voudront à la tête de la ville le 4 novembre. En attendant, il ne faut pas confondre entre l'annexion et l'élection. Il ne faut pas perdre notre liberté, notre autonomie. L'annexion serait préjudiciable à Saint-Michel. Notre ville est beaucoup mieux administrée que Montréal. Saulnier fait un mirage avec son règlement d'annexion, mais il n'y a rien dedans".

Le conseiller Gérard Caron: "Je demande surtout à toutes les villes du Québec de voir à ce que la loi soit respectée. Ici, nous sommes au blanc". Cette allusion avait trait à la décision de Québec d'ordonner au conseil de Saint-Michel de faire voter tous les contribuables et non seulement les propriétaires au référendum.

Le conseiller Maurice Constantineau, qui s'est déjà déclaré nettement contre l'annexion, a simplement demandé aux journalistes présents de bien rapporter l'attitude unanime des six conseillers.

Une résolution, proposée par M. Caron et appuyée par M. Lagassé, a même été adoptée. Elle demande aux municipalités-membres du Conseil de coordination intermunicipale de faire les représentations nécessaires auprès du ministre des Affaires municipales pour que la Loi des cités et villes soit respectée scrupuleusement. Les conseillers de Saint-Michel considèrent illégale l'ordonnance de la Commission municipale qui oblige à faire voter tous les contribuables.

Un employé qui veut être candidat

Le conseil de Saint-Michel a aussi délibéré longuement sur le cas d'un fonctionnaire qui désire se présenter à un poste de conseiller, contre M. Maurice Constantineau, aux élections du 4 novembre prochain.

L'individu, M. Jean-Paul Dufresne, qui est téléphoniste au Service de la police, a demandé un congé sans solde.

Cependant, l'article 123 de la Loi des cités et villes précise bien qu'un employé municipal doit démissionner de sa fonction s'il veut briguer les suffrages.

Les édiles, se montrant généreux, ont songé un moment à lui conseiller de démissionner tout en lui promettant de le réinstaller à son poste advenant le cas où il perdrait au scrutin du mois prochain. Cette suggestion avait été faite par le conseiller Roland Larivière.

Mais, après les explications du conseiller juridique, Me Paul Mailloux, et quelques autres discussions, il a été décidé de ne pas acquiescer à la demande de l'intéressé de se voir accorder un congé sans solde. S'il veut se présenter au poste de conseiller, M. Dufresne devra démissionner sans condition.

Drapeau à Mexico

Le maire Drapeau a quitté Montréal par avion, hier après-midi, en vue d'assister à l'ouverture des jeux olympiques d'été qui s'ouvriront à Mexico samedi.

Me Drapeau sera de retour à Montréal au plus tard dimanche afin d'être présent à l'"examen" des 151 candidats de la "loterie" de septembre.

Une délégation de cinq membres de la ville de Montréal est déjà à Mexico. Sont en effet partis vendredi dernier : le conseiller municipal Arthur Gagnon, M. Jean Dupire, chargé de l'accueil et des affaires culturelles, à l'hôtel de ville, M. Maurice Gauvin, ingénieur-surintendant de la division de l'entretien, au Service des parcs, M. Werner Goshorn, architecte-paysagiste attaché au Service des travaux publics, ainsi que M. Pierre Charbonneau, qui n'est pas à l'emploi de la ville, remplaçant M. René Bélisle, le surintendant de la division de la récréation, au Service des parcs.

Policiers acquittés d'un vol qualifié

Deux policiers montréalais, les agents Adrien Jasmin et Roger Cadieux, qui avaient été accusés de vol avec violence pour avoir "collecté" d'une certaine façon une somme d'argent que devait un chauffeur de taxi à l'un d'eux, et pour s'être également emparés de sa voiture, ont tous deux été acquittés, hier midi, par le juge André Fabien.

Le tribunal a dit être plus disposé à croire les versions données par les accusés, qui se sont corroborées, plutôt que celles du plaignant Gilles Leblanc, qui, comme l'avait souligné avec emphase le procureur des prévenus, Me Nikita Tomesco, avait notamment masqué quelque peu la vérité au sujet de ses antécédents judiciaires et semblait oublier l'âge de la jeune fille qu'il avait molestée, en une occasion, et qui, au cours d'emprunts, n'avait pas déclaré toutes ses dettes comme il se doit.

Le juge Fabien fait également remarquer que, lors du prétendu vol avec violence, Leblanc lui-même avait obtenu un reçu de $246 de ses présumés agresseurs. Et il se demande est-ce qu'on agit ainsi quand un vol qualifié est commis.

Il rappelle aussi les dénégations, encore une fois corroborées, quant à la remise, de bonne grâce, de l'enregistrement de la voiture, et quant à la bousculade et à la fouille dont le plaignant aurait été victime.

"A tout événement, de conclure la cour, la preuve de la Couronne repose entièrement sur les allégations de Leblanc, cependant que les accusés, eux, nient toutes les assertions de ce dernier. Cela est suffisant pour accorder le bénéfice du doute raisonnable aux accusés, et ils sont acquittés."

DEBRIS

SUITE DE LA PAGE 3

leurs confirmées par un garagiste, M. Clément Langevin, qui, après examen de l'automobile, fixe à plus de $400 les dommages occasionnés par le passage des manifestants.

"Je tenais à ma peau"

Un chauffeur de taxi de L'Epiphanie, M. Roland Diamond, qui était venu voir le défilé de la Saint-Jean avec sa femme et deux clients, a également été appelé à déposer.

M. Diamond a dit qu'il avait stationné son auto rue Cherrier. Il a ajouté qu'à l'approche de manifestants il avait tenté de la déplacer. "Une bouteille a fracassé le pare-brise, a-t-il dit. Je suis parti et je l'ai laissée là."

Invité à dire pourquoi il était parti, M. Diamond a révélé : "Je tenais à ma peau."

Le témoin a ajouté qu'il était venu pour reprendre sa voiture vers 11 h 30, mais que les policiers lui ont conseillé d'aller faire un tour sur la montagne pendant que l'on finissait de prendre les rapports sur les incidents. Il est venu reprendre son auto vers 1 h 30 du matin. Il a évalué à $450 les dégâts que les manifestants ont fait sur son auto.

Un pompier, M. Gérald Perras, a évalué entre $150 et $160 les dégâts qui ont été faits lorsque des projectiles ont été lancés dans les glaces du camion à incendie sur lequel il prenait place et qui avait pour mission de répondre à toute alerte pouvant survenir au cours du défilé.

Le policier Maurice Messier, agent de liaison de la police de Montréal et qui a pour tâche de voir à l'entretien des automobiles du Service de la police, a déclaré que 26 autos-patrouilles avaient été endommagées le soir de la Saint-Jean. Il a spécifié que l'une de ces voitures était une perte totale.

Deux autres femmes qui assistaient au défilé sont venues dévoiler de quelle façon elles avaient été blessées lorsqu'elles avaient été entraînées dans le groupe des manifestants.

Pas de charge

L'assistant-inspecteur chef Clovis Trudeau, qui avait la responsabilité de tous les policiers opérant dans le secteur de l'estrade sur laquelle prenaient place les invités d'honneur, dont le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a révélé qu'il n'y a jamais eu de "charge de la part de l'Escouade des policiers à cheval".

L'inspecteur Trudeau a mentionné qu'il avait ordonné que l'on disperse la foule des manifestants. Pour ce faire, les chevaux s'avançaient deux de front pour ouvrir un passage de six ou huit pieds et ils revenaient ensuite en sens inverse.

Le témoin a révélé qu'avant chacune des interventions des cavaliers, il avait lancé des avertissements à la foule en leur révélant l'endroit exact où les chevaux devaient faire une percée. Il a souligné que des personnes répondaient à ses avertissements en laissant le chemin libre, mais que d'autres demeuraient sur place.

L'inspecteur Trudeau aurait été arrosé de gaz lacrymogène au moment où il tentait d'appréhender un suspect, au début de la manifestation. Il a identifié positivement qu'il s'agissait de gaz lacrymogène, citant ses expériences militaires de la guerre 1939-1945 alors qu'il a affronté cette sorte de gaz à une quinzaine d'occasions.

Une matraque

Une matraque de type réglementaire a dû être produite comme pièce à conviction alors que les quelque cinq ou six procureurs de la défense insistaient sur la longueur des "bâtons" qui ont été utilisés pour maîtriser cette manifestation.

L'inspecteur Trudeau, de même que d'autres officiers de police ont soutenu que seule la matraque régulière de 12 pouces avait été employée par les forces de l'ordre, sauf dans le cas des policiers à cheval qui utilisent le bâton de trois pieds qu'ils tiennent à leur côté pour assurer la percée dans la foule. Tous ont déclaré que le policier à cheval ne frappe pas de son bâton, mais qu'il se contente de le tenir allongé près de lui pour disperser la foule.

Selon les témoignages entendus aucun autre policier n'a eu en sa possession une matraque dont la longueur dépasse 12 pouces.

Y a-t-il eu émeute ?

Actuellement, avant toute autre procédure, l'enquête préliminaire doit déterminer si oui ou non il y a eu émeute le soir de la Saint-Jean. Ce n'est qu'après avoir établi ce fait que l'on pourra procéder à la preuve selon laquelle le groupe des 25 inculpés aurait participé à cette émeute.

Et, après une journée complète d'audience, le juge Pascal Lachapelle n'a pas encore décrété qu'il y a eu émeute, de sorte que la Couronne devait continuer aujourd'hui de faire l'étalage des faits tendant à prouver l'émeute.

Les échos de cette fameuse soirée de la Saint-Jean n'ont pas fini de retentir dans les salles de la Cour municipale. En effet, quand on aura fini de procéder avec ce groupe (la poursuite prévoit qu'il faudra plus d'une semaine) il faudra recommencer le manège à quatre reprises.

On a en effet divisé les accusés en quatre groupes d'environ 25 chacun. Et, dans chaque cas, avant de procéder aux accusations proprement dites, il faudra établir de nouveau qu'il y a eu émeute le soir de la Saint-Jean.

Les procureurs de la défense ont nettement laissé entendre qu'ils ne toléreraient pas que la preuve que l'on est en train de faire pour le premier groupe d'accusés soit versée au dossier quand on procédera dans le cas des trois autres groupes.

Ce qui veut dire que l'on entendra peut-être encore parler de la Saint-Jean 1968 après la Saint-Jean 1969 . . .

GAGNON

SUITE DE LA PAGE 3

étant évidemment très surpris.

Les jurés ont délibéré près de deux heures avant de rendre leur verdict de culpabilité.

Un premier procès s'était terminé ... par un désaccord

C'était le second procès auquel Gagnon avait à faire face. La première instruction s'était déroulée aussi aux Assises, mais devant le juge Paul Miquelon, de Québec, et avait pris fin après quatre jours d'audience, le 9 juin de cette année, par un désaccord du jury. Il n'y avait donc pas eu de verdict au sens de la loi.

Fait à souligner, Gagnon s'était alors défendu seul avec Mes Lemieux et Mergler comme conseillers juridiques et il n'avait pas fait entendre de témoins en défense. Et c'est lui, tout comme à la fin de son second procès, qui avait prononcé la plaidoirie de la défense.

Cette fois-ci, il y avait eu deux témoins en défense: Pierre Vallières, un autre présumé chef du néo-FLQ et lui-même. On se rappellera que Vallières, un ancien journaliste (lui et Gagnon avaient été appréhendés à New York en septembre 1966) avait été condamné au pénitencier à vie, ayant été reconnu coupable d'homicide involontaire, également par un jury des Assises, après avoir subi son procès pour meurtre à la suite de la mort de Mlle Thérèse Morin, tuée dans l'explosion d'une bombe.

L'engin meurtrier avait éclaté dans les bureaux de la fabrique de chaussures H.-B. La Grenade, rue Rachel est, dans l'heure du lunch, le 5 mai 1966. La manufacture était alors paralysée par une grève.

Les jurés avaient donc rendu un verdict sous une accusation moindre et le juge Yves Leduc, qui avait présidé l'instruction, avait imposé le pénitencier à vie à Vallières, le maximum prévu par la loi pour homicide involontaire.

Depuis, Vallières a interjeté appel devant le plus haut tribunal du Québec.

Gagnon doit faire face à plusieurs autres accusations, dont celle de meurtre touchant la mort de Mlle Morin. Et plus encore, il devra répondre, tout comme Vallières d'ailleurs, de la mort du jeune Jean Corbo, un partisan du FLQ, mais tous deux sous une accusation d'homicide involontaire.

Le jeune Corbo avait perdu la vie lorsque, ayant été chargé d'aller déposer une bombe à la filature de Dominion Textile, rue Saint-Ambroise, dans le quartier Saint-Henri, cette bombe avait explosé sur sa personne.

Gagnon et Vallières doivent enfin répondre à des accusations de conspiration pour commettre d'autres vols à main armée, argent qui devait servir à renflouer les finances du FLQ.

En ce qui concerne l'affaire du cinéma Jean-Talon, le vol avait été raté et la police avait été alertée par un citoyen et sa jeune fille.

L'enquête dans cette affaire avait été conduite par le lieutenant-détective Marcel Allard, assisté du sergent-détective Julien Giguère, de la Sûreté municipale.

Hier, Me Maurice Bourassa, qui avait agi pour la Couronne avec Me Paul Boilard, a prononcé un réquisitoire de près de quatre heures. Quant au juge Lacoursière, il a résumé les faits de la cause et donné ses directives aux jurés sur les questions de droit pendant une heure et demie.

MAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

Le maire Saint-Pierre multiplait les demandes de rapports au directeur. En une seule journée, plus précisément le 14 mars 1968, il a demandé trois rapports sur certains incidents. "On a fait appel à moi qu'en certains cas".

M. Delorme a déclaré que tout se faisait à son insu. Par exemple, pour le temps supplémentaire, "le chef Gagnon choisissait qui allait en faire".

L'exemple le plus humiliant cité par l'ancien directeur a trait à la correspondance qui lui était adressée. Son courrier passait d'abord par le bureau du maire, ensuite entre les mains du chef de police pour enfin parvenir à son bureau.

La surveillance électorale . . .

Quatre policiers ont aussi été interrogés par Mes Marcel Beauchemin et Gabriel Lassonde, procureurs spéciaux nommés par le ministère de la Justice.

Les agents ont avoué que, pour la première fois lors des célèbres élections frauduleuses de novembre 1967, ils avaient travaillé 12 heures par jour au lieu de huit heures régulières et ce, durant une semaine avant le scrutin.

Cet ordre inhabituel leur avait été donné par le chef Gagnon pour exercer une surveillance plus étroite. "N'était-ce pas pour surveiller les travailleurs d'élecion et les adversaires ?", a demandé le juge Long à l'agent Ronald Blouin. Ce dernier a souri tout simplement.

Pour sa part, l'agent Claude Monette a été jusqu'à dire : "On se demandait qu'est-ce qu'on surveillait des fois".

Les témoignages entendus hier ont corroboré les déclarations antérieures sur les "trappes à automobilistes" de la rue Notre-Dame, l'intervention constante du conseiller Pierre Lachapelle au sein du Service de la police, les enquêtes non terminées par la division de la sûreté, le temps supplémentaire généreusement alloué aux policiers Gauthier et Hottart, etc . . .

L'enquête se poursuivra mardi et mercredi de la semaine prochaine.

Cambriolages

Les cambrioleurs ont eu la main particulièrement heureuse au cours des dernières 24 heures, leurs rafles en cinq lieux leur ayant rapporté $22,450 en billets de banque, bijoux et autres objets.

Mme Rose Danziger, 4635, Clanranald, s'est plainte à la police que des intrus lui ont raflé $8,350 de bijoux;

des rôdeurs se sont glissés par un trou qu'ils ont pratiqué dans un mur de briques entre les nos 4318a et 4316, St-Laurent, dans la Phil Craft Clothes, ont raflé $700 dans le coffre-fort et 200 complets d'une valeur d'au moins $6,000;

des voleurs ont pris dans un camion de la Beauce Express, immobilisé à l'arrière du no 6750, Esplanade, neuf caisses contenant $4,320 de chaussures et de robes;

M. Gilles Lortie, 4202, Montsabré, s'est fait dépouiller de $2,800 de bijoux et de $80 en argent par des malfaiteurs qui se sont glissés chez lui par un soupirail.

Enfin, des cambrioleurs ont enlevé le barillet de la serrure de la porte avant du magasin Rosalie Fashions, 4632, boul. Décarie, et ont volé $1,000 de chandails et de lingerie.

Langelier Valiquette

VENTE

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 300.

sur PIANOS LESAGE

10 ANS DE GARANTIE - 2 ACCORDS GRATUITS

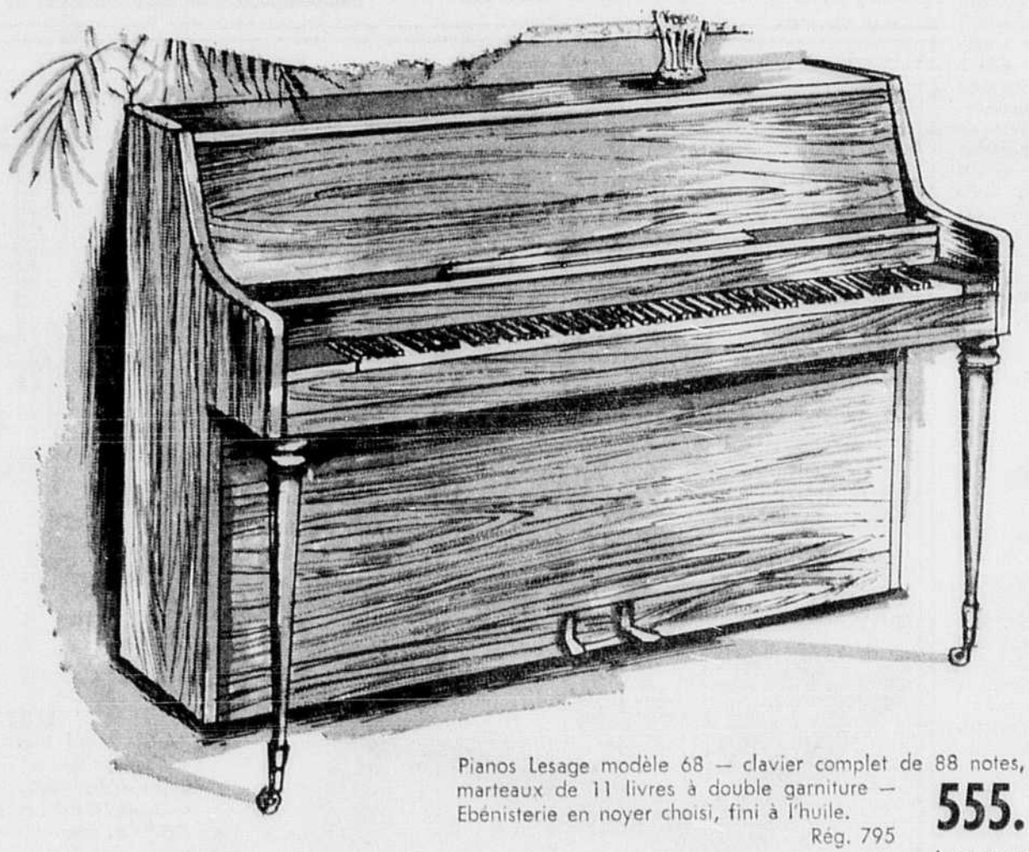

Pianos Lesage modèle 68 — clavier complet de 88 notes, marteaux de 11 livres à double garniture — Ebénisterie en noyer choisi, fini à l'huile. Rég. 795 **555.** banc en sus

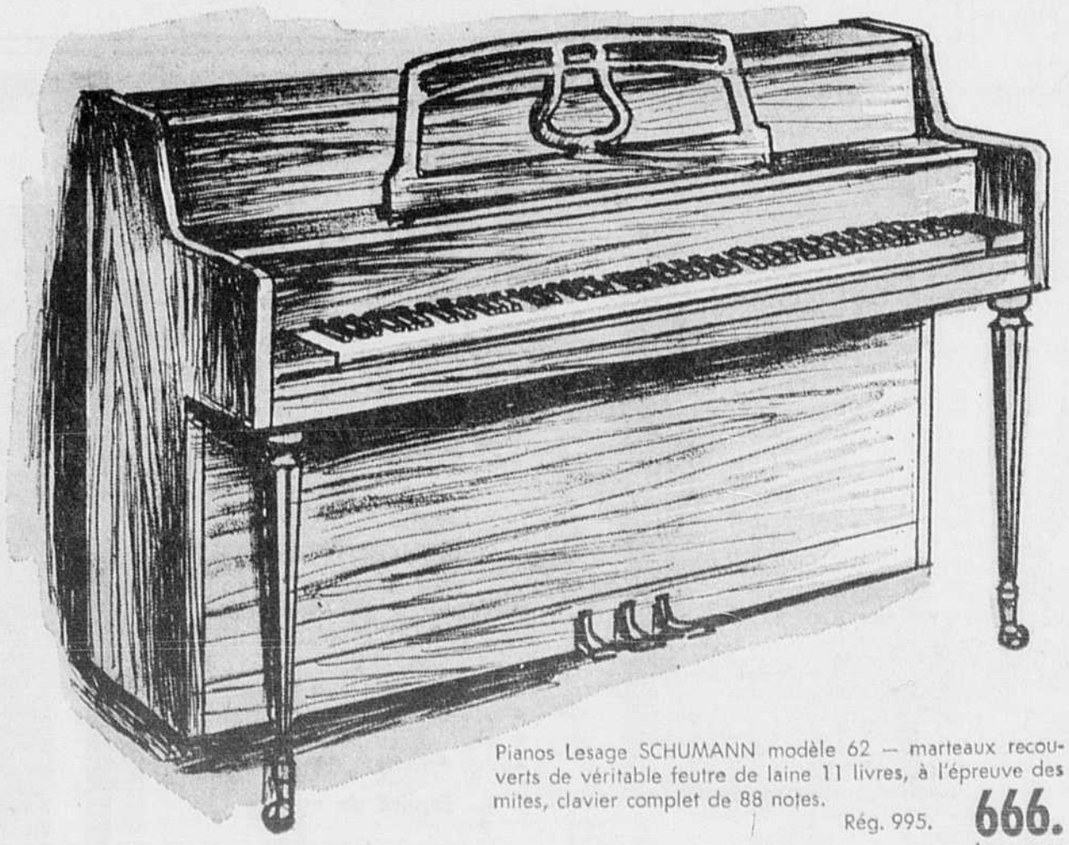

Pianos Lesage SCHUMANN modèle 62 — marteaux recouverts de véritable feutre de laine 11 livres, à l'épreuve des mites, clavier complet de 88 notes. Rég. 995. **666.** banc en sus

STATIONNEMENT Face au magasin ou à l'arrière

LANGELIER VALIQUETTE LTEE 510 est, rue Ste-Catherine Tél: 842-8811

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9 h. 30 jusqu'à 17 h. 30 Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 21 h.

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 3 / PAGES 31-40 LA PRESSE INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MERCREDI 9 OCTOBRE 1968 — 84e ANNEE — No 236

L'ex-président du Pérou, empêché de regagner Lima, est parti pour New York

BUENOS AIRES (AFP) — M. Fernando Belaunde Terry, ex-président du Pérou, avait pris place hier soir à bord de l'avion de la "Braniff" qui devait le conduire à Lima — avec escale à Santiago du Chili.

L'appareil était parti depuis une demi-heure vers la piste lorsqu'on le vit reparaître devant les bâtiments de l'aéroport. L'ex-président Belaunde en était aussitôt descendu sous escorte de police et conduit dans un salon réservé. Peu après, on annonçait officiellement que l'ex-président péruvien partirait le soir même à destination de New York à bord d'un avion de la "Pan American".

Ce retour inattendu de l'ancien chef d'Etat est passé inaperçu de la quasi-totalité du public et des journalistes, qui s'étaient retirés dès que l'appareil était parti vers l'aire d'envol.

Les valises de M. Belaunde furent immédiatement descendues à terre, et c'est avec un visible déplaisir que l'ex-président s'est rendu vers les dépendances de l'aéroport. Une stricte surveillance policière a été aussitôt établie devant le local où il avait été conduit.

Renversé le 3 octobre par une junte militaire, M. Belaunde avait annoncé lundi qu'il se rendrait en Uruguay. Puis, alors que l'on attendait son départ pour Montevideo, il avait soudain déclaré qu'il retournerait à Lima, pour être "près de son peuple".

A l'aéroport, quelques instants avant de s'embarquer, et malgré les efforts des policiers qui voulaient l'empêcher de parler, l'ex-président avait fait une dernière et dramatique déclaration, affirmant que son devoir était d'être "auprès de ses ministres emprisonnés" et de "son peuple".

La raison pour laquelle M. Belaunde Terry n'a pas pu partir pour Lima, comme il en avait exprimé l'intention, a été révélée plus tard dans la soirée. C'est la direction de la compagnie aérienne qui a demandé aux autorités argentines de faire descendre M. Belaunde de l'avion dans lequel il avait pris place, parce que le gouvernement péruvien l'avait prévenue que l'appareil ne serait pas autorisé à atterrir à Lima si l'ex-président du Pérou était à bord.

D'autre part, le gouvernement argentin avait averti M. Belaunde Terry, lundi soir, qu'il serait expulsé s'il ne cessait de faire des déclarations politiques pendant son exil en Argentine. Cet avertissement avait été signifié au président déchu du Pérou après que celui-ci eut proclamé la tenue d'une élection générale au Pérou le 8 juin 1969.

Au cours de la journée d'hier, la police péruvienne a incarcéré trois ministres de l'ancien cabinet Belaunde. En outre, des mandats d'arrêt ont été émis contre deux autres membres de ce cabinet. Un sixième ministre recherché par la police a obtenu l'asile politique à l'ambassade mexicaine à Lima.

Les craintes d'une vaste purge sont dissipées en Tchécoslovaquie

PRAGUE (Reuter, AFP, UPI, PA) — Les craintes qu'un coup mortel aux politiques de libéralisation en Tchécoslovaquie ait été porté, à Moscou, lors du sommet de la semaine dernière, ont été dissipées, aujourd'hui, après que les leaders de Prague eurent annoncé qu'il n'était pas question de revenir à la situation qui prévalait avant la réforme libérale instaurée en janvier dernier.

Dans un communiqué officiel, les leaders tchécoslovaques ont également nié les rumeurs de purge parmi les principaux dirigeants politiques du pays. Par ailleurs, le communiqué annonce qu'il faudra "renforcer davantage" la direction des mass media "dans un esprit nettement socialiste".

On annonce, ce matin, qu'une imposante délégation de militaires tchécoslovaques haut gradés s'est rendue à Moscou, hier soir, présumément pour discuter de l'accord sur le stationnement provisoire des troupes alliées (pacte de Varsovie) en Tchécoslovaquie.

Par ailleurs, on apprend que la réunion du comité central du parti, qui devait avoir lieu demain, a été reportée après les fêtes du 28 octobre, 50e anniversaire de la création de la République tchèque.

Enfin, une dépêche en provenance de Bonn fait état d'une déclaration du ministre allemand de la Défense, M. Gerhard Schroeder, qui affirme: "Quarante divisions opérationnelles sont actuellement stationnées à l'ouest de la Vistule depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie". C'est 15 de plus que les 27 qui s'y trouvaient antérieurement.

Manifestations à l'ouverture d'un procès politique à Moscou

MOSCOU, (UPI - PA - AFP - Reuters) — Un bref affrontement entre la police et un groupe de manifestants a marqué ce matin l'ouverture du procès de cinq personnes accusées d'avoir "insulté l'Etat" soviétique en appuyant ouvertement la Tchécoslovaquie.

Des cris de "fascistes!" et de "cochons!" ont jailli d'un groupe d'une centaine de sympathisants et d'amis des accusés qui tentaient en vain de pénétrer dans la salle du tribunal. Leur effort s'est terminé par une légère bousculade... et une excursion au poste de police.

Le procès, auquel n'ont été admis que les parents des accusés, porte sur un incident qui date du 25 août dernier. Le Dr Pavel Litvinov, petit-fils d'un ministre de Staline, Mme Larissa Daniel, épouse d'un écrivain russe emprisonné, et trois autres personnes avaient organisé sur la Place rouge une manifestation pour protester contre l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. Ils avaient été arrêtés immédiatement selon une loi récente qui interdit de vilipender l'Etat. Dans l'annonce de leur procès, il n'était donné aucune précision à ce sujet.

Selon l'agence Tass, ils sont accusés "d'avoir tenté d'attirer l'attention des passants sur la Place rouge par toutes sortes de cris et d'actes insultant la dignité des Soviétiques et créant ainsi des difficultés aux groupes de touristes qui visitaient le centre de la capitale..." La dépêche ne fait aucune mention de l'aspect "tchécoslovaque" de l'affaire.

On a interdit aux journalistes étrangers l'entrée du tribunal où se déroule le procès.

Parmi les gens qui ont tenté de forcer le barrage de police ce matin se trouvaient le général en retraite Piotr Grigorenko, Piotr Yakir, fils d'un général exécuté à l'époque de Staline, et Mme Olga Galanskova, femme d'un autre manifestant condamné en janvier.

Le général Grigorenko tentait de faire signer par les passants une pétition en faveur des accusés, mais un individu (qu'il accuse d'être un policier en civil) s'est emparé du document et l'a déchiré en pièces.

C'est à ce moment que la bousculade s'est produite. L'incident s'est terminé au poste de police le plus proche, mais personne n'a été arrêté.

Les délégués arabes à l'ONU gardent le silence sur le plan de paix d'Israël

NATIONS UNIES, (UPI, AFP, Reuter) — Les pays arabes ont opposé le silence aux nouvelles propositions de paix présentées par Israël à l'Assemblée générale des Nations unies. Avant que le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Eban, ne se rende à la tribune, tous les ministres des Affaires étrangères des pays arabes, à l'exception du chef de la délégation de l'Arabie séoudite, ont quitté la salle.

Les 13 pays de la ligue arabe avaient droit de réponse au plan de paix en neuf points soumis hier par Israël mais aucun d'eux n'a demandé à prendre la parole.

De son côté, le chef de la délégation israélienne a déclaré hier soir en présentant le plan destiné essentiellement au remplacement des lignes de cessez-le-feu par des frontières permanentes sûres et acceptées par les parties concernées: "Il est possible de mettre au point un règlement de questions de frontières qui serait compatible avec la sécurité d'Israël et l'honneur des Etats arabes".

Après avoir déclaré que son gouvernement maintient sa préférence pour des négociations directes entre Israël et les pays arabes, méthodes décrites comme étant celles des "précédents normaux", M. Eban a fait à ce sujet l'importante déclaration de politique suivante: "En attendant, nous restons prêts à échanger idées et mises au point sur certaines questions de fond par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jarring avec tout gouvernement arabe qui serait prêt à établir une paix juste et durable avec Israël."

M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, a été chargé par le secrétaire général des Nations unies d'une mission de paix au Moyen-Orient. A ce sujet, le journal du Caire "Al Ahram" rappelle que M. Jarring a demandé récemment à ce que sa mission se termine le 8 novembre si "aucun progrès n'a encore été réalisé à cette date".

Le chef de la diplomatie israélienne a suggéré qu'un nouvel effort soit accompli ces prochaines semaines pour coopérer avec l'ambassadeur Jarring dans sa tâche visant à rechercher un accord sur l'établissement de la paix.

M. Eban a précisé que la situation qui doit succéder à celle du cessez-le-feu doit être une paix juste et durable, une paix dûment négociée et exprimée sous forme contractuelle. La suppression de la belligérance, a-t-il dit, n'est que l'une de plusieurs conditions à remplir pour qu'une situation de paix soit créée.

Outre l'établissement de la paix et le tracé de frontières sûres et reconnues, le plan israélien comporte les points suivants: une déclaration mutuelle de non agression, des frontières ouvertes à l'instar de l'Europe occidentale, liberté de navigation, reconnaissance de la souveraineté, coopération régionale, conférence sur les réfugiés et la juridiction sur les Lieux-Saints.

Dans les milieux proches de la délégation israélienne à l'ONU, on soulignait que la déclaration de M. Eban selon laquelle Israël est prêt à échanger des idées et des mises au point, par l'intermédiaire de M. Jarring, avec tout gouvernement arabe, représente une concession importante par rapport à l'exigence antérieure de négociations directes.

On a rappelé dans ces milieux qu'Israël avait accepté au début de 1968 la suggestion de M. Jarring en faveur de négociations sur le modèle des entretiens de Rhodes de 1949 (où Arabes et Israéliens avaient conféré successivement avec M. Ralph Bunch, alors médiateur de l'ONU, puis face à face, en sa présence, ce qui avait abouti aux accords d'armistice). La République arabe unie ayant rejeté l'application de la formule de Rhodes, Israël en était alors revenu à l'exigence de négociations directes avec les pays arabes.

téléphoto PA

Un défi à Wall Street

Une danseuse exotique d'Argentine, Jeanne Cairoli, prétend qu'elle l'emporte sur toutes les autres beautés qui ont participé jusqu'à maintenant à la guerre des "charmes" qui tient en émoi le quartier finacier de Wall Street depuis quelques semaines. Mlle Cairoli, dont les mensurations sont de 50-26-38, aimerait prouver son avancé en défilant à New York mais elle ne pourra le faire avant novembre à cause de ses engagements ailleurs.

Japon: 1,000 blessés dans des manifestations

TOKYO (AFP) — Près de mille personnes blessées, tel est le dernier bilan des manifestations qui se sont déroulées la nuit dernière à Tokyo, Kyoto et Osaka, et d'autres grandes villes japonaises, a annoncé aujourd'hui la police de Tokyo.

Les manifestations avaient été organisées à la mémoire d'un étudiant qui a été tué l'année dernière à l'aéroport international de Haneda à Tokyo.

Les heurts les plus violents entre la police et les manifestants se sont produits dans la gare de Shinjuku à Tokyo où 718 policiers ont été blessés, dont 47 grièvement.

J. A. ST-AMOUR LTEE

EN GRAND SPÉCIAL CETTE SEMAINE

KitchenAid®

fameux lave-vaisselle AUTOMATIQUE

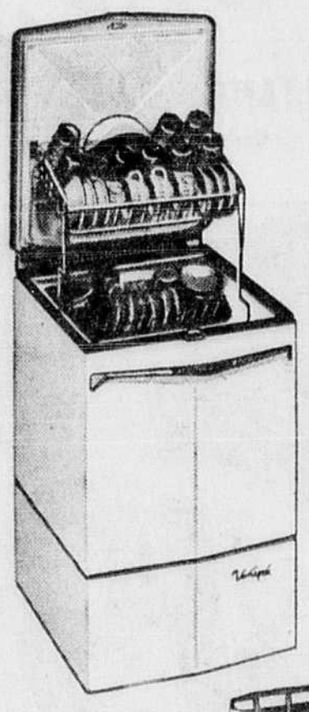

- Prérinçage
- Cycle complet
- Casseroles et ustensiles
- Grande capacité versatile

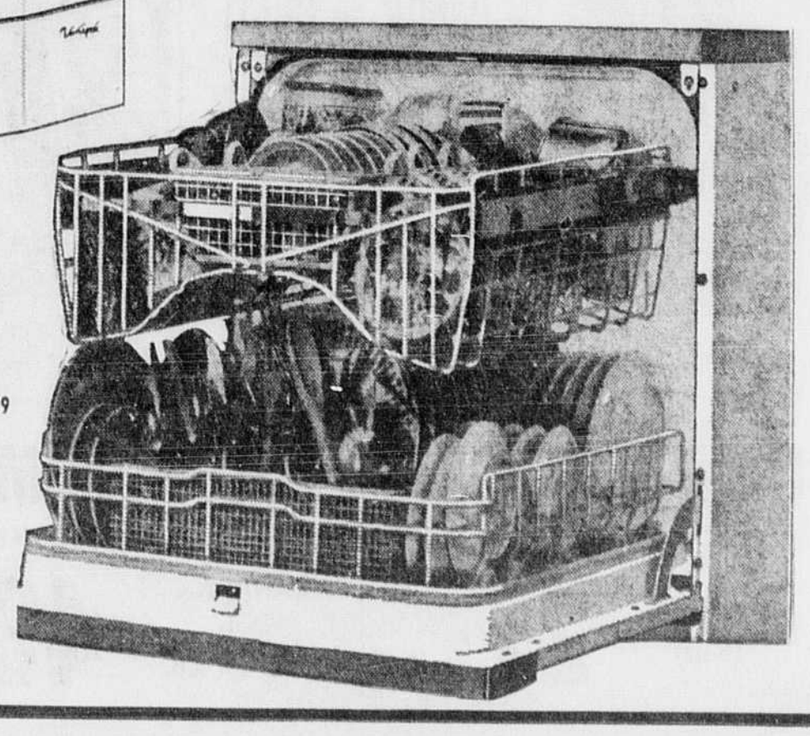

Modèle KDE5
Prix $299
Aussi modèle encastré à partir de $409

Utilisez notre stationnement gratuit voisin de notre magasin

A votre service depuis 68 ans.
Une maison qui progresse avec le siècle!

J. A. ST-AMOUR LTÉE

3 étages de meubles et d'appareils électriques

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. 30
SAMEDI JUSQU'A 6 P.M.

6575 St-Denis • 274-8341
entre Beaubien et St-Zotique

Mise de côté sans aucuns frais

Vol simulé au sol d'Apollo-7

CAP KENNEDY, Floride, (AFP) — Les trois pilotes d'"Apollo-7" dont le lancement est toujours prévu pour vendredi ont effectué hier un vol simulé, au sol, de haute importance.

C'est en effet au cours d'une répétition de pure routine que trois de leurs camarades ont été les premières victimes de l'ère de l'espace. Ils ont trouvé la mort en janvier 1967 dans un incendie foudroyant dû à un court-circuit dans la cabine. L'habitacle "Apollo" a depuis subi de nombreuses modifications. La NASA le considère virtuellement à l'abri des flammes ; mais elle entoure, depuis, tout vol simulé des plus grandes précautions. La répétition d'hier a eu lieu dans une maquette de cabine ; mais ce véhicule reproduit d'aussi près que possible tous les détails de la capsule "Apollo-7" proprement dite.

Walter Schirra, le "command pilot", a affirmé que la capsule "est presque trop perfectionnée sur le plan de la sécurité et de la résistance". Le Dr George Mueller chef des vols humains à la NASA a lui-même commenté : "Apollo-7" est aussi prêt à l'envol qu'on peut y parvenir."

Le "Simflight" (Simulated Flight) d'hier, a principalement mis l'accent sur les aspects électro-mécaniques du vol "Apollo-7". Cette mission doit durer près de onze jours. Si elle s'effectue sans incident sérieux, conformément au plan de vol qui ne comporte qu'un seul rendez-vous — samedi après-midi entre la cabine et le dernier étage "S-4B" de la fusée porteuse — il est possible qu'"Apollo-8" ait pour cible les environs de la Lune, à la fin de cette année.

Son équipage mettrait 65 heures à parvenir aux environs de la Lune, puis graviterait autour de cet astre, effectuant plusieurs révolutions à 60 milles de la surface lunaire.

Le départ d'"Apollo-8" (Frank Borman, Jim Lovell, William Anders) pourrait avoir lieu dès les environs du 20 décembre.

Aujourd'hui la super-fusée "Saturne-5" (lanceur d'Apollo-8" cinq fois plus puissant que la "Saturne-1B" de Walter Schirra, Donn Eisele et Walter Cunningham) sera transférée du plus grand bâtiment du monde où elle a été assemblée, à la "Tour-39" où elle sera lancée dans l'espace. Il s'agira presque du voyage le plus lent du monde, puisque pour franchir les 3 milles séparant ces deux installations on prévoit qu'il faudra huit heures.

Kossyguine en Finlande

HELSINKI, Finlande (AFP)— La visite qu'effectue en Finlande depuis lundi le premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, était totalement inattendue dans les milieux politiques d'Helsinki.

Arrivé à bord d'un navire de guerre soviétique dans le port de Hanko, au sud-ouest de la Finlande, M. Kossyguine a été accueilli par M. Uro Kekkonen, président de la République de Finlande. Les deux hommes d'Etat ont aussitôt quitté Hanko pour l'archipel de Hitis où ils ont passé les dernières vingt-quatre heures, ensemble, à pêcher à bord du navire finlandais "Saaristo", indique un communiqué publié hier par le ministère finlandais des Affaires étrangères.

MM. Kossyguine et Kekkonen se rendent aujourd'hui à Helsinki. Après quoi, le premier ministre soviétique rentrera à Moscou.

M. Kossyguine, indique encore le communiqué, ne se trouve pas en visite officielle.

On estime dans la capitale finlandaise que la visite du premier ministre soviétique n'est pas sans relations avec la tension qui s'est manifestée en Europe depuis l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Démocrates et républicains se sont fait enfermer à clé dans la Chambre des représentants

WASHINGTON (UPI) — Le président de la Chambre aux Etats-Unis, M. John W. McCormack, a donné tôt ce matin, l'ordre sans précédent d'enfermer les représentants démocrates et républicains dans l'enceinte de la salle où ils délibèrent afin de surmonter l'impasse où se trouvent, depuis 18 heures, les délibérations autour de la loi destinée à rendre possible un débat télévisé entre les candidats présidentiels.

A la suite de l'ordre du président de la Chambre, les sergents d'armes ont notifié les 111 représentants absents de réintégrer leur siège immédiatement. L'ordre touche même les membres qui font actuellement campagne dans leurs circonscriptions.

Exaspéré par l'obstruction systématique que font, depuis 18 heures, les républicains en invoquant des vices de procédures pour empêcher la loi de passer, le président a donné l'ordre de fermer les portes à clé à six heures ce matin.

Le représentant républicain de l'Ohio, M. Robert Taft, a bravé cet ordre en annonçant qu'il ne se laisserait pas enfermer.

Il a tenté de s'évader au moment où les sergents d'armes ont ouvert la porte pour escorter un représentant aux latrines. Les sergents lui ont bloqué le passage, et le représentant Taft les a défiés de l'arrêter.

Le président de la Chambre a alors expliqué que ceux qui bravaient les règlements étaient passibles d'une censure venant du parquet. M. Taft a docilement regagné son siège aux applaudissements de ses collègues.

La loi qu'on discute a trait à l'abrogation du règlement qui oblige à une répartition égale du temps entre les candidats, et ce afin de permettre aux trois qui se présentent à la présidence, MM. Hubert H. Humphrey, Richard M. Nixon et George Wallace, d'avoir du temps gratuit pour un débat télévisé sans qu'il soit nécessaire par la suite d'accorder la même longueur de temps à des candidats présidentiels de moindre importance.

CARREFOUR 59

UN VIRAGE PROFITABLE

A la sortie de la route Macdonald-Cartier, un arrêt pour la nuit au Canadiana pourrait être la plus belle étape de votre voyage. Piscine chauffée... cuisine continentale... salons luxueux... commodités familiales... service courtois... stationnement gratuit... tout a été conçu en vue d'un arrêt agréable et reposant durant votre voyage. Ecrivez ou appelez aujourd'hui pour avoir notre brochure... et le reste est facile. Tous permis. Terminus officiel des limousines de l'aérogare de Toronto à la sortie nord du métro.

Canadiana MOTOR HOTEL

Route M-C (401), au Ch. Kennedy, carrefour 59, Toronto, Ont.

ANNONCE

Comment résoudre les 3 principaux problèmes DES DENTIERS

Le fait de saupoudrer un peu de FASTEETH sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de mordre jusqu'à 35% plus fort sans aucune gêne. **Alcaline** (donc non-acide) la poudre FASTEETH ne rancit pas, n'empâte pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus inutilement gêné. Demandez vite votre poudre FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Le système de réservations de Sheraton aide les administrateurs tendus à se détendre de 12 façons

1. Appelez ce numéro local et vous obtiendrez votre réservation assurée à un tarif garanti en quelques secondes...

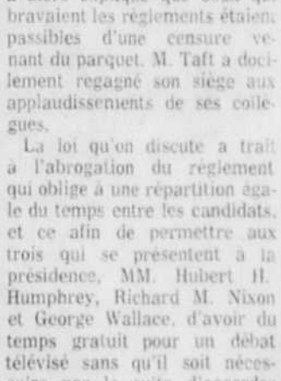

A MONTREAL COMPOSEZ

842-5861

Sheraton Hotels & Motor Inns

Puis vous verrez ce que signifient les 11 autres façons

Un service mondial de ITT

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Le parking le plus pratique en ville!

Le Parkade Morgan à niveaux multiples rue Aylmer

Prix modiques :

Première demi-heure .25 — Deuxième demi-heure .25 — Chaque heure suivante .30

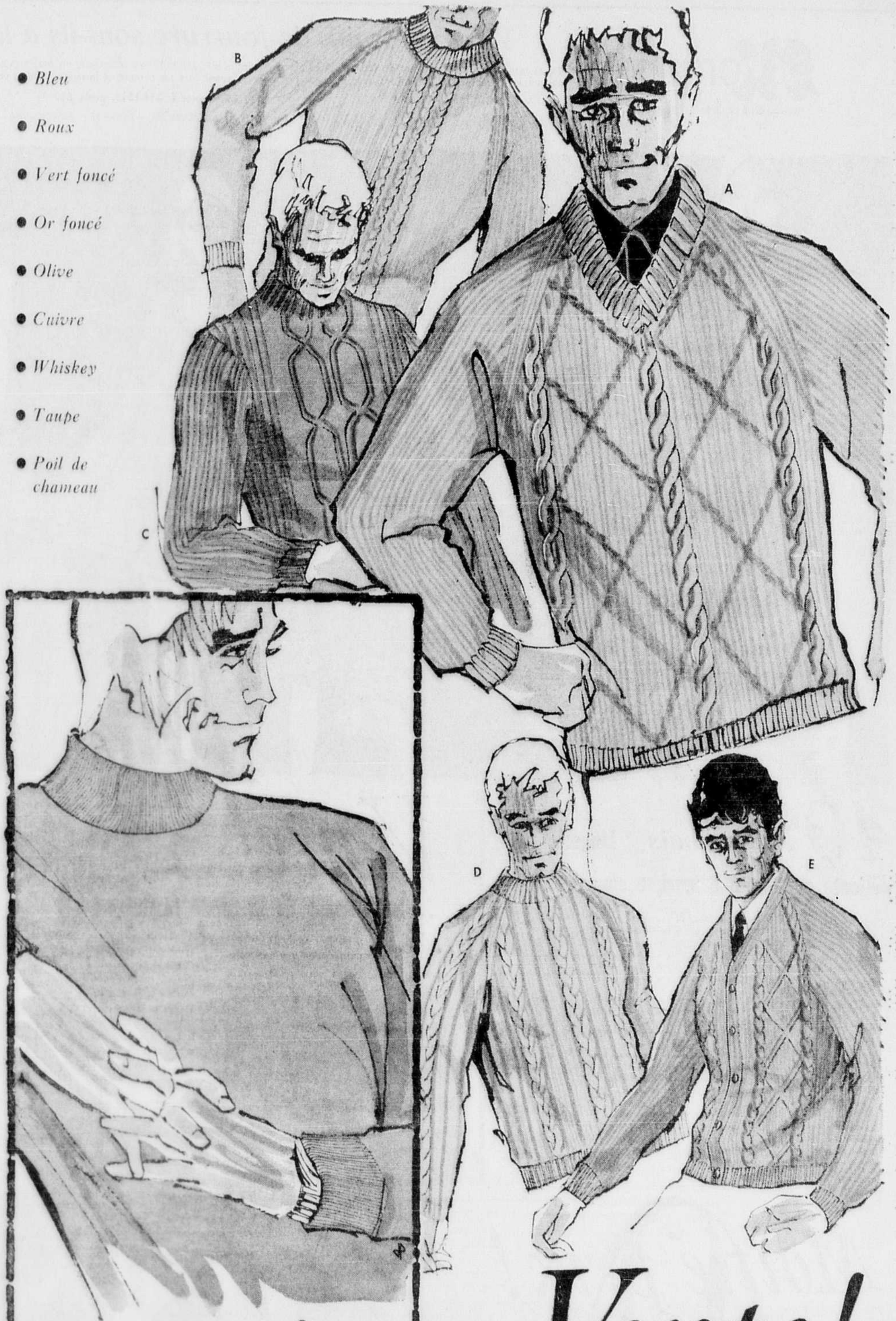

- *Bleu*
- *Roux*
- *Vert foncé*
- *Or foncé*
- *Olive*
- *Cuivre*
- *Whiskey*
- *Taupe*
- *Poil de chameau*

Vente!

Le tee-shirt à col roulé. Nouveau ...masculin et maintenant au rabais

Les cols roulés sont toujours en tête de la mode. C'est un vêtement qui plaît aux hommes. Dans le cliché, un modèle à manches longues en Signatron*/Banlon*, tricot entièrement lavable, qui ne s'effiloche pas. Votre choix de 6 coloris mode : blanc, bleu Caroline, marine, vert pin, cuivre ou pourpre. Tailles : P., M., G. et EG. (Le ton pourpre n'existe pas dans la taille EG). Soyez au pas de la mode tout en économisant. Procurez-vous-en un de chaque couleur.

*Marque déposée

Ord. 10.95

8.49

Téléphoner à 842-6261

CHEMISES POUR HOMMES — RAYON 62 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Vente!

Triomphe des tricots de laine à la mode italienne pour hommes

Les Italiens ont acquis cette renommée d'être passés maîtres dans la réalisation des tricots pour hommes. Morgan vous propose cette collection de tricots de grande distinction. Motifs torsades ou de fantaisie. Venez les voir demain, la gamme des coloris est sensationnelle, et leur bas prix est irrésistible. Bleu, rouille, vert foncé, vieil or, olive, cuivre, whiskey, taupe ou chameau. Tailles P., M., G. et EG.

Téléphoner à 842-6261
(Veuillez indiquer une deuxième couleur)

TRICOTS POUR HOMMES, RAYON 29, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Rég. 19.95

15.99

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

Nouvelle constitution plus démocratique pour les fonctionnaires de Montréal

par Florian BERNARD

Les fonctionnaires municipaux de Montréal ont autorisé hier leurs dirigeants syndicaux à modifier sensiblement la constitution du syndicat. Les 13 principaux amendements qui avaient été soumis par un comité présidé par M. Gilles Robert ont été adoptés après un débat de quelques heures.

La principale modification touche la tenue des référendums. Le syndicat estimait que, devant le coût considérable du dernier référendum au sujet de l'affiliation à la CSN, il était devenu important de restreindre de telles demandes. Le nouvel article qui a été adopté à l'unanimité souligne que, dorénavant les demandes de référendums devront être accompagnées d'une requête comportant les signatures d'au moins les 2-3 des membres du conseil ou celles d'au moins 10 p. 100 des membres du syndicat. Le président du syndicat, M. Jean Des-Trois-Maisons, a dit que cette mesure évitera la tenue de référendums sur toutes sortes de sujets peu importants.

Une plus grande démocratie

D'autres modifications à la constitution visent, par ailleurs, à assurer une plus grande démocratie. L'article 23 précise, en effet, qu'en vue de favoriser davantage le droit de vote avec scrutin secret, celui-ci pourra être exigé par 25 p. 100 seulement des membres présents, plutôt que par la majorité.

L'article no 2 souligne, de son côté, que les discussions à caractère politique seront désormais autorisées en assemblée générale, pourvu qu'elles se rattachent directement à des questions ouvrières. Toutes discussion politique était, jusqu'ici, frappée d'un tabou.

Un autre article apporte une nouvelle définition du "membre" du syndicat. La nouvelle définition permet désormais au membre retraité d'exercer son droit de membre honoraire. Ce dernier n'aura toutefois pas le privilège de voter sur les questions concernant l'administration du syndicat ou les règlements adoptés par les membres actifs.

Déconfessionalisation

La dédicace "obligatoire" du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal à saint Joseph, patron des travailleurs, a été rayée des règlements.

Les autres modifications à la constitution concernent divers sujets, notamment l'assurance-vie qui devient obligatoire, la démission "automatique" de tout officier de section muté, promu ou affecté d'une façon permanante à une autre section, le changement du début et de la fin de l'année financière (qui coïncideront désormais avec les dates de la ville de Montréal), etc.

Afin d'éliminer des ambiguïtés, les cinq vice-présidents élus par le conseil seront maintenant désignés sous le terme de membres du "Comité exécutif".

Enfin, l'exécutif a proposé aux membres l'adoption d'un nouveau sigle, réalisé par le confrère Jean-Marie Brunet, de la division des travaux publics et de l'architecture. Ce sigle, selon l'exécutif syndical, "fait réellement dans le vent" par son modernisme et ses couleurs.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Vos manteaux de fourrure sont-ils à la dernière mode ?

Faites remodeler vos manteaux de fourrure à la mode d'aujourd'hui. De minimes retouches, un ourlet raccourci, un nouveau col..., des petits riens qui font de nouveaux manteaux... réalisés avec soin par nos experts avant que ne commence la saison. Confiez vos manteaux à Morgan... vous ne le regretterez pas.

Téléphonez à 844-1515, poste 550

Entreposage des fourrures, rayon 87, au cinquième

20% de rabais !

Superbes bas Baycrest offerts à prix réduits

Ord. 1.29 **2/2.50**

Choisir des bas est aussi important que de choisir une robe. Le choix est sans fin, les styles nombreux. Le bas Baycrest, réalisé selon les exigences Morgan réunit toutes les qualités recherchées par les élégantes. Le choix est abondant, il y a même des bas Cantrece*... tous réduits de 20% demain. N'hésitez pas, faites ample provision.

A. Bas sans couture, tricot uni Cantrece*, talon non renforcé. Nuances : moka, fantaisie ou gris de brume. Pointures : C (8½ à 10); M (8½ à 11); L (9½ à 11).

B. Bas sans couture, tricot uni Cantrece*, talon renforcé. Nuances : moka ou fantaisie. Mêmes pointures que les bas précédents. (centre-ville seulement).

C. Bas nylon micro-mailles, revers orné de dentelle et pointes indémaillables, 400 aiguilles, 15 deniers. Nuances : bois de bruyère, taupe, ou grain de café. Pointures : C (8½ à 11) : M (9½ à 11); L (9½ à 11.

D. Bas micro-mailles 15 deniers, revers Banlon*. Nuance bois de bruyère seulement. Pointures C (8½ à 11); L (9½ à 11); EL (10½ à 12). (Centre-ville seulement).

E. Bas avec couture en tricot uni 15 deniers. Ton cidre seulement. Pointures : C (8½ - 9 - 9½ - 10) ; M (8½ - 9 - 9½ - 10 - 10½) ; L (9½ - 10 - 10½ - 11).

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

BAS, RAYON 19, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD à moins d'avis contraire

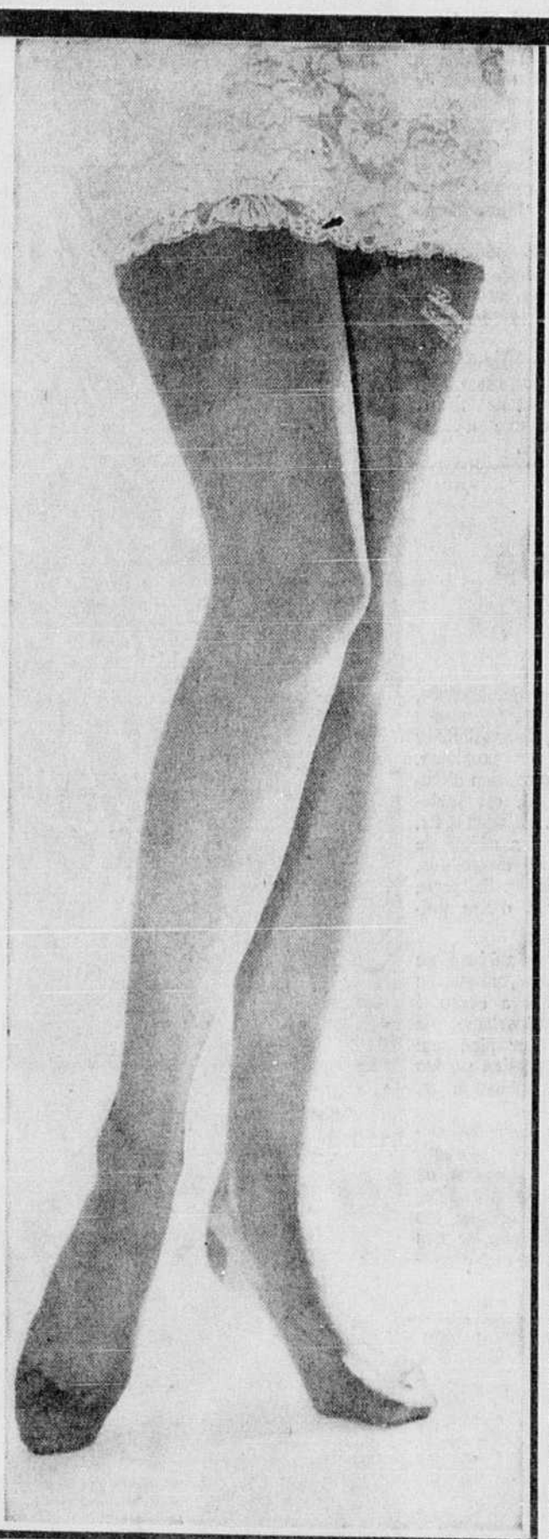

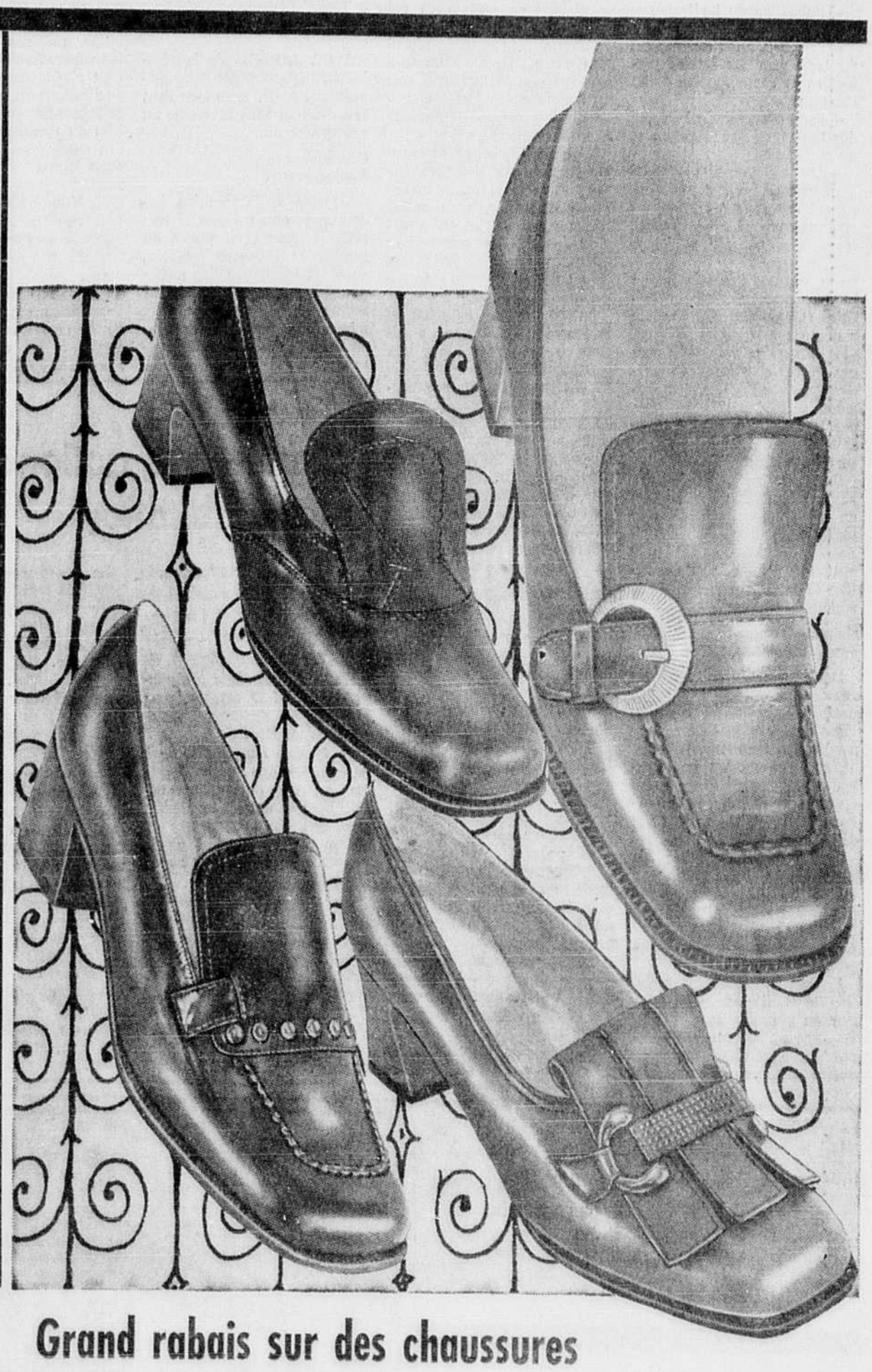

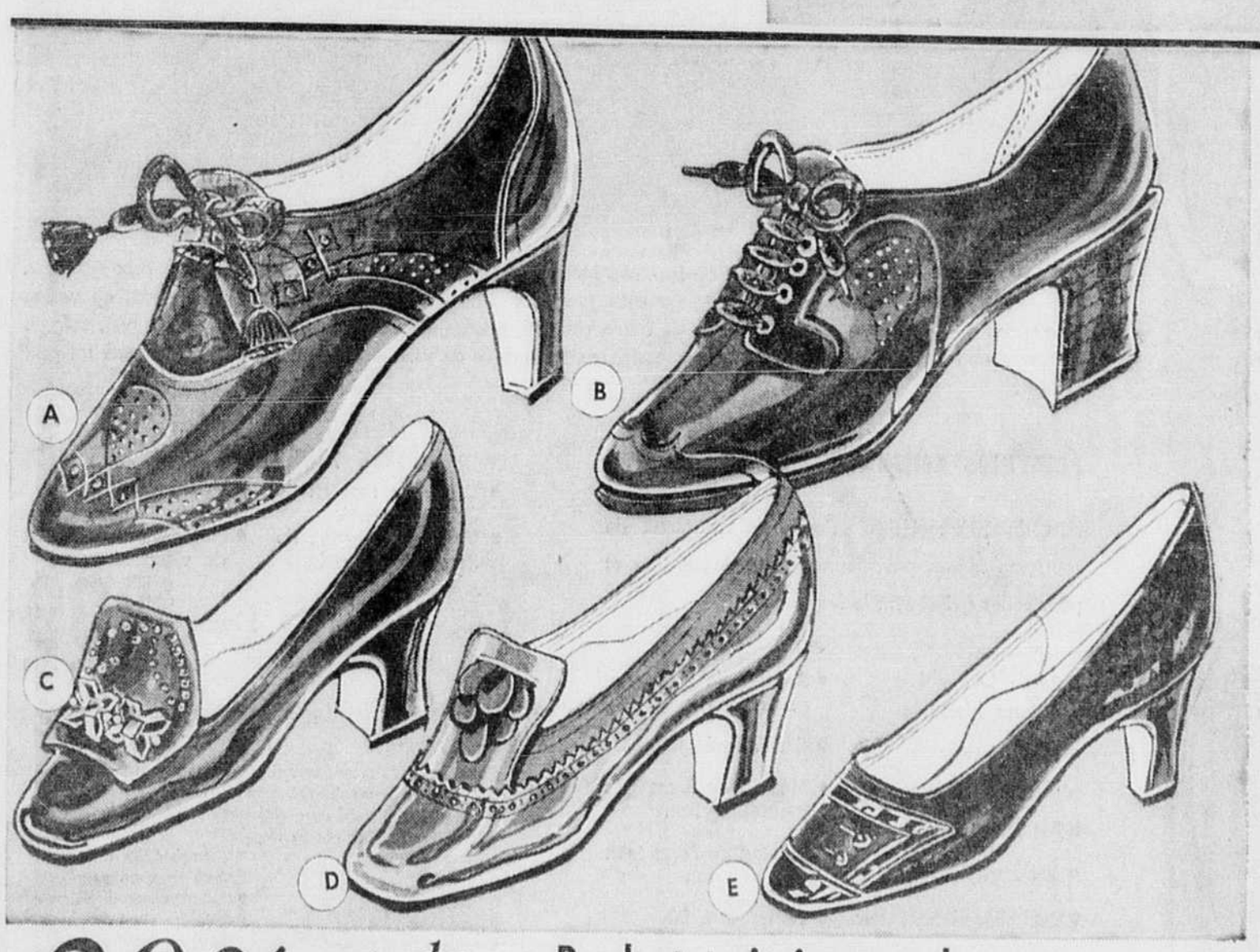

Grand rabais sur des chaussures importées d'Espagne !

Ord. $18 **13.99**

Précipitez-vous chez Morgan pour profiter d'une des plus grandes aubaines de la saison. Les élégantes chaussures espagnoles viennent d'y mettre pied à terre et les jeunes "dans l'vent" saisiront certainement l'occasion de les acheter au rabais. Grosses chaussures aux talons larges, de hauteur mode et à bouts carrés. Empeigne montant haut, ornée de clips, de boucles métalliques ou de têtes de clous. Ces modèles se font en cuir sauvage ou en verni, brun moyen ou foncé ou cuir antique brun ou lie de vin. (Les modèles en verni gris fusain ou vert existent seulement au centre-ville). Pointures : 5 à 10 B seulement.

Pas de commande postale ni téléphonique

20% de rabais ! **Pendant trois jours seulement sur notre stock entier de chaussures "Anatomics"**

Les chaussures correctives "Anatomics" réputées sont pour la première fois au rabais. Elles se font en deux modèles : laçage à deux ou trois oeillets et escarpins. En chevreau glacé ou en verni de bonne qualité. Noir ou bleu.

A. Laçage à deux oeillets. Noir ou brun. Pointures : 7½ à 11AAAA, 7 à 11AAA, 6 à 11AA, 5½ à 10A, 5 à 11B, 5 à 11C, 5 à 10½D, 5 à 9E. Bleu. Pointures : 7 à 10½AAA, 6 à 10AA, 5½ à 9½A, 5 à 9½B, 5½ à 9C.

B. Laçage à cinq oeillets. Brun ou noir seulement. Pointures en noir : les mêmes que pour le modèle précédent, largeurs : AAA à D. En brun : les mêmes que pour le modèle précédent, largeurs de AAA à C.

C. Escarpins avec garniture fantaisie. Pointures 5 à 10AAA et B.

D. Escarpins garnis d'un bouton. Pointures : 5 à 10AAA et B.

E. Escarpins noirs. Pointures :7 à 10AAA, 6½ à 11AA, 5½ à 10A, 5 à 11B, 5 à 9½C.

Ord. $27 **21.60**

(CENTRE-VILLE SEULEMENT) Pas de commandes postales ni téléphoniques pour les modèles C et D

20% de rabais ! **sur chaussures classiques "Couturier"**

Profitez de ce rabais sur notre stock entier de modèles de grands couturiers. Chaussures fermées ou ouvertes derrière. En verni, en veau et peau de soie noirs. En veau bleu, en verni noir et blanc ou en peau de soie noire. Au centre-ville pointures : 7½ à 10AAA, 6 à 10½AA, 5 à 10B. Aux succursales : 6½ à 9½AA; 5 à 9½B.

Ord. $20 **$16**

Téléphoner à 842-6261

(A moins d'avis contraire. Veuillez compter jusqu'à deux semaines pour la livraison)

CHAUSSURES DE DAMES, RAYON 331, AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD (A MOINS D'AVIS CONTRAIRE)

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Hausse des tarifs postaux

Le bill Kierans subit avec succès l'épreuve de la première lecture

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le projet de loi de M. Eric Kierans, proposant une hausse du tarif de première classe et d'autres changements, a été adopté en première lecture hier soir après cinq heures de débat, par un vote de 79 contre 48.

Selon la procédure, le ministre des Postes a d'abord dû présenter une résolution, qui devait être adoptée par la Chambre des Communes avant que ne soit proposé le projet de loi. La résolution du ministre a été accueillie froidement par l'opposition. Il s'est même trouvé un député libéral, M. Alexandre Cyr, de Gaspé, pour demander que soit continué le service de la poste le samedi dans certains bureaux de postes.

En vertu de cette résolution, qui précède l'étude d'un projet de loi amendant la Loi des Postes, le gouvernement propose:

— l'abolition du tarif spécial pour la livraison locale;

— l'augmentation de un cent du tarif pour les lettres postées et livrées n'importe où au Canada;

— l'amendement de l'échelle des taux pour les journaux et les périodiques;

— des changements d'ordre administratif, notamment en ce qui concerne les locateurs et entrepreneuurs qui vendent leurs services au ministère des Postes;

Ces mesures préconisées par le gouvernement fédéral et dévoilées hier par M. Kierans s'ajoutent à d'autres décision déjà prises par le ministère des Postes et qui ont été communiquées au cours des dernières semaines, soit la hausse des tarifs des courriers de 3e et 4e classes, et la cessation du service le samedi.

Par ailleurs, le ministre a situé ces modifications dans un cadre de transformation globale, qui vise à l'intégration des communications dans une structure nouvelle qui s'appellera le ministère des Communications.

Un ministère des Communications

Dans une optique d'évolution rapide, le service des Postes deviendra, selon M. Kierans, "une partie intégrante du ministère des Communications et aura à son service les meilleurs scientifiques dans le secteur de la recherche au nouveau ministère pour relever le défi du changement."

Comme signe tangible de cette volonté de s'adapter au temps présent, le ministère des Postes songe à transporter "tout le courrier posté et livré au Canada par avion quand cela accélérera le service."

En somme, selon la résolution de M. Kierans, tout courrier de première classe, local ou national, coûtera six cents pour la première once et quatre cents pour chaque once additionnelle. On sait que le tarif local est présentement de quatre cents et l'autre de cinq cents.

De plus, on ferait disparaître le plafond de huit onces qui existe depuis 1954

Comme il l'a déjà répété plus d'une fois, M. Kierans a expliqué que la hausse à peu près globale des tarifs vise à ce que les revenus du ministère couvrent les frais encourus.

En ce qui concerne les changements aux tarifs des journaux et périodiques, le ministre a déclaré que ce serait "faire un long pas en avant pour s'assurer que cette classe du courrier paie sa juste part d'un service qui coûte substantiellement plus cher."

Au fait, plus tôt au cours de la journée, M. Kierans a déclaré à la Chambre que des fonctionnaires de son ministère ont rencontré un peu partout au pays des représentants de journaux pour discuter du problème posé par la cessation du service le samedi.

"Je peux dire que la réaction a été extrêmement chaleureuse," a-t-il commenté, ce qui a été interprété par l'Opposition dans un sens contraire à celui donné par le ministre.

Un ministériel s'oppose...

Parmi les premiers députés à se lever pour critiquer le projet du ministre des Postes, il y a eut un député libéral, M. Alexandre Cyr , de Gaspé.

Après avoir fait l'éloge de l'ancien ministre des Postes, feu René Tremblay, et après avoir mentionné que la population est consentante à payer un peu plus cher pour avoir un meilleur service, M. Cyr s'est opposé à ce que certains bureaux soient fermés le samedi avant-midi, de même qu'à la suspension le samedi de la livraison du courrier sur les routes rurales

"M. le président, avec l'abandon du courrier le samedi nous reculons de 50 ans dans les régions rurales", a même lancé M. Cyr.

Le député de Gaspé a suggéré qu'"un comité de fonctionnaires soit formé pour aller voir sur place dans quelles conditions la distribution du colrrier doit s'effectuer.

Il a proposé en outre l'établissement de normes régionales pour guider le ministère dans l'évaluation des services routiers ruraux.

En terminant, M. Cyr a demandé au ministre de "préciser ses intentions avant de clore le débat. "Le député libéral a toutefois indiqué qu'il n'a pas l'intention de voter contre la résolution, puisque dans une déclaration antérieure M. Kierans aurait dit, selon lui, qu'il "envisageait" d'abolir le service le samedi, ce qui veut dire que tout n'est pas perdu.

Tel est du moins jusqu'où va l'optimisme du député de Gaspe.

Avant l'adoption de la résolution, d'autres députés libéraux ont parlé, mais tous l'ont fait dans un sens favorable au gouvernement.

Pourquoi pas Radio-Canada?

Du côté de l'Opposition évidemment, on s'est montré très réticent devant ce projet du ministère . De façon générale, on a fait valoir que rien n'oblige le gouvernement à vouloir rendre ce ministère rentable, alors que d'autres services sont et demeureront déficitaires.

"Le gouvernement demande au ministère des Postes de couvrir ses frais et au même moment il dit à Radio-Canada de venir le voir s'il a besoin de quelques millions additionnels", a soutenu un porte-parole conservateur, M. Heath MacQuarrrie

Ce député a ajouté que l'équilibre des budgets par tous les ministères serait un accomplissement souhaitable, mais puisque cela n'est pas atteint de quel droit vise-t-on un service établi depuis longtemps?" a-t-il demandé.

Un néo-démocrate, M. Barry Mather, a rappelé que la Commission royale d'enquête sur les Publications a parlé de la valeur pour le pays de petites publications comme celles des universités.

"Je n'ai pas d'objection à les subventionner, a-t-il dit. Je n'en ai pas non plus pour les publications religieuses, mais je refuse de voir les contribuables du Canada subventionner des publications comme "Reader's Digest" et "Time Magazine".

M. Mather a proposé pour sa part que l'on étudie sérieusement de confier le service des Postes à une société de la Couronne.

La plupart des députés de l'opposition ont du reste souhaité que le projet de loi soit confié à un comité d'étude avant d'être adopté.

A Toronto

Conférence nationale sur l'habitation

Une conférence nationale sur l'habitation, ayant pour but de permettre l'étude et l'analyse de la nature et de la portée des besoins domiciliaires au Canada, se déroulera à Toronto, du 20 au 23 octobre, sous les auspices du Conseil canadien du bien-être.

Conférence qui veut aider à promouvoir une large discussion au sujet du problème domiciliaire et qui fut expliquée, hier, lors d'une conférence de presse au siège social de la Chambre de commerce de Montréal.

Conférence, précisons-le, qui n'a rien à voir avec la Commission fédérale d'études sur le logement et l'aménagement urbain, présidée par le ministre fédéral des Transports, M. Paul Hellyer, qui incidemment visitera la métropole en même temps que la conférence de Toronto.

La conférence de Toronto, selon ses organisateurs, vise à faire participer, à sensibiliser la population au problème, alors que la Commission d'étude de M. Hellyer, est seulement le fruit, affirment-ils, d'un ministre qui a décidé de prendre ses responsabilités. Quoi qu'il en soit, M. Hellyer a promis également d'être présent à Toronto.

Le Conseil canadien du bien-être est un organisme du secteur privé qui a organisé un comité interprovincial en vue de mettre sur pied une rencontre d'information sur les problèmes de l'habitation au Canada.

Car c'est bien d'une rencontre d'information qu'il s'agit, du genre des discussions de l'Institut canadien des affaires publiques, et qui comme ces assises espère provoquer des décisions, à partir des discussions.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Les élégantes au goût sûr se rendront toutes chez Morgan pour voir ces magnifiques fourrures à prix spéciaux. Nous nous faisons une joie de vous proposer cette grande variété de modèles uniques de manteaux, de vestes et d'étoles de fourrures de luxe. Modèles de haute distinction, classiques ou à la dernière mode. Travail soigné. Courez profiter de cette vente ! C'est une occasion extraordinaire de vous acheter une fourrure Morgan à un prix si bas !

Fourrures sensationnelles d'octobre:

Plus de 100 modèles uniques de manteaux de fourrures félines pour jeunes filles de carrière et pour celles qui aiment la fantaisie.

- Raton laveur à pointes blanches
- Raton laveur teint renard roux
- Rat musqué décoloré
- Rat musqué raturel
- Rat musqué teint noir
- Agneau de Mongolie gris ou blanc
- Castor rasé
- Mouton de Perse gris naturel et vison
- Mouton de Perse teint noir et vison
- Tailles : 6 à 20

Ord. $395 à $495

$299

24 mensualités de 14.30

Vestes féminines et étoles

- Vestes de mouton de Perse teint noir
- Vestes de mouton de Perse gris naturel
- Vestes de vison de Chine
- Etoles 8 ou dix peaux de vison

Vente **$299**

24 mensualités de 14.30

Extraordinaires fourrures de luxe

- Castor rasé
- Mouton de Perse gris naturel avec vison
- Mouton de Perse teint noir avec vison
- Raton laveur naturel de qualité supérieure
- Têtes de pahmi et cou de léopard
- Marmotte rayée
- Chat chinois
- Belette chinoise
- Agneau de Mongolie
- Manteau brun procédé Kolinsky*
- Vison de Chine teint noir
- Veste de vison pastel
- Choix complet de vestes
- Etoles de vison 10 peaux, Pastel ou Pearl*

* Marque déposée

Ord. $495 à $595

$399

24 mensualités de 19.20

Pas de commandes postales ni téléphoniques

AU SALON DE LA FOURRURE — RAYON 438 — AU DEUXIEME AVANT

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Exclusivité Morgan

Ensembles "Mille feux" en tricot acétate filé lurex ...et marqués au rabais

Ord. $50 **38.88**

Des ensembles à l'ordre du jour pour la garde-robe féminine. Ils sont élégants à l'heure du cocktail, le soir sous les feux de lumière. Deux-pièces comprenant une robe accompagnée d'une veste en tricot acétate au fini soyeux, éclairé de lurex. Vous aimerez voir ce trio marqué à bas prix.

A. Ensemble à motif jacquardé. Veste à col cranté arrondi, robe fourreau unie à encolure ras du cou. Blanc/or, argent/turquoise ou or/or. Tailles 12 à 20.

B. Veste dont le décolleté en V est fait de rayures assorties à l'empiècement ras du cou de la robe fourreau ; à jupe unie. Ceinture genre lien. Choix lurex blanc/argent, or/or ou bleu/bleu. Tailles 12 à 20.

C. Veste genre cardigan, bordée de soutache et robe fourreau unie avec ceinture lien. Blanc avec blanc, or avec or ou turquoise avec turquoise. Tailles 10 à 18.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

COSTUMES DE DAMES — RAYON 416 — AU DEUXIEME

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

C'est pour bientôt...

Il faut s'y résigner : l'automne, le triste automne, "l'automne et sa chanson plaintive"... s'en vient ! Pour cette jolie Française, bien au contraire, cette saison morte n'a rien d'attristant car elle lui apporte joie et ravissement : Virginia Baptista, 18 ans, vient d'être élue "MISS AUTOMNE", à Nice, en France.

Commission d'enquête BB

Jean-Louis Gagnon succède à André Laurendeau

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a annoncé hier que M. Jean-Louis Gagnon avait été nommé co-président de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en remplacement de M. André Laurendeau.

Le professeur André Raynaud, de l'Université de Montréal, remplacera au sein de la Commission M. Gagnon qui était déjà commissaire.

M. Trudeau a annoncé cette nouvelle aux Communes en réponse à une question de M. George Hees, député de PC-Prince Edward Hastings.

M. Trudeau a également fait savoir à M. Robert Thomspon, député PC de Red Deer, qu'il avait demandé à la Commission de soumettre son rapport final dans le plus bref délai possible.

Le deuxième volume du rapport de la Commission, qui concerne l'éducation, devrait paraître cet automne. Il devait être rendu public il y a près de trois mois, mais la mort de M. Laurendeau a retardé les travaux de la commission.

M. Gagnon était autrefois rédacteur en chef au quotidien montréalais LA PRESSE et de l'ancien quotidien "Le Nouveau Journal". Il est membre de l'Académie canadienne-française et du Conseil des Arts du Québec.

M. Raynauld a dirigé le département de sciences économiques de l'Université l'an dernier pour devenir conseiller auprès du ministère fédéral des Finances. M. Raynauld est également conseiller économique auprès de la commission depuis 1964.

Depuis longtemps, M. Gagnon, partisan du bilinguisme à travers le Canada, a appuyé la théorie selon laquelle le Québec est le protecteur de la culture française en Amérique du Nord.

Pendant la tournée préliminaires de la commission BB en 1964, M. Gagnon avait déclaré à une audience tenue en Ontario qu'aux yeux de certains Canadiens français, tout le Canada devait devenir bilingue sous peine de se disloquer.

Séparation sociale

Selon M. Gagnon, le mépris des droits des Canadiens français établis hors Québec pousse les Québécois à croire qu'il n'y avait plus place pour la culture canadienne-française hors de cette province. Le Québec, avait souligné M. Gagnon, est séparé socialement, sinon politiquement, du reste du pays.

Dans un autre discours prononcé en 1964, M. Gagnon avait affirmé que le Québec n'exigeait de la Confédération rien de ce qu'il ne pouvait obtenir.

Le premier volume du rapport BB, paru en décembre dernier, recommandait diverses mesures destinées à assurer aux anglophones et aux francophones un statut égal dans les affaire publiques et dans les échanges e tre les citoyens et le gouvernement.

Le premier ministre Trudeau a annoncé que le gouvernement fédéral introduirait au cours de la session actuelle un projet de loi sur les langues officielles qui appliquerait certaines recommandations de la commission BB.

Notes biographiques

Né à Montréal le 21 février 1913, M. Gagnon a fait ses études au collège Sainte-Marie et au collège Jean-de-Brébeuf et à l'Université d'Ottawa.

M. Gagnon, journaliste d'expérience internationale, a déjà passé un an au Ghana, autrefois la Côte-de-l'Or, comme directeur d'un centre africain de radiodiffusion. De 1943 à 1945, il a dirigé successivement les bureaux de Montréal et de Washington de l'agence France-Presse.

En 1946, il devenait directeur de l'information auprès de Brazilian Traction, Light and Power, à Rio de Janeiro, au Brésil. Il est revenu par la suite à Montréal et y a fondé deux périodiques, "Les Ecrites du Canada français" et "La Réforme".

Jean-Louis GAGNON

Il est ensuite entré au service du quotidien "Le Canada", qui n'existe plus, avant de devenir rédacteur en chef à "LA PRESSE".

M. Raynauld est né en 1927 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a été diplômé en 1951 de l'Université de Montréal avec une maîtrise en arts et, en 1954, de l'Université de Paris, avec un doctorat en sciences économiques.

Une firme anglaise fait apprendre le français à 10 de ses employés

Un porte-parole de la société Woods Transport, de Montréal, a annoncé lundi que la firme a décidé d'envoyer 10 de ses employés à l'Université de Montréal pour y apprendre le français, et ceci en hommage à la mémoire de Daniel Johnson, le défunt premier ministre du Québec.

La société, dont le siège social est situé au 5005, rue Irwin, à LaSalle, désire non seulement instaurer le bilinguisme dans son entreprise, mais annonce qu'elle lancera une campagne invitant toutes les entreprises anglophones à imiter son geste.

Mme Irwin Woods a déclaré que la société estimet que le français pourrait devenir la langue de travail de la province sans qu'il soit nécessaire de l'imposer par aucune législation.

De l'avis de Mme Woods, si les francophones insistent pour que leur langue devienne la langue de travail dans la province, c'est parce que les anglophones ont jusque-là refusé de parler français.

"A l'heure qu'il est, dit-elle, les bilingues sont des Canadiens français qui parlent l'anglais. Nous voulons faire du bilinguisme une voie à double sens."

$700 millions

Entente Ottawa-IPE

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral et l'Ile - du - Prince - Edouard devraient signer à la mi-novembre un accord destiné à donner un essor à l'économie de la province.

Selon un porte-parole, le programme devrait coûter environ $700,000,000 et s'échelonner sur une période de 15 ans. Un haut fonctionnaire a toutefois déclaré que jusqu'à présent, l'accord ne prévoyait qu'une estimation de $25,000,000 par année pour les cinq premières années.

C'est M. Russell Honey, secrétaire parlementaire du ministre du Développement rural M. Jean Marchand, qui a soulevé aux Communes la question du programme. Le plan comprendrait une restructuration des services de la province et la revalorisation des terrains.

Un ministre du cabinet, soulignant la fragilité de l'économie de la province, a défini le problème de la façon suivante : Faut-il dépensé $300,000,000 pour une jetée ou pour développer toute l'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard ?

Le gouvernement de l'Ile-du-Prince - Edouard désirerait peut-être qu'Ottawa assume toutes les dépenses de la province. Constitutionnellement, ce transfert serait impossible : l'éducation, par exemple, est une juridiction provinciale.

Le programme concernant l'Ile - du - Prince - Edouard serait la première tentative du gouvernement Trudeau pour éliminer les disparités économiques régionales.

La nomination de Robert Sauvé

Le ministère du Travail se dirigerait vers une nouvelle philosophie des relations industrielles

par Jacques LAFRENIERE

Le choix de Me Robert Sauvé comme sous-ministre adjoint du Travail laisse clairement voir que le ministère du Travail du Québec s'oriente vers une nouvelle philosophie des relations industrielles, comme l'a souventes fois déclaré le ministre, M. Maurice Bellemare.

M. Sauvé sera plus particulièrement attaché au cours des prochains mois à préparer la nouvelle législation que le gouvernement soumettra en Chambre. Il y a au moins 14 projets de lois qui seront étudiés, dont 6 ou 7 dès la reprise de la session.

M. Sauvé sera également chargé de diriger les négociations avec le gouvernement fédéral sur le partage des responsabilités en matières de main-d'oeuvre et c'est vers ce champ d'activité que se portera plus tard son travail.

Le ministère du Travail compte un sous-ministre, M. Donat Quimper et trois sous-ministres adjoints: MM. Sauvé, Jean-Paul Savard et Réal Mireault. Ce dernier s'occupe plus spécialement des négociations collectives et de la conciliation. M. Savard a charge d'oeuvre mais bifurquera vers les services techniques.

M. Bellemare n'a encore rien annoncé des nouvelles lois qu'il présentera. On sait cependant qu'il y aura des amendements à la Loi de la convention collective et qu'on essaiera particulièrement de régler les problèmes du secteur de la construction. La "médecine préventive" dont il a déjà parlé pourrait se traduire par une loi qui prévoit une période de médiation entre l'expiration des délais de conciliation et le déclenchement de la grève.

Le nouveau sous-ministre adjoint, on s'en souvient, était secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, poste qu'il a occupé de juin 1965 à décembre 1967. Son départ de la CSN a été fracassant.

M. Sauvé avait reproché à la CSN d'être "dirigé" par des éminences grises. Il reprochait aussi à la CSN de "contester pour contester".

Cette décision de quitter la CSN, disait-il, "ne tient pas de l'improvisation. Dès le moment où j'ai choisi d'étudier le droit j'entendais me perfectionner en vue de travailler à l'intérieur du mouvement syndical. J'ai donc étudié et vécu pour le syndicalisme".

Il avait démissionné pour deux raisons principales : il croyait à la direction en équipe plutôt qu'à la direction par un seul homme et il aurait souhaité que soient élaborées collectivement une orientation et des politiques, grâce à une large participation des membres.

Le 1er mai 1960, il devient conseiller technique de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), puis en 1963, directeur régional de la CSN dans les Cantons de l'Est, et l'année suivante, il occupe le même poste à Montréal. En juin 1965 il succède à M. Marcel Pepin comme secrétaire de la CSN. M. Pepin venait d'être élu président de la centrale par suite du départ de M. Jean Marchand,

Depuis septembre dernier, il est vice-président du CEGEP de Maisonneuve. Il est également président du Comité de recherche et de reclassement des employés de la Compagnie de publication de LA PRESSE Limitée.

Troisième sous-ministre adjoint de Bellemare

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'ancien secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Robert Sauvé, a été nommé, hier, sous-ministre adjoint au ministère du Travail.

M. Sauvé, qui avait démissionné de son poste à la CSN il y a un an, devient le troisième sous-ministre adjoint du ministère.

Agé de 37 ans, M. Sauvé s'occupera plus particulièrement de la préparation de la législation du ministère et de questions fédérales-provinciales.

En annonçant la nomination de M. Sauvé, le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a déclaré que cette nomination viendra compléter la réorganisation des cadres du ministère.

Actuellement directeur associé du Centre de relations industrielles de l'université McGill et professeur de droit ouvrier à la faculté de droit de cette université, M. Sauvé avait abandonné ses fonctions à la CSN l'an dernier à la suite de divergences de vues sur l'orientation de cette centrale syndicale.

Né le 4 septembre 1937 à Montréal, M. Sauvé a fait ses études classiques au collège Sainte-Marie où il obtint son baccalauréat ès arts en 1951. Il étudia ensuite le droit à l'université de Montréal. Diplômé en 1955, il fut admis au Barreau et se consacra à l'obtention de sa maîtrise en droit.

Subséquemment, il poursuivit des études au London School of Economic and Political Sciences jusqu'en 1956 et en 1957, il étudia à l'université américaine de Washington pour obtenir une maîtrise en administration publique.

De 1957 à 1960, M. Sauvé fut officier au Service des coalitions du ministère de la Justice a Ottawa avant d'entrer au service de la CSN.

Recherchez nos spéciaux

VENTE TRANS-PLAZA

JEUDI — VENDREDI — SAMEDI

CHEZ JEROME

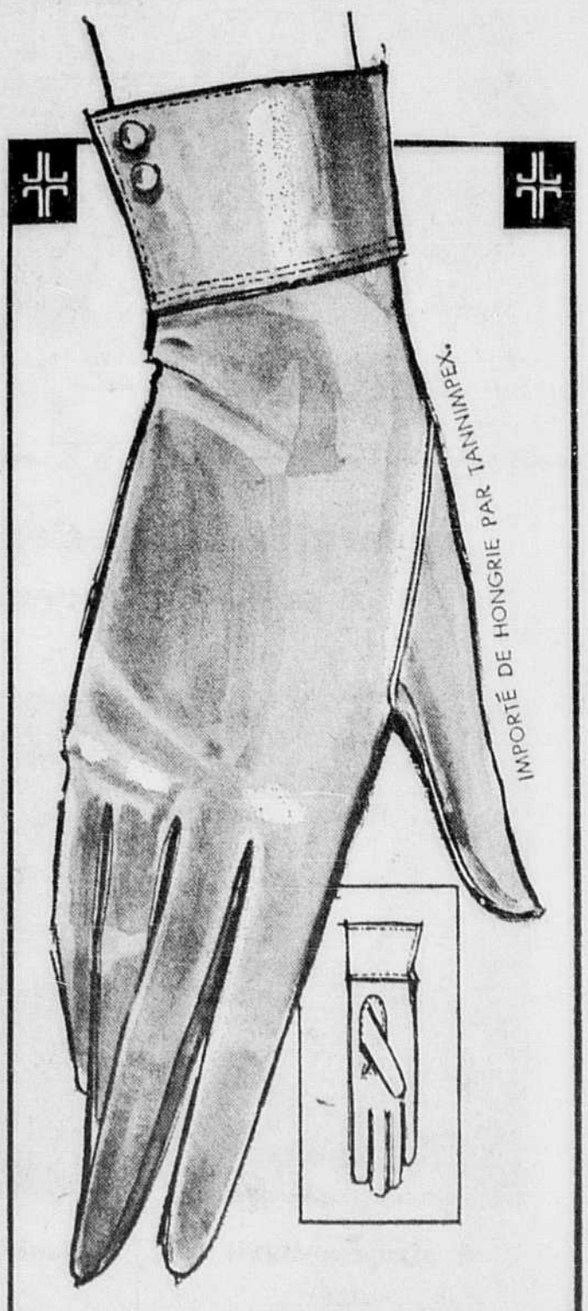

COMMENT RECONNAÎTRE LA JEUNE INDIVIDUALISTE

Une nouveauté, le style Bonnie & Clyde à poignet gracieux, en fin chevreau noir, brun moyen ou sable. Pointures 6, 6½, 7, 7½. $11

jerome

jerome

• PLACE BONAVENTURE • FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE • PLAZA ST-HUBERT

Commandes postales (au 6846, rue St-Hubert) et téléphonées (à 274-6559

Admiral

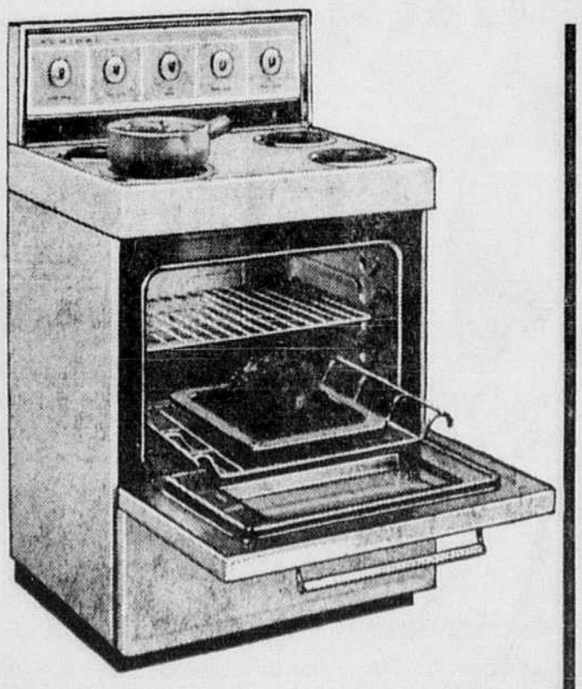

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE

• 30"
• Fenêtre panoramique
• Contrôle de chaleur infinie
• Modèle R3820

SPECIAL 169.

GRAND SPÉCIAL

RÉFRIGÉRATEUR

13 PIEDS CUBES

SPECIAL 189.

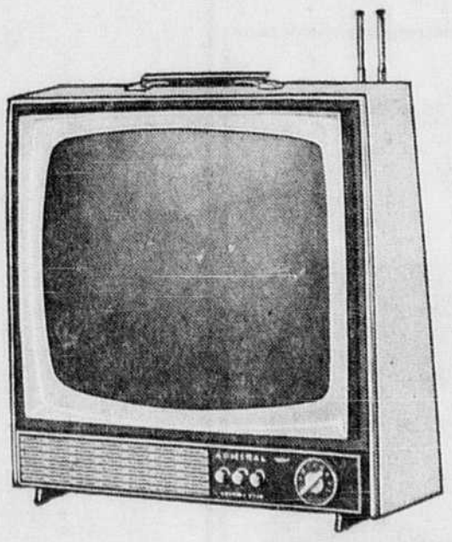

TV NOIR ET BLANC

PORTATIVE 19"

MODÈLE PN 9001

SPECIAL 159.

A. FORGET INC

6725, boul. ST-LAURENT Tél. 274-5568

OUVERTS LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H 30

STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN

CAHIER No 5 / PAGES 57-76 LA PRESSE ARTS ET SPECTACLES / RADIO TV / FINANCE

MONTREAL, MERCREDI 9 OCTOBRE 1968 — 84e ANNEE — No 236

Fardeau allégé du premier ministre Bertrand

Importance de la nouvelle fonction de secrétaire général de l'exécutif

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La création du poste de secrétaire général du Conseil exécutif, annoncée hier par M. Jean-Jacques Bertrand, constitue une importante réforme administrative, d'ailleurs attendue depuis longtemps.

Il aura fallu moins d'une semaine au nouveau premier ministre du Québec pour mettre en application le projet élaboré il y a plus d'un an par M. Daniel Johnson, ce dernier ayant toujours hésité à l'appliquer à cause des chambardements qui en découlent dans les responsabilités de tout l'entourage du chef du gouvernement. M. Johnson voulait d'abord trouver la perle rare.

En effet, l'institution du poste de secrétaire général du gouvernement crée une sorte de super haut-fonctionnaire. M. Bertrand lui-même a pu dire hier, au cours de sa conférence de presse, que M. Julien Chouinard, le titulaire du nouveau poste, deviendra le "premier fonctionnaire" du gouvernement.

Rôle de coordonnateur

Bien que le premier ministre n'ait pas donné d'indications techniques sur les responsabilités du secrétaire général du Conseil exécutif, il a souligné que M. Chouinard, en plus de préparer les ordres du jour des réunions du cabinet, coordonnera l'activité de tous les conseillers du gouvernement et des comités ministériels et interministériels.

En un mot, tout ce qui concerne l'administration gouvernementale passera entre les mains du secrétaire général.

Concept nouveau au Québec, la fonction de secrétaire général existe ailleurs, particulièrement en France où "le secrétaire général du gouvernement" établit la coordination entre l'exécutif, c'est-à-dire le président de la République, et les ministères.

La fonction étant nouvelle au Québec, l'étendue des responsabilités qu'elle couvrira et l'influence qu'elle octroiera à son tiulaire dépendront en grande partie de la personnalité du titulaire lui-même.

M. Chouinard s'est acquis, du temps où il était sous-ministre de la Justice, une très bonne réputation dans les milieux gouvernementaux. Nommé par M. Claude Wagner, sous le gouvernement libéral, il avait servi sous M. Bertrand jusqu'à ce qu'il démissionne, au printemps dernier, pour se porter candidat conservateur à l'élection fédérale du 25 juin dernier.

Il ne fait pas de doute que le secrétaire général du Conseil exécutif deviendra, sur le plan administratif, le plus proche collaborateur du premier ministre.

Consacrant sur le plan administratif la centralisation croissante des pouvoirs exécutifs aux mains d'un seul homme, le premier ministre, l'institution du poste de secrétaire général du gouvernement permettra d'établir une plus nette distinction entre, d'une part, les responsabilités du premier ministre en tant que chef réel du gouvernement et, d'autre part, ses tâches en tant que député et chef de parti.

M. Julien Chouinard

Nouveau partage des responsabilités

La plupart des responsabilités du nouveau secrétaire général avaient été remplies jusqu'à maintenant, selon les époques, soit par le greffier du Conseil exécutif, soit par le chef du cabinet du premier ministre.

Pratiquement, la nomination de M. Julien Chouinard allégera le fardeau qui pèse actuellement sur les épaules de M. Jean Loiselle, le chef de cabinet du premier ministre, et dont le rôle sera par le fait même plus limité et l'influence réduite par rapport à ce qu'elle était sous M. Daniel Johnson.

La création du poste de secrétaire général risque, par ailleurs, de modifier quelque peu le rôle du greffier du conseil exécutif, M. Jacques Prémont. Considéré jusqu'à maintenant comme le "délégué du lieutenant-gouverneur", le greffier du Conseil exécutif pourra peut-être perdre cette responsabilité lorsque le rôle précis en termes légaux de M. Chouinard sera connu.

Techniquement, M. Chouinard devient "secrétaire général du Conseil exécutif".

Légalement, il est donc fonctionnaire du "grand ministère", celui que la loi nomme le ministère du Conseil exécutif et dont le ministre responsable est le premier ministre lui-même. Par comparaison, on peut dire que M. Chouinard devient le sous-ministre en titre de ce ministère.

Jusqu'à maintenant, le plus haut fonctionnaire du Conseil exécutif était le greffier, qu'on assimile parfois au rang de sous-ministre. Greffier est la seule fonction spécifiquement prévue dans la loi du ministère du Conseil exécutif.

Cette loi, qu'il ne faut pas confondre avec la loi sur l'Exécutif, qui, elle, établit la composition du Conseil exécutif ou Conseil des ministres ou Cabinet), ne comporte qu'un article où l'on dit que les "officiers" du ministère seront un greffier et toute autre personne nécessaire à la bonne marche du ministère.

Techniquement et légalement, tous les membres de ce qu'il est convenu d'appeler le "bureau du premier ministre" forment une partie du personnel du ministère du Conseil exécutif. L'autre partie est constituée du greffier et de ses adjoints et de quelques conseillers.

Déjà, il y avait en pratique une divison des tâches en fonction des différents aspects du rôle du premier ministre, administratif et politique. La création du poste de secrétaire général consacre, sur le plan administratif, cette situation de fait.

Un soulagement pour le premier ministre

L'institution de ce nouveau poste est de nature à alléger le travail énorme que doit accomplir le premier ministre vers qui aboutissent, en fait, tous les dossiers sur les questions importantes.

Seule la pratique dira si la création de ce poste répond à un désir du gouvernement de dépolitiser la fonction extrêmement importante de conseiller et d'homme de confiance en matière administrative du chef du gouvernement.

"C'est un travail magnifique"!

Le portrait de M. Diefenbaker revêtu de la toge de Docteur en Droit de l'Université de Lahore (titre honorifique décerné en 1958) a pris sa place, hier, dans un couloir du Parlement, avec ceux des autres premiers ministres du Canada. Le portrait est l'oeuvre de Cleave Horne, artiste de Toronto. Assistaient à la cérémonie, avec MM. Trudeau et Diefenbaker, le président des Communes, M. Lucien Lamoureux (au centre). Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a, pour sa part, fait l'éloge de M. Diefenbaker comme étant le défenseur des droits civiques. En contemplant le tableau qui le représente, M. Diefenbaker s'est exclamé : "M. Horne a accompli une oeuvre magnifique avec ce qu'il avait dans les mains".

Le Québec est en vedette à Paris

par Pierre SAINT-GERMAIN
Correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Le Québec est en vedette à la première assemblée plénière du Conseil international de la langue française qui s'est ouverte hier au Château de Versailles en présence de 61 grammairiens et linguistes représentant 21 nations.

Le conseil, qui groupe un certain nombre de grammairiens et linguistes appartenant aux divers pays francophones du monde, se voue à la sauvegarde et à l'unité de la langue française. C'est une sorte d'Académie française internationale.

Tout d'abord, on a noté que le fleurdelisé occupait une place d'honneur: il flotte juste au-dessus de l'entrée du siège du conseil, rue de Lille, non loin de l'Assemblée nationale. Sauf erreur, c'est le seul emblème d'un Etat non souverain qui soit hissé sur la façade de cet immeuble. On y voit aussi le drapeau canadien.

Puis lors de la séance inaugurale de l'assemblée plénière, le secrétaire général du conseil, M. Alain Guillermou, a rendu hommage à la mémoire de M. Daniel Johnson. Il a évoqué le rôle du premier ministre du Québec dans le domaine de la francophonie et demandé à l'assistance d'avoir une pensée émue pour cet homme de grand talent et de grande générosité.

Par ailleurs, au cours de cette même séance, le délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine, a expliqué l'absence du ministre des Affaires culturelles du Québec à l'assemblée plénière du conseil.

La mort de M. Daniel Johnson, grand promoteur de la francophonie, est-il dit dans cette note, a empêché les membres du gouvernement de participer à des manifestations officielles. "A mon grand regret, je ne puis donc assister à la présente séance du conseil international de la langue française. Néanmoins, je forme des voeux pour que les travaux du conseil portent fruit."

M. Chapdelaine ensuite donne lecture d'un message soulignant que le gouvernement du Québec a tenu, dès la création du conseil, à y jouer un rôle qui marqua sans équivoque l'importance que nous accordions à cet organisme.

Une francophonie sans le Québec, serait-ce une francophonie? a déclaré le délégué général, qui a ajouté:

Le Québec est entré depuis plusieurs années dans le concert des nations francophones; il y est entré conscient de ses droits, de ses devoirs, de ses responsabilités. Sur le plan international et dans les domaines qui relèvent de sa compétence, le Québec entend jouer un rôle de premier plan, un rôle qui permettra à la nation québécoise de se développer harmonieusement, fidèle à son passé, consciente de son présent, confiante en son avenir.

M. Chapdelaine a dit en conclusion: Nous sommes francophones, mais nous sommes aussi Québécois, car notre sensibilité porte la marque de notre milieu. Nous avons commencé de jouer et nous continuerons de jouer au sein du Conseil international un rôle dont la section québécoise se fera l'interprète: à savoir marquer notre apoartenance à la francophonie et faire du Québec l'interprète du monde francophone en Amérique.

On sait que le conseil est né le 12 septembre 1967 à Québec, à l'issue de la deuxième biennale de la langue française. Ce jour-là, en présence de MM. Alain Peyrefitte, ministre (Français) de l'Education nationale, Jean-Noël Tremblay et Marcel Masse, respectivement ministre des Affaires culturelles du Québec et ministre d'Etat chargé de l'Education, fut annoncée solennellement la création du conseil.

Cependant, un rapport relatif à la création du conseil avait reçu, le 9 février 1967, l'approbation de l'assemblée générale annuelle du haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Cette assemblée se tenait sous la présidence du premier ministre M. Georges Pompidou à l'initiative de qui fut institué le haut comité dont M. Philippe Rossillon est le rapporteur général.

(M. Rossillon est ce haut fonctionnaire que M. Pierre Elliott Trudeau a récemment accusé d'avoir créé de l'agitation au Manitoba.)

Hier, M. Rossillon assistait à la séance inaugurale de l'assemblée, et M. Guillemou l'a remercié de son aide précieuse. C'est à M. Rossillon que l'on doit la mise sur pied administrative et juridique du conseil, auquel il continue d'ailleurs de donner sa collaboration autre de conseiller technique.

CHOISISSEZ CHEZ LE "ROI DES BAS PRIX"
UN APPAREIL DE HAUTE QUALITE HOOVER

ROLAND FAUCHER

DEMONSTRATION
JEUDI SOIR 10 OCT. 7 h à 10 h
VENDREDI SOIR 11 OCT. 7 h à 10 h
SAMEDI 12 OCT. 10 h à 6 h

Conditions de paiement faciles avec IAC

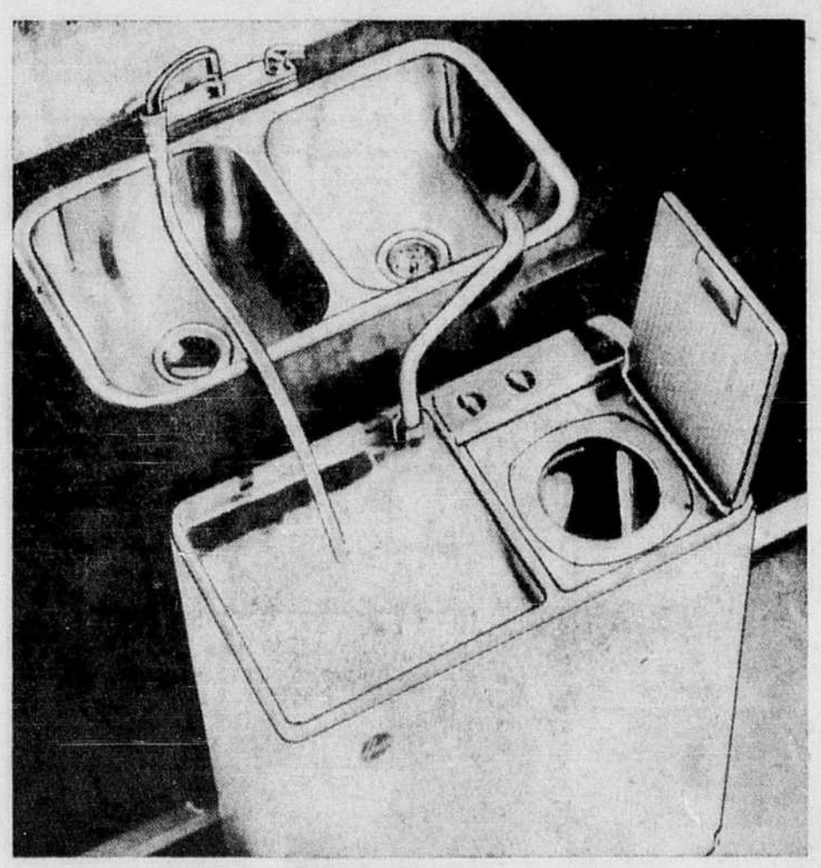

IL N'Y EN A PAS DEUX, IL N'Y EN A PAS TROIS...
SEULE LA LAVEUSE **HOOVER** PEUT LAVER
6 LIVRES DE LINGE EN 4 MINUTES SEULEMENT

- CAPACITE DE CHARGE: 2 DRAPS DE LIT 2 PLACES = 6 LB 12 CHEMISES D'HOMME = 6 LB 36 COUCHES = 6 LB
- PAS D'INSTALLATION
- ESSORE 6 LIVRES DE LINGE EN 1 MINUTE
- DEUX MOTEURS
- POMPE DOUBLE

C'EST MEILLEUR MARCHE CHEZ FAUCHER

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

OUVERT LE SOIR
LES MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS jusqu'à 10 heures
LES LUNDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS jusqu'à 7 heures
★ STATIONNEMENT GRATUIT
Nous acceptons la carte CHARGEX

48, boul. des Laurentides
PONT-VIAU, LAVAL — Tél. : 384-0590

Une chance sur

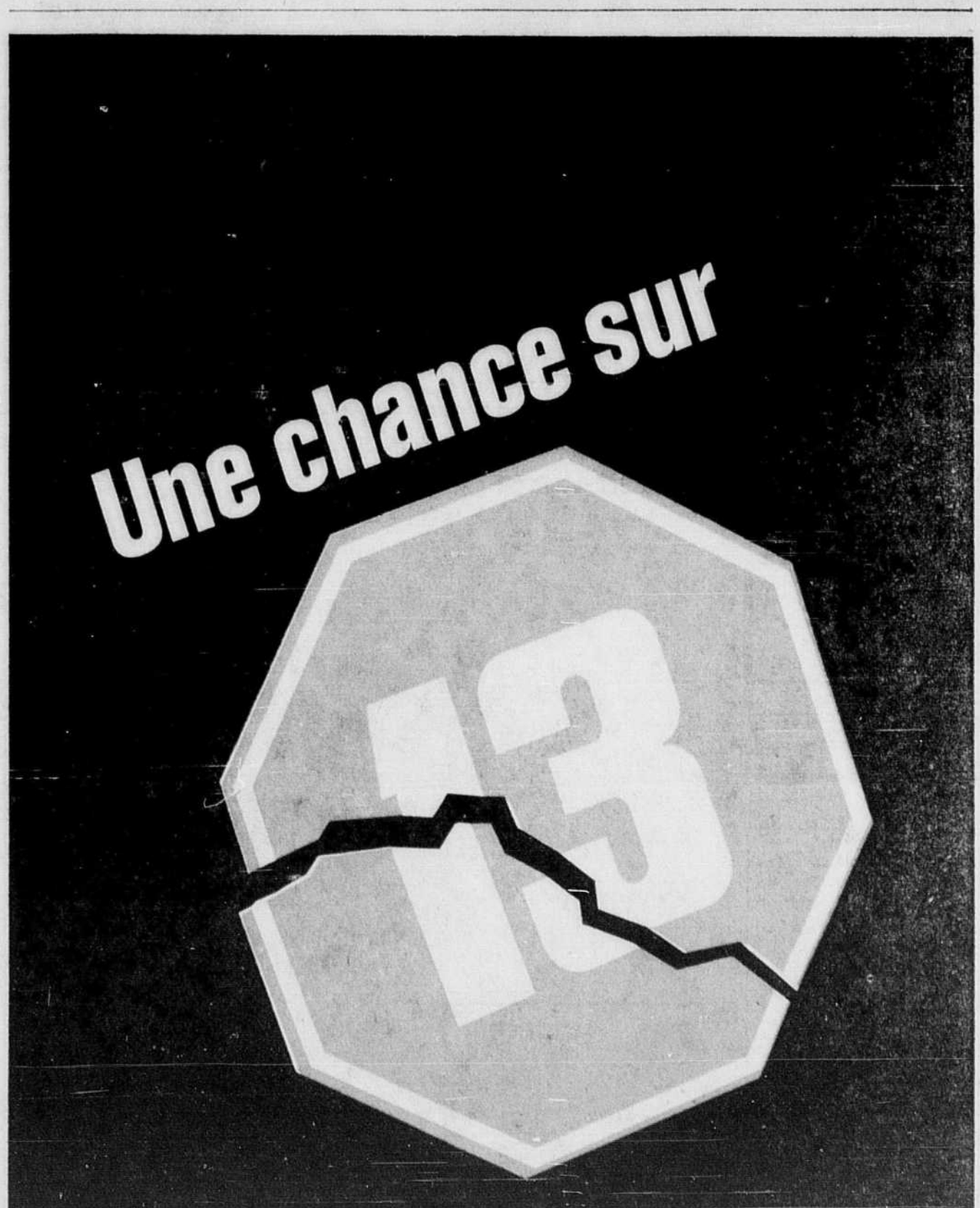

Vous aussi...

PLEINS FEUX SUR L'OLYMPISME

MEXICO

La natation

par Guy PINARD

C'est à escient que nous avons attendu l'avant-dernier numéro de la série pour parler de la natation. Si le dernier n'en avait été un d'aspect général, nous aurions même retardé d'une journée la parution de nos prévisions sur la natation.

Car, il faut bien l'admettre, la natation demeure le sport où le Canada a les plus fortes chances de mériter des médailles d'or. Avec des athlètes comme Elaine Tanner, Angela Coughlan et Ralph Hutton, qui détiennent tous des records mondiaux, il faut admettre que les chances du Canada sont excellentes.

Nous avons eu le plaisir d'assister aux championnats canadiens de natation, à Winnipeg. Même si aucun record mondial n'a été alors amélioré, les 15 nageurs choisis, neuf hommes et six nageuses, ont démontré sans l'ombre d'un doute qu'ils étaient prêts à faire face à la puissante machine américaine.

Mais passons au fait. Dans la natation sur le dos, Elaine est la deuxième meilleure nageuse au monde . . . après Karen Muir. Mais Karen ne sera pas sur les lieux pour défendre son titre, pour les raisons que l'on sait. C'est elle, la plus grande victime de l'apartheid sud-africain.

Donc, à moins que les Américains ne parviennent à pousser à fond leur entraînement dans le 100-mètres et le 200-mètres-dos, Elaine devrait s'en tirer avec deux médailles d'or, ou une médaille d'or et une d'argent au pire !

Elaine Tanner

Ralph Hutton maintenant. Hutton détient présentement le record mondial du 400-mètres-style libre. Record qu'il a établi au pays de l'Oncle Sam, plus tôt, cet été. Mais il n'aura pas la tâche facile contre des nageurs de renom comme l'Américain Mike Burton et le Mexicain Guillermo Echevarria. Ce sont les trois nageurs qui devraient se livrer la lutte la plus enlevante. De toute façon, il n'y aura pas de monopole américain dans cette épreuve.

Angela Coughlan ne peut pas logiquement rêver d'une médaille d'or, dans le 800-mètres-style libre, à moins que cette fabuleuse Américaine qu'est Debbie Meyer se fracture un bras.

La jeune Meyer et son compatriote Mark Spitz devraient remporter trois, sinon quatre médailles d'or chacun, tellement ils sont supérieurs à leurs adversaires. Même le dieu de Tokyo, Don Schollander, y perdra son latin !

A surveiller ? D'abord Tom Arusoo, de Lachine, champion canadien du 200-mètres-papillon. Puis Jim Shaw, dans le 100-mètres-dos. Et Bill Mahoney, dans la brasse. Tout dépendra de la qualité des nageurs que les Soviétiques délégueront à Mexico. Ils sont les maîtres incontestés de la brasse.

On pourrait ajouter les relais de 400 mètres et de 1,600 mètres, dans le style libre, chez les hommes, et le relais de 400 mètres, dans le style libre, chez les dames. De plus, le Canada aurait probablement réussi à se glisser parmi les trois premiers dans le relais de 400-mètres-quatre nages. C'est ce que croyait aussi l'expert en natation du "Sports Illustrated". Mais il avait oublié que l'Association canadienne de natation a privé le Canada d'une médaille quasi certaine en refusant d'amener la championne canadienne de la brasse, Sylvia Dockerill, sous prétexte qu'elle avait raté le standard olympique par moins d'une seconde. Les règles sont faites pour être brisées, non ? . . .

Composition de l'épreuve

Gérant : Donald Smith (Edmonton, Alberta).

Entraîneurs : George Gate (Pointe-Claire, Québec), pour les hommes, et Ted Thomas (Edmonton), pour les femmes.

Nageuses : Marilyn Corson (Chikopi, Ontario), Angela Coughlan (Burlington, Ontario), Marion Lay (Vancouver, Colombie britannique), Anne Walton (Winnipeg, Manitoba) et Jean Warren (Vancouver).

Nageurs : Tom Arusoo (Lachine, Québec), Ken Campbell (Vancouver), Glen Finch (Winnipeg), Sandy Gilchrist (Ocean Falls, Colombie britannique), Ralph Hutton (Ocean Falls), Ron Jacks (Vancouver), Bill Mahoney (New Westminster, Colombie britannique), Jim Shaw (Toronto), George Smith (Edmonton).

Epreuves au programme

Femmes : 100-m.-dos, 200-m.-dos, 100-m.-brasse, 100-m.-papillon, 100-m.-style libre, 200-m.-style libre, 800-m.-style libre, relais de 400 mètres-style libre, relais de 400 mètres-quatre nages.

Hommes : les mêmes, plus : 200-m.-brasse, 200-m.-papillon, 400-m.-style libre, 1,500-m.-style, et le relais de 1,600-mètres-style libre.

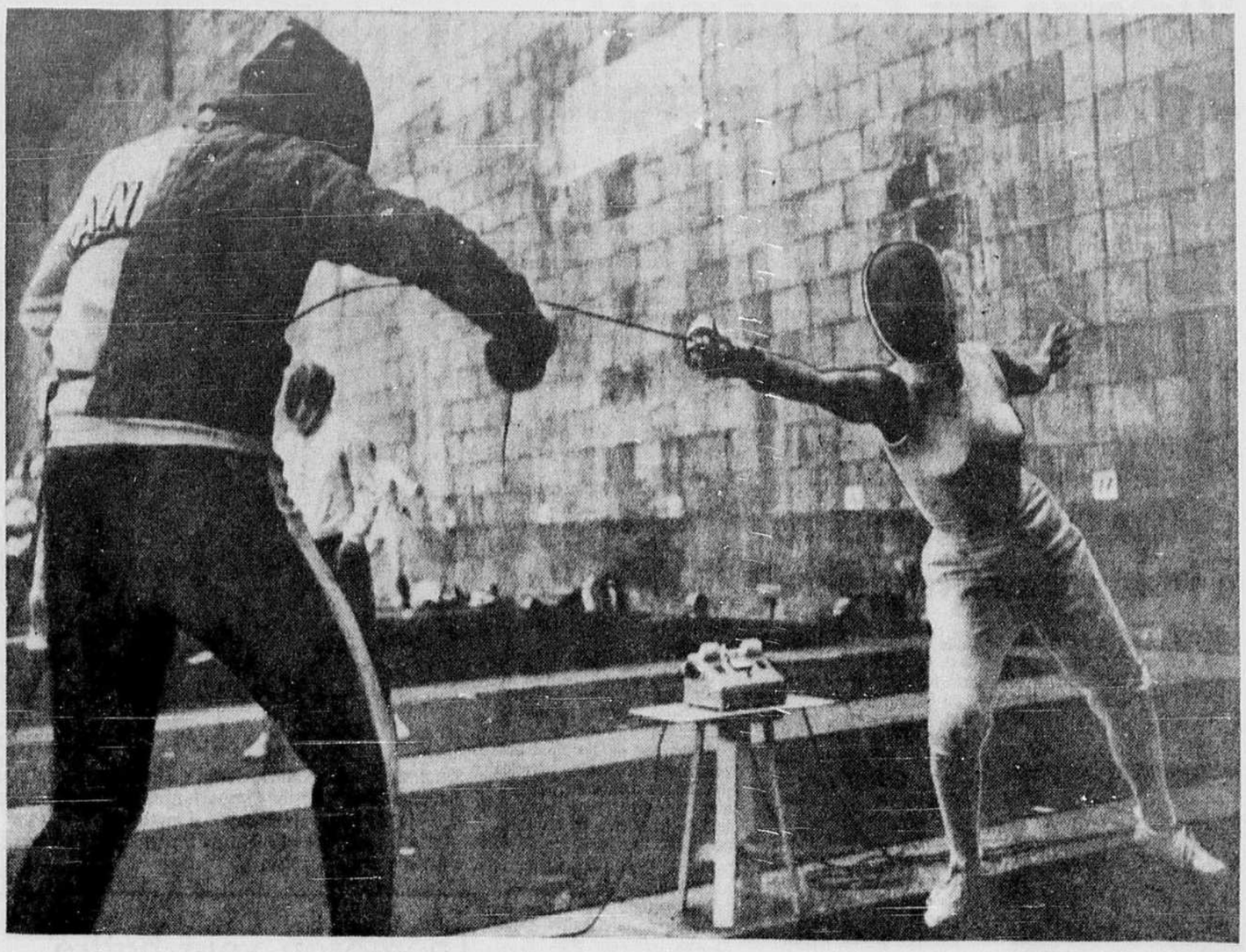

téléphoto UPI

Sigrid Chatel à l'entraînement

La Montréalaise Sigrid Chatel n'a pas le choix. Comme elle est la seule escrimeuse à faire partie du contingent canadien, à Mexico, elle doit parfaire son entraînement en compagnie de l'entraîneur de l'équipe, le Torontois Imre Hennyey.

Décision irrévocable: pas de 800-mètres pour Crothers

MEXICO (PC, AFP, PA, UPI) — Jadis reconnu comme un des meilleurs athlètes au monde dans le 800-mètres, le pharmacien Bill Crothers, de Markham, Ontario, a réitéré sa décision de ne pas participer à cette épreuve, dimanche.

Au début de l'été, Crothers s'est blessé au tendon d'Achille, et lors des essais olympiques du Canada, à la fin d'août, il n'a pu participer à la finale. C'est ce qui l'a empêché de retrouver son conditionnement physique. Il est venu à Mexico avec l'intention de participer au relais de 1,600 mètres.

"Je viens de franchir une distance d'un mille, et mes jambes ont réagi tout comme si j'en avais franchi dix," a-t-il dit. "Je suis tout simplement épuisé. J'ai manqué trop d'entraînement pour participer au 800-mètres. Je me contenterai de participer au relais."

On se rappelle qu'à Tokyo, en 1964, Crothers avait gagné une médaille d'argent dans le 800-mètres.

Wilf Wedmann impressionne

Inquiété par l'état de santé de Don Domansky, blessé à un genou, l'entraîneur de l'équipe d'athlétisme, Doug Kyle, de Calgary, se réjouit par contre de la tenue du sauteur en hauteur Wilf Wedmann. Jusqu'à date, le meilleur bond de Wedmann a été de six pieds, 10 pouces et demi.

"Depuis son arrivée à Mexico, il franchit régulièrement la barre à 6'10" et 6'11". Ne soyez pas surpris s'il parvient à réussir un saut de sept pieds d'ici le début des Jeux. Ce ne sera évidemment pas suffisant pour mériter la médaille d'or, mais ce ne sera pas loin.

Chez les tireurs canadiens, d'autre part, trois de nos porte-couleurs souffrent de malaises aux yeux. C'est ce qu'a révélé le gérant Bob Todd, hier. Les athlètes handicapés sont Harry Willsie, de Montréal, Ed Shaske, d'Edmonton, et Rudy Schulze, de Waterloo, Ontario.

D'autre part, Willsie et Don Sanderlin sont atteints d'une vilaine grippe.

Heureusement, John Primrose encourage ses coéquipiers en se signalant. Ainsi, au cours des sept derniers jours, Primrose a visé 100 cibles par jour, et il n'a raté son coup que sept fois.

De plus, Alfons Mayer et Gérald Ouellette, gagnant d'une médaille d'or, le premier à Winnipeg, en 1967, et le deuxième à Melbourne, en 1956, ont fait mieux que le record mondial à l'entrainement. Il ne faudrait donc pas s'étonner si le Canada récolte au moins une médaille d'or au tir.

Présentation de Vancouver

Comme le Comité olympique international ne peut aller à la montagne, un groupe de promoteurs de Vancouver a décidé de transporter la montagne sur une distance de plusieurs milliers de milles, vers le COI.

Il s'agit d'une maquette de 4 pieds par 8 du Mont Whistler, proposé par le Canada pour les Jeux d'hiver de 1976.

Déjà, cinq des 14 délégués de Vancouver sont rendus ici, avec le publicitaire Sid Young en tête, dans le but de rencontrer les délégués du COI qui assisteront aux Jeux olympiques de Mexico.

En plus du modèle, on présentera des photos de Vancouver comme cité-hôte, et de Garibaldi comme dite.

Les promoteurs de Vancouver diront aussi aux délégués du COI que le gouvernement de la Colombie britannique a promis de transformer la route de Vancouver à Garibaldi de façon à rendre plus facile l'accès aux Jeux.

On prévoit la nécessité d'un capital de $130,000,000 fourni par trois gouvernements, municipal, provincial et fédéral, avec l'avantage d'un site compact pouvant loger 10,000 personnes dans un rayon de deux milles.

La délégation de Vancouver est la première ici, mais on attend incessamment celle de Montréal, en vue de l'obtention des Jeux d'été.

Les promoteurs ont déjà inondé le village olympique de pamphlets publicitaires, réservant des cadeaux plus pratiques pour les 70 délégués du COI.

De plus, les Canadiens ont l'intention d'assister à la réunion du COI, à Varsovie, en 1969 tandis que quatre d'entre eux parcoureront le monde afin de rencontrer chaque délégué du COI.

Le Canada n'a jamais présenté les Jeux olympiques, et ceux de 1972 sont accordés à Sapporo, Japon, et Munich.

Champion olympique à Rome, puis à Tokyo, l'Ethiopien Abebe Bikila défendra son titre de meilleur marathonien du monde à Mexico, le 20 octobre.

Handicapé depuis quelque temps par une douleur au genou, il avait été se faire soigner en Allemagne, mais sa sélection pour l'épreuve olympique s'était ainsi trouvée remise en question.

Ce matin, après l'avoir suivi lors d'un entrainement contrôlé, ses dirigeants lui ont renouvelé leur confiance en le retenant d'office pour le marathon olympique ainsi que Mamo Wolde, qui, vendredi dernier, avait pris la 3e place du 5000-mètres de la réunion de contrôle.

Midi, sept heures... ce sont les heures de rendez-vous des nouveaux "amoureux olympiques" que s'est découvert le "village": l'athlète colombien Alvaro Mejia, coureur du 10,000-mètres, vainqueur de la Saint-Sylvestre, en 1966, et la nageuse américaine Terri Stickles, médaille de bronze au 400-mètres de Tokyo, et interprète, cette année, de l'équipe de natation des Etats-Unis.

Leurs fiançailles sont officielles depuis longtemps, mais c'est à l'occasion de ces jeux qu'ils ont fait le serment de se marier avant la fin de l'année.

Le village olympique abritait, hier soir, 7,813 personnes et les services d'hébergement en attendaient encore près de 2,000 jusqu'à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux. C'est donc près de 10,000 personnes qui vivront au village olympique durant les Jeux. En outre, à quelques kilomètres de là, un village annexe a été créé, qui abrite juges, chronométreurs et journalistes, soit plus d'un millier de personnes.

La Corée du Nord a finalement gagné la bataille qu'elle livrait depuis longtemps au Comité olympique international: dorénavant, c'est-à-dire à partir de 1972, elle sera connue sous le vocable de "République démocratique du Peuple de Corée."

La Corée du Sud sera toujours connue sous le vocable de "Corée".

On se rappelle qu'à Grenoble, en février, les dirigeants de la Corée du Nord avaient quitté l'assemblée plénière du COI quand leur demande a été refusée.

SALON DE L'AUTO DE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL

VOITURES SPECTACULAIRES !

8e Salon annuel

AUTO SPORT 68

PLACE BONAVENTURE

Vendredi, samedi et dimanche les 11, 12 et 13 octobre

La Voxmobile, le Bed Buggy, le Paddy Wagon et

150 voitures spectaculaires — carnaval — Les Munks et Sweet Lorraine

Vendredi — de 5 à 11 p.m.

Samedi et dimanche — de midi à 11 p.m.

LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

VANCOUVER

vs

ALOUETTES

Lundi 14 oct.

à 2 h p.m.

A L'AUTOSTADE

Prix des billets

$5.50 — $4.50 — $4.00

($2.50 — En vente à l'autostade seulement)

En vente aux endroits suivants :

Lord's Sport Shop, 1300, Ste-Catherine ouest; Gagnon Sports, 7125, St-Hubert; Pharmacie Medical Arts: Place Ville-Marie; Harvey's Sport Shop Ltd., 5089, Queen Mary Road; Book & Toy Village, 4500, chemin des Sources, Dollard-des-Ormeaux; McNiece's Sporting Goods Ltd., 4020, Ste-Catherine ouest (à l'ouest d'Atwater); L.M. Sports Den, 5854 ouest, Sherbrooke; Bob Lunny Sporting Goods, Fairview Shopping Center, Pointe-Claire; 3595, boul. St-Martin, Chomedey, Ville de Laval.

Pour informations

CLUB DE FOOTBALL

Alouettes de Montréal

AUTOSTADE, Cité du Havre

Montréal, Québec

Téléphone 875-2040

Vaste parc de stationnement

Profitez dès maintenant

du service pratique de

LIVRAISON A DOMICILE DE

LA PRESSE

C'est simple, vous n'avez qu'à

composer ce numéro

874-6911

SPECIAUX POUR LA CHASSE

4 JOURS SEULEMENT

EPARGNEZ 25 A 40%

150 modèles différents de carabines et fusils en montre. Echanges acceptés — généreuses allocations allouées.

WINCHESTER

22 automatique, modèle 190. 21 coups. Rég. $70.00 — $53.00

30-30 à levier, modèle 94 6 coups. Rég. $109.95 — $85.00

30-06, modèle 670, 4 coups Rég. $151.50 — $99.00

308, modèle 88, 4 coups. à levier — $135.95

308, modèle 100, 4 coups automatiques — $151.95

Calibre 12 à coulisse, modèle 1200 avec système de détente incorporé et chambre Magnum de 3" Rég. $174.95 — $119.95

Pareil avec "rib" ventilé. Rég. $185.00 — $125.95

Calibre 12 automatique, mod. 1400. Rég. $189.95 — $142.50

Calibre 12, modèle 1400 automatique, fusil pour chasse aux chevreuils avec canon de campagne de 30" extra. Rég. $259.95 — $189.95

Calibre 12, automatique, modèle 1400 pour tir aux pigeons. Rég. $237.50 — $191.95

WINCHESTER COOEY

Calibres 12, 16, 20, 410, un coup. Rég. $32.95 — $25.95

22 culasse mobile, 18 coups. Rég. $35.00 — $27.95

22 automatique, 8 coups. Rég. $43.00 — $34.95

308 et 30-06 culasse mobile, modèle 719, 4 coups. Rég. $109.95 — $79.95

SAVAGE

308, 5 coups, mod. 99-E, à levier. Rég. $136.00 — $105.95

308, 5 coups, mod. 99-C, à levier. Rég. $173.00 — $133.95

EL FAISAN

410, double barils. Rég. $49.00 — $33.95

Calibres 12 et 16, double barils. Rég. $104.95 — $74.95

MOSSBERG

12, 16, 20, 410, 5 coups à coulisse. Rég. $100.00 — $74.95

CARABINES DE L'ARMEE

Winchester 22, 1 coup. Rég. $19.95 — $12.95

Enfield 303, 10 coups. Rég. $29.95 — $20.00

303 De luxe Sporter. Rég. $39.95 — $25.95

BMM, Mauser neuve. Rég. $39.95 — $29.95

Winchester cal. 308. Rég. $49.95 — $37.95

303 carabine de jungle — $49.95

CIL, calibre 12, à coulisse 2¾ et 3". Rég. $100.00 — $74.95

REMINGTON 30-06, automatique, 4 coups — $199.00

Berretta canon superposé cal. 12. Rég. $210.00 — $159.00

Carabine cal 30 M 1 (U.S.) — $89.95

Munition Munitions 50 pour $5.98

MUNITIONS

.303 S.P. Pointes molles 20 pour $3.99

.303 armée 32 pour $4.20

EQUIPEMENT DE CHASSE

Ceintures pour cartouches de tous calibres — 75c

Filets camouflage neufs de l'armée, 12' x 25'. Prix du gouvernement $45.00 SPECIAL $5.95

VETEMENTS DE CHASSE

Costume de pluie : veste, capuchon et pantalon caoutchouc. Rég. $6.95 — $3.95

Costume de pluie camouflage réversible. Rég. $12.95 — $7.95

Bottes de chasse isolées. Rég. $7.95 — $4.89

Veste de chasse réversible. Rég. $15.00 — $9.95

Tentes "Tourist" 9 x 9 x 7 Rég. $39.95 Spécial — $29.95

EQUIPEMENT DE PECHE escompte 33⅓% à 50%

1500 ARTICLES DIFFERENTS

NOUS NOUS SPECIALISONS DANS LE SURPLUS DE GUERRE

● PLAN BUDGETAIRE ● FACILITES DE PAIEMENT ● MENSUALITES MINIMES

OUVERT

Lundi à samedi : 8 h. 30 à 6 h.

Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Magasin de Surplus Général

2 succursales à votre service

20 EST, rue NOTRE-DAME

(une rue à l'est de St-Laurent)

861-5393

714 OUEST, rue ST-JACQUES

(adjacent Place Victoria)

861-1934

CIGARETTES "EXPORT"

BOUT UNI ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

PETIT PROFIT

J'ai des GRAND PRIX TOIT RIGIDE 1969

QUELQUES-UNES POUR LIVRAISON IMMEDIATE !

MID-TOWN MOTORS

est le concessionnaire au petit profit

1395 o., boul. Dorchester

(angle Crescent) 866-9961

OUVERT JUSQU'A 10 P.M.

FINANCEMENT A TAUX MODIQUE

LE PETIT PROFIT, QUEL AVANTAGE ! C'EST ENCORE MIEUX QUE LE MEILLEUR MARCHANDAGE !

LE FOOTBALL A NU

PAR PHIL BRADY

Les responsabilités de la ligne défensive

Les plus gros hommes d'une équipe évoluent ordinairement sur la ligne défensive. Il faut qu'ils soient robustes, bien bâtis, afin de subir sans broncher les coups, légaux ou illégaux, qu'ils doivent endurer quand on les bloque.

Le "redoutable quatuor" des Rams de Los Angeles, de la ligue Nationale de football, groupe les joueurs défensifs qui sont probablement les mieux connus dans le football professionnel. A eux quatre, ils ont un poids total de 1,100 livres, soit une moyenne de 275 livres par joueur.

Mais non seulement ces joueurs sont-ils gros, mais encore font-ils preuve d'agilité et d'une étonnante rapidité. Le joueur tout-étoile Merlin Olson, par exemple, était centre-arrière durant sa carrière collégiale, et il pouvait franchir le 100-verges en dix secondes. Et Deacon Jones, lui aussi joueur tout-étoile, est l'un des joueurs les plus rapides de l'équipe, les demis compris !

Dans ce domaine, les Alouettes ne sont pas à plaindre, et on ne parlera jamais trop des joueurs qui forment la ligne défensive. Par exemple, je pense que John Baker est le meilleur ailier défensif de la ligue Canadienne, John possède toutes les qualités requises pour occuper ce poste, dans quelque ligue que ce soit. Il est rapide, gros, fort et agile. Si on veut attribuer un défaut à John, c'est probablement le fait qu'il est trop "bon diable". Il suffit de penser à l'excellence du travail que Baker pourrait faire s'il décidait un jour de se choquer !

* * *

Deux catégories de joueurs forment la ligne défensive. Je vais donc vous parler des responsabilités et des caractéristiques de ces deux catégories de joueurs, les bloqueurs et les ailiers, en tenant compte d'une formation 4 - 3 - 5.

En premier lieu, les bloqueurs. Ordinairement, ils sont les joueurs les plus gros et les plus lents de l'équipe.

Ils ont la responsabilité d'enrayer l'attaque terrestre de l'adversaire, qu'elle se déroule à l'intérieur de la ligne ou à l'extérieur des gardes offensifs. A eux de fermer les brèches qui peuvent se dessiner au centre de la ligne défensive, qu'elles aient été provoquées par un garde ou un bloqueur offensif ou non.

Lors d'une attaque terrestre, leurs responsabilités consistent à mettre la pression sur le quart-arrière adverse. Si ce dernier tente de compléter une passe, il faut alors lever les bras, sans que les pieds quittent le sol, afin de chercher à rabattre la passe au sol.

Les deux ailiers ont la responsabilité des courses hors l'aile et d'enrayer les courses du quart-arrière, chercher à l'empêcher de quitter sa poche protectrice. Les bloqueurs défensifs peuvent être gros, mais les ailiers ne sauraient l'être autant. Il ne faut pas oublier qu'ils ont beaucoup plus de territoire à couvrir.

* * *

Le diagramme qui termine cette rubrique vous montre seulement les quatre joueurs de la ligne défensive et les secondeurs de ligne. Ce diagramme a pour but de vous donner une petite idée des responsabilités des joueurs de la ligne défensive.

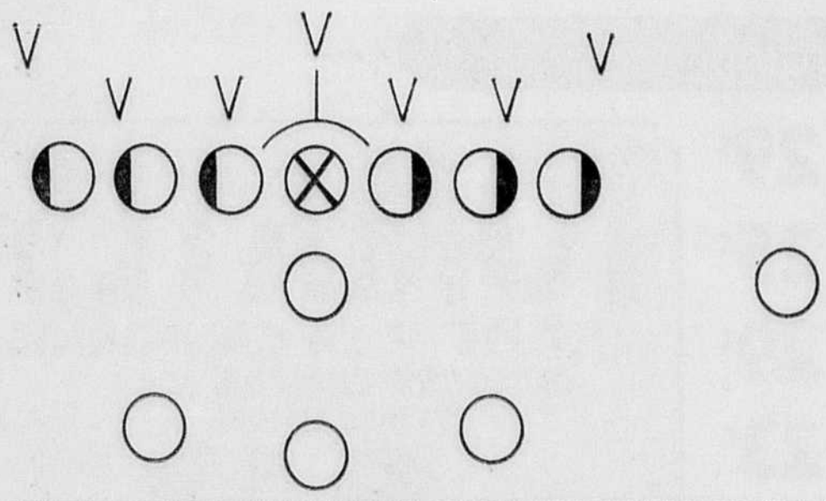

Climat orageux chez les joueurs des Alouettes avant leur match

par Jacques DOUCET

(envoyé spécial de LA PRESSE)

CALGARY — La visite de Andy Walton, à Calgary, aura été de courte durée. Walton a voulu adopter une position de force dans ses négociations en vue d'un nouveau contrat (sur la recommantation de l'avocat Allan Eagleson) mais l'instructeur des Alouettes, Kay Dalton, n'a pas voulu se plier à ses exigences.

Le demi défensif désirait être payé pour le match de dimanche dernier, à Regina, signé un contrat comportant une clause de non renvoi et une autre clause qui aurait engagé l'équipe à le libérer à la fin de la saison.

L'instructeur Kay Dalton a refusé, sans le dire explicitement, pour les raisons suivantes: primo, Walton n'aurait été utilisé que pour le match de ce soir contre les Stampeders de Calgary. Le retour prévu de Larry Tomlin, lundi prochain contre les Lions de Vancouver, à Montréal, rendait sa présence inutile par la suite; secondo, les exigences de Walton étaient, à son avis, beaucoup trop fortes; tertio, s'il avait acquiescé aux demandes de Walton, sa position aurait été affaiblie face à Dave Lewis et Phil Brady, qui refusent toujours de signer leur contrat, laissant s'écouler leur option.

Le départ subit de Walton crée un vide à la défensive des Alouettes. Sa présence aurait permis à Dalton d'utiliser Mickey Sutton à la place de Bill Woods comme demi de sûreté à l'extérieur.

"Sutton jouera strictement à l'offensive. Dave Ray remplacera Woods comme demi de sûreté et nous allons modifier notre formation défensive. Le jeune Don Murphy sera inséré dans la ligne tertiaire. Par contre, les réguliers Brady, Fairholm et Walter changeront souvent de poste durant le match afin de présenter une défensive modifiée", a déclaré Dalton, qui semble quelque peu découragé.

Outre l'incident Walton, il y a aussi le congédiement de Billy Woods qui tracasse l'instructeur des Alouettes.

Ce dernier, tentant peut-être de justifier sa décision de congédier Woods, nous a cité l'exemple suivant: "Si vous postuliez un emploi dans une compagnie et que le directeur du personnel vous dise qu'à titre de titulaire du poste désiré vous devrez toujours porter chemise et cravate, veston et pantalon pressés, et que votre coupe de cheveux devra toujours être impeccable, et que vous acceptiez ces conditions, vous devriez alors les respecter, n'est-ce pas? Et si, après un avertissement, vous enfreigniez à nouveau votre entente, et que le directeur du personnel vous annonce votre congédiement, l'en blâmeriez-vous?".

Notre réponse fut la suivante: "Non. Il serait dans son droit. Cependant, nous n'en demeurons pas moins convaincus que la tenue vestimentaire d'un homme est un bien pauvre critère de la compétence du même homme".

Et Dalton d'acquiescer... réitérant toutefois, que le règlement était fait pour être respecté.

Entretemps, à Hamilton, l'avocat Allan Eagleson a demandé au commissaire Jake Gaudaur d'instituer une enquête sur la façon disgracieuse avec laquelle ont été traités les joueurs Phil Brady, Ian McDonald et Bill Woods depuis le début de la saison.

Hier après-midi, les Alouettes ont eu leur dernier exercice en vue du match de ce soir. Terry Evanshen, l'ex-Alouette, s'est présenté au stade McMahon au volant d'une superbe Thunderbird. Il a pu renouer connaissance avec certains de ses anciens coéquipiers.

Nous l'avons vu en grande conversation avec le demi Phil Brady. On sait que Evenshan à l'instar de Brady chez les Alouettes, avait refusé l'offre des Stampeders de Calgary au début de la saison. Toutefois, il a réussi à en venir à une entente avec la direction de l'équipe.

FOOTBALL

AUJOURD'HUI

Ligue Canadienne

ALOUETTES à Calgary (canal 12, 11 h.)

DEMAIN

Aucun match à l'affiche

HIER

Aucun match à l'affiche

Ligue Canadienne

Conférence de l'Est

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Ottawa	10	6	3	1	303	196	13
Hamilton	10	6	4	0	193	196	12
Toronto	10	6	4	0	191	180	12
Alouettes	9	3	6	0	155	219	6

(Conférence de l'Ouest)

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Regina	12	8	3	1	256	175	17
Calgary	11	8	3	0	292	155	16
Edmonton	12	5	6	1	140	211	11
Vancouv.	11	2	8	1	130	203	5
Winnipeg	11	2	9	0	131	246	4

Comparaison Est-Ouest

Dans l'Est

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Est	8	5	3	0	173	149	10
Ouest	8	3	5	0	149	173	6

Dans l'Ouest

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Est	9	5	3	1	168	141	11
Ouest	9	3	5	1	141	168	7

Total

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Est	17	10	6	1	341	290	21
Ouest	17	6	10	1	290	341	13

COMPTEURS

(Conférence de l'Est)

	T	PI	C	$	Pts
Coffey, Hamilton	3	15	15	7	85
Sutherin, Ottawa	1	9	32	6	71
Tucker, Ottawa	10	0	0	0	60
Symons, Toronto	9	0	0	0	54
Mann, Toronto	0	6	20	12	50
Fleming, Hamilton	8	0	0	0	48
Washington, Ott'a,	8	0	0	0	48
Adkins, Ottawa	7	0	0	0	42
Scott, Ottawa	5	0	0	0	30
Bethea, Hamilton	4	0	0	0	24
Walton, Alouettes	4	0	0	0	24
Baker, Alouettes	0	3	10	3	22
Ray, Alouettes	0	5	3	1	19

(Conférence de l'Ouest)

	T	PI	C	$	Pts
Robinson, Calgary	1	10	31	8	75
Gerela, Vancouver	0	19	9	6	72
Goods, Regina	0	11	27	10	70
G. Reed, Regina	9	0	0	0	54
Kempf, Edmonton	0	11	11	10	54
Evanshen, Calgary	8	0	0	0	48
Guindon, Winni'g.	0	9	11	1	39
Cranmer, Calgary	6	0	0	0	36
Ford, Regina	5	0	0	4	34
Harrison, Calgary	5	0	0	0	30
Raimey, Winnipeg	5	0	0	0	30
Perkins, Edmo'n,	4	0	0	0	24
Schneider, Win'g,	4	0	0	0	24
Barwell, Regina	3	0	0	0	18
Evanson, Vanco'r,	3	0	0	0	18

L'assistance a dépassé les 2 millions à Blue Bonnets

Alors qu'on entreprend la dernière phase de la réunion de courses au galop à Blue Bonnets, il semble que tous veulent entrer en scène. En effet, le premier des cinq derniers programmes à venir compte pas moins de cinq courses de dix chevaux sur huit, deux de neuf concurrents et l'autre de sept pouliches.

Même si la saison achève, la plupart des propriétaires et entraineurs ont voulu demeurer jusqu'à la fin, dans une tentative d'un dernier voyage dans le cercle du vainqueur ce soir ou encore durant la longue fin de semaine de l'Action de Grâces vendredi, samedi, dimanche et lundi. Comme toujours, il n'y aura pas de course jeudi. Il n'y en avait pas hier, par exception.

Neuf pouliches et juments s'affronteront pour une bourse de $3,000 dans l'épreuve principal de ce soir, un sprint de six furlongs nommé en l'honneur des membres du club Les Lions de Laval. D'après le handicapeur de la piste, Hans Grottke, il s'agira d'une lutte ouverte, les négligés Lake Cloud et Colored Owl étant considérés à 8-1.

La pouliche de trois ans, Jane Green, a hérité du premier choix à 2-1, en vertu de sa rapidité au départ et de trois bonnes performances ici, deux troisièmes places et une deuxième à Real Sensible. La jument de Andy Smithers, Wee Lassie a reçu une cote de 3-1. Elle a terminé neuf fois dans l'argent en 14 départs, incluant une deuxième place et une troisième à Blue Bonnets.

L'inscription jumelée de J. W. Glass, Starsplitter et Beau Cookie viennent ensuite avec une cote de 4-1. Starsplitter a gagné deux courses ici tandis que Beau Cookie, une novice de quatre ans, a fait face à forte opposition à Rockingham et Belmont.

Les autres seront Frisky Flight (9-2), Fair Honey et Bus Ticket.

Inscrits ce soir

PREMIERE COURSE

3 ans et plus — A réclamer
$1,700 - $1,500 —— 6 Furlongs

BOURSE : $1,700

4 Boot Hill	J. Bacon	116	2 - 1
1 Cuddlebunny	R. Pion	113	3 - 1
6 Suit Cleaner	C. Ledezma	114	4 - 1
7 Who Mommy	D. Dennie	115	5 - 1
3 Imperial S.	M. Lapensée	113	6 - 1
9 Its Andy	W. Kennedy	106	6 - 1
2 Kingdomwin	P. Griffo	114	8 - 1
10 Be An A.	J. E. Anderson	114	8 - 1
5 Trust In Cash	R. Terrill	109	10 - 1
8 Fox Parrott	A. Hill	112	10 - 1

DEUXIEME COURSE

Novices—3 à 4 ans—A réclamer
$1,750 - $1,500 —— 6 Furlongs

BOURSE : $1,7000

5 Royal Teepee	P. Griffo	111	2 - 1
6 Sidra	T. Inouye	116	3 - 1
9 Mystic Sound	C. Ledzema	113	4 - 1
8 Control Data	C. Potts	110	5 - 1
3 Duke's Ace	J. Bacon	113	6 - 1
1 Go Go Belle	D. Elliott	113	8 - 1
10 Gaelic Sis	A. Hill	110	10 - 1
4 Mad. Queen	W. Kennedy	110	10 - 1
2 King. Crown	R. Buisson	117	12 - 1
7 Whirling On	M. Lapensée	105	15 - 1

TROISIEME COURSE

Novices — 2 ans — A réclamer
$3,000 - $2,750 —— 6 Furlongs

BOURSE : $2,000

6 Twinkle Tink	D. Dennie	112	2 - 1
1 Sunday Wave	A. Hill	113	3 - 1
2 Mikes Rebel	T. Inouye	110	4 - 1
3 Douvrendelle	J. Bacon	110	9 - 2
7 Dusky Tam	M. Lapensée	110	5 - 1
10 Yecho Road	D. Elliott	120	6 - 1
9 No Fortune	L. Duffy	105	8 - 1
5 Azajet	C. Ledezma	117	10 - 1
8 H. T. Drums	E. Anderson	112	10 - 1
4 Lena's Love	R. Terrill	112	12 - 1

QUATRIEME COURSE

3 ans et plus - Pouliches, juments
A réclamer $1,750 - $1,500—6½ F.

BOURSE : $1,7000

8 Ten Jays	T. Inouye	114	2 - 1
5 Dante's Hope	R. Terrill	117	3 - 1
4 Shy Jet	C. Ledezma	120	4 - 1
6 Miss Dynamic	M. Ferro	120	5 - 1
7 Monessa	L. Duffy	109	6 - 1
2 Garden's Pride	A. Hill	113	8 - 1
3 Peterry	P. Griffo	112	8 - 1
9 Brief Garon	J. Cunliffe	110	10 - 1
1 Forty Knots	R. Pion	110	12 - 1

CINQUIEME COURSE

NATIONAL RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION

3 ans et plus — A réclamer
$1,700 - $1,500 —— 6 Furlongs

BOURSE : $1,700

8 Evelew	M. Lapensée	117	2 - 1
10 Forewarned	J. Bacon	117	3 - 1
6 Calicoon	C. Ledezma	120	4 - 1
5 Sari-Mark	T. Inouye	116	5 - 1
7 Ernie Lee	L. Duffy	115	6 - 1
1 Royal Turban	M. Ferro	119	8 - 1
4 W. E. King	R. Hedge	115	8 - 1
2 O'Dongo	K. Pichette	109	10 - 1
3 White Wheels	A. Hill	114	10 - 1
9 Lawless Ace	R. Buisson	114	12 - 1

SIXIEME COURSE

3 ans pouliches — A réclamer
$2,500 - $2,200 —— 6 Furlongs

BOURSE : $2,200

4 Dew On Roses	T. Inouye	115	2 - 1
6 South Park	M. Lapensée	115	3 - 1
5 Misty Wind	D. Dennie	105	4 - 1
7 Cat Nip	J. Bacon	112	5 - 1
1 Preciosa	H. Hedge	108	6 - 1
2 Bonne Lady	W. Kennedy	108	6 - 1
3 Faultless Peg	L. Duffy	110	8 - 1

SEPTIEME COURSE

"LES LIONS DE LAVAL"

3 ans et plus - Pouliches, juments
(Allocations) —— 6 Furlongs

BOURSE : $3,000

7 Jane Green	A. Hill	111	2 - 1
6 Wee Lassie	C. Potts	114	3 - 1
a1 Beau Cookie	P. Griffo	112	4 - 1
a4 Starsplitter	P. Griffo	112	4 - 1
9 Frisky Flight	R. Pion	112	9 - 2
8 Bus Ticket	L. Duffy	104	6 - 1
2 Fair Honey	T. nlouye	109	6 - 1
b3 Colored Owl	J. Bacon	109	8 - 1
b5 Lake Cloud	J. Bacon	112	8 - 1

HUITIEME COURSE

3 ans et plus —— A réclamer
$1,750 - $1,500—1 mille, 70 verges

BOURSE : $1,800

8 Waverly Steps	D. Elliott	111	5 - 2
6 Royal Gigi	W. Kennedy	111	3 - 1
9 Hi Mischief	L. Duffy	103	4 - 1
3 Happy Amy	K. Pichette	117	5 - 1
5 Sandeen	R. Pilon	106	6 - 1
7 Par Of Andy	P. Griffo	116	8 - 1
10 She Burns	T. Inouye	114	8 - 1
2 Reppot	D. Dennie	109	10 - 1
1 B. Weaver	M. Lapensée	111	12 - 1
4 Mr. Oiler	R. Buisson	113	20 - 1

Nos choix à Blue Bonnets

André Trudelle

(Nombre de gagnants : 88 sur 400)
(Choix gagnants : 154 sur 400 courses)

Gagnants de lundi : Cairn Man ($4.40) ; Ne Passez Pas ($5.60) ; Fast Flight ($4.40) ; Johnny's Form ($4.90).

Notre choix	A surveiller
1 — Boot Hill	Who Mommy
2 — Royal Teepee	Duke's Ace
3 — Yecho Road	Mikes Rebel
4 — Ten Jays	Peterry
5 — Evelew	Ernie Lee
6 — South Park	Cat Nip
7 — Jane Green	Frisky Flight
8 — Happy Amy	Waverly Steps

Le meilleur : Evelew (5e)
Le négligé : Peterry (4e)

Eclipse

(Nombre de gagnants : 100 sur 400)
(Choix gagnants : 155 sur 400 courses)

Gagnants de lundi : Cairn Man ($4.40) ; Ne Passez Pas ($5.60) ; Fast Flight ($4.40) ; Johnny's Form ($4.90).

Notre choix	A surveiller
1 — Cuddlebunny	Imperial Sun
2 — Sidra	Mystic Sound
3 — Twinkle Tink	Sunday Wave
4 — Shy Jet	Monessa
5 — Calicoon	Sari-Mark
6 — Misty Wind	Preciosa
7 — Entrée "A"	Wee Lassie
8 — Royal Gigi	Hi Mischief

Le meilleur : Sidra (2e)
Le négligé : Preciosa (6e)

PASCAL

LA SÉCURITE NE COÛTE PAS ...ELLE FAIT ÉPARGNER!

MAYTAG

Caractéristiques sur toutes les laveuses MAYTAG :

- Contrôle automatique du niveau d'eau
- Contrôle de température de l'eau
- Sélecteur du temps de lavage
- Distributeur automatique d'adoucisseur à lessive
- Filtre à charpie
- Couvercle de sûreté tous cycles
- Essorage tourbillonnant éliminant les déchets
- Contrôle automatique de l'équilibre de la charge
- Cabinet en acier recouvert de zinc résistant à la corrosion
- Pompe en polyester à l'épreuve de la rouille
- Commande positive de l'agitateur
- Pieds niveleurs réglables
- Tambour perforé autonettoyant

TOUTES LES LAVEUSES FONCTIONNENT sur 115 volts, 60 cycles C.A.

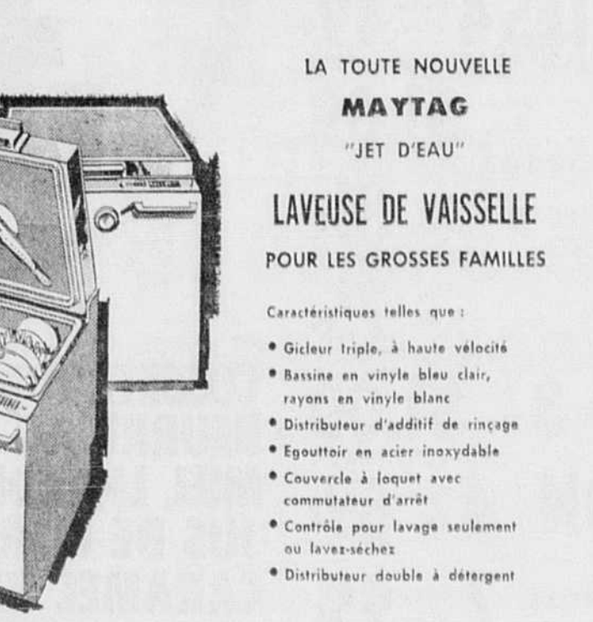

Caractéristiques sur toutes les sécheuses MAYTAG :

- Cycle pour habits à repassage permanent
- Filtre à charpie
- Puissante sortie d'air
- Commutateur de démarrage et porte de sécurité
- Loquet de porte magnétique
- Tambour émaillé de porcelaine
- Ajustement de ventilation
- Porte ouvrant à la grandeur
- Pieds niveleurs réglables
- Ventilation 3-sens
- Séchage à basse température
- Séchage uniforme "sans point particulier de chaleur"
- Période de conditionnement du linge à la fin des cycles
- Fonctionnement sourd, sans vibrations

Installation au gas ou électrique
115 ou 230 volts

MODELE A-106AT

$319.00

SERVICE COMPRIS

GARANTIE MAYTAG

5 ans de garantie contre la rouille sur le cabinet de la sécheuse ou de la laveuse automatiques;

2 ans de garantie complète sur la sécheuse ou la laveuse automatiques;

5 ans de garantie sur tout le système de transmission de la laveuse automatique.

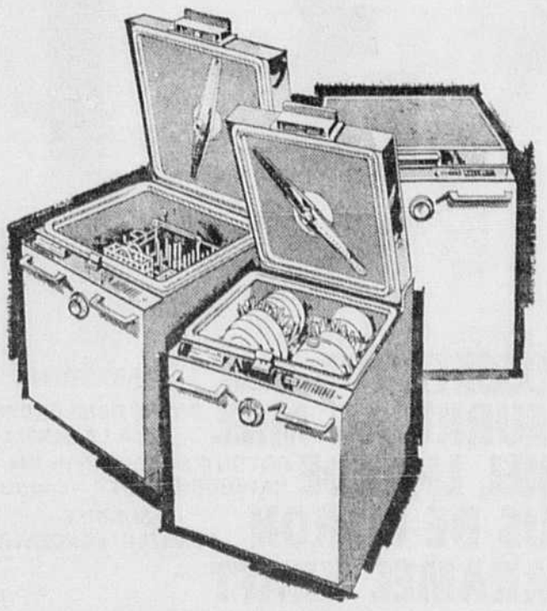

LA TOUTE NOUVELLE MAYTAG "JET D'EAU"

LAVEUSE DE VAISSELLE

POUR LES GROSSES FAMILLES

Caractéristiques telles que :

- Gicleur triple, à haute vélocité
- Bassine en vinyle bleu clair, rayons en vinyle blanc
- Distributeur d'additif de rinçage
- Egouttoir en acier inoxydable
- Couvercle à loquet avec commutateur d'arrêt
- Contrôle pour lavage seulement ou lavez-séchez
- Distributeur double à détergent

SECHEUSE PORTATIVE MAYTAG – 115 V.

HALO DE CHALEUR

Caractéristiques :

- Pas de ventilation requise
- Se déplace facilement sur roulettes
- Accrochez-la au mur
- Peut être installée SUR ou SOUS le comptoir

Mettez le courant... tournez le commutateur... et vous êtes prête pour le séchage.

BAS PRIX PASCAL $159.50

AMPLE PROVISION DE "TIDE" GRATUITE AVEC L'ACHAT D'UNE LAVEUSE

SANS FRAIS ADDITIONNELS

TOUS LES MODELES SONT DISPONIBLES EN AVOCAT ESPAGNOL DE TONS NUANCES DE CUIVRE MODELES 606 ET 806 AU NOUVEAU TON OR CALIFORNIEN

S'IL S'AGIT DE MEUBLES... VOUS LES TROUVEREZ CHEZ PASCAL

CAHIER No 8 / PAGES 97-112 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 9 OCTOBRE 1968 — 84e ANNEE — No 236

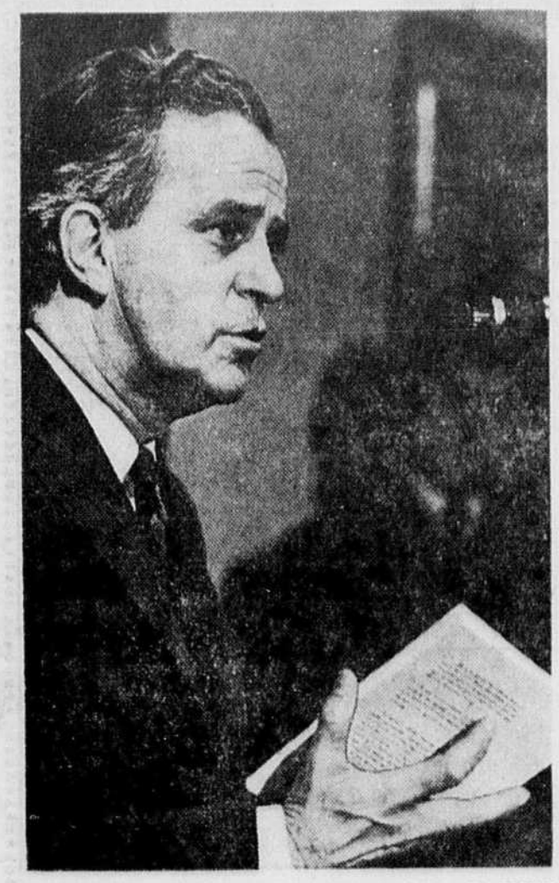

photo Pierre McCann, LA PRESSE

M. Jean-Jacques Bertrand

Hommage posthume

La pensée politique de M. Johnson est celle de l'équipe actuelle de l'U.N. — M. J.-J. Bertrand

par Gilles RACINE

Les grandes lignes politiques esquissées par le premier ministre Daniel Johnson, au moment de la conférence de presse télévisée qui a précédé sa mort, seront poursuivies par la nouvelle équipe de l'Union nationale dirigée par M. Jean-Jacques Bertrand.

Les fondements de ces grandes lignes politiques (problème linguistique et immigrationnel) ont été élaborés dans un esprit de collégialité, a déclaré hier soir M. Jean-Jacques Bertrand alors qu'il présidait le lancement de la réédition aux Editions de l'homme du livre politique "Egalité ou indépendance" de M. Johnson.

Le livre constitue, de l'avis même de M. Bertrand, le testament politique de M. Johnson. Il a de plus ajouté que les prises de position officielles du gouvernement du Québec, sous l'ancien premier - ministre, se retrouvent dans tous les mémoires du Québec, notamment à la conférence constitutionnelle de Toronto. "Les documents élaborés sous Daniel Johnson constituent la position du gouvernement du Québec," a poursuivi M. Bertrand.

La deuxième édition du livre Egalité ou indépendance a eu lieu hier au Club Renaissance en présence du premier ministre actuel, de Mme Reine Johnson et de ses quatre enfants.

En principe, cette réédition devait avoir lieu mardi dernier en présence de feu M. Johnson. Mardi était le jour de ses funérailles.

La première édition de ce livre a été tirée à quelque 3,000 exemplaires par le parti de l'Union nationale. Le livre avait été distribué à des amis et gens intéressés à la politique et n'avait jamais connu — ou presque pas — les librairies publiques. La seconde réédition vise surtout à mettre à la portée de tous la pensée de l'homme politique québécois. Egalité ou indépendance prend forme d'une jolie plaquette de 124 pages et se vend à un prix modique.

Qualifiant le titre qui domine la pensée politique exprimée dans ce livre, le premier ministre Bertrand a déclaré : "Le Québec vit des heures de sa longue histoire, de sa grande histoire, marquée davantage par un choix à faire."

Présentant le lancement du volume, M. Bertrand a dit du premier ministre Johnson : "Je viens lui apporter ce témoignage posthume, car la vie vaine la mort.

"Les idées, a-t-il poursuivi, ne meurent pas. Elles animent le monde. Celles qui ont été bien pensées, bien mûries vivont. La réédition de ce volume constitue pour moi un geste de solidarité et de fraternité dans tous les combats que nous avons menés et que nous continuerons à livrer."

Lesage préconise cinq moyens pour réduire le nombre de grèves dans le secteur public

Affirmant que la simple abolition du droit de grève dans la fonction publique ne réglerait pas d'une façon juste et raisonnable les problèmes de l'administration publique au Québec, M. Jean Lesage a suggéré hier cinq grands moyens pour diminuer considérablement le nombre de grèves dans le secteur public :

1) la réorganisation de la structure de l'administration gouvernementale ;

2) l'inventaire du personnel et l'amélioration des techniques de gestion ;

3) l'élaboration d'une véritable politique salariale ;

4) la création d'un conseil supérieur de la fonction publique afin de favoriser dans toute la mesure du possible la permanence des négociations dans le secteur public ;

5) la définition d'un programme de perfectionnement pour les fonctionnaires.

Le chef du parti libéral a tenu ces propos au cours d'un déjeuner-causerie organisé par l'Association des hommes d'affaires d'Ahuntsic.

La quatrième suggestion de M. Lesage, celle de créer un conseil supérieur de la fonction publique, a été adoptée en fin de semaine par le congrès libéral à la suite d'une proposition en ce sens de M. Jean-Paul Lefebvre, député de Ahuntsic à l'Assemblée législative.

La cinquième suggestion, relative au perfectionnement des fonctionnaires, a fait récemment l'objet d'une réclamation précise de ces derniers, qui désirent une revalorisation de la fonction publique.

Le Conseil supérieur de la fonction publique aurait le mandat de surveiller l'ensemble des négociations entre les syndicats et le gouvernement et de voir à ce que ces négociations s'effectuent sur une base permanente.

Par ailleurs, M. Lesage a dit qu'il ne croyait pas nécessaire pour le Québec d'instituer une commission d'enquête pour analyser tous les mécanismes et les structures de l'administration provinciale.

Politique salariale

Passant ensuite à la politique salariale, M. Lesage a déclaré :

"Il y a cette nécessité première pour le gouvernement, dans les négociations qu'il doit entreprendre avec ses employés, de définir une véritable politique salariale qui soit autre chose que le prosaïque chiffre de 15 pour cent d'augmentation de salaire qu'on lance ici et là.

"Je pense que la population du Québec et les syndiqués ont le droit de savoir sur quelles données ce chiffre a été élaboré : nous avons le droit de savoir sur quelles données ce chiffre a été élaboré ; nous avons le droit de savoir quelle importance a été accordée au facteur de comparaison avec le secteur privé ; nous avons le droit de savoir comment le gouvernement a tenu compte de l'indice du coût de la vie, du nécessaire rattrapage pour certaines catégories d'employés, de l'équilibre qui doit exister entre les salaires d'un ouvrier à l'emploi du ministère des Travaux publics et celui qui effectue un travail qui peut se comparer dans les hôpitaux . . .

Au congrès international de Laval

Partisans du progressisme et ceux du terrorisme repartent dos à dos

par Réginald MARTEL

QUEBEC — "Je ne crois pas que le problème de l'Amérique latine va se régler par la violence." En commentant ainsi les discussions qui se poursuivaient depuis jeudi dernier au congrès international de l'Université Laval sur les problèmes de l'Amérique latine, le président Paul Bouchard exprimait l'opinion d'une partie des participants, peut-être minoritaire.

Le bilan de ce congrès, qui visait à sensibiliser la conscience canadienne-française à la situation sociale, économique et politique du continent sud-américain, reste à faire. On peut déjà souligner que les thèmes très généraux qui avaient été choisis par les organisateurs ont déçu et que peu à peu, par la pression d'éléments étudiants militants et par les réactions des participants étrangers invités, on en est venu à des questions plus spécifiques: violence ou non-violence, intégration latino-américaine ou intégration pan-américaine, etc.

Il est évident que les partisans d'un certain progressisme, dont les formes sont d'ailleurs extrêmement variables, et ceux de la révolution armée s'en retournent dos à dos. L'assemblée de clôture, hier soir, rendait trop bien compte du malaise qui a envahi l'assemblée au cours des derniers jours.

Le linge sale ...

Le moment fut particulièrement pénible quand le professeur Marcel Roussin, de l'Université d'Ottawa, s'empara du micro, sans la permission du président de l'assemblée, pour dire espérer "que les délégués, à un prochain congrès, ne viennent pas laver leur linge sale en famille." La grossièreté fut relevée par le président du congrès, M. Paul Bouchard, qui tourna son éloquence contre les étudiants qui, depuis jeudi, ont fini par orienter le congrès dans le sens qu'ils voulaient : "Les délégués ne sont pas venus pour ça (laver leur linge sale en famille) et ils n'ont pas fait ça: ils ont été provoqués."

A chaque peuple d'exprimer son choix

Où va l'Amérique latine? Pour certains, elle va vers la révolution; pour d'autres, elle se dirige, difficilement mais certainement, vers une prise en main non-violente de son destin. Comment savoir? Le professeur Yvan Labelle, sociologue de l'Université Laval, disait hier que "chaque peuple latino-américain optera pour ce qui est conforme à ses valeurs et à ses objectifs." Mais il faut que le peuple puisse exprimer son choix.

"Le peuple, ici, n'était pas présent." Pas d'ouvriers, pas de paysans et pas d'étudiants, même si certains participants faisaient écho à leur voix.

Le professeur Paul-Yves Denis, de l'Université Laval, croit lui aussi que les peuples de l'Amérique latine forgeront eux-mêmes leur destin. "Si nous voulons les aider, reconnaissons leur droit à l'autodétermination. Et s'ils ont choisi la violence, respectons ce choix."

Un délégué mexicain, M. Porfirio Munoz Ledo, se dit optimiste quant à l'avenir de l'Amérique latine. La décolonisation se fera, dit-il, plus vite que nous le pensons. Mais il faut que les gouvernements fassent en sorte que le peuple participe au pouvoir. M. Ledo est contre la violence, qui peut mener à de nouveaux fascismes. Chaque pays doit trouver sa voie, mais il faut que se fasse ensuite l'intégration du continent, pour augmenter son pouvoir de négociation et favoriser la planification. Cela se fera par des moyens politiques, par des formules à découvrir.

Un jésuite argentin, le père Alejandro del Corro, a répété que l'Amérique latine va vers la révolution: "Une révolution très spéciale, sans recettes, une révolution de l'amour de l'homme, de l'espérance, de la loi, mais contre l'injustice."

On objecte que les guérilleros agissent contre la loi et contre l'ordre, de façon irresponsable et dangereuse (c'est le sens des interventions de plusieurs diplomates et fonctionnaires sud-américains). Le père del Corro répond: "Les armes que nous levons aujourd'hui, comme à l'époque des luttes pour l'indépendance, ne sont pas levées contre la loi, mais contre l'injustice."

"Je demande aux Canadiens français d'avoir foi en ces hommes de l'Amérique latine qui, par leur lutte, par leur chute et par leur mort préparent l'avenir."

Aucune analogie entre révolution mexicaine et castriste (Dr Ledo)

QUEBEC (PC) — Il n'existe aucune analogie entre la révolution mexicaine de 1910 et celle de Fidel Castro à Cuba, la première ayant été sanglante, la seconde presque pacifique, selon le Dr Porfirio Muroz Ledo, secrétaire général de l'Institut mexicain de la sécurité sociale.

Prenant la parole au congrès international sur l'Amérique latine, hier, à l'université Laval, le Dr Ledo a rappelé que la révolution mexicaine de 1910, qui a duré 10 ans et fait 1,000,000 de morts, a eu lieu dans les conditions particulières de cette époque, pour jeter bas un régime féodal exécré et mettre en place une société démocratique responsable et plus égalitaire.

Effectivement, a affirmé le conférencier, le Mexique connait, depuis un demi-siècle, une stabilité politique remarquable pour un pays marqué par l'hispanisme.

Le Mexique contemporain, a-t-il poursuivi, reconnaissant dans les efforts de Cuba la somme de ses propres efforts pour se libérer de tant de servitudes, entretient d'ailleurs aujourd'hui de féconds rapports commerciaux et culturels avec cette République socialiste des Antilles.

Les 47,000,000 de Mexicains ne voient dans ces liens étroits avec les Cubains rien qui soit critiquable, a dit le Dr Ledo, rappelant que la Constitution mexicaine de 1917 a établi les principes de la démocratie libérale axée sur la socialisation.

Le conférencier a expliqué que cette constitution a consacré la réforme agraire, les droits du travailleurs des villes et des campagnes au travail dans la dignité humaine, la nationalisation des puits de pétrole et des mines alors aux mains des Américains, et a développé hardiment l'éducation des masses populaires.

Le Dr Ledo estime toutefois que cette idéologie de la révolution mexicaine de 1910-1920 a perdu maintenant de sa force initiale.

En dépit de l'essor économique et social du Mexique depuis 20 ans, a-t-il soutenu, les dirigeants de ce pays devront mettre en oeuvre des réformes économiques et sociales importantes, que commande la situation actuelle.

"Ces réformes, a conclu le Dr Ledo, exigeront sans doute beaucoup de flexibilité, et d'audace dans la réalisation, mais nous espérons les faire dans la paix. Elles constituent un défi et nous verrons la capacité réelle du peuple mexicain à se renouveler et à marcher de l'avant".

Selon la décision du Québec et de l'Alberta

La conférence sur la constitution se tiendra avant ou après Noël, dit Trudeau

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Il appartient aux gouvernements de Québec et d'Alberta de décider si la conférence sur la constitution aurau lieu avant ou après Noël.

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau l'a indiqué clairement à la Chambre des communes en réponse à une question du leader de l'opposition, M. Robert Stanfield.

Après avoir consulté les provinces, il y a environ deux semaines, M. Trudeau a fait parvenir à chacune d'elles, il y a quelques jours, une lettre qui mentionne que la plupart des provinces seraient d'accord pour tenir cette conférence au début de décembre, vers le huit ou le neuf.

Toutefois, M. Trudeau a aussi indiqué qu'il a fait parvenir un message différent aux premiers ministres de Québec et de l'Alberta "à cause de la situation qui s'est développée récemment dans ces pays", a-t-il dit.

L'utilisation du mot "pays" par M. Trudeau a immédiatement déclenché le rire chez les députés. Le premier ministre a alors corrigé son lapsus par un jeu de mots que la traduction française ne peut pas rendre.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement fédéral attend la réponse des provinces, surtout celle du Québec.

Selon ce qu'on dit à Ottawa, le cas de l'Alberta ne pose pas trop de problèmes, puique la participation de cette province dans les pourparlers constitutionnels n'a pas un caractère aussi important que celle du Québec ou l'Ontario.

Quant au Québec, on estime à Ottawa qu'il sera probablement possible à M. Bertrand d'être prêt à temps pour une conférence qui aurait lieu au début de décembre.

On fait valoir en effet que M. Bertrand connait à fond la politique constitutionnelle de son gouvernement et qu'il ne lui faudra pas un temps très long pour se préparer à la reprise des pourparlers entrepris en février dernier et qui ont continué discrètement au comité permanent fédéral-provincial sur les questions constitutionnelles.

On sait que M. Bertrand a assisté à toute la conférence de février dernier, de même qu'à la conférence inter-provinciale sur la constitution de demain qui s'est déroulée à Toronto à la fin de 1967.

Pour sa part, le gouvernement fédéral souhaite que la conférence ait lieu au début de décembre, mais il se dit disposer à accepter les suggestions du Québec ou de l'Alberta.

NOUVEAU!
Nettoyez automatiquement la cuvette.

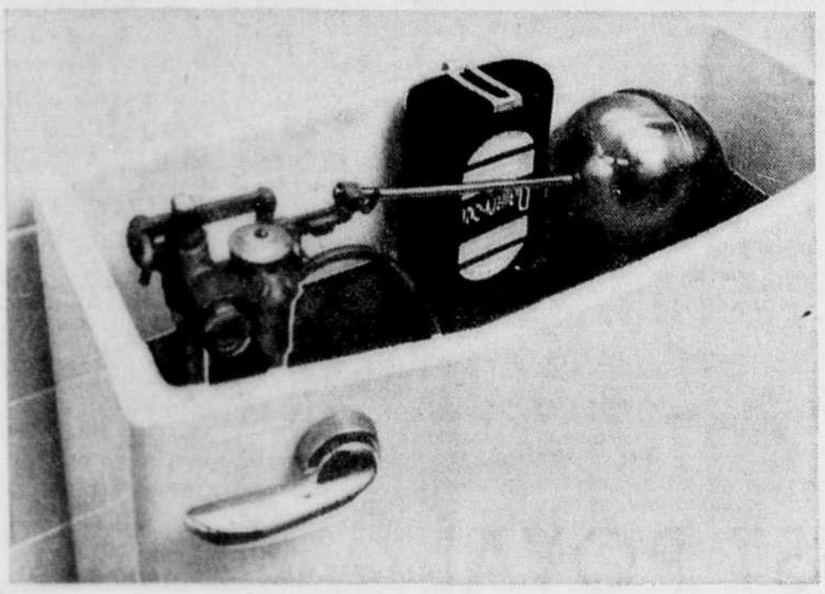

Le nouveau produit Dainty·bol, pendu dans le réservoir, nettoie automatiquement la cuvette du cabinet à chaque chasse d'eau.

Plus de nettoyage! Plus de récurage!

Dainty·bol est le nouveau produit moderne pour le nettoyage des cuvettes de cabinets. C'est le premier nettoyeur liquide pour cuvettes de cabinets qui nettoie hygiéniquement et désodorise, constamment et automatiquement. Il suffit de fixer la bouteille de Dainty·bol à l'intérieur du réservoir et de tirer la chasse d'eau, la bouteille débite une quantité exactement mesurée de nettoyeur liquide qui agit instantanément! Ce produit adoucit l'eau, pour supprimer les cernes dans la cuvette; il désintègre le fer qui produirait de la rouille; et il détruit les bactéries. Il garde l'eau pure et bleutée de sorte qu'elle ne tache pas. Dainty·bol peut être utilisé en toute sécurité pour rincer et désodoriser les couches. De plus, il est économique: une bouteille peut servir plus de 400 fois. Achetez Dainty·bol aujourd'hui même dans le magasin d'alimentation de votre choix, vous ferez une économie grâce au bon valant 10¢.

Dainty·bol est non toxique; sans danger pour les enfants, les petits animaux domestiques et les fosses septiques.

10¢ Dainty·bol travaille... et vous épargne du travail. 10¢

10¢ DE RABAIS

Ce bon vaut 10¢ à l'achat du nouveau nettoyeur Dainty·bol. Offre limitée à un bon par bouteille.

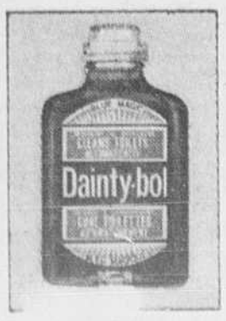

Au marchand: Knomark of Canada Ltd. remboursera ce bon de 10¢, plus 2 pour frais de manutention, conformément aux conditions de notre offre, pourvu que la cliente et vous-même ayez respecté ces conditions. Tout autre usage de ce bon constitue une fraude. Ce bon est émis sous réserve des règlements provinciaux et locaux; il est nul si son usage est frappé d'une taxe, ou limité ou interdit par la loi. Valeur en argent 1/20e de cent. Envoyer à: H.A. Watts Ltd., C.P. 2140, Toronto (Ontario). Inscrire vis-à-vis du No 71 sur la fiche de débit des bons. 001

Economie automatique... sur un nettoyeur automatique.

Le bill Kierans en 1ère lecture
— Page 38

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Charles Gagnon jugé coupable
— Page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, mercredi 9 octobre 1968 / saint Jean Leonardi / 84e année, No 236 / 10 cahiers / 132 pages / Les prévisions météorologiques: clair avec périodes nuageuses / Minimum 40° / Maximum 60°

L'occupation des CEGEP par les étudiants menace de s'étendre

par Louise COUSINEAU et Jacques LAFRENIERE

Tous les Collèges d'enseignement général et professionnel de la région métropolitaine projettent des assemblées générales de leurs membres, à la suite de l'occupation du CEGEP Lionel-Groulx par les étudiants de Sainte-Thérèse.

Dans au moins trois CEGEP, soient Maisonneuve, Valleyfield et Vieux-Montréal, il est déjà question d'une journée d'étude au cours de laquelle les étudiants décideront de quelle manière ils vont appuyer leurs collègues de Lionel-Groulx.

On va également discuter des principaux sujets de grief qui préoccupent l'ensemble de la population étudiante : la politique globale du ministère de l'Education, la question des prêts-bourses et celle de la deuxième université de langue française à Montréal.

De son côté l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal a voté hier soir son appui aux occupants de Lionel-Groulx.

Environ 700 des 1,100 étudiants du Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx, de Sainte-Thérèse, ont passé toute la nuit dernière à l'intérieur de l'institution.

On sait qu'à la suite d'un vote secret qui s'est tenu hier après-midi, les étudiants ont pris la décision d'occuper l'école après avoir prié le directeur général, M. l'abbé Charles Valois, de quitter les lieux.

Le CEGEP Lionel-Groulx est équipé de dortoirs puisqu'il reçoit quelque 310 étudiants pensionnaires. Ces lits étaient tous occupés la nuit dernière et les autres étudiants se sont débrouillés pour dormir dans les salons en s'engouffrant dans des sacs de couchage ou en utilisant d'autres moyens de fortune.

Ce matin, c'était le calme plat. Quelques étudiants entraient et sortaient en exhibant leur carte. Les professeurs pouvaient également entrer en toute liberté. Toutefois, certains se sont plaints de ne pouvoir circuler librement à l'intérieur de l'école.

Le scrutin secret qui a été tenu hier avait donné les résultats suivants :

509 pour l'occupation
313 contre l'occupation
20 abstentions et 6 bulletins annulés, ce qui donne une participation de 848 élèves au vote.

Ce matin, les occupants ont utilisé les cuisines de l'institution pour préparer leur déjeuner. Les employés des cuisines se sont présentés au travail

Voir CEGEP, page 2

photos René Picard, LA PRESSE

L'occupation des écoles par les étudiants est devenue presque chose courante. Depuis hier, les étudiants du Cegep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse sont maîtres des lieux. Dans la photo du haut quelques élèves commencent à élever des barricades tandis que dans la photo du bas, d'autres élèves, guitares à l'épaule, discutent de programmes de divertissements pour tuer le temps.

Saigon: coup d'État raté

SAIGON. (PA, AFP, UPI)— Un coup d'Etat dirigé contre le gouvernement du président Nugyen Van Thieu a été déjoué hier soir, a-t-on appris aujourd'hui d'une source gouvernementale fiable.

Selon d'autres sources, plusieurs officiers des "marines" sud-vietnamiens, dont les rangs vont de major à colonel, auraient été arrêtés.

La révélation du coup manqué a suivi de plusieurs heures l'annonce que les forces militaires sud-vietnamiennes avaient été placées en état d'alerte en préparation d'un coup d'Etat possible.

L'informateur gouvernemental a déclaré: "On peut s'attendre à l'arrestation d'un bon nombre de gens dans les prochains jours, comme conséquence de la tentative de coup d'Etat qui a raté."

Selon l'informateur, les détails du complot sont encore incomplets: on ne sait pas qui en est l'inspirateur ni quelle en est l'envergure.

Voir SAIGON en page 2

Bertrand répond à Turner

Le Québec lutte contre le crime

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le nouveau premier ministre et ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est inscrit en faux, hier contre les propos attribués au ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, selon lesquels le Québec aurait refusé de se joindre à un réseau canadien de renseignements en matière criminelle.

"Je réprouve totalement la déclaration de M. Turner, a dit M. Bertrand au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale provinciale.

"Si M. Turner avait consulté ses dossiers, il aurait appris qu'au contraire le Québec a donné son accord de principe à ce projet", a ajouté M. Bertrand.

Selon des dépêches en provenance d'Ottawa, M. Turner aurait déclaré, la semaine dernière, que le Québec serait la seule province au pays à ne pas avoir adhéré au système canadien qui se traduirait en fait, par un organisme dont le rôle sera de permettre aux différents corps policiers du pays de se communiquer et d'échanger des renseignements sur les criminels et leurs activités.

L'ex-ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner avait qualifié, pour sa part, d'irresponsable l'attitude du Québec en prenant connaissance des propos de M. Truner.

Lettre du Québec à M. L. Pennell

Selon M. Bertrand, dès le mois de novembre 1967, le Québec aurait fait connaître son accord de principe quant au projet de création du nouvel organisme en suggérant notamment qu'on le désigne sous le nom de Centre canadien de renseignements sur la criminalité au lieu de Centre national. La réponse du Québec a

Voir BERTRAND, page 2

Le prix Nobel de la paix au Français René Cassin

OSLO, (UPI,PA,AFP) — Le prix Nobel de la paix pour 1968 a été attribué à M. René Cassin, un juriste français de 81 ans qui est président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

C'est la première fois depuis trois ans que le prix Nobel de la paix est décerné. En 1964, le prix était allé au pasteur Martin Luther King et en 1965, à l'UNICEF, organisation de secours à l'enfance des Nations unies. En 1966 et 1967, le prix ne fut pas attribué, le jury norvégien ayant jugé qu'il n'y avait pas de candidat acceptable.

M. Cassin recevra une médaille d'or et un prix d'environ $70,000. Le comité de sélection n'a pas donné de raison précise pour le choix de Cassin, mais il a voulu récompenser son travail remarquable dans le domaine des droits de l'homme.

Né à Bayonne, M. Cassin a été notamment professeur à l'Académie du droit international de La Haye, fondateur de l'UNESCO en France et préside la Commission des droits de l'homme de l'ONU depuis 1965.

• *Appui de l'Union générale des étudiants du Québec.* — Page 8
• *Le conflit scolaire à la régionale Chambly.* — Page 14

Paralysie complète des autobus inter-urbains?

— Page 3

Chahut à l'ouverture d'un procès à Moscou

— Page 31

Québec est en vedette à Paris

— Page 57

L'UN poursuivra la politique de Johnson

— Page 97

Enquête de la JEC sur l'information

— Page 111

L'auto

— Page 123

AUJOURD'HUI
KINGS

Les Kings de Los Angeles

— Page 77

Le dossier de l'assurance médicale

— Page 5

SOMMAIRE

Annonces classées / 98 à 110
Arts et Spectacles / 58 à 60
Bandes dessinées / 126
Calendrier de la Terre des Hommes / 19
Courrier "Que faire?" / 45
Décès, naissances, etc. / 111
Editorial / 4
Finance / 70-71
Horoscope / 6
Informations étrangères / 31 à 35
L'auto / 123
Les secrets de polichinelle / 51
Loisirs et récréation / 126
Mots croisés / 103
"Mot-mystère" / 126
Nouvelles nationales / 41 et 57
Radio et télévision / 64-65
Sports / 77 à 84
Tribunaux / 9-12
Vie féminine / 42 à 51 et 54
Vie mondaine / 43
Votre médecin / 121

Pour venir en aide aux Biafrais

Ottawa est prêt à fournir des avions

par Fernand Beauregard
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — "Le gouvernement canadien est maintenant prêt à fournir autant d'avions de transport Hercules qu'il jugera nécessaire à la Croix-Rouge internationale en poste au Nigéria et au Biafra", a déclaré hier soir le premier ministre Trudeau.

Au cours de la séance d'après-midi, le leader libéral avait annoncé à la chambre que le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avait reçu d'un représentant du gouvernement nigérian l'assurance que Lagos ne ferait pas objection à l'utilisation par la Croix-Rouge d'un avion canadien pour des missions de secours à l'intention du Biafra.

On sait que le gouvernement canadien s'était dit jusqu'ici dans l'impossibilité de prêter un ou plusieurs avions Hercules à la Croix-Rouge internationale, parce que les autorités nigériannes auraient considéré ce geste du Canada comme "un acte de guerre".

Le "feu vert" de Lagos ne règle cependant pas la situation. Il faudra obtenir la même autorisation des autorités biafraises, Il serait étonnant que cette autorisation ne soit pas accordée.

Permission du Biafra

Hier après-midi, le directeur général de la Croix-Rouge canadienne, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, lançait ce qui peut être considéré comme un SOS quand il déclarait qu'à l'heure actuelle, il y a au Biafra plus de 4,600,000 Africains dont la vie dépend de l'envoi urgent de vivres et de médicaments.

Le major-général A. E. Wrinch, qui a refusé de confirmer l'accusation de génocide portée contre le gouvernement de Lagos tout comme il n'a pas voulu admettre que 5,000 ou 6,000 Ibos meurent chaque jour de faim ou d'inanition, a dit:

"Tout ce que je peux vous affirmer, c'est que le bilan quotidien des pertes de vie est énorme."

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge internationale dispose de 7 avions de type DC-4, prêtés par les sections suisses, suédoise, hollandaise, norvégienne. Grâce à ces avions et à un navire côtier, il est possible de subvenir à environ 60 pour cent des besoins essentiels des réfugiés biafrais en zone fédérale et des populations ibos qui se cachent dans les jungles de leur province.

Le major-général Wrinch, qui a dû répondre à un feu nourri de questions de quelque 15 députés membres du comité permanent, s'est dit très heureux d'apprendre que le gouvernement canadien acceptait de prêter un avion Hercules, mais il a ajouté qu'il en faudrait au moins quatre pour assurer la distribution des secours à toutes les zones de détresse.

Un des grands problèmes, a-t-il dit, c'est que les leaders biafrais interdisent tout atterrissage de jour sur le seule piste carrossable de leur province : Ule.

Les avions de la Croix-Rouge ne peuvent donc effectuer le transport des vivres et des médicaments qu'à la faveur de la nuit, ce qui réduit sensiblement l'importance du pont aérien.

Contrairement à ce que certains ont prétendu, l'envoi de médicaments doir passer au second plan, selon le général Wrinch. Les réfugiés meurent de faim et la priorité doit être accordée à la livraison d'aliments à haute teneur de protéines, soit du poisson sec et des oeufs et du lait en poudre.

Quelle proportion des secours fournis par le gouvernement canadien a pu atteindre se destination?

Le représentant de la Croix-Rouge s'est dit dans l'impossibilité de répondre. Il a d'abord précisé que le Canada a donné la somme de $60,000, en argent, à la Croix-Rouge internationale. C'était un don en argent.

Plus tard, Ottawa a consacré la somme de $500,000 qu'il a

Voir BIAFRAIS, page 2

Sharp à l'ONU: aidez sans intervenir au Nigéria

NATIONS-UNIES. (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, n'a pas réclamé de mesures immédiates de la part des Nations unies pour mettre un terme à la guerre au Nigeria et ceci malgré certaines pressions canadiennes, en ce sens, sur le gouvernement de M. Trudeau.

Nous avons l'intention, a notamment déclaré M. Sharp, d'assumer nos responsabilités en accordant l'aide nécessaire pour restaurer la paix au Nigeria. M. Sharp prononçait ce matin son premier discours aux Nations unies.

M. Sharp a ajouté que la délégation canadienne aux Nations unies comprend très bien la demande de l'Organisation de l'unité africaine, demande selon laquelle l'organisation mondiale ne devrait pas prendre de mesures qui viendraient à l'encontre de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la paix au Nigeria.

Le ministre canadien des Affaires extérieures a d'autre part critiqué l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.

Il a lancé un appel en faveur du désarmement mondial et annoncé une augmentation de 25 pour cent de la participation canadienne au programme de développement de l'ONU.

BERTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

été transmise au Solliciteur général du Canada, M. Larry Pennell.

M. Bertrand a précisé que le Québec ne reçut jamais de réponse à sa lettre et que devant cette attitude, il fut décidé notamment d'instituer la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice.

Toujours d'après M. Bertrand, cette commission se situe, par ailleurs, au centre d'une collaboration plus intense que le Québec cherche à établir avec la Gendarmerie royale du Canada, le FBI américain, la Sûreté du Québec, la Sûreté municipale de Montréal et les autres corps de police et agences spécialisées dans la lutte contre le crime.

M. Bertrand a reproché, par contre au gouvernement fédéral d'avoir refusé de donner suite à la suggestion de son prédécesseur, M. Claude Wagner, de créer une commission royale chargée d'enquêter à la grandeur du pays sur le crime organisé.

D'après M. Bertrand, c'est ce refus qui aurait été à l'origine de la décision du Québec d'assumer seul ses responsabilités dans le domaine de la lutte contre le crime, en créant notamment la commission Prévost.

Quant à cette commission, le premier ministre a révélé qu'elle espère prochainement tenir des audiences publiques sur le crime organisé et il a souhaité que celles-ci se tiennent le plus tôt possible.

M. Bertrand a également signalé que cette commission, dans ses efforts pour assurer une meilleure collaboration dans la lutte contre le crime, a déjà recouru il y a déjà plusieurs mois à des spécialistes américains.

Contacts avec le FBI, l'Interpol, la GRC

Il a fait remarquer d'autre part qu'elle est entrée en contact avec le FBI américain, avec le bureau du procureur général des Etats-Unis, avec les spécialistes qui sont à l'origine du rapport Katzenbach sur le crime organisé, avec l'Interpol, avec la Commission internationale de contrôle sur les narcotiques et avec l'Association internationale des chefs de police.

M. Bertrand a ajouté qu'au terme de ses travaux, la Commission fera des recommandations quant à l'entente qui devra être conclue avec la RCMP et les autres provinces en vue de créer le réseau canadien d'information "auquel nous voulons nous intégrer et collaborer, mais comme des partenaires égaux", a dit M. Bertrand.

Le ministre de la Justice a également relevé les propos qui pourraient laisser croire que le Québec est absent dans la lutte contre le crime organisé et n'enquête pas sur les récentes purges au sein de la pègre montréalaise.

Il a signalé qu'on a déjà mis à la disposition des corps de police du Québec des fonds plus élevés, de meilleures techniques et des moyens d'information adéquats pendant qu'au ministère québécois de la Justice, on doublait en l'espace de trois ans les dépenses de ce ministère autrefois de $30 millions.

M. Bertrand a également parlé de l'adoption de la Loi de police, de la mise sur pied d'un Institut de police et de l'établissement d'un service central de renseignements à l'échelon provincial.

Il a fait état en outre de la nécessité de créer un front commun dans la lutte contre le crime et il a signalé à ce sujet que le Québec n'a pas attendu les suggestions faites la semaine dernière à la Chambre des communes.

"La Gendarmerie royale pourrait elle-même en témoigner a dit M. Bertrand, du fait qu'elle s'est assise à la même table que la Sûreté du Québec et la Sûreté de Montréal, deux fois depuis un mois, pour discuter des mesures à prendre."

Le premier ministre du Québec a affirmé enfin que tous les efforts du gouvernement québécois dans la lutte contre le crime ne produiront pas de résultat si le public ne prend pas conscience de la gravité du problème.

"Il faut que l'opinion publique s'éveille, a dit M. Bertrand, et aide le législateur à accroître son effort.

"Si le public demeure amorphe, si le public ne comprend pas que ce sont les mêmes hommes qui recueillent l'argent du jeu et qui vendent les narcotiques à notre jeunesse, il ne sert à rien de voter de nouveaux crédits et de mettre plus de moyens entre les mains des policiers."

BIAFRAIS

SUITE DE LA PAGE 1

doublé par la suite. Mais il s'agit de vivres et médicaments actuellement entreposés dans la cale d'un navire en rade de Halifax. Ce navire attend le signal du départ pour la côte nigérianne.

Le général Wrinch a révélé que la Croix-Rouge internationale a un personnel de 5,6 à l'oeuvre au Nigéria.

Hier soir, le secrétaire général du Commonwealth, le Canadien Arnold Smith, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, a déclaré qu'il n'y a aucune preuve de génocide au Nigéria.

Demain, le comité permanent entendra le témoignage du ministre Mitchell Sharp, actuellement à New York où il recevait hier les députés Brewin (NPD) et MacDonald (PC) récemment revenus d'une visite de 36 heures au Biafra.

Le comité espère pouvoir entendre le major-général W. A. Milroy, membre canadien du trio de généraux actuellement en mission d'observation au Nigéria.

SAIGON

SUITE DE LA PAGE 1

Mais le fait que plusieurs officiers de "marines" aient été arrêtés pourrait indiquer que le lieutenant-général Le Nguyen Khang, commandant du corps des "marines" et allié politique du vice-président Nguyen Cao Ky, rival du président Thieu, serait impliqué.

Mais ce fait n'a pu être confirmé et on ignore où se trouve Khang actuellement.

Selon certaines informations, des unités de "marines" dans la région de Saigon auraient été remplacées récemment par des "rangers" sur l'ordre de Thieu parce qu'il craignait un coup de Khang.

On note à cet égard que le président Thieu, depuis son accession au pouvoir en octobre dernier, n'a pas cessé de consolider ses positions, notamment au détriment de Ky. C'est ainsi que Khang a été dépouillé du commandement du 3e corps d'armée de la région militaire de la capitale. Il a toutefois conservé son commandement des "marines".

On n'a pas précisé le nombre d'officiers arrêtés, mais on avance le chiffre de six.

A l'ambassade américaine de Saigon, on dit n'avoir aucune information indiquant qu'un coup d'Etat a été tenté contre le gouvernement Thieu. On se contente pour le moment d'attendre les événements à Washington, le département d'Etat n'a formulé aucun commentaire et les milieux officiels conseillent la plus grande prudence.

Plus tôt, un porte-parole militaire avait confirmé que le président Van Thieu lui-même avait lancé l'état d'alerte.

Un porte-parole militaire sud-vietnamien a confirmé cette nouvelle publiée hier soir par le quotidien de langue anglaise "Saigon Post". Selon ce journal, c'est le président Nguyen Van Thieu lui-même qui aurait lancé l'état d'alerte.

Le porte-parole n'a pas précisé les raisons de cette décision. Mais, de sources bien informées, on apprend qu'elle aurait pour but de prévenir toute action anti-gouvernementale de la part des factions qui s'opposent au retour d'exil du général Van Minh. La mesure pourrait également être liée aux rumeurs persistantes selon lesquelles le président Johnson s'apprêterait à ordonner la cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam.

Des groupes catholiques militants et des commandants militaires du clan des "éperviers", qui comprendrait le vice-président Nguyen Cao Ky lui-même, ont critiqué le retour du "gros Minh" parce que, selon eux, ses tendances "neutralistes" pourraient conduire à une coalition avec le Vietcong.

Selon une source près du gouvernement, l'inquiétude dans la capitale est due principalement au retour du gén. Minh. Le gouvernement craindrait que les Bouddhistes récalcitrants, qui vénèrent le "gros Minh", pourraient tenter de l'utiliser comme point de ralliement pour des menées anti-gouvernementales. D'autre part, selon ce même informateur, les personnes ou groupes opposés au retour du gén. Minh pourraient utiliser le retour de Minh ou un important changement dans le cours des négociations avec le Nord-Vietnam à Paris pour monter un coup contre le régime Thieu.

Quoi qu'il en soit, le président Thieu aurait donné aux "commandants militaires" l'autorisation "d'écraser toute tentative de rébellion sans avoir à demander la permission aux échelons supérieurs". Tous les commandants de bataillons stationnés à Saigon et autour de la capitale ont reçu l'ordre de ne pas déplacer leurs unités sans autorisation express.

Cependant, sur le front des opérations, des soldats nord-vietnamiens venant de la jungle autour de Thong Duc ont tenté ce matin d'écraser un détachement de 300 "marines" se dirigeant vers un camp de "bérets verts" américains menacé. Selon le correspondant de l'agence UPI, Nat Gibson, les "marines" ont repoussé l'attaque et tué trois guérilleros, subissant eux-mêmes des pertes "légères".

L'attaque contre le camp des "marines" a coïncidé avec l'incursion d'autres fusiliers marins américains dans la zone démilitarisée, où ils ont frappé un retranchement nord-vietnamien. L'engagement dans la zone qui sépare les deux Vietnam a duré deux heures et demie. Les Américains ont eu deux tués et 48 blessés et ils ont tué 17 Nord-Vietnamiens.

Par ailleurs, les bombardiers géants B-52 sont retournés au Nord-Vietnam où ils ont bombardé des positions communistes autour de Hhuong Duc et frappé, pour la deuxième journée consécutive, la partie méridionale du Nord-Vietnam. Les raids d'hier étaient les premiers depuis le 20 septembre au nord de la frontière.

CEGEP

SUITE DE LA PAGE 1

mais ils sont immédiatement partis, motivant leur geste par l'état pitoyable dans lequel les étudiants avaient laissé les lieux.

Les étudiants ont apparemment assez de nourriture pour se nourrir pendant quelques jours.

Pour une 2e université à Montréal

Une de leurs préoccupations les plus importantes concerne leur sortie du CEGEP: la seule université de langue française dans la région de Montréal ne pourra pas les absorber tous, disent-ils. Ils réclament, et immédiatement, la fondation de la deuxième université de langue française à Montréal, un projet caressé depuis longtemps par les autorités québécoises, mais qui jusqu'à présent n'a pas encore vu le jour.

Un autre grief des étudiants porte sur la diminution, de $5 millions disent-ils, des prêts-bourses qui leur sont accordés.

En fait, les bourses proprement dites ne seront pas diminuées, mais leur montant restera le même, contrairement à l'attente des étudiants. Ils pourront dorénavant obtenir $100 de plus en prêt, mais l'intérêt de ces prêts passera de 5¾ pour cent à 7% pour cent.

Assemblée de 4 heures

L'assemblée d'hier d'une durée de près de quatre heures, s'est déroulée dans l'ordre, mais les partisans de l'une et l'autre option ne se sont nullement gênés pour huer copieusement leurs adversaires.

Seuls les étudiants du CEGEP proprement dit ont obtenu le droit de vote. A un étudiant qui objectait que l'ancien séminaire de Sainte-Thérèse abrite également 1,000 élèves du cours secondaire, et que ceux-ci devraient donc avoir aussi le droit de vote, le président de l'assemblée a répliqué que les élèves du secondaire "ne sont pas chez eux ici".

Les élèves de 12e année (CPES), au nombre de 480, devaient tenir une réunion ce matin. Selon toute apparence, ils se rallieront à leurs collègues du CEGEP. L'un d'eux aurait même déclaré: "Si vous aviez refusé d'occuper l'école, nous l'aurions fait à votre place".

Occupation "ouverte"

Sitôt l'assemblée terminée, les étudiants ont mis au point leur technique d'occupation. Il s'agit en fait d'une occupation mitigée et une porte du collège restera ouverte afin de permettre aux professeurs de venir, s'ils le désirent, donner des conférences et aux différents observateurs de se rendre compte de la situation.

Certains élèves resteront au collège Lionel-Groulx 24 heures sur 24, tandis que d'autres retourneront chez eux de temps à autre.

Pendant l'occupation, les élèves participeront à quatre ateliers de travail, qui analyseront leurs griefs principaux: la nécessité d'une réorganisation des cours, des horaires de cours et accès plus facile aux laboratoires; rajeunissement complet de l'administration du collège, nécessité d'une seconde université de langue française à Montréal et la question des prêts-bourses.

Version de la direction

Les professeurs du CEGEP Lionel-Groulx doivent tenir une assemblée ce soir afin de discuter de la situation. Interrogé à la suite du vote des étudiants, un professeur d'origine française a déclaré: "J'ignore quelle attitude nous prendrons. Après tout, je n'ai connu qu'une occupation, celle des Nazis, et je pense que celle-ci, sera toute différente".

Quant au directeur général, M. l'abbé Charles Valois, il s'est montré très calme. Il a déploré le fait que pas une fois depuis le début de l'année il n'a pu rencontrer le président du syndicat. "Je l'ai invité à venir discuter, avec son exécutif, autour d'une table ronde, a dit l'abbé Valois. Or on m'a répondu: "Vous saurez ce que nous pensons par la voie des journaux".

Le directeur général a ajouté qu'il a toujours refusé d'aller discuter dans les assemblées syndicales, parce qu'il est impossible de discuter en présence de la masse.

Les étudiants, a poursuivi l'abbé Valois, ont refusé de participer dès le début. Ils se sont retirés du comité des études, de celui de la vie étudiante, de la bibliothèque et des comités des départements. "Cela, dit l'abbé Valois, a nui au développement des comités où l'on n'a pas voulu prendre de décisions sans les étudiants. Les comités ont alors marqué le pas, et pourtant il faut que des décisions soient prises".

Philosophe, l'abbé Valois a conclu que l'occupation aurait du bon puisqu'elle éclaircirait la situation et forcerait en quelque sorte les étudiants à s'asseoir à la table des négociations.

"Vous savez, a-t-il dit, les étudiants ont lancé un slogan qui explique leur attitude. Ils disent: "Dialoguer, c'est se faire fourrer".

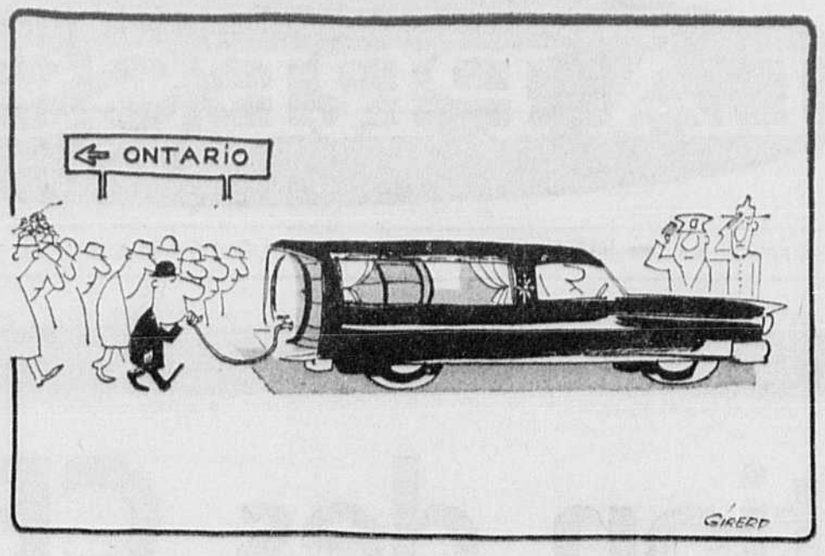

Droits réservés

Harriman: Hanoï doit faire un pas

PARIS. (PA, UPI, AFP) — M. Averell Harriman a réaffirmé aujourd'hui que les Etats-Unis ne cesseront pas les bombardements au Nord-Vietnam à moins d'avoir des raisons de croire que Hanoï désire réellement une désescalade mutuelle et est prêt à engager des pourparlers de paix "fructueux".

Dans une déclaration aux journalistes avant de se rendre à la 25e séance des conversations avec le Nord-Vietnam, M. Harriman a indiqué qu'il n'y avait aucun changement dans la position américaine. "C'est l'autre côté qui bloque la négociation, a-t-il dit. Il appartient aux Nord-Vietnamiens de faire un pas."

La déclaration de l'ambassadeur américain semble vouloir couper court aux rumeurs selon lesquelles le président Johnson pourrait ordonner la cessation totale des bombardements au Nord-Vietnam afin d'aider la campagne du candidat démocrate à la présidence, le vice-président Hubert Humphrey.

Une fois de plus, M. Harriman a accusé les Nord-Vietnamiens de distorsions exorbitantes de la réalité en proclamant des pertes américaines énormes et des victoires militaires. Les Nord-Vietnamiens finissent par y croire, a dit M. Harriman, et c'est peut-être la raison de leur intransigeance.

M. Harriman était accompagné de M. Cyrus Vance, revenu hier soir de Washington, où il a conféré avec les dirigeants américains. Selon certaines sources, il a peut-être demandé au président Johnson d'adopter une position plus flexible dans les négociations avec Hanoï. Mais à son retour, M. Vance n'a donné aucun indice dans le sens de ces spéculations.

le TEMPS qu'il fera

Beau fixe et plus chaud

Toujours sous l'influence d'un régime anticyclonique, le temps demeurera ensoleillé et la température un peu plus chaude au cours des prochains jours. Demain, le maximum devrait même passer légèrement au-dessus de la normale et atteindre 65 degrés.

Une perturbation s'est développé à l'ouest des Grands Lacs, mais il semble bien que la région de Montréal sera épargnée: ce système a tendance à se déplacer surtout vers le nord.

Maximum aujourd'hui 60

Minimum la nuit prochaine 46

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Régions de Montréal, Ottawa, Québec, Cantons de l'Est, Laurentides St-Maurice et Lac-St-Jean: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et jeudi. Un peu plus chaud avec des vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke, Ste-Agathe, La Tuque et Chicoutimi, 60 et 40.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: ciel variable et plus chaud aujourd'hui. Jeudi généralement nuageux avec possibilité d'averses. Vents légers aujourd'hui et sud-est de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Val-d'Or, Rouyn-Noranda et Témiskamingue, 55 et 40.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles: nuageux mais dégagement graduel aujourd'hui. Pluie légère intermittente tôt ce matin. Jeudi généralement ensoleillé avec peu de changement dans les températures. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau et Sept-Iles, 55 et 35, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 55 et 40.

Congo: Mulele est fusillé

KINSHASA. (PA). — Le gouvernement congolais annonce que le leader rebelle Pierre Mulele a été fusillé par un peloton d'exécution à 5 h. 30 ce matin, dans le plus grand secret.

Mulele, qui était revenu au Congo le 28 septembre sur la foi d'un sauf-conduit et d'une promesse d'amnistie, avait été condamné à mort par un tribunal militaire spécial hier, à l'issue d'un procès expéditif de 15 heures. Le président Joseph Mobutu a aussitôt rejeté un appel à la clémence.

ACHAT SPÉCIAL SENSATIONNEL

UNE SEMAINE SEULEMENT, DERNIER JOUR, MERCREDI LE 16 OCTOBRE 1968

BROADLOOM EN NYLON FRISE "DUPONT"

• PLUS LONGUE DUREE
• COULEURS BEAUCOUP PLUS CLAIRES
• MEILLEURE FERMETE DU BOUCLE
• PLUS DE SOUPLESSE
• TOUTES ENRACINEES
• 10 COULEURS DISTINCTIVES

• Doré pâle • Vieil or • Vert olive • Vert émeraude • Beige pâle • Brun automnal • Blanc teinté • Blé or • Bleu ciel • Beige rosé

POUR VOIR ET RESERVER CES TAPIS VISITER UN DE NOS 3 MAGASINS

NOUVEAU VINYLE COUSSINE
$2.98 verge carrée
2, 3 et 4 verges de large
Idéal pour tous les planchers parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé très facilement. Pas besoin de colle.
Quelques imparfaits à $2.49 verge carrée

250,000 TUILES VINYLE AMIANTE
2 couleurs en spécial. Grandeur 12" x 12".
Imaginez un pied carré pour SEULEMENT 12¢ chacun

100,000 VERGES DE VINYLE
2 VERGES DE LARGE SEULEMENT $1.19 La verge carrée
4 VERGES DE LARGE SPECIAL $1.35 La verge carrée

PRELART ORDINAIRE
30 COULEURS - 4 VERGES DE LARGE GRANDE VENTE 99¢ La verge carrée
NOMBREUX MODELES — 3 VER. DE LARGE Rég. 89c MAINTENANT REDUIT A 79¢ La verge carrée

BROADLOOM/CARPETTES/VINYLE HORS SERIE/MOSAIQUE/PORTEZ A VOTRE COMPTE/3 ANS POUR PAYER/GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS

Montréal Floor remplacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

C'EST NOTRE 29e ANNEE EN AFFAIRES: VENEZ NOUS VOIR, VOTRE TOUT DEVOUE, LE PERSONNEL

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement près du magasin SERVICE A DOMICILE 273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Près de la sortie du métro "Place des Arts" Stationnement en avant et à côté du magasin SERVICE A DOMICILE 842-8871

392, boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier Route 2 et 20 - Pont-Mercier sortie Cité de LaSalle SERVICE A DOMICILE 365-6560

TOUS NOS MAGASINS OUVERTS jusqu'à 6 h. — JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. — SAMEDI jusqu'à 5 h.
LUNDI, le 14 OCTOBRE, Fête de L'ACTION DE GRACES, nous serons FERMES TOUTE LA JOURNEE

Huis clos aboli et bingo autorisé à Saint-Léonard

par Claude MASSON

La recommandation faite au congrès de l'Union des municipalités par le ministre des Affaires municipales, à l'effet de réduire si possible les réunions à huis clos des conseils municipaux, a déjà reçu un heureux écho à Saint-Léonard.

Pour la seconde fois, hier soir, les conseillers de cette ville de banlieue ont discuté en assemblée générale les sujets inscrits à l'ordre du jour plutôt que de délibérer privément pour ensuite faire connaître la décision finale.

L'abolition des "caucus" a un résultat négatif par le fait que la séance du conseil est de beaucoup prolongée. Par contre, elle a pour résultat très positif de faire "participer" davantage les contribuables aux délibérations de ceux qui guident les destinées de la municipalité.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la décision a été prise, selon les propos tenus par le maire Léo Ouellet. Celui-ci a en effet souhaité que le public considère cette attitude comme un encouragement à s'intéresser à la chose publique.

Il est évident, cependant, qu'une telle décision peut être désavantageuse pour l'opposition. Les membres du parti au pouvoir peuvent discuter à leur guise des sujets à placer sur l'ordre du jour tandis que les oppositionnistes n'ont que quelques heures pour prendre connaissance du contenu de l'ordre du jour.

Déjà, hier soir, des citoyens présents à l'assemblée ont profité du nouveau système en émettant leurs opinions au moment même où les édiles discutaient un règlement de taxi et des conditions de stationnement.

Bingo autorisé

A la suite d'une étude juridique effectuée par Me Réjean R. Lefrançois, le conseil a autorisé la paroisse Saint-Gilbert à organiser un bingo hebdomadaire.

Selon l'avocat, cette "loterie" est permise à la condition que des objets de moins de $50 soient vendus, directement ou indirectement, et aux fins d'une oeuvre de charité. La paroisse concernée devra aussi se conformer à la Loi des fabriques et recevoir les approbations nécessaires de l'archevêché.

Par ailleurs, un montant de $72,000 a été voté pour effectuer le changement du système de réfrigération de l'aréna municipal. Selon les ingénieurs-conseils actuels, le système fréon revient moins dispendieux et il est très adéquat tandis que les anciens ingénieurs-conseils de la municipalité prétendent que le système à l'ammoniac est aussi efficace. C'est ce dernier système qui est utilisé en autres par le Forum de Montréal. Il été nécessaire de recourir au vote sur cette question et l'équipe Ouellet-Barone a remporté la victoire.

D'autre part, le conseil se rendra à Québec d'ici peu afin de s'entretenir avec les dirigeants de la nouvelle Société d'Habitation du Québec d'un projet de rénovation urbaine aux abords de la rue Jarry.

ANNEXION

SUITE DE LA PAGE 3

tarifs réduits, des services supérieurs à Montréal. Il ne faut pas mêler annexion et élection: il y a des gens qui cherchent la bête noire. Il y a de la haute politique en arrière de tout ça".

Le conseiller Roland Larivière: "Les contribuables se prononceront pour qui ils voudront à la tête de la ville le 4 novembre. En attendant, il ne faut pas confondre entre l'annexion et l'élection. Il ne faut pas perdre notre liberté, notre autonomie. L'annexion serait préjudiciable à Saint-Michel. Notre ville est beaucoup mieux administrée que Montréal. Saulnier fait un mirage avec son règlement d'annexion, mais il n'y a rien dedans".

Le conseiller Gérard Caron: "Je demande surtout à toutes les villes du Québec de voir à ce que la loi soit respectée. Ici, nous sommes au blanc". Cette allusion avait trait à la décision de Québec d'ordonner au conseil de Saint-Michel de faire voter tous les contribuables et non seulement les propriétaires au référendum.

Le conseiller Maurice Constantineau, qui s'est déjà déclaré nettement contre l'annexion, a simplement demandé aux journalistes présents de bien rapporter l'attitude unanime des six conseillers.

Une résolution, proposée par M. Caron et appuyée par M. Lagassé, a même été adoptée. Elle demande aux municipalités-membres du Conseil de coordination intermunicipale de faire les représentations nécessaires auprès du ministre des Affaires municipales pour que la Loi des cités et villes soit respectée scrupuleusement. Les conseillers de Saint-Michel considèrent illégale l'ordonnance de la Commission municipale qui oblige à faire voter tous les contribuables.

Un employé qui veut être candidat

Le conseil de Saint-Michel a aussi délibéré longuement sur le cas d'un fonctionnaire qui désire se présenter à un poste de conseiller, contre M. Maurice Constantineau, aux élections du 4 novembre prochain.

L'individu, M. Jean-Paul Dufresne, qui est téléphoniste au Service de la police, a demandé un congé sans solde.

Cependant, l'article 123 de la Loi des cités et villes précise bien qu'un employé municipal doit démissionner de sa fonction s'il veut briguer les suffrages.

Les édiles, se montrant généreux, ont songé un moment à lui conseiller de démissionner tout en lui promettant de le réinstaller à son poste advenant le cas où il perdrait au scrutin du mois prochain. Cette suggestion avait été faite par le conseiller Roland Larivière.

Mais, après les explications du conseiller juridique, Me Paul Mailloux, et quelques autres discussions, il a été décidé de ne pas acquiescer à la demande de l'intéressé de se voir accorder un congé sans solde. S'il veut se présenter au poste de conseiller, M. Dufresne devra démissionner sans condition.

Drapeau à Mexico

Le maire Drapeau a quitté Montréal par avion, hier après-midi, en vue d'assister à l'ouverture des jeux olympiques d'été qui s'ouvriront à Mexico samedi.

Me Drapeau sera de retour à Montréal au plus tard dimanche afin d'être présent à l'"examen" des 151 candidats de la "loterie" de septembre.

Une délégation de cinq membres de la ville de Montréal est déjà à Mexico. Sont en effet partis vendredi dernier : le conseiller municipal Arthur Gagnon, M. Jean Dupire, chargé de l'accueil et des affaires culturelles, à l'hôtel de ville, M. Maurice Gauvin, ingénieur-surintendant de la division de l'entretien, au Service des parcs, M. Werner Goshorn, architecte-paysagiste attaché au Service des travaux publics, ainsi que M. Pierre Charbonneau, qui n'est pas à l'emploi de la ville, remplaçant M. René Bélisle, le surintendant de la division de la récréation, au Service des parcs.

Policiers acquittés d'un vol qualifié

Deux policiers montréalais, les agents Adrien Jasmin et Roger Cadieux, qui avaient été accusés de vol avec violence pour avoir "collecté" d'une certaine façon une somme d'argent que devait un chauffeur de taxi à l'un d'eux, et pour s'être également emparés de sa voiture, ont tous deux été acquittés, hier midi, par le juge André Fabien.

Le tribunal a dit être plus disposé à croire les versions données par les accusés, qui se sont corroborées, plutôt que celles du plaignant Gilles Leblanc, qui, comme l'avait souligné avec emphase le procureur des prévenus, Me Nikita Tomesco, avait notamment masqué quelque peu la vérité au sujet de ses antécédents judiciaires et semblait oublier l'âge de la jeune fille qu'il avait molestée, en une occasion, et qui, au cours d'emprunts, n'avait pas déclaré toutes ses dettes comme il se doit.

Le juge Fabien fait également remarquer que, lors du prétendu vol avec violence, Leblanc lui même avait obtenu un reçu de $246 de ses présumés agresseurs. Et il se demande est-ce qu'on agit ainsi quand un vol qualifié est commis.

Il rappelle aussi les dénégations, encore une fois corroborées, quant à la remise, de bonne grâce, de l'enregistrement de la voiture, et quant à la bousculade et à la fouille dont le plaignant aurait été victime.

"A tout événement, de conclure la cour la preuve de la Couronne repose entièrement sur les allégations de Leblanc, cependant que les accusés, eux, nient toutes les assertions de ce dernier. Cela est suffisant pour accorder le bénéfice du doute raisonnable aux accusés, et ils sont acquittés."

DEBRIS

SUITE DE LA PAGE 3

leurs confirmées par un garagiste, M. Clément Langevin, qui, après examen de l'automobile, fixe à plus de $400 les dommages occasionnés par le passage des manifestants.

"Je tenais à ma peau"

Un chauffeur de taxi de L'Epiphanie, M. Roland Diamond, qui était venu voir le défilé de la Saint-Jean avec sa femme et deux clients, a également été appelé à déposer.

M. Diamond a dit qu'il avait stationné son auto rue Cherrier. Il a ajouté qu'à l'approche de manifestants il avait tenté de la déplacer. "Une bouteille a fracassé le pare-brise, a-t-il dit. Je suis parti et je l'ai laissée là."

Invité à dire pourquoi il était parti, M. Diamond a révélé : "Je tenais à ma peau."

Le témoin a ajouté qu'il était venu pour reprendre sa voiture vers 11 h 30, mais que les policiers lui ont conseillé d'aller faire un tour sur la montagne pendant que l'on finissait de prendre les rapports sur les incidents. Il est venu reprendre son auto vers 1 h 30 du matin. Il a évalué à $450 les dégâts que les manifestants ont fait sur son auto.

Un pompier, M. Gérald Perras, a évalué entre $150 et $160 les dégâts qui ont été faits lorsque des projectiles ont été lancés dans les glaces du camion à incendie sur lequel il prenait place et qui avait pour mission de répondre à toute alerte pouvant survenir au cours du défilé.

Le policier Maurice Messier, agent de liaison de la police de Montréal et qui a pour tâche de voir à l'entretien des automobiles du Service de la police, a déclaré que 26 autos-patrouilles avaient été endommagées le soir de la Saint-Jean. Il a spécifié que l'une de ces voitures était une perte totale.

Deux autres femmes qui assistaient au défilé sont venues dévoiler de quelle façon elles avaient été blessées lorsqu'elles avaient été entraînées dans le groupe des manifestants.

Pas de charge

L'assistant-inspecteur chef Clovis Trudeau, qui avait la responsabilité de tous les policiers opérant dans le secteur de l'estrade sur laquelle prenaient place les invités d'honneur, dont le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a révélé qu'il n'y a jamais eu de "charge de la part de l'Escouade des policiers à cheval".

L'inspecteur Trudeau a mentionné qu'il avait ordonné que l'on disperse la foule des manifestants. Pour ce faire, les chevaux s'avançaient deux de front pour ouvrir un passage de six ou huit pieds et ils revenaient ensuite en sens inverse.

Le témoin a révélé qu'avant chacune des interventions des cavaliers, il avait lancé des avertissements à la foule en leur révélant l'endroit exact où les chevaux devaient faire une percée. Il a souligné que des personnes répondaient à ses avertissements en laissant le chemin libre, mais que d'autres demeuraient sur place.

L'inspecteur Trudeau aurait été arrosé de gaz lacrymogène au moment où il tentait d'appréhender un suspect, au début de la manifestation. Il a identifié positivement qu'il s'agissait de gaz lacrymogène, citant ses expériences militaires de la guerre 1939-1945 alors qu'il a affronté cette sorte de gaz à une quinzaine d'occasions.

Une matraque

Une matraque de type réglementaire a dû être produite comme pièce à conviction alors que les quelque cinq ou six procureurs de la défense insistaient sur la longueur des "bâtons" qui ont été utilisés pour maîtriser cette manifestation.

L'inspecteur Trudeau, de même que d'autres officiers de police ont soutenu que seule la matraque régulière de 12 pouces avait été employée par les forces de l'ordre, sauf dans le cas des policiers à cheval qui utilisent le bâton de trois pieds qu'ils tiennent à leur côté pour assurer la percée dans la foule. Tous ont déclaré que le policier à cheval ne frappe pas de son bâton, mais qu'il se contente de le tenir allongé près de lui pour disperser la foule.

Selon les témoignages entendus aucun autre policier n'a eu en sa possession une matraque dont la longueur dépasse 12 pouces.

Y a-t-il eu émeute ?

Actuellement, avant toute autre procédure, l'enquête préliminaire doit déterminer si oui ou non il y a eu émeute le soir de la Saint-Jean. Ce n'est qu'après avoir établi ce fait que l'on pourra procéder à la preuve selon laquelle le groupe des 25 inculpés aurait participé à cette émeute.

Et, après une journée complète d'audience, le juge Pascal Lachapelle n'a pas encore décrété qu'il y a eu émeute, de sorte que la Couronne devait continuer aujourd'hui de faire l'étalage des faits tendant à prouver l'émeute.

Les échos de cette fameuse soirée de la Saint-Jean n'ont pas fini de retentir dans les salles de la Cour municipale. En effet, quand on aura fini de procéder avec ce groupe (la poursuite prévoit qu'il faudra plus d'une semaine) il faudra recommencer le manège à quatre reprises.

On a en effet divisé les accusés en quatre groupes d'environ 25 chacun. Et, dans chaque cas, avant de procéder aux accusations proprement dites, il faudra établir de nouveau qu'il y a eu émeute le soir de la Saint-Jean.

Les procureurs de la défense ont nettement laissé entendre qu'ils ne toléreraient pas que la preuve que l'on est en train de faire pour le premier groupe d'accusés soit versée au dossier quand on procédera dans le cas des trois autres groupes.

Ce qui veut dire que l'on entendra peut-être encore parler de la Saint-Jean 1968 après la Saint-Jean 1969 . . .

GAGNON

SUITE DE LA PAGE 3

étant évidemment très surpris.

Les jurés ont délibéré près de deux heures avant de rendre leur verdict de culpabilité.

Un premier procès s'était terminé ... par un désaccord

C'était le second procès auquel Gagnon avait à faire face. La première instruction s'était déroulée aussi aux Assises, mais devant le juge Paul Miquelon, de Québec, et avait pris fin après quatre jours d'audience, le 9 juin de cette année, par un désaccord du jury. Il n'y avait donc pas eu de verdict au sens de la loi.

Fait à souligner, Gagnon s'était alors défendu seul avec Mes Lemieux et Mergler comme conseillers juridiques et il n'avait pas fait entendre de témoins en défense. Et c'est lui, tout comme à la fin de son second procès, qui avait prononcé la plaidoirie de la défense.

Cette fois-ci, il y avait eu deux témoins en défense: Pierre Vallières, un autre présumé chef du néo-FLQ et lui-même. On se rappellera que Vallières, un ancien journaliste (lui et Gagnon avaient été appréhendés à New York en septembre 1966) avait été condamné au pénitencier à vie, ayant été reconnu coupable d'homicide involontaire, également par un jury des Assises, après avoir subi son procès pour meurtre à la suite de la mort de Mlle Thérèse Morin, tuée dans l'explosion d'une bombe.

L'engin meurtrier avait éclaté dans les bureaux de la fabrique de chaussures H.-B. La Grenade, rue Rachel est, dans l'heure du lunch, le 5 mai 1966. La manufacture était alors paralysée par une grève.

Les jurés avaient donc rendu un verdict sous une accusation moindre et le juge Yves Leduc, qui avait présidé l'instruction, avait imposé le pénitencier à vie à Vallières, le maximum prévu par la loi pour homicide involontaire.

Depuis ,Vallières a interjeté appel devant le plus haut tribunal du Québec.

Gagnon doit faire face à plusieurs autres accusations, dont celle de meurtre touchant la mort de Mlle Morin. Et plus encore, il devra répondre, tout comme Vallières d'ailleurs, de la mort du jeune Jean Corbo, un partisan du FLQ, mais tous deux sous une accusation d'homicide involontaire.

Le jeune Corbo avait perdu la vie lorsque, ayant été chargé d'aller déposer une bombe à la filature de Dominion Textile, rue Saint-Ambroise, dans le quartier Saint-Henri, cette bombe avait explosé sur sa personne.

Gagnon et Vallières doivent enfin répondre à des accusations de conspiration pour commettre d'autres vols à main armée, argent qui devait servir à renflouer les finances du FLQ.

En ce qui concerne l'affaire du cinéma Jean-Talon, le vol avait été raté et la police avait été alertée par un citoyen et sa jeune fille.

L'enquête dans cette affaire avait été conduite par le lieutenant-détective Marcel Allard, assisté du sergent-détective Julien Giguère, de la Sûreté municipale.

Hier, Me Maurice Bourassa, qui avait agi pour la Couronne avec Me Paul Boilard, a prononcé un réquisitoire de près de quatre heures. Quant au juge Lacoursière, il a résumé les faits de la cause et donné ses directives aux jurés sur les questions de droit pendant une heure et demie.

MAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

Le maire Saint-Pierre multiplait les demandes de rapports au directeur. En une seule journée, plus précisément le 14 mars 1968, il a demandé trois rapports sur certains incidents. "On a fait appel à moi qu'en certains cas".

M. Delorme a déclaré que tout se faisait à son insu. Par exemple, pour le temps supplémentaire, "le chef Gagnon choisissait qui allait en faire".

L'exemple le plus humiliant cité par l'ancien directeur a trait à la correspondance qui lui était adressée. Son courrier passait d'abord par le bureau du maire, ensuite entre les mains du chef de police pour enfin parvenir à son bureau.

La surveillance électorale . . .

Quatre policiers ont aussi été interrogés par Mes Marcel Beauchemin et Gabriel Lassonde, procureurs spéciaux nommés par le ministère de la Justice.

Les agents ont avoué que, pour la première fois lors des célèbres élections frauduleuses de novembre 1967, ils avaient travaillé 12 heures par jour au lieu de huit heures régulières et ce, durant une semaine avant le scrutin.

Cet ordre inhabituel leur avait été donné par le chef Gagnon pour exercer une surveillance plus étroite. "N'était-ce pas pour surveiller les travailleurs d'élecion et les adversaires ?", a demandé le juge Long à l'agent Ronald Blouin. Ce dernier a souri tout simplement.

Pour sa part, l'agent Claude Monette a été jusqu'à dire : "On se demandait qu'est-ce qu'on surveillait des fois".

Les témoignages entendus hier ont corroboré les déclarations antérieures sur les "trappes à automobilistes" de la rue Notre-Dame, l'intervention constante du conseiller Pierre Lachapelle au sein du Service de la police, les enquêtes non terminées par la division de la sûreté, le temps supplémentaire généreusement alloué aux policiers Gauthier et Hottart, etc . . .

L'enquête se poursuivra mardi et mercredi de la semaine prochaine.

Deux personnes trouvées mortes dans une auto

SAINT-JEAN — Un homme et une femme d'une quarantaine d'années ont été trouvés sans vie, vers 8 h. 30 ce matin, dans une voiture en stationnement, en bordure de la rue Jacques-Cartier, à St-Jean, municipalité située à 25 milles au sud-est de Montréal.

La police n'écarte pas la possibilité que le couple ait été asphyxié par de l'oxyde de carbone émanant d'un tuyau d'échappement défectueux.

Garçonnet tué par une auto

Un garçonnet de huit ans, Serge Labelle, du 2144 rue Joliette, qui revenait de l'école, vers 4 h. 15 hier après-midi, a été tué par une auto, à l'angle des rues Hochelaga et Chambly, dans l'est de la métropole. La mort a été instantanée.

Langelier Valiquette

VENTE

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 300.

sur PIANOS LESAGE

10 ANS DE GARANTIE - 2 ACCORDS GRATUITS

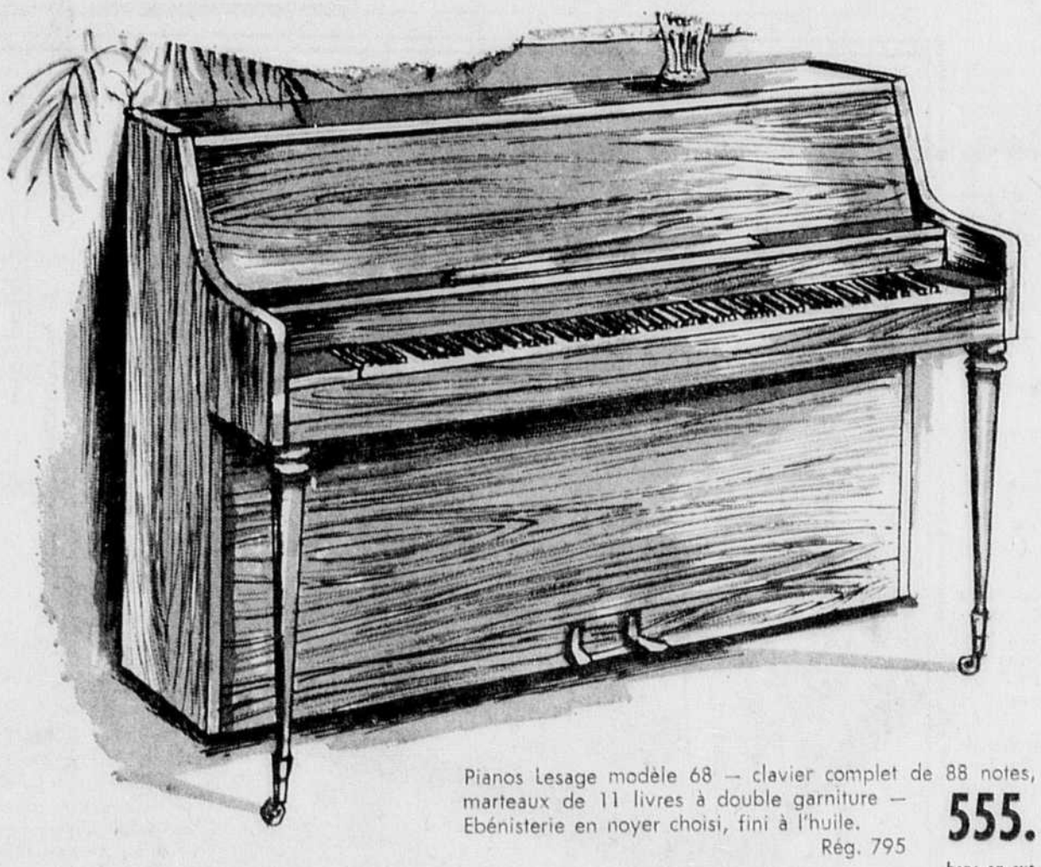

Pianos Lesage modèle 68 — clavier complet de 88 notes, marteaux de 11 livres à double garniture — Ebénisterie en noyer choisi, fini à l'huile. Rég. 795 **555.** banc en sus

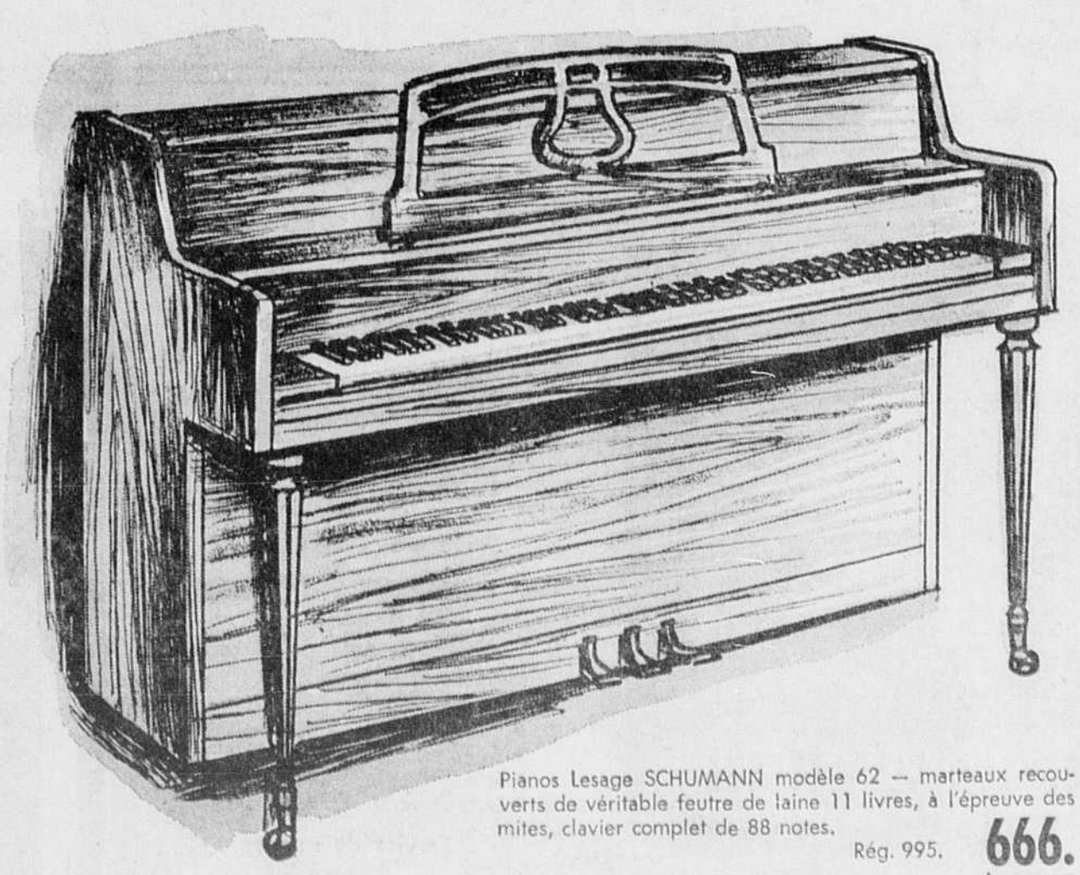

Pianos Lesage SCHUMANN modèle 62 — marteaux recouverts de véritable feutre de laine 11 livres, à l'épreuve des mites, clavier complet de 88 notes. Rég. 995. **666.** banc en sus

STATIONNEMENT Face au magasin ou à l'arrière

LANGELIER VALIQUETTE LTEE 510 est, rue Ste-Catherine Tél: 842-8811

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9 h. 30 jusqu'à 17 h. 30 Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 21 h.

FAITS divers

Vol de $36,000 en pleine rue

Un vol audacieux de $36,000 a été perpétré en pleine rue, vers 11 h. hier matin, à Charny, près de Québec, par deux individus qui, après avoir tiré un coup de feu, se sont emparés de la mallette que transportait le commis d'une Caisse populaire.

Deux suspects sont présentement détenus, après une journée de recherche, par la Sûreté du Québec. Leurs noms n'ont pas été révélés.

Le commis de la Caisse populaire de Charny, sur la 9e Avenue, à Charny, avait à peine 300 pas à faire pour se rendre à la succursale de la Banque Provinciale du Canada, où il devait faire un dépôt de $36,000.

Deux individus armés ont surgi et tiré un coup de feu dans sa direction, mais, semble-t-il, volontairement trop bas pour l'atteindre. Ils lui ont ensuite arraché des mains la mallette contenant l'argent du dépôt.

Ils se sont ensuite enfuis en automobile, tandis que la Sûreté du Québec, alertée, se lançait à leur recherche.

L'automobile a été retrouvée peu après, abandonnée, à la limite d'un bois, près de Charny.

A 3 h. 30 de l'après-midi, la Sûreté avait déjà mis la main, à Bélair, sur un suspect de 19 ans. Huit heures plus tard, un autre suspect, âgé de 35 ans, dont on suppose que le nom avait été donné par le premier, a été appréhendé chez lui.

Dans l'automobile, la police a retrouvé des bas de soie pouvant servir de cagoules — mais les assaillants du commis de la Caisse n'en portaient pas. Ni l'argent ni les revolvers n'ont été retrouvés.

Le "jeune homme bien mis" avait $35,000 de hachisch dans ses bagages

Les officiers de douane de Dorval ont découvert, hier, au cours d'une inspection de routine, 23 livres de hachich dissimulées dans les bagages d'un jeune homme de Toronto.

Le suspect qui arrivait de Londres et se trouvait en transit à Montréal, avant de prendre un vol pour Toronto, "n'avait pas les cheveux longs, était bien mis et n'était pas un étudiant", s'est senti le besoin de préciser l'agence de presse UPI qui rapporte l'événement.

Le nom du suspect, âgé de 24 ans, n'a pas été révélé. Arrivé à Montréal à 2 h. 15 hier après-midi, il a été confié aux bons soins de la RCMP et conduit aux cellules, après que l'on eut découvert le hachisch, d'une valeur de $35,000 sur le marché clandestin.

Le jeune Torontois devait comparaître aujourd'hui.

L'UGEQ accorde son appui aux étudiants du Cegep Lionel-Groulx

L'Union générale des étudiants du Québec a donné hier soir son appui total aux étudiants du CEGEP Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse, qui occupent leur école depuis hier après-midi. Il n'est pas question toutefois, que l'UGEQ ordonne l'occupation de tous les CEGEP.

"Des assemblées auront lieu dans tous les CEGEP de la région montréalaise d'ici trois jours, a déclaré un porte-parole. Ce sera aux étudiants de décider quelle attitude ils doivent prendre".

Il se pourrait que les événements se précipitent dès aujourd'hui, car le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, doit annoncer les nouvelles normes de l'aide aux étudiants.

L'UGEQ, qui a obtenu hier les grandes lignes de ces normes, déclare qu'il s'agit d'un net recul en regard de l'entente intervenue en 1966 avec M. Jean-Jacques Bertrand, entente qui prévoyait une réduction graduelle de la partie "prêt" de l'aide accordée aux étudiants.

Le nouveau système, déclare l'UGEQ, augmentera les prêts de $100, mais laissera les bourses au même niveau. Ce qui aura pour résultat de faire porter uniquement par l'étudiant le fardeau de l'accroissement de $13 millions dans l'aide totale accordée aux étudiants.

"Selon les propositions du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation, déclare le communiqué de l'UGEQ, le total des prêts accordés en 1968-69 devait passer de $20,619,200 à $25,345,203. Ce montant est maintenant augmenté à $33 millions, ce qui n'entraine aucun déboursé supplémentaire de la part du gouvernement, ces prêts étant accordés par les institutions bancaires.

"D'autre part, la somme totale des bourses devait passer de $11,100,760 à $18, 741,426. Mais on en restera au montant initial de $11 millions, ce qui représente une diminution de $7.6 millions par rapport aux prévisions".

L'UGEQ annonce également que le taux d'intérêt sur les prêts passera de 5¾ pour cent à 7⅝ pour cent.

Par ailleurs, l'UGEQ a également appris que le gouvernement ne présenterait pas de bill à la prochaine session visant à créer la deuxième université de langue française à Montréal. Cette négligence de la part du gouvernement pourrait également, de dire l'UGEQ, précipiter les événements dans les différentes institutions d'enseignement de la province.

Jeudi prochain, le conseil central régional de l'UGEQ tiendra une réunion d'urgence au cours de laquelle les trois sujets à l'étude seront : les prêts-bourses, la deuxième université de langue française à Montréal et le cas Lionel-Groulx.

A Saint-Bruno, le dernier carré des irréductibles

A Saint-Bruno, on ne désespère pas de voir apparaitre la Vierge. Malgré la déception de lundi soir, quand 20,000 personnes ont attendu en vain, sous la pluie et dans la boue, que le miracle se produise, des pèlerins continuent à monter la garde.

Le dernier carré d'irréductibles se composait encore, hier soir, de 200 ou 300 personnes venues de tous les horizons — certains descendaient d'autobus en provenance des Etats-Unis. Au moins un "béret blanc" se dressait encore fièrement dans le décor. Mais d'apparition — du moins aux dernières nouvelles — on ne pouvait déceler le moindre signe.

Georges Lemay ne présente pas de défense; plaidoieries le 16

par Léopold LIZOTTE

Le procès de Georges Lemay, qui aurait "célébré" son premier anniversaire le 30 octobre, s'il avait duré jusque là, a pris fin soudainement hier, alors que la défense a renoncé... à présenter une défense.

"Nous devons être logiques avec nous-mêmes, a déclaré le procureur de l'accusé, Me Léo René Maranda. Ayant toujours soutenu que la Couronne n'avait pas présenté de preuve valable contre le prévenu, pourquoi devrions-nous réfuter celle-ci ?

"De plus, a-t-il ajouté, nous avons également affirmé que la perte de certains exhibits nous privait par ailleurs de moyens qui auraient pu nous assurer une défense pleine et entière devant la cour. Dans ces conditions, pourquoi en présenter une ?

"Notre preuve est donc close".

Précédemment, Me Maranda et la Couronne, représentée par Me Stephen Cuddihy et Me Pierre Sauvé, avaient fait deux admissions communes au dossier sur deux points particuliers.

La première était que Lajoie, le témoin clé de la poursuite, avait été, à un certain moment, condamné à un an de prison, et que, par la suite, il n'avait pas interjeté appel et n'avait pas été libéré conditionnellement.

L'autre, fort énigmatique (même pour ceux qui ont suivi le procès) portait sur le prix d'une foreuse achetée par un autre témoin, au magasin Pascal du centre commercial Pie IX. Ce prix était de ... $133.01.

Restait alors pour les avocats des deux parties à présenter leurs plaidoiries respectives.

Me Cuddihy, tout en déclarant qu'il pourrait être prêt à présenter la sienne dès demain matin, souligna que quelques jours lui seraient cependant utiles pour colliger les arguments à présenter devant la cour.

Me Maranda ne s'opposa alors aucunement à cette requête, en soulignant qu'il comprenait la tâche ardue de son collègue à vouloir trouver "une aiguille dans un tas de foin".

Et toute l'affaire a été ajournée à mercredi prochain.

DISTINGUEZ -ce symbole identifiant le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse
IMPORTED SWITZERLAND

Bruno Quesnel O.D., Optométriste
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine — VI. 9-7071

Valiquette

Sofa de style classique avec valence, coussins moelleux détachés au dossier et au siège. Choix de tissus dans une variété de couleurs recherchées.
REG. 469.
299.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510 Ste-Catherine est Tél. 842-8811

Valiquette

Serta®

BLUE RIBBON
Matelas "Perfect Sleeper" recouvert d'un luxueux tissu sur un rembourrage de mousse polypurethane. Ferme ou régulier. Grandeurs régulières 3'3", 4' ou 4'6". Sommier rembourré assurant un usage de longue durée.
89.50 chacun

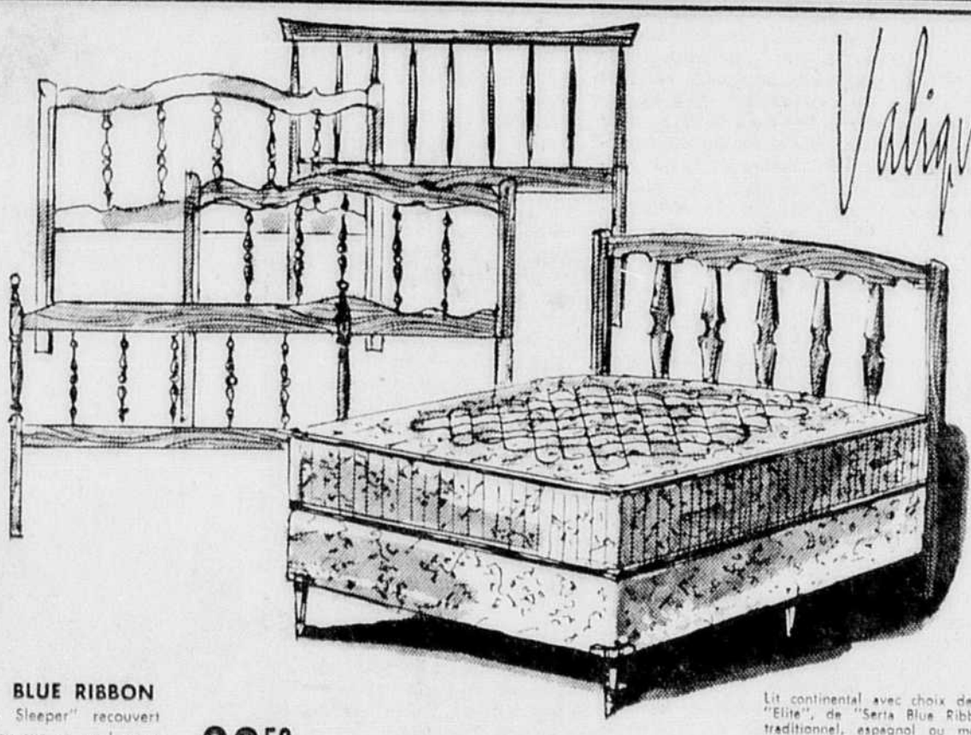

Lit continental avec choix de 5 têtes de lit "Elite", de "Serta Blue Ribbon": Colonial, traditionnel, espagnol ou moderne. Matelas avec surface piquée, fabrication très ferme. Grandeur 3'3" seulement. Sommier-boîte à ressorts.
Lit complet avec tête 129.50
Spécial 69.00

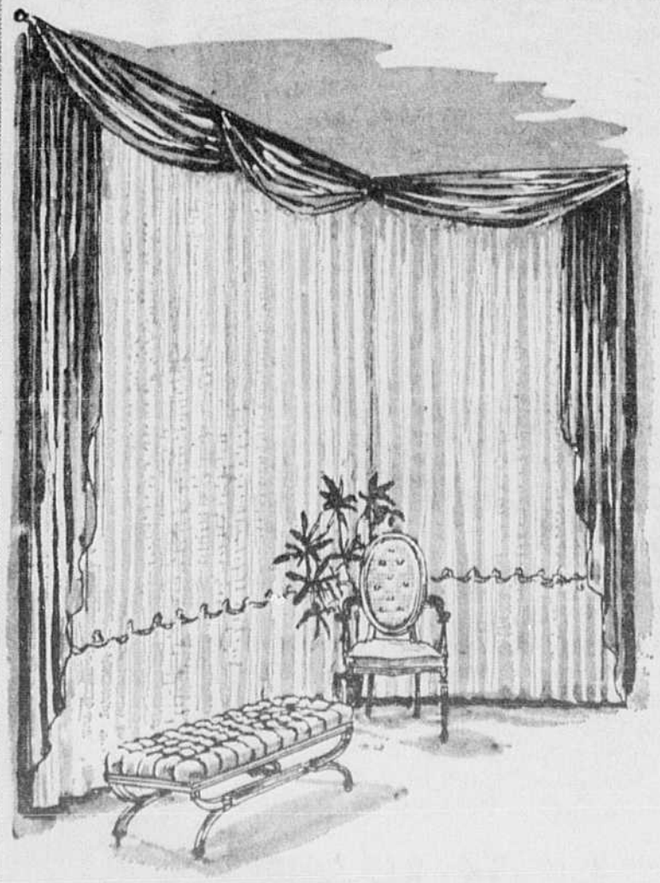

Valiquette
N'ATTENDEZ PAS À NOËL
POUR PARER VOS FENETRES
Venez voir le plus grand choix de tissus à tenture et couvre-lit.
• Coton • Satin antique • Soie • Fibre de verre
• Fortrel • Plein Jour • Arnel • Acétate
Service de mesure
SPÉCIAL :
Plein Jour brodé sur fond blanc, avec large ourlet au bas, largeur de 106".
Rég. 15.95 pour 9.95 vge

VALIQUETTE

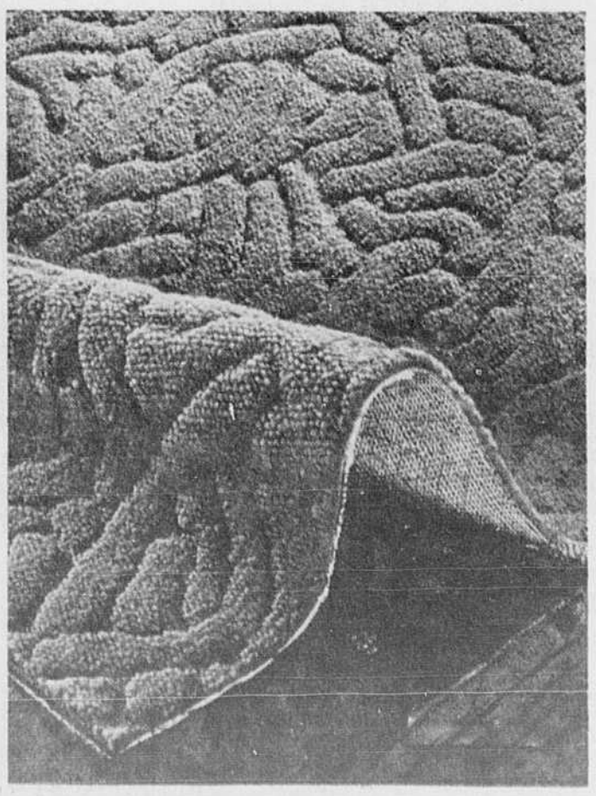

MOQUETTE 100% NYLON
portant le certificat 501
• Motif ciselé
• Double jute au dos
• Service de mesure
• Largeur de 12 pieds
• Couleurs au choix
POSE, CAOUTCHOUC MOUSSE ET BAGUETTE INCLUS
8.95 V.C.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510 Ste-Catherine est Tél. 842-8811

Libérés d'un crime, deux individus sont accusés du hold-up chez Molson

Deux individus que la police avait recherchés pendant des semaines, pour un attentat commis au bar "Le Cabaret", rue Ste-Catherine est, ont été libérés de cette accusation, hier après-midi, mais, en même temps, cités à leur procès pour le vol à main armée de plus de dix mille dollars commis à la brasserie Molson, il y a une dizaine de jours.

André Bonami et Bertrand Girard, que représentaient Mes Nikita Tomesco et Sydney Leithman n'ont en effet pas pu être reliés au "lancement de bouteille" dont avait été victime M. Adélard Haché, le 5 septembre dernier.

Et ce parce qu'une fois de plus, gérant et employés du Cabaret n'ont encore rien vu, rien entendu.

Pour sa part, le juge Henri Masson Loranger a trouvé cette attitude quelque peu suspecte, et il a même recommandé au procureur de la police municipale, Me Maurice Laverdure, de porter certaines plaintes de parjure contre certains témoins.

Dans le cas de la Caisse d'économie de la Brasserie de la rue Notre-Dame, les prévenus ont toutefois été cités à leur examen volontaire sous toutes les accusations logées contre eux.

Dans ce cas, en effet, les témoins n'avaient pas seulement vu, mais également couru.

Et c'était principalement ce qu'avait fait l'agent Pierre Fontaine, de la PP, qui en route du Palais de justice vers son quartier général, rue Parthenais, avait vu le véhicule des prévenus brûler un feu rouge.

Il leur avait immédiatement donné la chasse jusqu'à la rue Déséry, où le véhicule s'était écrasé sur un camion venant en sens inverse.

Un autre policier, de la Sûreté municipale, celui-là, était arrivé au même moment, et la fusillade avait débuté. Alors que Girard recevait une décharge de revolver dans la cuisse, Bonami pouvait prendre la fuite, mais après avoir été "reconnu" sur place, au cours de l'échange de coups de feu.

Reste à voler les amarres de bateaux

Si l'on en croit le juge Gérard Laganière, on va très bientôt pouvoir amarrer ses chaloupes dans le port de Montréal.

Et tout simplement parce que les gros navires, eux, n'y viendront plus.

Et ils n'y viendront plus parce que nos débardeurs volent à longueur de saison de navigation, sur les quais, prenant tout ce qui leur tombe sur la main.

Devant lui, hier, c'était un jeune homme qui était incidemment accusé d'avoir volé . . . les outils de son travail. Soit un grappin destiné à attraper les câbles, au cours d'un déchargement.

Et quelques autres articles, évidemment.

"Voilà où on en est rendu, dit-il. Un jour, devant un de mes collègues, un autre manoeuvre avait volé l'ancre destinée à retenir un bateau. Et je ne serais pas surpris que demain, on m'amène quelqu'un qui aura pris la fuite avec les cordages retenant un bateau aux quais.

"Et comment voulez-vous qu'après cela les armateurs soient encore intéressés à laisser venir leurs cargos dans notre port ?"

Quant au jeune prévenu, qui semblait montrer beaucoup de repentir, il a dû remettre les grappins volés et "monter" à Bordeaux pour les prochains huit jours.

Lelièvre : peine de sept ans

Robert Lelièvre, l'un des séides les plus constants de la défunte Monica-la-Mitraille, au cours des dernières années, a été condamné à sept années de pénitencier, hier après-midi, pour le vol à main armée au cours duquel sa compagne avait perdu la vie de la façon spectaculaire que l'on sait.

Ce vol avait été commis dans une Caisse populaire de Montréal-Nord, et avait rapporté à ses auteurs plus de trois mille dollars.

Quelques minutes plus tard, toutefois, Monique Proietti, Lelièvre et son frère Gérard étaient pris dans une véritable souricière, à Saint-Michel, et la belle Monica était abattue en pleine rue, au terme d'une vie criminelle fort active.

Par la suite, les deux frères réussissaient une évasion toute aussi spectaculaire d'un fourgon de la PP, en provenance de Saint-Jérôme, et plutôt que d'être appréhendé, au terme d'une vive chasse à l'homme, Gérard s'enlevait lui-même la vie avec un revolver pris on ne sait où, et avec lequel il avait précédemment maîtrisé ses gardiens.

POUR LA FIN DE SEMAINE DE
l'ACTION de GRACES
DU VENDREDI AU LUNDI AU
MONT-HABITANT
ST-SAUVEUR DES MONTS
POUR RESERVER, SIGNALEZ 861-2283
VENEZ AVEC TOUTE LA FAMILLE, SEULEMENT $36 plus taxe
INCLUANT: appartement accommodant jusqu'à 4 pers. Avec cuisinette, TV, balcon et service de bonne.
VENEZ ADMIRER LES BELLES COULEURS D'AUTOMNE
Spécial Dimanche soir
SOUPER A LA DINDE
3.50 par pers.

Ernest Thomson est trouvé coupable de vol

QUEBEC (PC) — Ernest Thompson, un journalier de 29 ans, autrefois de Montréal et demeurant actuellement à Québec, a été condamné à trois ans et demi de pénitencier par le juge Gérard Lacroix, de la Cour supérieure.

Thompson avait été reconnu coupable, par un jury de langue anglaise, le 29 septembre dernier, d'un vol de $4,176 commis le 17 mars 1965 à la Caisse populaire de St-Camille de Bellechasse.

Une vingtaine de témoins ont été entendus au cours du procès de Thompson qui devait originellement se dérouler à Montmagny mais qui a été entendu à Québec, à la demande des procureurs de la défense, afin de bénéficier d'un jury de langue anglaise.

La charte des droits n'est pas une panacée

FREDERICTON, N.-B. (PC) — Un professeur de droit de l'université McGill a déclaré mardi que les réformateurs de la loi étaient plutôt sceptiques sur les chartes des droits de l'homme présentés comme "une sorte de panacée magique".

Portant la parole à la cérémonie d'inauguration d'un nouvel édifice de la faculté de droit à l'Université du Nouveau-Brunswick, M. Edward McWhitney a précisé que le véritable travail qui doit se faire aujourd'hui en réforme juridique porte sur "des domaines essentiellement plus calmes comme le droit administratif, le droit criminel et les procédures criminelles.

"Ce travail n'occupera probablement pas les manchettes comme le ferait une proposition d'un autre bill des droits de l'homme, et il sera réussi non pas au son des trompettes et des amendements constitutionnels officiels, mais surtout par la législation ordinaire".

Selon M. McWhitney, une société juste ne peut s'établir dans un pays si ses citoyens ne se rendent pas compte des souffrances des autres peuples, comme dans le cas des Biafrais.

Véritable commotion au Palais

Un jeune homme de 18 ans, qui venait d'être condamné à une peine de cinq années de pénitencier pour vol à main armée a créé une véritable commotion au Palais de justice, hier après-midi, en brisant d'un coup de poing la grande glace de la porte du bureau de la comptabilité, près duquel il passait, en route vers les cellules.

Le prévenu, Peter Malarek, avait été condamné par le juge Jacques Anctil pour un vol à main armée de $290 dans un petit restaurant de la rue Laurier.

En sortant de la cour, le jeune homme semblait tout souriant, malgré le châtiment qui venait de lui être imposé.

Mais sa mère, qui était là, se mit soudainement à lancer les hauts cris, et c'est à ce moment que, apparemment pris de rage, il fracassa la vitre, s'infligeant une profonde blessure à la main gauche, et risquant de blesser un employé qui s'apprêtait tout juste à franchir cette même porte.

Par la suite, le jeune homme était conduit devant le juge Henri-Masson Loranger, devant qui il avait reconnu sa culpabilité à une autre accusation, de cambriolage celle-là, et il était immédiatement condamné à une peine similaire, mais concurrente, de cinq années.

Qu'il acceptait, cette fois, avec un peu plus de calme.

Devant le juge John O'Meara, par ailleurs, un autre jeune homme âgé de 26 ans, Fernand Gagnon, était de son côté condamné à sept années de bagne pour un cambriolage dans un domicile de la rue Jean-Talon qui ne lui avait à peu près rien rapporté.

Son dossier judiciaire était toutefois fort long, en dépit de son jeune âge, et le tribunal en a évidemment tenu compte dans sa décision.

Sauvés des flammes par un chien

SAINT-COLOMBAN. — C'est à un chien berger allemand de huit mois que trois personnes doivent de n'avoir pas péri dans l'incendie qui a complètement dévasté le chalet du club de golf Capri, tôt hier matin, à Saint-Colomban.

Les trois occupants, M. et Mme Lucien Daoust ainsi que M. Michel Beaudry, des employés du club, ont été tirés de leur sommeil dès le début de l'incendie par le chien qui a aboyé et a gratté aux portes. Le brave chien a refusé de sortir de l'habitation en flammes tant que les occupants n'eurent pas tous quitté les lieux.

Mangez du beurre
MY COUNTRY
fabriqué par
Laurentia
Le beurre non salé . . . le préféré de tous . . . en vente dans tous les bons magasins.
TELEPHONE 937-7820

COURS DALE CARNEGIE
EN FRANÇAIS
• PARLEZ EN PUBLIC
• AUGMENTEZ VOTRE REVENU
• OBTENEZ PLUS DE CONFIANCE
Renseignements : Jacques De Bellefeuille
845-5264
Suite M21 — HOTEL MONT-ROYAL

Allez-vous à Toronto ?
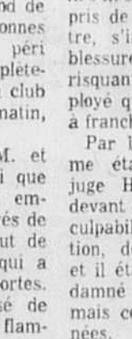
Relaxez au King Edward Sheraton, là où les hommes d'affaires occupés se retirent à Toronto. Emplacement idéal. Reposez-vous à la salle Victoria, au Oak Room, au salon-bar Times Square ou au salon-bar Golliwog.
Pour une réservation assurée à un prix garanti à Montréal, signalez 842-5861.
Les hommes d'affaires fatigués se détentent à l'hôtel
King Edward Sheraton Hotel
37 King Street, East, Toronto
Hôtels et Motor Inns Sheraton. Un service mondial ITT.

DEILCRAFT
50%
Valiquette
OFFRE SPECIALE D'UN MANUFACTURIER

Salle à diner en acajou fini "Duradeil", comprenant : buffet 60", huche 60", table ronde 44" de diamètre, 4 chaises, 2 fauteuils recouverts de velours couleur cuivre. Rég. 999. 549.
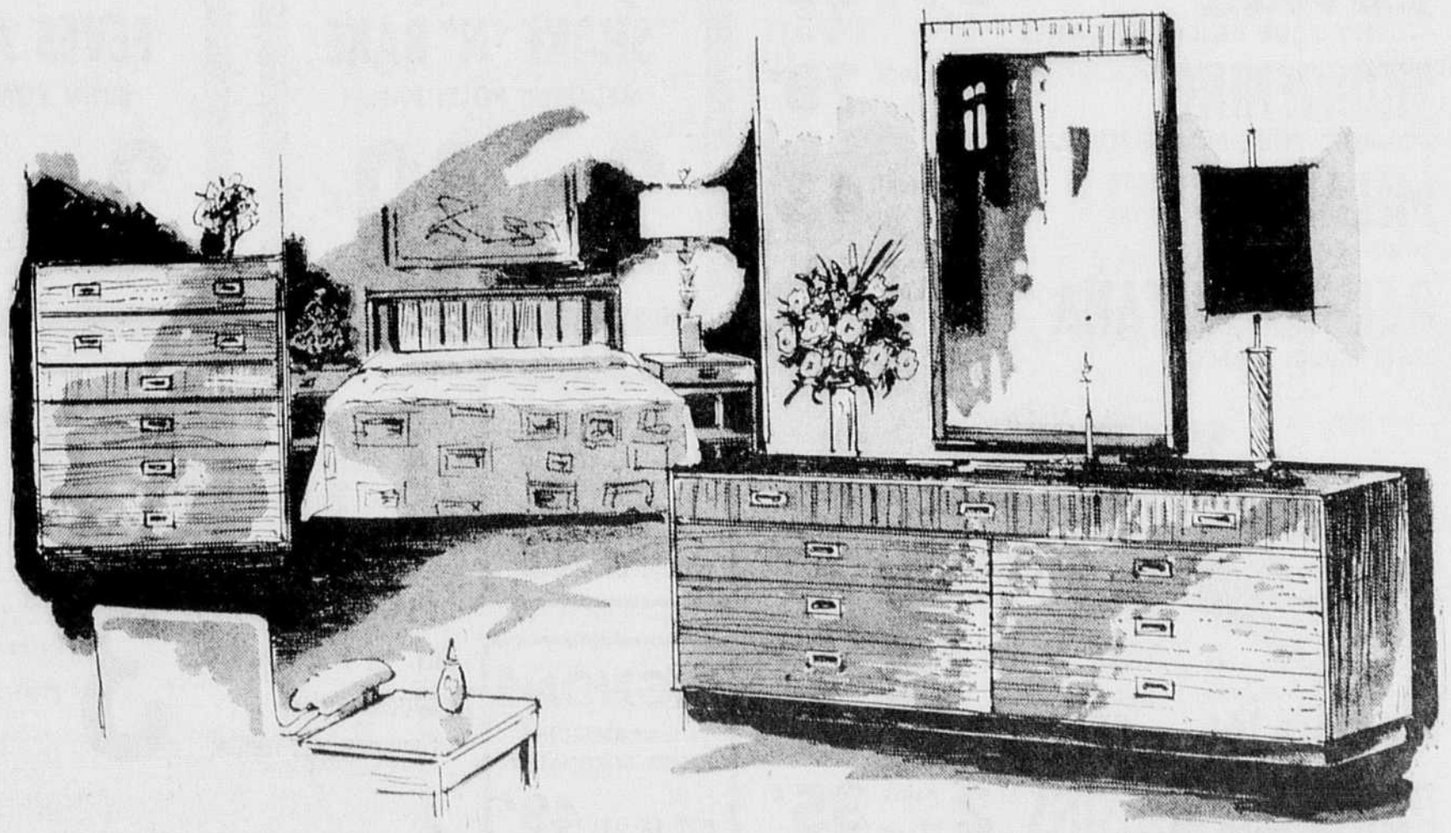
Ligne sobre et élégante
Set de chambre comprenant, bureau triple 72", miroir encadré 30" x 47", chiffonnier 6 tiroirs, tête de lit 60". Acajou, fini "Duradeil". Rég. 795. 279.
Table de chevet — Rég. 69.50 35.
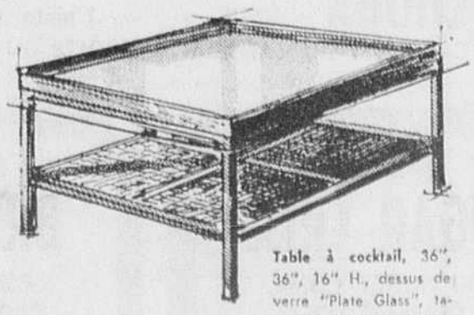
Table à cocktail, 36", 36", 16" H., dessus de verre "Plate Glass", tablette de jonc tressé, acajou fini "Duradeil". Rég. 175. 85.
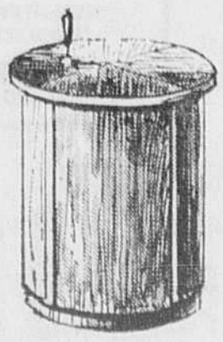
Table tambour, 23" dia., 21" de H., une tablette ajustable, acajou fini "Duradeil". Rég. 129.50 65.
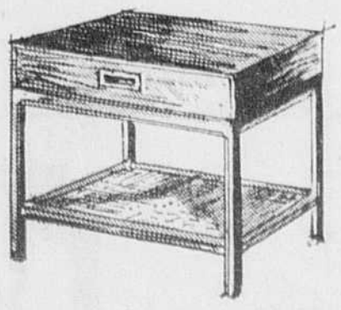
Table à lampe, 26", 26", 21" H., 1 tiroir, tablette de jonc tressé, acajou fini "Duradeil". Rég. 100. 49.95
STATIONNEMENT en face ou à l'arrière du magasin
N. G. VALIQUETTE LTEE 510, Ste-Catherine est
Tél. 842-8811
HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m.
Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9.00

Para
PHARMACIE/PHARMACY

Le pharmacien de votre voisinage est un homme très qualifié dont vous ne manquez sûrement pas d'apprécier la compétence et les services. C'est aussi quelqu'un qui assure à sa clientèle le maximum d'efficacité et d'assistance qu'elle est en droit d'attendre d'un membre de sa profession.
Votre pharmacien est à votre disposition toujours prêt à vous aider. Vous pouvez vous fier à lui.
Mais pour répondre encore mieux à vos besoins, pour vous donner entière satisfaction, votre pharmacien cherche constamment à améliorer la qualité des services qu'il vous rend. Aux questions qu'il se pose, il a trouvé une réponse : Les Pharmacies PARA.
C'est là le nom d'un groupe, nouvellement créé, de 88 pharmacies qui se sont associées afin de pouvoir acheter, en communauté, des produits dont vous avez besoin.
Les Pharmacies PARA sont donc en mesure de vous offrir aux prix les plus bas tout ce qu'il vous faut en fait d'articles d'hygiène et de médicaments.

Faites vos achats à la Pharmacie PARA de votre voisinage. Vous y bénéficierez des meilleurs prix et d'une marchandise de qualité.

. . . Et votre pharmacien PARA continuera à vous assurer les nombreux services supplémentaires qui ont établi sa réputation.

J. Laberge
président, IRDA
(Independent Retail Druggists Assn.)

DESODORISANT AEROSOL ARRID
Extra sec 6 oz.
Rég. $1.59
PRIX DE VENTE
87¢

CONTAC C
10 c. pour le soulagement du rhume. $1.44
87¢

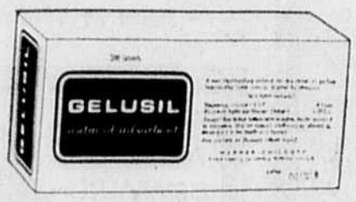

GELUSIL
100 c. Antiacide absorbant. $2.25
$1.39

SHAMPOOING HALO
prix précédent 99¢
Epargnez 32¢
67¢

STERISOL 22 oz.
ANTISEPTIQUE BUCCAL
Prix précédent $1.79
$1.29

LISTERINE 7 oz.
rince-bouche et gargarisme antiseptique
85¢ **67¢**

PATE DENTIFRICE COLGATE SUPER C/S
avec Gardol
prix précédent $1.39
99¢

MAGNOLAX 20 oz
laxatif familial doux.
$1.45 **99¢**

ASPIRIN 100 C.
67¢
soulagement rapide de la douleur.
95¢

BRECK DE BASE	2.19	
BLISTEX	.59	.39
ENO	1.29	.87
KLEENEX 400	3 pour	.97
KLEENEX pour hommes	3 pour	.97
SHAMPOOING J & J pour bébés	1.39	.99
HUILE J & J pour bébés	1.39	.99
LIMETTE Gillette Mousseuse, 11 oz	1.25	.87

LAMES GILLETTE en acier super, 10	1.45	1.19
CREME NIVEA 7.5 oz, Prix précédent 1.98	2.35	1.57
MODESS 48	1.99	1.47
CEPACOL 14 oz	1.40	.87
Vaporisateur buccal LISTERINE	1.29	.99
SUCARYL 1000 comprimés	4.82	2.97
GELUSIL Liquide 12 oz	1.59	1.19

Gouttes, vitamines d'hiver spéciales

TRI VI FLOR 50 cc.	3.83	2.99
TRI VI SOL et TRI VI FLOR, 100 comprimés	3.25	2.49
FIXATIF ADORN pour cheveux	1.99	1.59
NEW DAWN	2.25	1.37
BROSSES A DENTS PROPHYLACTIC C'est le temps de renouveler votre brosse à dents. Epargnez $1. Rég. .69 ch.	3 pour	1.07
BROSSE Jean Pierre Triomphe pour sac à main, ½ prix	2.98	1.49

QUELQUES-UNS DE NOS NOMBREUX
SERVICES*

- Prescriptions : allons chercher et livrons
- Fournitures pour premiers soins et chambre de malade
- Livraison gratuite dans le voisinage
- Service de film et finition de photos

*à la plupart des pharmacies

POUR 5 JOURS SEULEMENT ACHETEZ MAINTENANT ET EPARGNEZ

Nous avons en magasin les parfums et cosmétiques célèbres dans le monde entier. Venez les essayer et voyez nos nombreux spéciaux non annoncés.

Pour la pharmacie PARA de votre voisinage, consultez la liste suivante

BORDEAUX
Pharmacie Murrays — 331-2320
Pharmacie Normandie — 334-5710

CENTRE
Pharmacie Amdur — 277-2020
Pharmacie Arena — 844-1134
Pharmacie Birns — 271-1184
Pharmacie Boulkinds — 288-7538
Pharmacie Edwards — 273-2533
Pharmacie Fairmount — 277-3232
Pharmacie Joels — 274-2581
Pharmacie Labow — 844-3443
Pharmacie Omega — 273-9529
Pharmacie United Nations — 274-2444

CHOMEDEY
Laurentide Medi Centre — 688-2522

COTE-DES-NEIGES
Pharmacie Berkes — 731-2759
Pharmacie Karens — 733-1186
Pharmacie Lightstone — 739-1331
Centre Médical — 739-1713
Pharmacie Novack — 731-3247
Pharmacie Podlogs — 739-1758
A. Rosen & Son — 731-3366
Pharmacie Van Horne — 738-4777

COTE ST-LUC
Pharmacie Kildare — 481-0293
Pharmacie Westminster — 486-1197

DOLLARD-DES-ORMEAUX
Pharmacie Apothicaire (2) — 684-8860

DORVAL
Pharmacie Pine Beach — 631-1888

CENTRE-VILLE
Alexis Nihon — 937-7741
Pharmacie Altrows — 937-9593
Pharmacie Bentleys — 842-4189
Pharmacie Berkes — 849-3682
Pharmacie Crescent — 844-2515
Hôtel Mt-Royal — 842-1808
Pharmacie Selbys — 845-1177
Stock Exchange — 861-6731

DUVERNAY
Pharmacie Duvernay — 661-7748

LACHINE
Pharmacie Dixie — 637-5891

MONTREAL-NORD
Pharmacie Forest — 321-1230
Pharmacie Forest — 323-5010

MONTREAL-OUEST
Pharmacie Berkes — 481-5665

NOTRE-DAME-DE-GRACE
Pharmacie American — 482-3383
Pharmacie Backman — 486-1163
Pharmacie Baltin — 489-4933
Pharmacie Belgrave — 481-2797
Pharmacie Tom Davis — 488-3053
Pharmacie Deguire — 489-9333
Pharmacie Harvey — 481-0419
Pharmacie Montclair — 484-8414
Pharmacie Randall — 484-8463
Pharmacie Royal — 481-2739
Pharmacie Saffrans — 481-5678
Pharmacie Sanitaire — 484-3531
Pharmacie Sherwins — 481-7721
Pharmacie Singer — 486-7363
Pharmacie St-Regis — 489-8211
Pharmacie Winrows — 481-0133

PARC EXTENSION
Pharmacie Bartley — 274-4319
Pharmacie Phillips — 279-8501

PIERREFONDS
Pharmacie Bailey — 684-3360

POINTE-CLAIRE
Pharmacie Lakeview — 695-6590
Pharmacie McDermotts — 697-1410

ST-LAURENT
Pharmacie Murrays — 747-9889
Pharmacie Norgate — 334-4110
Pharmacie Renwick — 748-7888
Pharmacie Val Royal — 334-3610

ST-MICHEL
Pharmacie Bienvenue — 722-3553
Pharmacie Everett — 728-3619
Pharmacie Plaza — 322-6561

SNOWDON
Pharmacie Franklins — 484-1124
Pharmacie Lacombe — 482-2472
Pharmacie Queen Mary — 738-9413
Pharmacie Rosens — 487-1200

VILLE MONT-ROYAL
Pharmacie Graham — 731-4600
Pharmacie Kanes — 731-2729

VERDUN
Pharmacie Trenmore — 769-8566

VILLE EMARD
Pharmacie Monk — 767-9909

VILLE LASALLE
Pharmacie Bronx — 365-0770
Pharmacie Bryant — 365-6600
Pharmacie Kenrow — 365-3301

WESTMOUNT
Pharmacie American — 932-2488
Pharmacie Berman — 486-7373
Pharmacie Brooks — 935-3521
Pharmacie Grindley — 481-5682
Pharmacie Kanes — 937-3553
Pharmacie Metcalfe — 933-1155
Pharmacie Rex — 933-6622

EATON

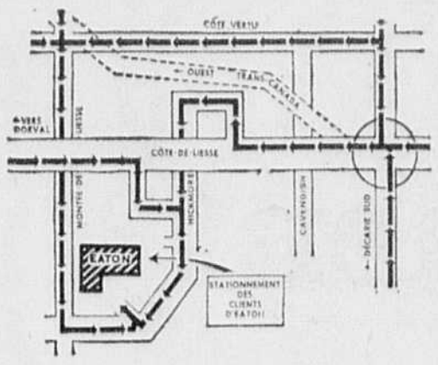

VOICI COMMENT VOUS RENDRE AU MAGASIN-ENTREPOT

tournez à droite sur Côte-de-Liesse et engagez-vous au sud de Hickmore.

Stationnement gratuit pour des centaines de voitures

SOLDES AU MAGASIN-ENTREPÔT

Marchandises-échantillons. Excédents de séries épuisées et de ventes à solder "tels quels" jusqu'à épuisement des quantités.

PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES NI POSTALES, S.V.P.

Le MAGASIN-ENTREPOT ouvre jeudi et vendredi soir jusqu'à 21 h ; ouvre tous les jours dès 9 h 30 et reste ouvert samedi jusqu'à 18 h

PAS DE LIVRAISON
Vous emportez votre choix et économisez doublement (arrangements spéciaux pour la livraison locale des articles volumineux, moyennant un léger supplément.

AMEUBLEMENT

Mobiliers de chambre 3 pièces

4 seulement ! Commode triple avec miroir, chiffonnier à 4 tiroirs, lit de 4'6". Style moderne et fini noyer. **219.00**
3 seulement ! Commode double avec miroir, chiffonnier à 4 tiroirs, lit bibliothèque de 4'6". **89.99**
3 seulement ! Commode double avec miroir, chiffonnier à 4 tiroirs, lit de 4'6". **79.99**
1 seulement ! Commode double, chiffonnier à 4 tiroirs, lit de 4'6". Fini noyer. **239.00**
1 seulement ! Commode double avec miroir, lit double, chiffonnier à 4 tiroirs. **199.00**
1 seulement ! Commode triple, miroir, chiffonnier à 4 tiroirs, table de chevet en noyer. **195.00**
1 seulement ! Commode triple, chiffonnier à 5 tiroirs, miroir, table de chevet et lit double. **305.99**

Mobiliers d'été

10 seulement ! Chaise longue avec cadre en aluminium. **4.99**
3 seulement ! Parasols. **19.99**
10 seulement ! Chaise pliante avec cadre en bois ; siège et dossier en toile résistante. **2.99**
3 seulement ! Table ronde en métal blanc. **8.99**

Mobiliers de chambre fini pacane

Commode double et bahut. **95.00**
Bureau semi-ministre. **57.00**
Commode triple avec miroir. **99.00**
Chiffonnier à 4 tiroirs. **49.00**
Chiffonnier à 5 tiroirs. **56.00**
Chiffonnier à vantail et bahut. **70.00**
Chaise. **18.00**
Lit de 3'3". **44.00**

Mobiliers de cuisine

3 seulement ! Ensemble de 7 pièces. **89.00**
2 seulement ! Ensemble de 5 pièces. **79.00**
2 seulement ! Ensemble de 5 pièces. **89.00**
3 seulement ! Ensemble de 7 pièces. **99.00**

Chambre et salle à manger

Chiffonnier à vantail fini noyer, comptoir noir. **79.99**
Bureau blanc — comptoir bleu. **49.00**
Chiffonnier à vantail blanc, comptoir bleu. **47.94**
Chiffonnier à 5 tiroirs — comptoir bleu. **74.95**
Tête de lit — revêtement bleu. **23.94**
Bureau d'encoignure — comptoir bleu. **54.94**
Chiffonnier à 5 tiroirs, fini noyer. **77.00**
Commode triple, style provincial. **99.00**
Table de chevet, fini noyer. **29.99**
Commode triple et miroir, fini noyer. **144.94**
Commode double, fini blanc. **89.94**
Buffet, fini merisier. **79.94**
Commode triple, fini noyer. **84.00**
Desserte, fini noyer. **31.00**
Commode triple, fini noyer. **159.00**
Miroir et table, fini noyer. **31.95**
Chiffonnier à 4 tiroirs, fini blanc. **74.94**
Chiffonnier à 4 tiroirs fini noyer. **79.94**
Discothèque. **24.00**
Commode triple, fini blanc. **110.99**
Commode triple, fini ivoire. **45.00**
Bureau d'encoignure, fini noyer. **10.00**
Table de chevet, fini noyer. **10.00**
Table de toilette 72" de longueur avec 2 ouvertures pour éviers. **49.99**
Matelas pour lit d'enfant, 27" x 52". **9.99**
Commode et miroir de style provincial italien, fini salem. **139.95**
Bureau semi-ministre, fini brun orchard. **27.00**
Commode double, fini blanc. **89.99**
Bahut, fini blanc. **39.00**
Bahut, fini noyer — 2 portes vitrées. **109.99**
Chiffonnier simple et élément superposable fini blanc. **99.00**
Chiffonnier à 4 tiroirs, fini blanc. **34.00**
Commode double, fini blanc. **89.99**
Table de chevet, blanc. **24.99**
Chiffonnier à 6 tiroirs, fini blanc. **39.00**
Table de chevet, fini pacane. **25.00**
Commode simple fini blanc. **64.99**
Table de chevet, fini noyer. **29.94**
Chiffonnier à 5 tiroirs, fini blanc. **104.99**
Commode simple, fini noyer. **24.95**

Réfrigérateurs

La plupart sont à modèles uniques; légèrement égratignés.

Modèle Viking 1467FB **309.00**
Modèle Viking 1467F **275.00**
Modèle Viking 6816FX **275.00**
Modèle Westinghouse RJJ332 **345.95**
Modèle Westinghouse RJH30 **275.00**
Modèle Bélanger DF1416 **265.00**

Chaises et tables

10 seulement ! Table de bridge de qualité. **9.99**
20 seulement ! Chaise de bridge avec siège corail. **4.99**
6 seulement ! Fauteuil pivotant avec cadre en bois franc ; capitonnage en tweed. Fini noyer. **44.99**
6 seulement ! Chaise à haut dossier avec accoudoirs ; siège et dossier capitonnés. **39.99**
6 seulement ! Berceuse inclinable avec cadre en bois franc ; mécanisme en acier et revêtement en vinyle tendu. **89.99**
6 seulement ! Fauteuil inclinable avec cadre en bois franc et tendu de vinyle. **79.99**

Meubles rembourrés et capitonnés

2 seulement ! Sofa et fauteuil dont le revêtement est de vinyle capitonné. **149.99**
2 seulement ! Sofa et fauteuil bicolores en tweed. Longueur de 80". **199.99**
2 seulement ! Sofa et fauteuil généreusement capitonnées ; accoudoirs en bois. **229.99**
3 seulement ! Sofa et fauteuil ; larges accoudoirs. **159.99**
2 seulement ! Causeuse pratique. **129.99**
6 seulement ! Causeuse avec accoudoirs en bois; revêtement en tissu. **99.99**
Sofa et fauteuil de style traditionnel avec cantonnière, couvre-accoudoirs, coussins à revêtement "Cela-Cloud". Tissu écossais avec motifs floraux multicolores. **229.00**
Sofa et fauteuil de style traditionnel avec cantonnière, couvre-accoudoirs et coussins revêtus de "Cela-Cloud". Revêtement en damassé très résistant. **249.00**
Sofa et fauteuil, rouge, de style provincial français. **179.99**
Sofa et fauteuil de style provincial, brun. **179.99**
Sofa et fauteuil, avec accoudoirs en bois. **149.99**
Sofa et fauteuil de style traditionnel, brun. **199.99**
Sofa-lit "Kroehler" s'ouvre aux dimensions d'un lit double. Matelas résistant. Choix de teintes. **159.99**
Sofa et fauteuil, style espagnol. **199.99**
Sofa et fauteuil, jaune, de style provincial français. **179.99**
Sofa et fauteuil, style traditionnel. **199.99**

Literie

10 seulement ! Lit continental de 3'3". Type 312 ressorts hélicoïdaux avec revêtement de plastique-mousse à piqûres multiples : sommier-tapissier assorti et jeu de 6 pieds en bois. **59.99**
6 seulement ! Lit continental de 3'3". Matelas du type 510 ressorts hélicoïdaux et revêtement à piqûres multiples. Sommier-tapissier assorti et jeu de 6 pieds en bois. **69.99**
6 seulement ! Lit continental de 4'6". Matelas à 510 ressorts hélicoïdaux et revêtement à piqûres. Sommier-tapissier assorti et jeu de pieds. **84.99**
8 seulement ! Matelas de 3'3" du type 312 ressorts hélicoïdaux et revêtement de plastique-mousse. Modèle à piqûres. **39.99**
4 seulement ! Matelas de 4'6" du type 312 ressorts hélicoïdaux et revêtement de plastique-mousse. **49.99**
Lit pliant avec cadre en métal solide. Matelas inclus. **19.99**
Lit superposé avec 2 matelas et planche de maintien. **109.95**
Lit pliant avec cadre en aluminium. Matelas compris. **39.95**

APPAREILS MÉNAGERS

Meubles colonial

Fini brun moyen. Dessus et tiroirs fabriqués en bouleau solide. Joints imbriqués. Glissières médianes et poignées fini antique.

10 seulement ! Pupitre semi-ministre. **40.00**
10 seulement ! Bureau ministre. **52.00**
20 seulement ! Chaise assortie. **12.50**
16 seulement ! Table de chevet. **16.00**
10 seulement ! Commode simple. **37.00**
16 seulement ! Chiffonnier à 5 tiroirs. **46.00**
10 seulement ! Bibliothèques. **22.00**
6 seulement ! Table extensible et 4 chaises. **110.00**

Cuisinière à gaz VIKING Eaton

Modèle de 30" avec tournebroche pour les viandes et poulets. Cadran automatique et contrôle de cuisson et arrêt. Brûleur avec contrôle de chaleur variable. Surface de cuisson éclairée. Modèle G307JR. **199.00**

Cuisinières électriques "FINDLAY"

Modèle compact de 24" avec four à porte amovible pour faciliter le récurage. Contrôle de chaleur continue et de cuisson. Prise de courant minutée pour petits appareils. Surface à ailettes ; éléments amovibles et four à fenêtres panoramique. Dimensions : 24" de largeur x 45" de hauteur. Modèle E24SC5. **159.95**
Modèle de 20½" muni d'un commutateur de "chaleur continue" et d'un four à minuterie. Prise de courant pour petits appareils. Lampe témoin dans le four dont la porte est amovible. Modèle UL95. **139.95**

Machine à laver automatique Westinghouse

Capacité de 16 lb et minuterie à 4 cycles. 2 vitesses jumelées. 4 degrés de température. Filtre à charpie. Serrure de sûreté. Comptoir et couvercle en émail porcelainisé. 26⅞" x 25" x 41⅜" de hauteur. Modèle LAJ360. **299.00**
Séchoir assorti **160.00**

Machine à laver automatique VIKING Eaton

Modèle convenant à la majorité des tissus. 2 vitesses et 4 cycles ; ordinaire, lavez-portez, lingerie délicate et rinçage. 5 thermoréglages, niveau d'eau réglable. Rinçage à jet ; filtre à charpie. Interrupteur sur porte. Capacité de 16 lb de linge. Modèle W68F2NS. **245.00**

Séchoir automatique VIKING Eaton

Modèle Deluxe. Manuel avec cycles minutés ; cycle pour séchage aéré, chaleur continue. Commutateur de réglage. Interrupteur sur porte. Séchage vaporeux. Lampe témoin à l'intérieur. Modèle D68F. **155.00**

Lave-vaisselle

Quelques-uns sont égratignés ou usagés. La plupart sont de modèles uniques.

Modèle Viking Eaton PDV10 **189.00**
Modèle Viking Eaton SS719200 **289.95**
Modèle Viking Eaton DUC703250 **249.00**
Modèle Viking Eaton SS19200, ton cuivre. **305.00**
Modèle Viking Eaton SSP919200 **339.00**
Modèle Viking Eaton PDV14 **239.00**
Modèle Imperial 165 **169.00**

Aspirateurs

Modèle vertical Viking Eaton. Bat et secoue; très léger. Se déplace sur 3 larges roues. Sacs jetables. **19.95**
Modèle Lewyt à carter muni d'un moteur de 1½ c.v. Léger et compact. Contrôle de succion réglable. Grandes roues. **44.95**

Polissoir Westinghouse

Les brosses jumelées font le nettoyage et polissage. Modèle très léger ne pesant que 13 lb ; fonctionnement silencieux. La base n'est que de 5½" de hauteur. Pare-chocs en vinyle. Cordon de 17½'. Modèle HP-14. **19.95**

Chauffe-eau

Fonctionne au gaz et est contrôlé par thermostat. Capacité de 25 gallons. **44.95**
Chauffe-eau électrique d'une capacité de 40 gallons. 2 éléments de 3000 watts. 220 volts. **69.00**

Fournaise à gaz TECO Eaton

1 seulement ! 50,000 B.T.U. **69.00**

Cabines de douche

Modèle no 2 blanc aux dimensions 32" x 48" x 75". Siège blanc. **49.99**
Cabine de douche. Blanc. 32" x 32" x 75". **45.00**
Lavabo en acier inoxydable avec 3 ouvertures pour la robinetterie. 20" x 20" x 7". **16.00**
Pompe à jet Teco transformable pour puits profond ou non. Moteur de ½ c.v. Capacité de 10 gallons. Réservoir galvanisé. **84.00**

Petits appareils électriques

Grille-pain automatique à 2 tranches. **10.95**
Poêle à frire **11.95**

Perceuses électriques TECOMASTER

10 seulement ! Modèle "Comwell" ¼". Carter en acier poli. **14.99**
6 seulement ! Modèle professionnel ¼" fini "Microbrite". **17.49**

Humidificateurs

Quelques-uns sont usagés ou égratignés. La plupart sont de modèles uniques

Modèle McDonald 15H64 **19.99**
Modèle Viking Eaton W45 **28.95**
Modèle McDonald 25H64 **29.99**
Modèle Viking Eaton W68 **43.95**
Modèle Viking Eaton DA68 **47.95**
Modèle Hoover 6803 **59.95**

DIVERTISSEMENT A LA MAISON

Téléviseurs

Modèle noir et blanc de 13" avec allumage-éclair. Antenne monopolaire. Prises pour écouteurs. Boîtier fini beige. Modèle AP815213B. **129.95**
Modèle noir et blanc de 19" d'une puissance de 19,000 volts. Allumage-éclair. Antenne monopolaire. Boîtier de polystyrène. Modèle A8P5519B. **169.95**
Modèle console de 23". **229.95**

Radio de table AM

Modèle à 5 lampes de grande puissance avec antenne en ferrite. Boîtier en plastique tons blanc cassé et noyer à garnitures ton or. Modèle A122. **13.50**

ACCESSOIRES POUR LE CAMPING

Sacs de couchage

Légers, chauds et pratiques. Modèles, teintes et formats assortis. Quantités limitées. **5.69 à 19.98**

Tentes

1 seulement ! Pirogue. **99.00**
Panier Bar-B-Q. **1.49**
Réchaud-four. **8.99**
Bidon d'une capacité de 4 chopine. **1.99**
Panier à charbon. **.99**
1 seulement ! Embarcation "Verchère" de 16' avec rames. **84.99**
Briquet électrique pour charbon de bois. **1.99**
Veston de sauvetage. **2.95**
Lanterne Coleman, modèle 200 **9.99**
Planche à dépecer. **1.49**

ARTICLES DIVERS

Tapis

La plupart à modèles uniques. Au choix : en laine et synthétique. Modèles, teintes et formats assortis. **9.99 à 95.00**

Prélarts

De qualité, offerts dans des motifs, longueurs et largeurs variés. **7.49 à 39.99**

Coussins

Teintes, modèles et formats assortis. **.99**

Lampes de table

avec base en céramique. Modèles et couleurs assortis. (ampoules non comprises). **12.49**

Carpettes

en laine et en fibres synthétiques. 18" x 27" x 48". Teintes variées. **.99 à 4.99**

Tentures confectionnées

Quantités limitées dans des coloris nombreux et gais. Tissus comprenant : viscose, "Fiberglas", acétate et toile. Longueur de 95".

1 largeur x 48" **6.24 à 8.24**
2 largeurs x 96" **12.24 à 16.44**
3 largeurs x 144" **18.64 à 24.84**

Coffrets à linge

Choix de bleu, noir, blanc ou ton or. **9.99**

Bagages

Très légers et résistants à revêtement vinyle. Facile d'entretien. Intérieur satiné ; poignées robustes.

Mallette de train **12.99** Malle week-end **15.99** Trousse de toilette **15.99**

Lavabos

En porcelaine vitrifiée. 19" x 15". **4.00**

Tuyaux de plastique

Tuyaux de plastique — Polystyrène flexible et robuste. Noir. Longueur 100'.

Diamètre 1" **3.25**
Diamètre 1¼" **8.99**

Classeurs

En métal solide. Modèles à 2 tiroirs. Quelques-uns sont munis de serrures (pas de clef). **19.95**

Sièges d'aisance

en plastique ordinaire ou similimarbre — Couleurs variées. **2.99 et 4.99**

Cartes de Noël

Choix et motifs variés. **.88 à 1.50**

Arbres de Noël artificiels

Différents modèles et hauteurs.

3' **8.95**
4' **4.97**
4½' **6.47**
5½' **7.47**
6' **9.97**
7' **17.50**

Ventilateur de fenêtre **11.95**

L'ex-président Belaunde ne réussit pas à rentrer au Pérou

NEW YORK (AFP-UPI) — M. Fernando Belaunde Terry, président déposé du Pérou, a dû rentrer à New York ce matin après une tentative infructueuse pour retourner dans son pays.

M. Belaunde avait pris place hier soir dans l'avion de la Braniff Airlines qui devait le conduire de Buenos Aires à Lima en passant par Santiago du Chili. Mais après avoir décollé, l'avion est revenu se poser à Buenos Aires et l'ex-président chilien en est descendu sous escorte de police.

Il semble que c'est la compagnie d'aviation Braniff qui a demandé aux autorités argentines de faire descendre M. Belaunde de l'appareil, pour ne pas heurter le nouveau régime péruvien.

L'ancien chef d'Etat, qui se considère toujours comme le président légitime du Pérou, est alors monté à bord d'un avion en partance pour New York. Il est entré aux Etats-Unis ce matin, porteur d'un visa de touriste, et on ignore s'il a l'intention de demander l'asile politique.

L'Argentine, où il avait été exilé par les dirigeants du coup d'Etat qui a renversé son gouvernement, l'a déjà avertî qu'elle le mettra à la porte s'il continue à faire des déclarations politiques.

Les craintes d'une vaste purge sont dissipées en Tchécoslovaquie

PRAGUE (Reuter, AFP, UPI, PA) — Les craintes qu'un coup mortel aux politiques de libéralisation en Tchécoslovaquie ait été porté, à Moscou, lors du sommet de la semaine dernière, ont été dissipées, aujourd'hui, après que les leaders de Prague eurent annoncé qu'il n'était pas question de revenir à la situation qui prévalait avant la réforme libérale instaurée en janvier dernier.

Dans un communiqué officiel, les leaders tchécoslovaques ont également nié les rumeurs de purge parmi les principaux dirigeants politiques du pays. Par ailleurs, le communiqué annonce qu'il faudra "renforcer davantage" la direction des mass media "dans un esprit nettement socialiste".

On annonce, ce matin, qu'une imposante délégation de militaires tchécoslovaques haut gradés s'est rendue à Moscou, hier soir, présumément pour discuter de l'accord sur le stationnement provisoire des troupes alliées (pacte de Varsovie) en Tchécoslovaquie.

Par ailleurs, on apprend que la réunion du comité central du parti, qui devait avoir lieu demain, a été reportée après les fêtes du 28 octobre, 50e anniversaire de la création de la République tchèque.

Enfin, une dépêche en provenance de Bonn fait état d'une déclaration du ministre allemand de la Défense, M. Gerhard Schroeder, qui affirme : "Quarante divisions opérationnelles sont actuellement stationnées à l'ouest de la Vistule depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie". C'est 15 de plus que les 27 qui s'y trouvaient antérieurement.

Manifestations à l'ouverture d'un procès politique à Moscou

MOSCOU, (UPI - PA - AFP - Reuters) — Un bref affrontement entre la police et un groupe de manifestants a marqué ce matin l'ouverture du procès de cinq personnes accusées d'avoir "insulté l'Etat" soviétique en appuyant ouvertement la Tchécoslovaquie.

Des cris de "fascistes !" et de "cochons !" ont jailli d'un groupe d'une centaine de sympathisants et d'amis des accusés qui tentaient en vain de pénétrer dans la salle du tribunal. Leur effort s'est terminé par une légère bousculade... et une excursion au poste de police.

Le procès, auquel n'ont été admis que les parents des accusés, porte sur un incident qui date du 25 août dernier. Le Dr Pavel Litvinov, petit-fils d'un ministre de Staline, Mme Larissa Daniel, épouse d'un écrivain russe emprisonné, et trois autres personnes avaient organisé sur la Place rouge une manifestation pour protester contre l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. Ils avaient été arrêtés immédiatement selon une loi récente qui interdit de vilipender l'Etat. Dans l'annonce de leur procès, il n'était donné aucune précision à ce sujet.

Selon l'agence Tass, ils sont accusés "d'avoir tenté d'attirer l'attention des passants sur la Place rouge par toutes sortes de cris et d'actes insultant la dignité des Soviétiques et créant ainsi des difficultés aux groupes de touristes qui visitaient le centre de la capitale..." La dépêche ne fait aucune mention de l'aspect "tchécoslovaque" de l'affaire.

On a interdit aux journalistes étrangers l'entrée du tribunal où se déroule le procès.

Parmi les gens qui ont tenté de forcer le barrage de police ce matin se trouvaient le général en retraite Piotr Grigorenko, Piotr Yakir, fils d'un général exécuté à l'époque de Staline, et Mme Olga Galanskova, femme d'un autre manifestant condamné en janvier.

Le général Grigorenko tentait de faire signer par les passants une pétition en faveur des accusés, mais un individu (qu'il accuse d'être un policier en civil) s'est emparé du document et l'a déchiré en pièces.

C'est à ce moment que la bousculade s'est produite. L'incident s'est terminé au poste de police le plus proche, mais personne n'a été arrêté.

Les délégués arabes à l'ONU gardent le silence sur le plan de paix d'Israël

NATIONS UNIES (UPI, AFP, Reuter) — Les pays arabes ont opposé le silence aux nouvelles propositions de paix présentées par Israël à l'Assemblée générale des Nations unies. Avant que le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Eban, ne se rende à la tribune, tous les ministres des Affaires étrangères des pays arabes, à l'exception du chef de la délégation de l'Arabie séoudite, ont quitté la salle.

Les 13 pays de la ligue arabe avaient droit de réponse au plan de paix en neuf points soumis hier par Israël mais aucun d'eux n'a demandé à prendre la parole.

De son côté, le chef de la délégation israélienne a déclaré hier soir en présentant le plan destiné essentiellement au remplacement des lignes de cessez-le-feu par des frontières permanentes sûres et acceptées par les parties concernées: "Il est possible de mettre au point un règlement de questions de frontières qui serait compatible avec la sécurité d'Israël et l'honneur des Etats arabes".

Après avoir déclaré que son gouvernement maintient sa préférence pour des négociations directes entre Israël et les pays arabes, méthodes décrites comme étant celles des "précédents normaux", M. Eban a fait à ce sujet l'importante déclaration de politique suivante : "En attendant, nous restons prêts à échanger idées et mises au point sur certaines questions de fond par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jarring avec tout gouvernement arabe qui serait prêt à établir une paix juste et durable avec Israël."

M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, a été chargé par le secrétaire général des Nations unies d'une mission de paix au Moyen-Orient. A ce sujet, le journal du Caire "Al Ahram" rappelle que M. Jarring a demandé récemment à ce que sa mission se termine le 8 novembre si "aucun progrès n'a encore été réalisé à cette date".

Le chef de la diplomatie israélienne a suggéré qu'un nouvel effort soit accompli ces prochaines semaines pour coopérer avec l'ambassadeur Jarring dans sa tâche visant à rechercher un accord sur l'établissement de la paix.

M. Eban a précisé que la situation qui doit succéder à celle du cessez-le-feu doit être une paix juste et durable, une paix dûment négociée et exprimée sous forme contractuelle. La suppression de la belligérance, a-t-il dit, n'est que l'une de plusieurs conditions à remplir pour qu'une situation de paix soit créée.

Outre l'établissement de la paix et le tracé de frontières sûres et reconnues, le plan israélien comporte les points suivants: une déclaration mutuelle de non agression, des frontières ouvertes à l'instar de l'Europe occidentale, liberté de navigation, reconnaissance de la souveraineté, coopération régionale, conférence sur les réfugiés et la juridiction sur les Lieux-Saints.

Dans les milieux proches de la délégation israélienne à l'ONU, on soulignait que la déclaration de M. Eban selon laquelle Israël est prêt à échanger des idées et des mises au point, par l'intermédiaire de M. Jarring, avec tout gouvernement arabe, représente une concession importante par rapport à l'exigence antérieure de négociations directes.

On a rappelé dans ces milieux qu'Israël avait accepté au début de 1968 la suggestion de M. Jarring en faveur de négociations sur le modèle des entretiens de Rhodes de 1949 (où Arabes et Israéliens avaient conféré successivement avec M. Ralph Bunch, alors médiateur de l'ONU, puis face à face, en sa présence, ce qui avait abouti aux accords d'armistice). La République arabe unie ayant rejeté l'application de la formule de Rhodes, Israël en était alors revenu à l'exigence de négociations directes avec les pays arabes.

téléphoto PA

Un défi à Wall Street

Une danseuse exotique d'Argentine, Jeanne Cairoli, prétend qu'elle l'emporte sur toutes les autres beautés qui ont participé jusqu'à maintenant à la guerre des "charmes" qui tient en émoi le quartier financier de Wall Street depuis quelques semaines. Mlle Cairoli, dont les mensurations sont de 50-26-38, aimerait prouver son avancé en défilant à New York mais elle ne pourra le faire avant novembre à cause de ses engagements ailleurs.

Japon : 1,000 blessés dans des manifestations

TOKYO (AFP) — Près de mille personnes blessées, tel est le dernier bilan des manifestations qui se sont déroulées la nuit dernière à Tokyo, Kyoto et Osaka, et d'autres grandes villes japonaises, a annoncé aujourd'hui la police de Tokyo.

Les manifestations avaient été organisées à la mémoire d'un étudiant qui a été tué l'année dernière à l'aéroport international de Haneda à Tokyo.

Les heurts les plus violents entre la police et les manifestants se sont produits dans la gare de Shinjuku à Tokyo où 718 policiers ont été blessés, dont 47 grièvement.

Un incendie criminel fait 10 morts à Zurich, Suisse

ZURICH (AFP) — Dix personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées dans un incendie criminel qui a éclaté ce matin dans l'hôtel "Metzgerbrau" de Zurich.

Parmi les rescapés de la catastrophe dont huit au moins ne possèdent plus que le pyjama qu'ils portaient lorsqu'ils ont fui devant les flammes se trouvent deux infirmières américaines qui ont véritablement joué de malchance ; elles étaient venues s'installer au "Metzgerbrau" après avoir passé la nuit précédente dans un hôtel où avait également éclaté un incendie. Les deux jeunes femmes se sont échappées de l'hôtel par la fenêtre à l'aide de draps noués. Deux institutrices canadiennes se sont sauvées de la même manière.

C'est un pyromane âgé de 17 ans, employé dans l'hôtel en qualité d'aide portier, qui a mis le feu au bâtiment après une violente altercation avec le portier de l'hôtel. Il est ensuite rentré chez lui et a annoncé son geste à son père. C'est sur les conseils de celui-ci qu'il est revenu sur les lieux de son crime et s'est livré à un policier.

J. A. ST-AMOUR LTEE

EN GRAND SPÉCIAL CETTE SEMAINE

KitchenAid®

fameux lave-vaisselle AUTOMATIQUE

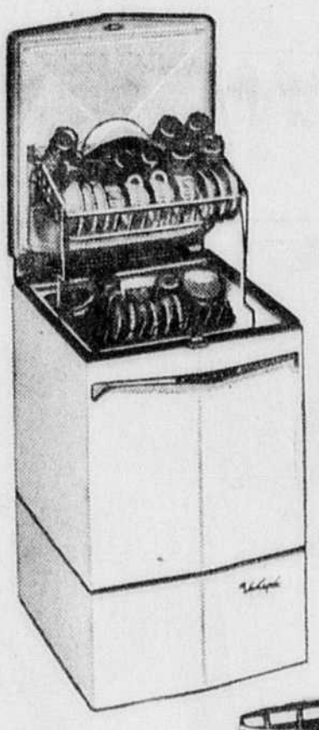

- Prérinçage
- Cycle complet
- Casseroles et ustensiles
- Grande capacité versatile

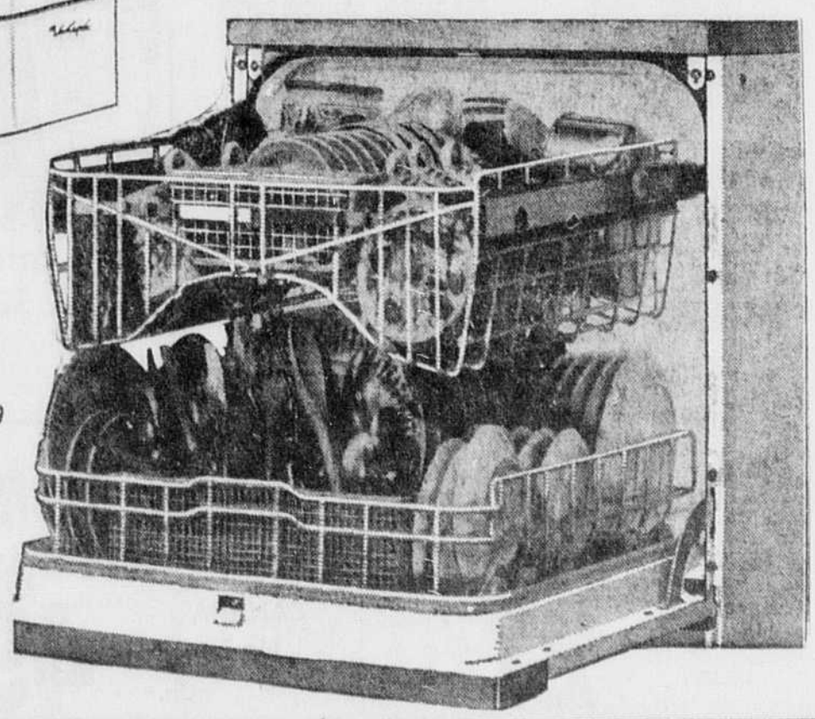

Modèle KDE5
Prix $299
Aussi modèle encastré à partir de $409

Utilisez notre stationnement gratuit voisin de notre magasin

A votre service depuis 68 ans. Une maison qui progresse avec le siècle !

J. A. ST-AMOUR LTÉE

3 étages de meubles et d'appareils électriques

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. 30
SAMEDI JUSQU'A 6 P.M.

6575 St-Denis • 274-8341

entre Beaubien et St-Zotique

Mise de côté sans aucuns frais

Humphrey recourra à l'armée pour maintenir la paix dans les villes

BOSTON (UPI) — Le vice-président Humphrey a promis que s'il est élu président des Etats-Unis, il placera des unités spécialement entraînées de la garde nationale en état d'alerte pour faire face à toute éruption de violence dans les villes américaines.

"Les émeutes doivent cesser", a déclaré le candidat démocrate dans un discours assez dur où il se moque des "croisades contre le crime" de ses adversaires Nixon et Wallace.

"S'il y a du pillage et des incendies criminels, leurs auteurs doivent être punis selon les lois criminelles du pays", a-t-il précisé. "En tant que président, je maintiendrais en état d'alerte permanente de petites unités hautement spécialisées, capables d'intervention rapide dans n'importe quel centre urbain."

Ce discours du président, prononcé devant une association de pharmaciens (Humphrey a lui-même été pharmacien) est considéré comme une "répétition" de la déclaration importante qu'il doit faire samedi à la télévision sur le même sujet.

Le vice-président s'en est pris aux croisades anti-crime de ses deux adversaires dans la course à la présidence, leur reprochant de ne pas proposer de mesures précises pour rétablir l'ordre et la paix à l'intérieur du pays.

D'autre part, M. Humphrey, qui effectue une tournée de la Nouvelle Angleterre avant de faire un séjour de trois jours à New-York, a appris de la bouche de ses conseillers politiques professionnels qu'il a encore de bonnes chances de battre Richard Nixon au fil de l'arrivée.

Les experts démocrates ne mettent pas en question les pourcentages de voix que donnent aux deux candidats les sondages officiels, mais ils affirment que le partage du vote populaire ne correspondra pas à celui du vote du collège électoral.

A leur avis, même avec un vote populaire inférieur, M. Humphrey a de bonnes chances de recueillir plus de voix que Richard Nixon au collège électoral.

Plus de 40,000 mineurs américains en grève

WASHINGTON, (PA) — Des milliers de mineurs des Etats-Unis sont tombés en grève à minuit cette nuit au moment où prenait fin leur contrat de travail avec l'industrie du charbon de 22 Etats différents. Leur syndicat négocie présentement une nouvelle convention de travail qui aurait de bonnes chances d'être ratifiée la semaine prochaine.

Ils sont venus joindre les rangs des 40,000 Travailleurs unis des mines déjà en grève depuis une semaine. D'autres arrêts de travail sont en outre prévus pour bientôt.

La grève déclarée cette nuit intervient au moment où un projet d'entente prévoyant les plus fortes augmentations de salaires et de bénéfices marginaux jamais accordés aux mineurs américains avait été accepté.

Ce contrat prévoirait des augmentations atteignant $2.50 l'heure pour les 80,000 travailleurs des mines de charbon mou qui s'étendent depuis l'Alaska jusqu'au Maryland et du Dakota nord à l'Alabama.

La violence éclate dans une école à New York

NEW YORK (UPI) — La violence a éclaté aujourd'hui dans le quartier Ocean Hill-Brownsville de Brooklyn où se poursuit le conflit scolaire entaché de racisme qui paralyse plus ou moins le système scolaire de New York.

Sept des directeurs d'école, qui ont été renvoyés, avaient tenté en vain de réintégrer leur école, le "junior high school" 271, lorsqu'un groupe d'environ 200 personnes, composé de parents et d'étudiants, a voulu forcer les cordons de police, les policiers ont matraqué au moins trois hommes et ont arrêté sept personnes, dont une femme.

Les autorités venaient à peine d'annoncer que l'école était fermée pour la journée en raison de troubles dans les corridors lorsque la foule s'en est pris à la police. Cette école est le point névralgique du conflit déclenché par le renvoi de 83 professeurs de race blanche des écoles de ce district à prédominance noire et porto-ricaine.

Les directeur général des écoles, M. Bernard Donovan, est alors arrivé sur les lieux et a ordonné la réouverture de l'établissement. C'est alors que les policiers ont tenté de repousser les manifestants. Plusieurs femmes, qui ont dit être les mères des enfants qui fréquentent cette école, ont refusé d'obéir.

Par ailleurs, un administrateur scolaire de ce district, M. Rhody McCoy, qui avait été lui aussi relevé de ses fonctions par la direction, a regagné son bureau ce matin après avoir franchi un cordon de police qui n'a offert aucune résistance. M. McCoy a déclaré aux journalistes que les autorités de la ville auraient à le traîner hors de l'école si elles voulaient le voir quitter son bureau. Tout comme les autres professeurs licenciés, M. McCoy fait partie de la Fédération des professeurs unis.

Un coeur greffé ne pourrait survivre plus de deux ans

CHICAGO, (UPI) — Les coeurs transplantés ne pourraient prolonger la vie plus de deux ans, si l'on en croit le Dr Michael Debakey, chirurgien de Houston, au Texas. Aussi la recherche doit-elle porter, selon lui, sur la mise au point d'organes artificiels pour remplacer les organes humains essentiels.

"Les études des transplantations de reins démontrent que le patient ne vivra habituellement pas plus de deux ans après la greffe," déclare le Dr Debakey. "On prévoit que les greffes du coeur ne dureront pas plus longtemps. Mais nous n'avons pas encore expérimenté assez longtemps avec ces transplantations cardiaques pour en être certains."

Les problèmes de remplacement des organes par des substituts mécaniques proviennent des changements qui se produisent dans le sang en contact avec des matières étrangères. Il est possible de régler ces problèmes par la recherche.

Le succès des transplantations d'organes étant limité, nous devons travailler dans le sens des substituts mécaniques, conclut le Dr Debakey.

Contrôle des armes à feu

WASHINGTON (AFP) — Une commission composée de représentants et sénateurs est arrivée hier à un texte de compromis sur le contrôle des armes à feu.

La commission mixte a décidé d'interdire la vente par correspondance d'un Etat à l'autre de toutes les armes à feu et munitions.

Le texte prévoit également une interdiction de la vente des armes à des personnes qui ne sont pas domiciliées dans l'Etat où elles désirent les acheter, et interdit aussi la vente de fusils et carabines aux personnes âgées de moins de 18 ans.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

La vente de COMPLETS FAITS-SUR-MESURE continue chez Morgan

Faites-vous remarquer par votre élégance cette année... portez un complet fait-sur-mesure de chez Morgan. Venez aujourd'hui... ils sont offerts à prix réduit.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR HOMMES, RAYON 30, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Ord. $100 **$69** **2/$130**

Vente!

Souliers anglais Norton & Son pour hommes

Ord. $21 **15.88** la paire 2 paires $31

Souliers d'exécution parfaite, en cuir de veau lisse ou grenu de haute qualité venant d'Angleterre et de France, modèles de haute distinction. Offre à bas prix exceptionnels. Plusieurs autres modèles non représentés.

A. **"BLUCHER" 3 OEILLETS,** empeigne mocassin en cuir grenu Rio... modèle le plus populaire, semelle simple, talon de caoutchouc, double piqûre à l'empeigne. Noir ou brun olive. Pointures 7½ à 11½ C; 7 à 12 D et 7 à 11 E.

B. **BLUCHER 3 OEILLETS,** empeigne unie, cuir de veau français noir. Pointures 8 à 11 B; 7½ à 11 C et 7 à 12 D.

C. **BLUCHER 2 oeillets,** empeigne mocassin. Cuir de bison grenu, piqûre. Brun vieilli. Pointures 7½ à 11½ C et 7 à 12 D.

D. **BALMORAL 6 OEILLETS** en cuir de veau français, pointe équarrie. Noir seulement. Pointures 7½ à 11½ et 7 à 12 D.

TELEPHONER A 842-6261

CHAUSSURES POUR HOMMES, RAYON 32, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, aussi assortiment incomplet de pointures et largeurs à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Vente!

Trio de chapeaux de haute distinction

A. **Chapeau de feutre fourrure.** Modèle à bord étroit, calotte crantée de forme amincie. Bande de cuir à l'intérieur. Doublure de rayonne. En feutre fourrure. Marque d'un des plus grands fabricants canadiens. Coloris : fusain, gris clair, noir ou brun. Pointures : 6¾ à 7½. Ord. 14.95 **7.99**

B. **Chapeau de daim.** Modèle sport, orné d'un ruban assorti, fendu sur le dessus. Couleur antilope. Pointures : 6¾ à 7⅜. Ord. 12.95 **7.99**

C. **Chapeau de tweed moucheté.** Modèle sport fendu sur le dessus. Se fait aussi en lainage à carreaux ou en écossais. Coloris : gris, brun ou vert. Marque renommée. Pointures : 6¾ à 7⅜. Ord. 7.95 à 8.95 **4.99**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAPEAUX POUR HOMMES — RAYON 62 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-ville, Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Vente!

Pardessus de coupe impeccable au rabais pour hommes

Ord. $100 à $115

$78

Ces pardessus se classent facilement dans la catégorie de vêtements élégants pour hommes. Coupés à la perfection, finition avec minutie par un fabricant canadien de renom. Modèle à doublure totale munie d'une poche pour y glisser le foulard. Manches mi-montées ou raglan. Devant droit, quelques modèles à devant croisé dans le lot. Choix de draps pure laine importés : des saxonies, velours, de laine peignée, tweeds laine et cachemire, tous unis ou motifs en diagonale, chevrons ou carreaux Prince-de-Galles. Des bleus, gris, bruns et vert olive. Tailles 36 à 46.

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS POUR HOMMES — RAYON 45 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Vol simulé au sol d'Apollo-7

CAP KENNEDY, Floride, (AFP) — Les trois pilotes d'"Apollo-7" dont le lancement est toujours prévu pour vendredi ont effectué hier un vol simulé, au sol, de haute importance.

C'est en effet au cours d'une répétition de pure routine que trois de leurs camarades ont été les premières victimes de l'ère de l'espace. Ils ont trouvé la mort en janvier 1967 dans un incendie foudroyant dû à un court-circuit dans la cabine. L'habitacle "Apollo" a depuis subi de nombreuses modifications. La NASA le considère virtuellement à l'abri des flammes : mais elle entoure, depuis, tout vol simulé des plus grandes précautions. La répétition d'hier a eu lieu dans une maquette de cabine : mais ce véhicule reproduit d'aussi près que possible tous les détails de la capsule "Apollo-7" proprement dite.

Walter Schirra, le "command pilot", a affirmé que la capsule "est presque trop perfectionnée sur le plan de la sécurité et de la résistance". Le Dr George Mueller chef des vols humains à la NASA a lui-même commenté : "Apollo-7" est aussi prêt à l'envol qu'on peut y parvenir."

Le "Simflight" (Simulated Flight) d'hier, a principalemest mis l'accent sur les aspects électro-mécaniques du vol "Apollo-7". Cette mission doit durer près de onze jours Si elle s'effectue sans incident sérieux, conformément au plan de vol qui ne comporte qu'un seul rendez-vous — samedi après-midi entre la cabine et le dernier étage "S-4B" de la fusée porteuse — il est possible qu'"Apollo-8" ait pour cible les environs de la Lune, à la fin de cette année.

Son équipage mettrait 65 heures à parvenir aux environs de la Lune, puis graviterait autour de cet astre, effectuant plusieurs révolutions à 60 milles de la surface lunaire.

Le départ d'"Apollo-8" (Frank Borman, Jim Lovell, William Anders) pourrait avoir lieu dès les environs du 20 décembre.

Aujourd'hui la super-fusée "Saturne-5" (lanceur d'Apollo-8" cinq fois plus puissant que la "Saturne-1B" de Walter Schirra, Donn Eisele et Walter Cunningham) sera transférée du plus grand bâtiment du monde où elle a été assemblée, à la "Tour-39" où elle sera lancée dans l'espace.

Calme rétabli à Washington après une manifestation de jeunes Noirs

WASHINGTON, (AFP) — Le calme, troublé pendant quelques heures hier soir dans le quartier noir de la capitale fédérale américaine par de jeunes manifestants noirs qui protestaient contre la mort de l'un d'eux tué par un policier blanc, a été finalement rétabli peu après minuit par une démonstration de force de la police.

A l'aide de grenades lacrymogènes lancées contre les manifestants qui bombardaient les pompiers luttant contre les foyers d'incendies allumés dans les rues et quelques magasins, la police spécialisée dans la répression des émeutes a réussi non seulement à circonscrire le théâtre des manifestants mais à rétablir le calme.

Tout avait commencé lorsqu'un policier blanc, M. David L. Robert, 30 ans, avait tiré sur un piéton noir non identifié qui l'avait frappé au visage alors qu'il s'apprêtait à l'arrêter pour avoir violé les règles de la circulation. Grièvement blessé, ce piéton noir devait décéder peu après à l'hôpital.

Démocrates et républicains se sont fait enfermer à clé dans la Chambre des représentants

WASHINGTON (UPI) — Le président de la Chambre aux Etats-Unis, M. John W. McCormack, a donné tôt ce matin, l'ordre sans précédent d'enfermer les représentants démocrates et républicains dans l'enceinte de la salle où ils délibèrent afin de surmonter l'impasse où se trouvent, depuis 18 heures, les délibérations autour de la loi destinée à rendre possible un débat télévisé entre les candidats présidentiels.

A la suite de l'ordre du président de la Chambre, les sergents d'armes ont notifié les 111 représentants absents de réintégrer leur siège immédiatement. L'ordre touche même les membres qui font actuellement campagne dans leurs circonscriptions.

Exaspéré par l'obstruction systématique que font, depuis 18 heures, les républicains en invoquant des vices de procédures pour empêcher la loi de passer, le président a donné l'ordre de fermer les portes à clé à six heures ce matin.

Le représentant républicain de l'Ohio, M. Robert Taft, a bravé cet ordre en annonçant qu'il ne se laisserait pas enfermer.

Il a tenté de s'évader au moment où les sergents d'armes ont ouvert la porte pour escorter un représentant aux latrines. Les sergents lui ont bloqué le passage, et le représentant Taft les a défiés de l'arrêter.

Le président de la Chambre a alors expliqué que ceux qui bravaient les règlements étaient passibles d'une censure venant du parquet. M. Taft a docilement regagné son siège aux applaudissements de ses collègues.

La loi qu'on discute a trait à l'abrogation du règlement qui oblige à une répartition égale du temps entre les candidats, et ce afin de permettre aux trois qui se présentent à la présidence, MM. Hubert H. Humphrey, Richard M. Nixon et George Wallace, d'avoir du temps gratuit pour un débat télévisé sans qu'il soit nécessaire par la suite d'accorder la même longueur de temps à des candidats présidentiels de moindre importance.

CARREFOUR 59

UN VIRAGE PROFITABLE

A la sortie de la route Macdonald-Cartier, un arrêt pour la nuit au Canadiana pourrait être la plus belle étape de votre voyage. Piscine chauffée... cuisine continentale... salons luxueux... commodités familiales... service courtois... stationnement gratuit... tout a été conçu en vue d'un arrêt agréable et reposant durant votre voyage. Ecrivez ou appelez aujourd'hui pour avoir notre brochure... et le reste est facile. Tous permis. Terminus officiel des limousines de l'aérogare de Toronto à la sortie nord du métro.

Canadiana MOTOR HOTEL

Route M-C (401), au Ch. Kennedy, carrefour 59, Toronto, Ont.

ANNONCE

Comment résoudre les 3 principaux problèmes DES DENTIERS

Le fait de saupoudrer un peu de FASTEETH sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de mordre jusqu'à 35% plus fort sans aucune gêne. Alcaline (donc non-acide) la poudre FASTEETH ne rancit pas, n'empâte pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus inutilement gêné. Demandez vite votre poudre FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Le système de réservations de Sheraton aide les administrateurs tendus à se détendre de 12 façons

1. Appelez ce numéro local et vous obtiendrez votre réservation assurée à un tarif garanti en quelques secondes...

A MONTREAL COMPOSEZ

842-5861

Sheraton Hotels & Motor Inns

Puis vous verrez ce que signifient les 11 autres façons

Un service mondial de ITT

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Le parking le plus pratique en ville!

Le Parkade Morgan à niveaux multiples rue Aylmer

Prix modiques :

Première demi-heure .25 — Deuxième demi-heure .25 — Chaque heure suivante .30

Tarif spécial du soir $1 maximum 6 h p.m. à 3 h p.m.

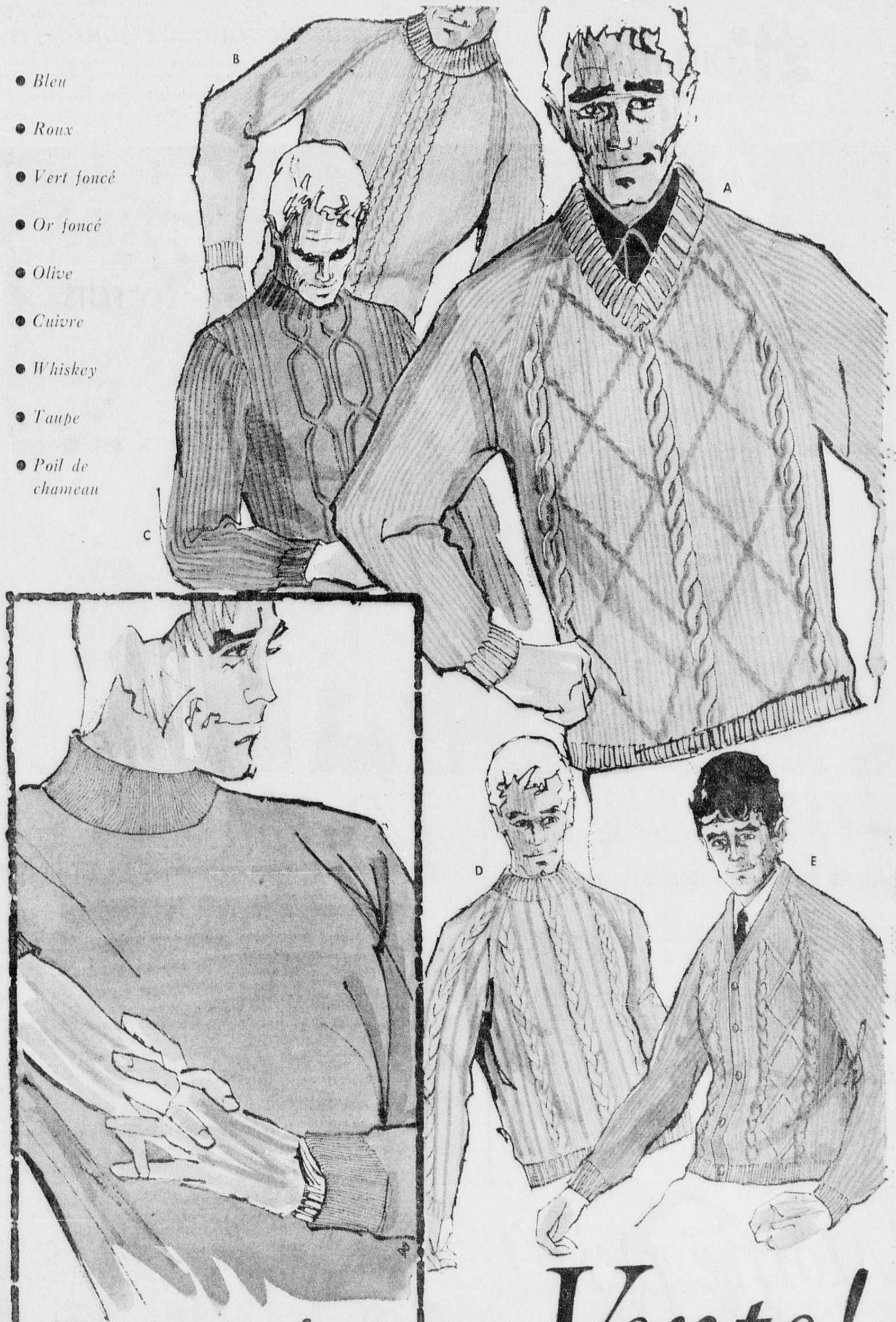

- *Bleu*
- *Roux*
- *Vert foncé*
- *Or foncé*
- *Olive*
- *Cuivre*
- *Whiskey*
- *Taupe*
- *Poil de chameau*

Vente!

Le tee-shirt à col roulé. Nouveau ...masculin et maintenant au rabais

Les cols roulés sont toujours en tête de la mode. C'est un vêtement qui plaît aux hommes. Dans le cliché, un modèle à manches longues en Sigmatron/Banlon*, tricot entièrement lavable, qui ne s'effiloche pas. Votre choix de 6 coloris mode : blanc, bleu Caroline, marine, vert pin, cuivre ou pourpre. Tailles : P., M., G. et EG. (Le ton pourpre n'existe pas dans la taille EG). Soyez au pas de la mode tout en économisant. Procurez-vous-en un de chaque couleur.

Ord. 10.95

8.49

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

CHEMISES POUR HOMMES — RAYON 62 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Vente!

Triomphe des tricots de laine à la mode italienne pour hommes

Les Italiens ont acquis cette renommée d'être passés maîtres dans la réalisation des tricots pour hommes. Morgan vous propose cette collection de tricots de grande distinction. Motifs torsades ou de fantaisie. Venez les voir demain, la gamme des coloris est sensationnelle, et leur bas prix est irrésistible. Bleu, rouille, vert foncé, vieil or, olive, cuivre, whiskey, taupe ou chameau. Tailles P., M., G. et EG.

Rég. 19.95

15.99

Téléphoner à 842-6261
(Veuillez indiquer une deuxième couleur)

TRICOTS POUR HOMMES, RAYON 29, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

Les Esquimaux font revivre leur art de la céramique

RANKIN INLET, T.-N.-O. (PC) — Kavik a 71 ans. Malgré son âge, il s'adonne encore à ce qui a de l'importance à Rankin Inlet : la pêche, le piégeage et, ces derniers temps, la céramique.

Il fait partie d'un groupe d'Esquimaux qui travaillent à un art vieux de quatre ans seulement dans l'Arctique central. On a entrepris d'apprendre la céramique à Rankin Inlet en 1964, dans le cadre du programme gouvernemental de commercialisation des sculptures esquimaudes. Aujourd'hui, une vingtaine de potiers et sculpteurs indépendants travaillent régulièrement à un atelier rempli d'urnes gracieuses et de bustes étranges.

La glaise gris-rouge vient de tout près. Une fois l'an, des hommes de Rankin Inlet se rendent par bateau dans l'anse Chesterfield pour y creuser. Pourtant, durant des siècles, cette glaise était demeurée inutile pour des gens dont la seule source de chaleur était la lampe à l'huile de baleine ou de phoque.

Rankin Inlet, à 320 milles au nord de Churchill, au Manitoba, est situé sur la rive ouest de la baie d'Hudson, région à la végétation rare. Avant la venue des commerçants, les Esquimaux de Keewatin sculptaient lampes et assiettes de pierre parce qu'ils ne pouvaient cuire la poterie.

Mais Claude Grenier, professeur d'art assigné à Rankin Inlet en 1963 comme agent de développement de l'artisanat, s'attacha à quelques signes montrant que les Esquimaux avaient déjà eu une tradition en céramique : des fragments de bols de glaise non cuite, trouvés à 250 milles au nord de Rankin Inlet, datent d'il y a 1,100 ans.

M. Grenier voulut vérifier si les Esquimaux seraient intéressés à faire revivre un art auquel leurs ancêtres mongols excellaient.

Natif de Chicoutimi et diplômé du Collège des Beaux-Arts de Québec, M. Grenier fut envoyé dans le Nord par le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales pour un programme de réhabilitation de cette localité.

Une exploitation minière avait pris fin en 1962 après seulement six ans de production et les Esquimaux qui avaient emménagé dans la région et s'étaient habitués à un emploi se retrouvèrent dépourvus.

Le fonctionnaire commença par encourager l'art traditionnel de sculpture dans la stéatite, puis apprit la technique de la poterie à quelques Esquimaux intéressés.

La boutique d'artisanat emploie aujourd'hui une dizaine de sculpteurs et des potiers. La femme de M. Grenier dirige le travail d'une cinquantaine de femmes qui cousent.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Vos manteaux de fourrure sont-ils à la dernière mode?

Faites remodeler vos manteaux de fourrure à la mode d'aujourd'hui. De minimes retouches, un ourlet raccourci, un nouveau col... des petits riens qui font de nouveaux manteaux... réalisés avec soin par nos experts avant que ne commence la saison. Confiez vos manteaux à Morgan... vous ne le regretterez pas.

Téléphoner à 844-1515, poste 550

ENTREPOSAGE DES FOURRURES — RAYON 87 — AU CINQUIEME

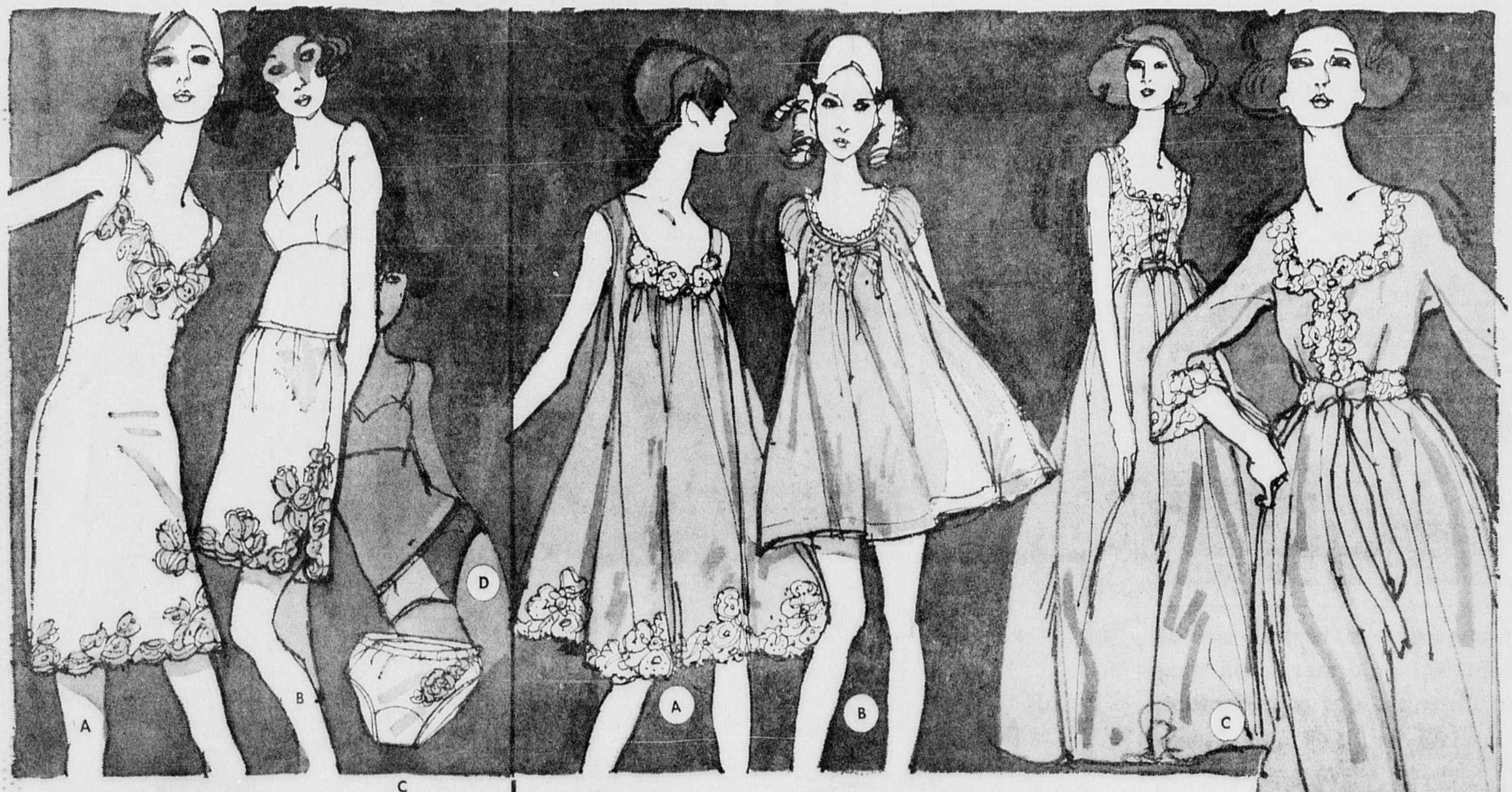

40% de rabais **Lingerie**

délicate portant une marque connue

Du point de vue élégance, les articles de fine lingerie sont aussi importants pour la femme bien mise que les autres vêtements de sa garde-robe. En voici, à minimum d'entretien, de teintes automnales et marquées à ces bas prix; des aubaines que vous ne voudrez laisser passer.

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE — RAYON 361 AU TROISIEME

Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard à moins d'avis contraire

A. Combinaison de Satilene* Antron*, garnie de dentelle brodée au corsage et à l'ourlet. Choix de blanc, sable ou bleu fiesta. Tailles 32 à 42 (Centre-Ville et Dorval seulement). Prière de mentionner une deuxième couleur. *Ord. $12* — **6.99**

B. Jupon court assorti avec fente au côté. Ourlet de dentelle délicate. Blanc ou sable. Stature courte, tailles P et M seulement. *Ord. 7.50* — **4.49**

C. Culotte bikini ; choix de nuances : bleu, noir, sable ou rose. Tailles : P, M et G (Veuillez mentionner un deuxième choix de couleur). *Ord. 2.59* — **1.49**

D. Bikini deux-tons en rose, noir, bleu, sable. *Ord. 2.59* — **1.49**

* Marque déposée

Vente! **Aubaines sur lingerie**

...les dessous de la mode féminine

Le cachet des "dessous" n'est pas un vain mot On n'en peut douter par ces vêtements que Morgan vous offre à prix réduits. Prestigieux travail, dentelles, nylon givré et frivolités sont à vous et à bon compte pendant cette vente.

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE, RAYON 364, AU TROISIEME

Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard A moins d'avis contraire

C. Chemise de nuit longue et déshabillé assorti. Chemise à corsage orné de dentelle, fronces partant du buste et garniture de boutons minuscules revêtus même tissu. Déshabillé à manches trois-quarts et ganse de dentelle. Rose, bleu des Tropiques ou jaune. Tailles P.M.G. *Ord. $40* — **$25**

A. Chemise de nuit courte ornée de dentelle fleurie à l'encolure et à l'ourlet. Bleu ou rose. Tailles P, M.G. *Ord. $10* — **$5**

B. Chemise de nuit "mini", corsage parsemé de simili-perles et orné de dentelle. Culotte bikini assortie. Rose, bleu ou jaune. Tailles P.M.G. *Ord. $8* — **$5**

D. (Non représentée). Chemise de nuit ornée de dentelle. Rose ou bleu. (Centre-ville seulement). Tailles P.M.G. *Ord. $9* — **$5**

Moitié prix!

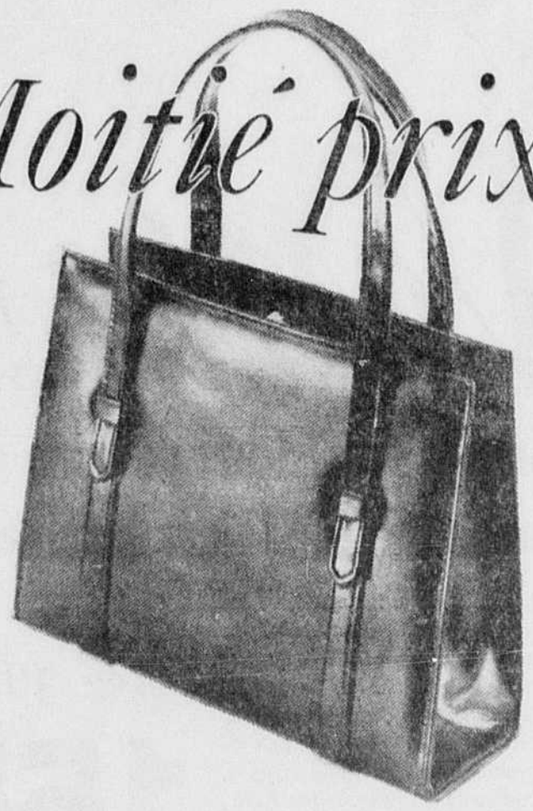

Sacs à main de cuir, modèles classiques

Ils jouent un rôle important dans la tenue élégante de la femme. Ces modèles classiques sont pratiques et de qualité supérieure. Le cuir de veau souple avec doublure de daim témoigne de la beauté de ces sacs. Style trotteur avec deux pochettes à l'extérieur plus une section fermant avec glissière à l'intérieur ; gousset et porte-monnaie. Existe en noir ou brun. Environ : 9¾" sur 7½" sur 3½". Une aubaine avantageuse à ce prix extraordinaire.

Ord. $26 — **12.99**

Téléphoner à 842-6261 à moins d'avis contraire

SACS A MAIN — RAYON 59 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-Ville, Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

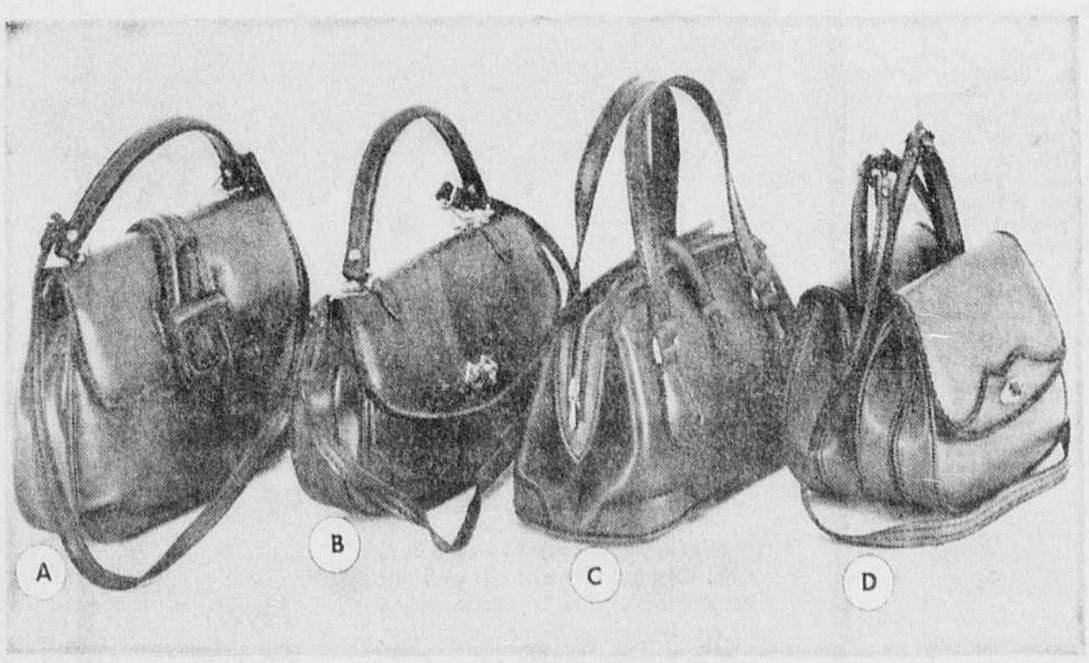

45% de rabais! **Sacs à main sport de cuir importés d'Italie**

Les jeunes modernes aiment ces sacs à main dernier cri. Modèles de formes mini ou moyennes en cuir, entièrement doublés de cuir. Fantaisies de piqûres. Seulement quatre d'une collection de 14 nouveaux modèles sont représentés dans le cliché. Choix de noir, brun, havane ou marine dans le lot. Ils sont la réponse à votre goût de l'inédit pour votre garde-robe d'automne et sont offerts à prix réduits.

Ord. $20 à $30 — **10.99 à 16.49**

(Commandes téléphoniques honorées sur sacs à main représentés en noir et brun seulement).

A, B, C Ord. $20 **10.99** D. Ord. $26 **14.29**

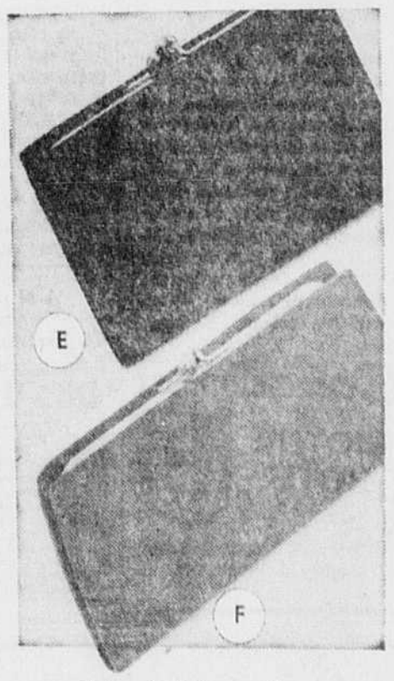

Moitié prix

Accessoires de cuir pour sac à main

Portefeuilles de cuir grenu au choix de deux modèles en demande et marqués à ce bas prix. Noir, rouge ou brun.

E. Portefeuille français de forme carrée avec triple monture de métal pour la monnaie, et sections pour billets et carte d'identité.

F. Portefeuille forme réticule de triple monture forme allongée ; de métal pour la monnaie ainsi que des sections pour billets et carte d'identité. *Ord. $5* — **2.49 ch.**

Nouvelle constitution plus démocratique pour les fonctionnaires de Montréal

par Florian BERNARD

Les fonctionnaires municipaux de Montréal ont autorisé hier leurs dirigeants syndicaux à modifier sensiblement la constitution du syndicat. Les 13 principaux amendements qui avaient été soumis par un comité présidé par M. Gilles Robert ont été adoptés après un débat de quelques heures.

La principale modification touche la tenue des référendums. Le syndicat estimait que, devant le coût considérable du dernier référendum au sujet de l'affiliation à la CSN, il était devenu important de restreindre de telles demandes. Le nouvel article qui a été adopté à l'unanimité souligne que, dorénavant les demandes de référendums devront être accompagnées d'une requête comportant les signatures d'au moins les 2-3 des membres du conseil ou celles d'au moins 10 p. 100 des membres du syndicat. Le président du syndicat, M. Jean Des-Trois-Maisons, a dit que cette mesure évitera la tenue de référendums sur toutes sortes de sujets peu importants.

Une plus grande démocratie

D'autres modifications à la constitution visent, par ailleurs, à assurer une plus grande démocratie. L'article 23 précise, en effet, qu'en vue de favoriser davantage le droit de vote avec scrutin secret, celui-ci pourra être exigé par 25 p. 100 seulement des membres présents, plutôt que par la majorité.

L'article no 2 souligne, de son côté, que les discussions à caractère politique seront désormais autorisées en assemblée générale, pourvu qu'elles se rattachent directement à des questions ouvrières. Toutes discussion politique était, jusqu'ici, frappée d'un tabou.

Un autre article apporte une nouvelle définition du "membre" du syndicat. La nouvelle définition permet désormais au membre retraité d'exercer son droit de membre honoraire. Ce dernier n'aura toutefois pas le privilège de voter sur les questions concernant l'administration du syndicat ou les règlements adoptés par les membres actifs.

Déconfessionalisation

La dédicace "obligatoire" du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal à saint Joseph, patron des travailleurs, a été rayée des règlements.

Les autres modifications à la constitution concernent divers sujets, notamment l'assurance-vie qui devient obligatoire, la démission "automatique" de tout officier de section muté, promu ou affecté d'une façon permanante à une autre section, le changement du début et de la fin de l'année financière (qui coincideront désormais avec les dates de la ville de Montréal), etc.

Afin d'éliminer des ambiguïtés, les cinq vice-présidents élus par le conseil seront maintenant désignés sous le terme de membres du "Comité exécutif".

Enfin, l'exécutif a proposé aux membres l'adoption d'un nouveau sigle, réalisé par le confrère Jean-Marie Brunet, de la division des travaux publics et de l'architecture. Ce sigle, selon l'exécutif syndical, "fait réellement dans le vent" par son modernisme et ses couleurs.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Vos manteaux de fourrure sont-ils à la dernière mode ?

Faites remodeler vos manteaux de fourrure à la mode d'aujourd'hui. De minimes retouches, un ourlet raccourci, un nouveau col... des petits riens qui font de nouveaux manteaux... réalisés avec soin par nos experts avant que ne commence la saison. Confiez vos manteaux à Morgan... vous ne le regretterez pas.

Téléphonez à 844-1515, poste 550

Entreposage des fourrures, rayon 87, au cinquième

20% de rabais !

Superbes bas Baycrest offerts à prix réduits

Ord. 1.29 **2/2.50**

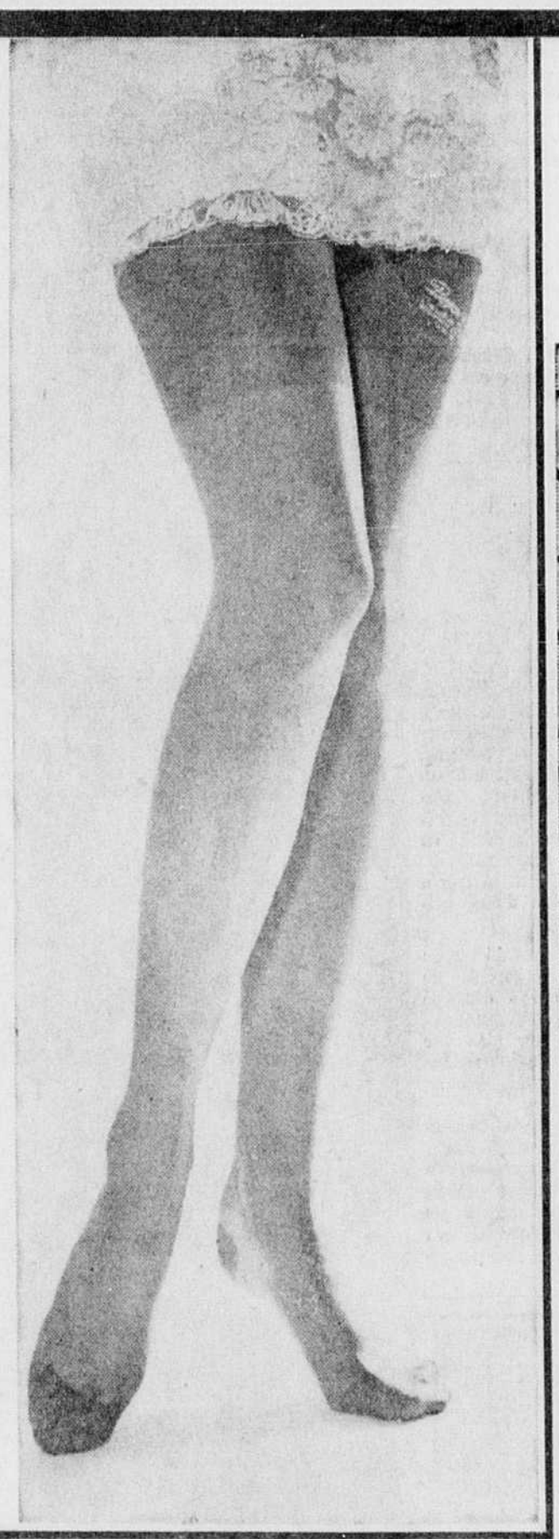

Choisir des bas est aussi important que de choisir une robe. Le choix est sans fin, les styles nombreux. Le bas Baycrest, réalisé selon les exigences Morgan réunit toutes les qualités recherchées par les élégantes. Le choix est abondant, il y a même des bas Cantrece* ... tous réduits de 20% demain. N'hésitez pas, faites ample provision.

A. Bas sans couture, tricot uni Cantrece*, talon non renforcé. Nuances : moka, fantaisie ou gris de brume. Pointures : C (8½ à 10); M (8½ à 11); L (9½ à 11).

B. Bas sans couture, tricot uni Cantrece*, talon renforcé. Nuances : moka ou fantaisie. Mêmes pointures que les bas précédents. (centre-ville seulement).

C. Bas nylon micro-mailles, revers orné de dentelle et pointes indémaillables, 400 aiguilles, 15 deniers. Nuances : bois de bruyère, taupe, ou grain de café. Pointures : C (8½ à 11) : M (9½ à 11); L (9½ à 11.

D. Bas micro-mailles 15 deniers, revers BanLon*. Nuance bois de bruyère seulement. Pointures C (8½ à 11); L (9½ à 11); EL (10½ à 12). (Centre-ville seulement).

E. Bas avec couture en tricot uni 15 deniers. Ton cidre seulement. Pointures : C (8½ - 9 - 9½ - 10) ; M (8½ - 9 - 9½ - 10 - 10½) ; L (9½ - 10 - 10½ - 11).

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

BAS, RAYON 19, AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD à moins d'avis contraire

Vente!

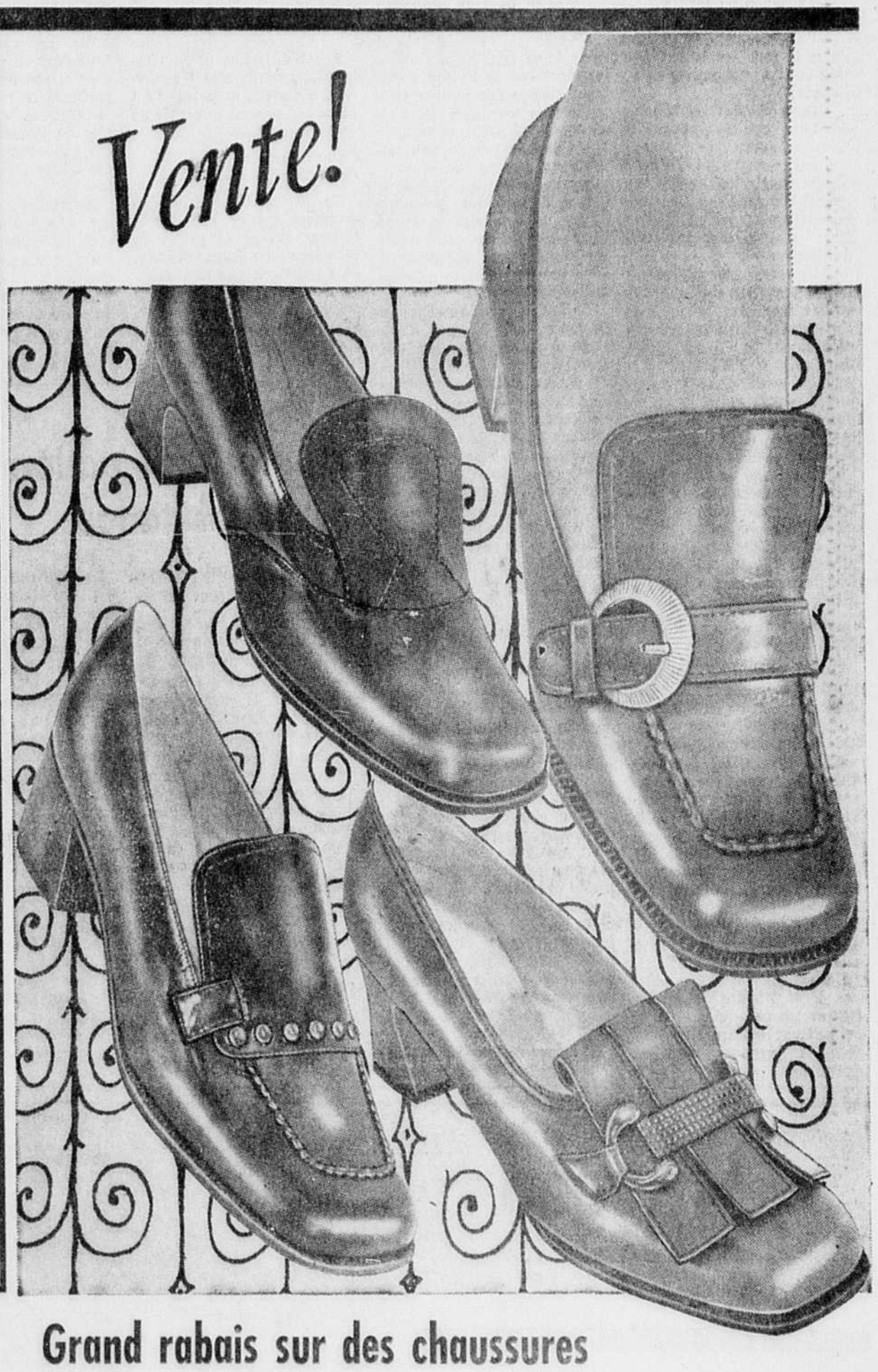

Grand rabais sur des chaussures importées d'Espagne !

Ord. $18 **13.99**

Précipitez-vous chez Morgan pour profiter d'une des plus grandes aubaines de la saison. Les élégantes chaussures espagnoles viennent d'y mettre pied à terre et les jeunes "dans l'vent" saisiront certainement l'occasion de les acheter au rabais. Grosses chaussures aux talons larges, de hauteur mode et à bouts carrés. Empeigne montant haut, ornée de clips, de boucles métalliques ou de têtes de clous. Ces modèles se font en cuir sauvage ou en verni, brun moyen ou foncé ou cuir antique brun ou lie de vin. (Les modèles en verni gris fusain ou vert existent seulement au centre-ville). Pointures : 5 à 10 B seulement.

Pas de commande postale ni téléphonique

20% de rabais! **Pendant trois jours seulement sur notre stock entier de chaussures "Anatomics"**

Les chaussures correctives "Anatomics" réputées sont pour la première fois au rabais. Elles se font en deux modèles : laçage à deux ou trois oeillets et escarpins. En chevreau glacé ou en verni de bonne qualité. Noir ou bleu.

A. Laçage à deux oeillets. Noir ou brun. Pointures : 7½ à 11AAAA, 7 à 11AAA, 6 à 11AA, 5½ à 10A, 5 à 11B, 5 à 11C, 5 à 10½D, 5 à 9E. Bleu. Pointures : 7 à 10½AAA, 6 à 10AA, 5½ à 9½A, 5 à 9½B, 5½ à 9C.

B. Laçage à cinq oeillets. Brun ou noir seulement. Pointures en noir : les mêmes que pour le modèle précédent, largeurs : AAA à D. En brun : les mêmes que pour le modèle précédent, largeurs de AAA à C.

C. Escarpins avec garniture fantaisie. Pointures 5 à 10AAA et B.

D. Escarpins garnis d'un bouton. Pointures : 5 à 10AAA et B.

E. Escarpins noirs. Pointures :7 à 10AAA, 6½ à 11AA, 5½ à 10A, 5 à 11B, 5 à 9½C.

Ord. $27 **21.60**

(CENTRE-VILLE SEULEMENT) Pas de commandes postales ni téléphoniques pour les modèles C et D

20% de rabais! **sur chaussures classiques "Couturier"**

Profitez de ce rabais sur notre stock entier de modèles de grands couturiers. Chaussures fermées ou ouvertes derrière. En verni, en veau et peau de soie noirs. En veau bleu, en verni noir et blanc ou en peau de soie noire. Au centre-ville pointures : 7½ à 10AAA, 6 à 10½AA, 5 à 10B. Aux succursales : 6½ à 9½AA; 5 à 9½B.

Ord. $20 **$16**

Téléphoner à 842-6261

(A moins d'avis contraire. Veuillez compter jusqu'à deux semaines pour la livraison)

CHAUSSURES DE DAMES, RAYON 331, AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD (A MOINS D'AVIS CONTRAIRE)

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Renwick candidat au leadership du NPD ontarien

TORONTO (PC) — M. James Renwick, président national du Nouveau parti démocratique, a annoncé hier, son intention de briguer la direction du parti en Ontario, lors du congrès qui se tiendra à Kitchener, du 15 au 17 novembre.

M. Renwick, député de Toronto-Riverdale à la législature ontarienne depuis 1965 et chef adjoint provincial du parti depuis 1967, a fait part lundi de sa décision à M. Donald MacDonald, l'actuel chef du parti.

Dans une lettre adressée à M. MacDonald, l'ancien avocat, aujourd'hui âgé de 51 ans, déclare qu'il croit pouvoir mener le parti à la victoire lors des prochaines élections provinciales prévues pour 1971. A son avis, la question de la direction du parti devrait être tranchée au congrès de cette année et non en 1970.

De son côté, M. MacDonald vient de publier une déclaration par laquelle il approuve la décision de M. Renwick et se dit d'accord avec lui que la question de la direction devrait être tranchée cette année.

"Si l'on estime nécessaire de modifier la direction du NPD, c'est cette année qu'il faut le faire, a-t-il dit.

"D'ici six semaines la question sera réglée et la voie ouverte à la concentration de nos efforts sur la préparation, au cours des trois prochaines années, des élections de 1971."

Nomination, à Ottawa, d'un directeur de la sécurité automobile d'ici deux mois

OTTAWA (PC) — Un directeur de la sécurité automobile sera nommé au ministère fédéral des Transports d'ici deux mois.

M. James Richardson, ministre d'Etat, en a informé les Communes hier, après que M. Stanley Knowles, député néo-démocrate de Winnipeg-nord-centre, eut demandé si le gouvernement songeait à déposer un projet de loi sur la sécurité des véhicules-moteurs, et particulièrement sur la bonne qualité des pneus.

M. Knowles avait fait remarquer que, selon le Conseil de la sécurité routière, entre 65 et 75 personnes perdront la vie sur les routes du Canada durant le congé de la Fête d'action de grâce.

M. Ed Schryer, député néo-démocrate de Selkirk, a alors demandé s'il est vrai que les dispositifs de sécurité installés dans les automobiles se vendent à un prix disproportionné au coût de production et si le gouvernement tentait de se renseigner à ce sujet.

Vente d'automne

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

gants français en chevreau glacé

en modèles classiques doublés soie ou laine

Demain, la vente tant attendue des gants français en chevreau glacé. Selon l'avis des élégantes, ce n'est pas seulement le prix qui compte, c'est d'abord la valeur, la haute qualité, la finesse du chevreau et la perfection de la confection, comme seuls les gantiers français ont le secret. Morgan vous propose cette gamme de modèles classiques... lavables à la machine. Ne manquez pas cette offre... donnez-vous la main et venez toutes de bonne heure... vous aurez "la main haute" sur ces aubaines.

- Noir
- Brun
- Vison

Pointures : 6½, 7, 7½, 8.

Téléphoner à 842-6261

GANTS, RAYON 20
AU REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE-VILLE, DORVAL,
ROCKLAND, BOULEVARD
et SNOWDON

Gant court de fantaisie doublé soie ou laine **7.98**

Gant 4 boutons doublé soie ou laine **9.98**

Gant 8 boutons doublé soie ou laine. **12.98**

Téléphoner à 842-6261 — Heures d'ouverture : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h ; Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

EN VILLE

Simpsons

FAMEUX TRIANGLE D'ACHATS

FAIRVIEW POINTE CLAIRE — LES GALERIES D'ANJOU

PYJAMAS FLANELLETTE

Rég. 2.29 **1.99** ch. 2 pour 3.75

- Pyjamas en flanellette 100% coton, chauds et confortables pour garçons.
- Confection soignée selon spécifications Simpsons, col cranté, dos élastique.
- Bleu, vin, gris ; 8 à 16 ans.

AVANT-PREMIERE
AU PROFIT DE LA
FONDATION DU COEUR DU QUEBEC

UNE REALISATION DE FRANCO ZEFFIRELLI

ROMEO & JULIET

nouvelle version
(UN FILM PARAMOUNT)
Une représentation seulement
LUNDI 14 OCTOBRE A 20 HEURES
Billets en vente $5.00
En personne, sur scène :
OLIVIA HUSSEY et LEONARD WHITTING

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS Montréal 15, Québec

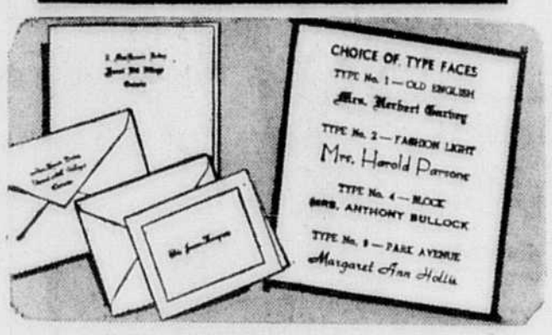

Spécial ! Du 10 au 21 octobre !

PAPETERIE PERSONNELLE

Papier à lettres gris perle, bleu Wedgwood parchemin. 100 feuillets imprimés et pliés—5¼ x 6¾ po. ou 100 feuillets simples imprimés et 100 non imprimés. Avec 100 enveloppes imprimées **2.89**

Petites cartes, papier "Mayfair" blanc porcelaine. 50 cartes pliées — 4½ x 3¼ po. — une ligne imprimée en relief et 50 enveloppes non imprimées. **2.49**

Choix de caractères — Old English, Fashion Light, Bloc ou Park Avenue (tel que représenté).

Pas de commandes postales ni téléphoniques 10

SIMPSONS — Papeterie (757) au cinquième. En ville seulement

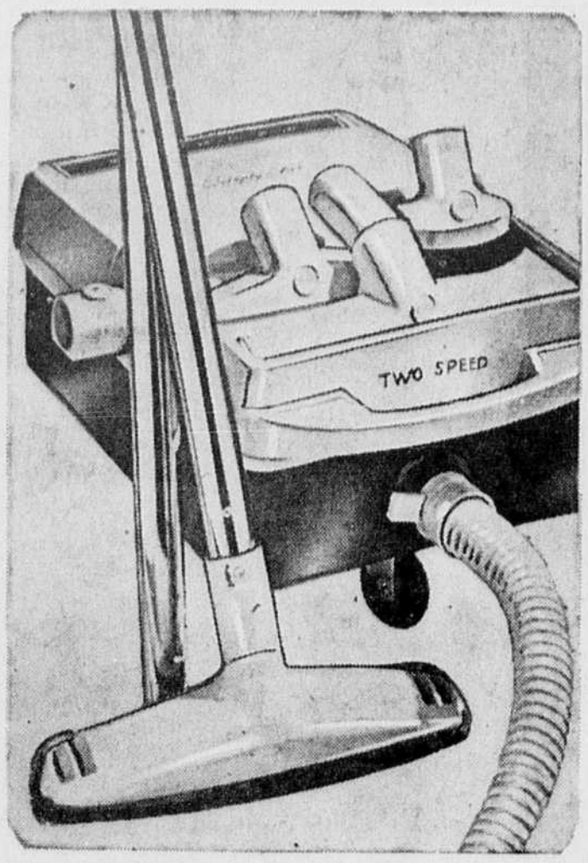

ASPIRATEUR SEAU DE "KENMORE"

Spécial

89.98

Mens. $8

Pour des résultats merveilleux . . . pour un nettoyage à fond en tout temps et partout . . . c'est un aspirateur Kenmore qu'il vous faut.

- Turbine jumelée d'une grande puissance.
- Succion forte qui nettoie en profondeur.
- Modèle 2 vitesses pour succion moindre sur tentures et petits tapis.
- Pare-chocs tout autour, roues qui ne marquent pas.
- Moteur 2.3 c.v., ne pèse que 14 lb.
- Boyau Dynaflex 6 pi. et accessoires.

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Aspirateurs (748) au quatrième. 7

ASPIRATEUR DROIT DE "KENMORE"

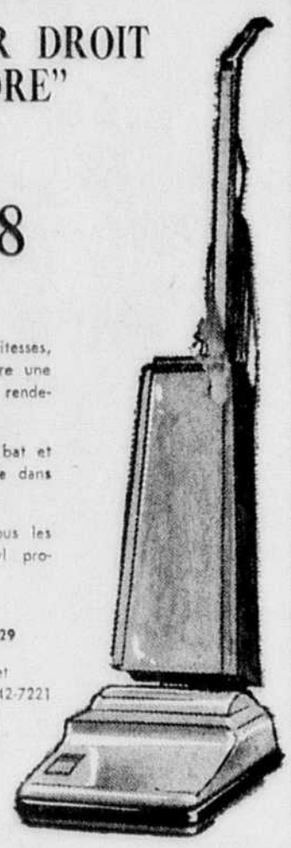

Rég. 109.98

Ch. **79.98**

Mens. $8

Aspirateur droit à deux vitesses, exclusivité Simpsons. Il offre une succion plus puissante, un rendement plus efficace.

- Solide brosse nylon qui bat et dégage la saleté incrustée dans votre tapis.
- Modèle qui se glisse sous les meubles ; pare-choc vinyl protecteur.
- Fini blanc huître.

Ens. de 4 sacs poussière 1.29

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Aspirateurs (748) au quatrième
Aussi à FAIRVIEW et ANJOU

8

MANTEAUX
TOUT TEMPS pour L'AUTOMNE

Rég. $35 à $45

Ch. **24.99** à **29.99**

- Rabais $10 sur manteaux qui se portent partout, en toutes occasions, beau temps, mauvais temps.
- Modèles tout nouveaux affichant les derniers décrets de la mode.
- Tissus première qualité — nylon matelassé, tissus laminés.
- Nouveaux coloris d'automne — marine, ivoire, jaune, rose ou pourpre.
- Tailles 7 à 15 et 8 à 16. 9

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

SIMPSONS — Manteaux pour dames (731) au troisième.
Aussi à FAIRVIEW et ANJOU.

Gagnez des prix fabuleux . . . Radios transistors, vêtements, produits de beauté !
BONS DE PARTICIPATION AU
DEFILE-CONCOURS DE SIMPSONS
disponibles à la Boutique Mlle Simpsons et au Rayon des Fillettes
En ville, Fairview et Anjou.

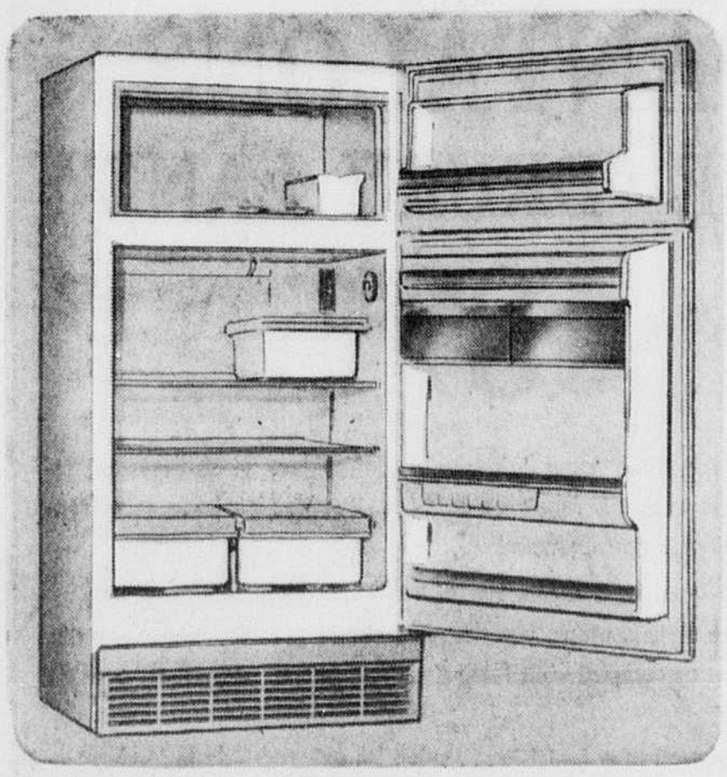

UNE AUBAINE A CE BAS PRIX!
REFRIGERATEUR COLDSPOT 14 pi. cu.

Seulement

289.98

Mens. $16

- Modèle spacieux à dégivrage automatique.
- Congélateur pleine largeur d'accès facile
- 2 tiroirs hydratants pour fruits et légumes.
- Plateau à viandes pratique.
- Intérieur fini porcelaine d'entretien facile. 11

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Appareils électro-ménagers (756) au cinquième.
Aussi à FAIRVIEW et ANJOU.

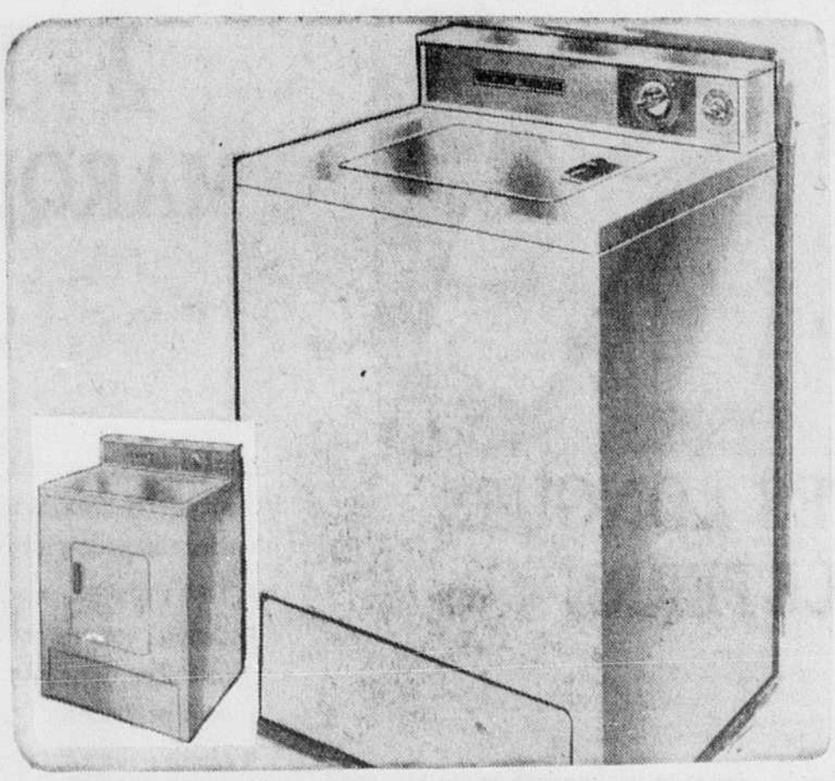

DUO QUI TRAVAILLE EN HARMONIE PARFAITE !
MACHINE A LAVER ET SECHEUSE KENMORE

Machine à laver

239.98

Mens. $13

Machine à laver

- Modèle Kenmore qui lave automatiquement jusqu'à 14 lb de linge. Rince et essore.
- Grand agitateur pour lavage à fond.
- Minuteur pour lavage, rinçage, prélavage et pré-rinçage.
- Couvercle sur le dessus pour accès facile. ch. 239.98 Mens. $13

Sécheuse

159.98

Mens. $10

Sécheuse Kenmore assortie

- Chaleur douce de toute sûreté pour tous genres de tissus.
- Flot puissant d'air pour séchage rapide. 12
- Arrêt automatique — jamais de sur-séchage.
- Grand tambour rotatif, filtre à charpie. ch. 159.98 Mens. $10

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Appareils électro-ménagers (756) au cinquième. Aussi à FAIRVIEW et ANJOU.

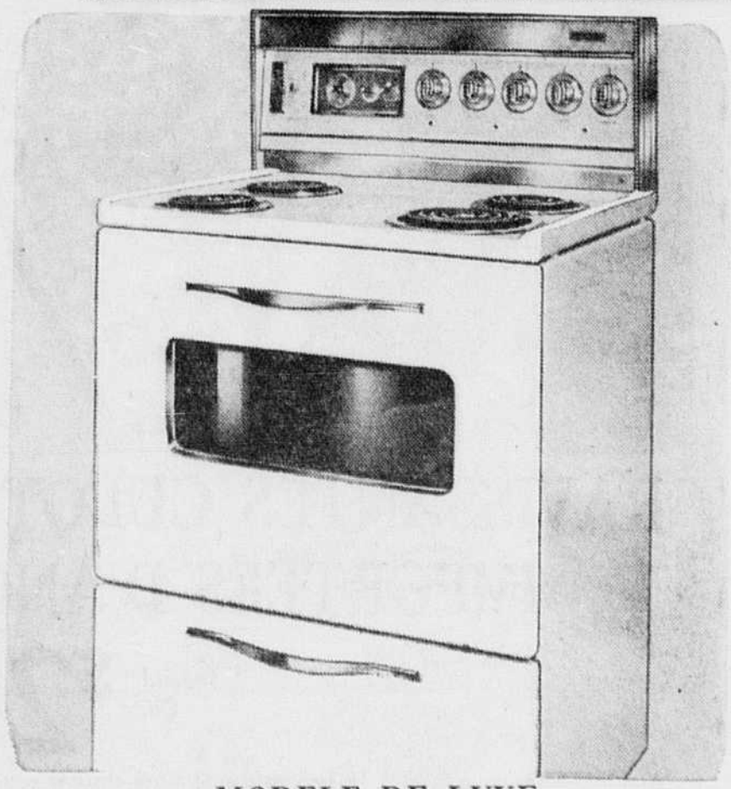

MODELE DE LUXE
POELE ELECTRIQUE "KENMORE"

Spécial

229.98

Mens. $13

- Thermomètre à contrôle thermostatique pour des viandes parfaites.
- Four à chaleur entièrement contrôlée; porte amovible.
- Grand tiroir pour rangement; minuteur pour éléments.
- Fini blanc qui ne jaunit pas. 13

SIMPSONS — Appareils électro-ménagers (756) au cinquième.
Aussi à FAIRVIEW et ANJOU.

EN VILLE
Simpsons

FAMEUX TRIANGLE D'ACHATS

FAIRVIEW POINTE CLAIRE — LES GALERIES D'ANJOU

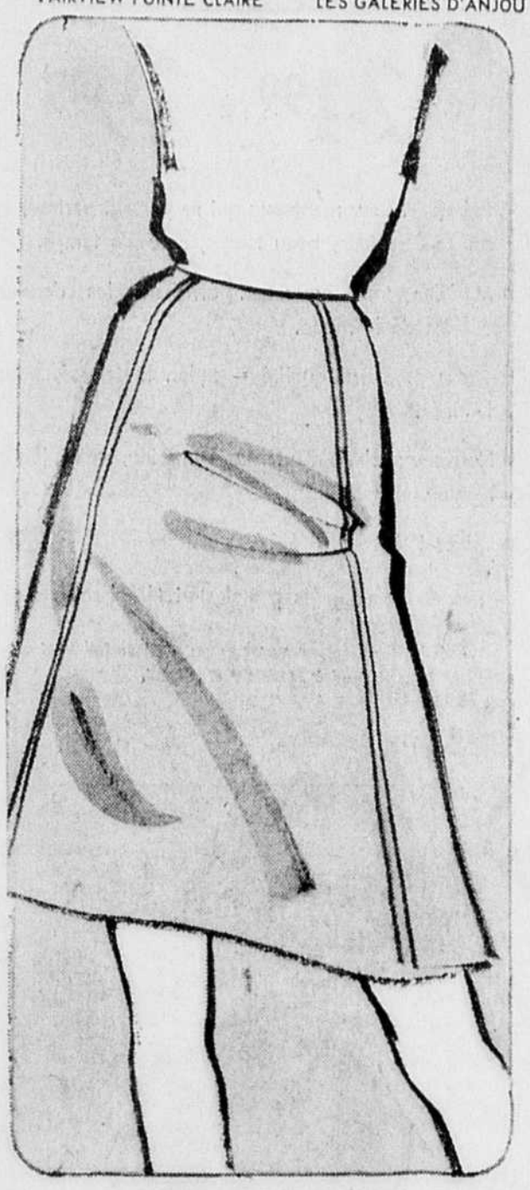

Harmonie totale "Chandail-jupe" en bleu, vert, corail ou chameau

Jupes laine Worsted

Rég. $15
Ch. **11.99** ❶

Rabais $3 ! Voici des jupes idéales qui vous aideront à passer un automne en beauté ! . . .

- 100% laine Worsted tissée en Grande-Bretagne.
- Modèles de ligne "A", sans bande de taille, avec glissière au dos. Entièrement doublés pour plus de tenue.
- Choix de tons unis de bleu, vert, corail ou chameau.
- Tailles 10 à 18.

Chandails "Fourrure mixte"

Rég. $13 et $15

Ch. **8.99** et **9.99** ❷

Rabais $4 à $5 ! Ces chandails sont aussi doux que la fourrure ! . . . Ils seront les parfaits compagnons d'une jupe ou même d'un pantalon.

- 68% super laine d'agneau, 22% angora et 10% nylon.
- Modèles entièrement diminués, avec manches raglan.
- Tons assortis à ceux de la jupe annoncée sur cette page : bleu, vert, corail ou chameau.
- Tailles 34, 36, 38, 40.

A. Cardigan classique à manches longues. Rég. $15. **Ch. 9.99**

B. Pull-over à manches courtes. Patte de boutonnage 4 boutons devant. Rég. $15. **Ch. 9.99**

C. Pull-over à simili col roulé, manches longues, Rég. $13. **Ch. 8.99**

(Veuillez indiquer un second choix de couleur, s.v.p.)

Commandes postales ou téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Vêtements sport pour dames (736) au troisième Aussi à FAIRVIEW et ANJOU

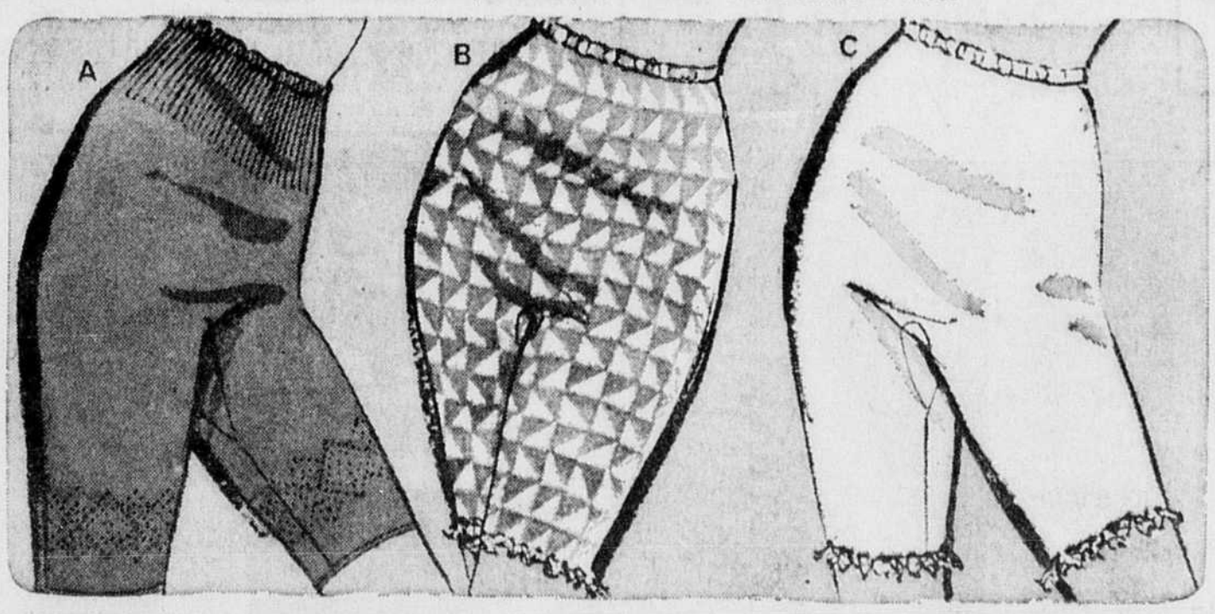

RAVISSANTES CULOTTES LONGUES IMPORTÉES D'ANGLETERRE ❸

Spécial
Ch. **$2**

Elles sont en nylon, élégantes, légères mais surtout très chaudes pour l'hiver ! . . . Portez-les sous une jupe ou une robe sans crainte de plis disgracieux !

- 100% nylon extensible lavable
- Choix de trois ravissants modèles :

A. Culottes à jambes longues tricot côtelé. Tons unis de blanc, rose, bleu ou noir. Tailles M. ou G.

B. Modèle imprimé. Jambes garnies de dentelle. Tons de blanc/aqua, ou blanc/rose vif. Tailles M ou G.

C. Culottes longues dans les tons unis de rose, bleu, blanc, citron, rose vif ou noir. Tailles M. ou G.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Lingerie (742) au quatrième — Aussi à FAIRVIEW et ANJOU

FAMEUX COMPLETS 2-PANTALONS MARQUE "DRURY LANE"

Rég. $115
Ch. **89.50** ❹

Mens. $8

Les nouveaux complets "Drury Lane" pour la saison automne-hiver 1968 sont maintenant offerts chez Simpsons avec un rabais de $25 ! . . . Profitez de cette offre sensationnelle pour vous habiller à peu de frais !

- **Tissu :** tout laine worsted importé d'Angleterre, pour une tenue impeccable.
- **Coupe :** vestons deux ou trois boutons, légèrement cintrés à la taille, fentes latérales ou milieu dos. Pour que ce complet vous fasse deux fois plus d'usage, il est doté de deux pantalons.
- **Motifs :** allant du classique ou plus fantaisie . . . selon les exigences de la Mode masculine '68 !
- **Tons unis** de gris, bleu, brun ou olive.
- **Tailles :** 36 à 46 pour statures régulières.
  36 à 42 pour statures courtes.
  40 à 46 pour statures élancées.

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

SIMPSONS — Vêtements pour hommes (712) au deuxième — Aussi à FAIRVIEW et ANJOU

TOURNEZ CETTE PAGE...D'AUTRES AUBAINES SIMPSONS VOUS ATTENDENT

HEURES D'AFFAIRES: EN VILLE : 9 H. à 17 H. 30 — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 21 H. — FAIRVIEW ET ANJOU : 9 H. 30 à 18 H. — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 22 H. — SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT dès 8 H. **842-7221**

On refuse le droit de pratique à cinq dentistes tchèques

TORONTO (PC,UPI) — Cinq dentistes tchèques qui ont cherché refuge au Canada par suite des événements récents dans leur pays se sont vu refuser la pratique de l'art dentaire par le Collège des chirurgiens-dentistes de l'Ontario.

Les cinq intéressés ont appris qu'ils devront étudier un minimum de deux années académiques ou 18 mois consécutifs à l'Université de Toronto, cours pour lequel les examens d'entrée sont prévus seulement en juillet 1969.

Le chef adjoint du parti libéral de l'Ontario, M. Vernon Signer, s'est élevé contre ce qu'il a appelé ce "non-sens". "Si le Collège persiste dans cette attitude, il prive en fait un certain nombre de gens à leur droit aux soins dentaires adéquats, parce qu'il y a pénurie de dentistes dans la province", a-t-il dit.

Pour sa part, le doyen de l'Ecole d'art dentaire de l'Université de Toronto le Dr Roy G. Ellis insiste pour dire que plusieurs dentistes européens ont besoin d'un diplôme nord-américain avant de pratiquer dans la province.

Quelque 30 médecins récemment arrivés de Tchécoslovaquie dans les mêmes conditions font face au même problème en ce qui a trait au permis de pratique en Ontario. Quelques-uns ont pu trouver un emploi soit dans la recherche, soit comme commis médicaux.

C'était une des recommandations de la Commission McRuer sur les droits civiques en Ontario que la loi gouvernant la pratique professionnelle soit uniformisée pour toutes les professions. Un projet de loi en ce sens doit être présenté à l'Assemblée législative de Toronto l'an prochain par le procureur général.

Pendant ce temps, 21 Tchèques actuellement employés à un projet technique dans l'Etat de Bihar en Inde ont reçu la permission des autorités canadiennes d'émigrer dans notre pays, selon le Haut-Commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Pour leur part, les autorités de l'ambassade tchèque ont renoncé à convaincre les intéressés de changer d'idée.

Les chirurgiens-dentistes interviennent

Le Dr Jan Vavra, arrivé récemment de la Tchécoslovaquie avec sa femme Irena et son fils de 3 ans, Jan (notre photo) a appris qu'il ne pourra remplacer l'unique dentiste de Hearst, dans le nord de l'Ontario. Le Collège des chirurgiens-dentistes de l'Ontario exige en effet que le Dr Vavra, qui a six ans et demi de pratique comme dentiste à Prague, fasse deux ou trois années supplémentaires à l'université avant de pratiquer en Ontario. Le Dr Vavra, qui parle l'anglais couramment, a entre-temps trouvé un emploi de commis à $75 par semaine dans un hôpital de Toronto.

RECHERCHEZ
ce symbole
qui identifie
le véritable
fromage fondu
gruyère d'origine Suisse
IMPORTED SWITZERLAND

L'entente de non-maraudage n'est pas signée

L'entente visant à prévenir le maraudage et à réglementer les luttes intersyndicales entre les centrales ouvrières du Canada a été mise en question après que les bureaux de direction eurent accordé leur appui de principe à un projet le 30 juillet dernier.

Les dirigeants syndicaux se sont réunis hier pour étudier un "nouveau" projet soumis par la Fédération des travailleurs du Québec et le Congrès du travail du Canada. Participaient aux entretiens également, les dirigeants de la Confédération des syndicats nationaux et de la Corporation des enseignants du Québec.

On n'a pas dévoilé les points de divergence qui ne seraient pas fondamentales, selon des porte-parole de la FTQ. C'est le CTC qui avait soulevé certaines difficultés et qui avait demandé à son affilié, la FTQ, de revenir sur certains points.

Cela apparait comme une procédure normale, puisqu'il avait été convenu que les dirigeants des diverses centrales soumettraient aux instances supérieures de leurs mouvements respectifs le projet d'entente pour y apporter des amendements ou l'adopter comme libellé.

COURS de CONVERSATION
ANGLAISE
Enseignement audio-visuel avec laboratoire
en studio ou à la maison
COLLÈGE CANADIEN du BILINGUISME
4956, rue HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
FACILITES DE PAIEMENT. VOUS POUVEZ SUIVRE VOTRE COURS MAINTENANT ET PAYER PLUS TARD.
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation).
☐ en studio ☐ à domicile
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 9-10-68

CBF RADIO-CANADA 690
DIFFUSE POUR VOUS

AVENTURES
les vrais et faux dangers en voyage
Nicole et Daniel Bertolino
répondent aux questions des jeunes
861-9796
CE SOIR 19 HEURES
●
récital de
OSCAR PETERSON
LES MERCREDIS
DE LA MUSIQUE
CE SOIR 21 HEURES

Woolco

DOUILLETS ANTI-FROID EN FIBRE ACRYLIQUE

A. **Ensembles écharpe et béret pour dames et juniors.** Tricot vannerie de fibre acrylique. Echarpe : 60" long, 6" large avec bords frangés. Béret avec pompon. Ton Or, Ivoire, Epinette, Brun Foncé ou Noir. **ensemble** 3.84

B. **Bérets pour dames et juniors.** Tricot de fibre acrylique, torsades fantaisie. Noir, Vert, Blanc, Marine, Rouille, Brun. **chacun,** 1.94

C. **Tuques rayées à longue queue** pour Juniors. Tricot de fibre acrylique deux tons en Marine, Vert, Turquoise, Brun ou Rouge. **chacune,** 2.94

D. **Tuques pour dames et Juniors.** Tricot gonflant de fibre acrylique, quadrillés aux couleurs vives : Vert/Beige, Brun/Beige, Marine/Beige. **chacune,** 2.94

E. **Tuques pour fillettes.** Tricot gonflant de fibre acrylique, motifs fantaisie multicolores. Ecarlate, Brun ou Bleu Roi. **chacune,** 1.94

F. **Tuques genre casque pour Juniors.** Modèle fermé sous le menton par 2 boutons, Fibre acrylique en Blanc, Noir, Ton Or, Vert, Turquoise ou Cuivre. **chacune,** 1.94

G. **Tuques à longue queue pour Juniors et fillettes.** Dessins jacquard ou fantaisie multicolores. Pin Français, Blanc, Brun, Marine, Ecarlate, Noir ou Bleu Roi dans le groupe. **chacune** 2.94

H. **Mitaines Orlon pour dames et jeunes filles.** Dessins fantaisie multicolores, revers de ton uni. Une seule pointure. Ecarlate, Brun, Noir ou Bleu Roi. **paire,** 1.87

J. **Mitaines pour dames et Juniors.** Tricot gonflant de fibre acrylique. Motifs jacquard deux-tons : Ton Or/Bleu, Brun/Orange, Bleu/Blanc, Vert/Rose, Bleu/Noir. **paire,** 1.87

K. **Mintaines fibre acrylique pour dames.** Tricot à effet gaufre. Une seule pointure. Blanc, Noir, Rouge, Brun ou Vert. **paire,** 1.47

L. **Mitaines fibre acrylique pour dames et adolescentes.** Une seule pointure. Tons unis de Blanc, Noir, Rouge, Brun, Kelly ou Ton Or. **paire,** .94

M. **Mitaines fibre acryliue pour garçons et fillettes.** Motifs jacquard. Longs revers. Une seule pointure. Marine, Brun, Rouge ou Vert. **paire,** .94

N. **Mitaines fibre acrylique pour jeunes filles.** Tricot à effet gaufre. Tons unis de Blanc, Brun Foncé, Marine, Rouge, Vert Bouteille. Une seule pointure. **paire,** 1.27

O. **Gants fibre acrylique pour fillettes.** Tricot fin, motifs de pois sur le dos de la main. Bleu Roi/Noir, Ecarlate/Marine, Brun/Vert. Pour âges 6 à 11. **paire,** .94

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin
OUVERT MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 10

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 10
BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Champlain

L'affaire Citroën dépasse la France

laurent Lauzier

Le conflit qui oppose maintenant la société Citroën au gouvernement français indique une fois de plus que la pratique du nationalisme économique est largement dépassée par l'évolution qui transforme les exigences économiques non seulement en Europe mais encore à travers le monde.

Le problème qui est à l'origine du conflit est relativement simple. La direction de Citroën estime que l'association à Fiat, association qui a d'ailleurs reçu l'approbation des deux sociétés en cause, est devenue nécessaire pour assurer la survie des constructeurs indépendants de véhicules en Europe. Le gouvernement français rejette cette évolution, affirmant que le problème de Citroën doit être solutionné dans un contexte de réorganisation nationale, sans préciser cependant quelle devrait être cette réorganisation.

• • •

Ce n'est sans doute pas à nous de porter un jugement sur la valeur des deux solutions proposées. Les arguments invoqués par les deux parties en cause sont simplement logiques si on considère les fins poursuivies. Il reste néanmoins fort intéressant d'examiner le phénomène nouveau qui se développe dans l'économie française parce qu'il souligne avec une évidence nouvelle à quelles difficultés se heurtera le gouvernement français si ce dernier persiste à vouloir donner des solutions politiques à des problèmes qui sont strictement de nature économique.

Il est assez visible, en effet, que depuis son entrée dans le Marché commun la France n'a pas complètement accepté les exigences qui se manifestent au sein de ce puissant bloc économique. Lié par les accords de Rome, le gouvernement français a toujours cherché à protéger ses intérêts nationaux au sein de la Communauté européenne. Autrement dit, la France s'efforce d'imposer ses vues politiques à toute l'Europe et même au reste du monde alors qu'économiquement elle est de plus en plus soumise à cette unité commerciale et industrielle qui constitue l'objectif premier du Marché commun.

• • •

Le caractère nationaliste de la politique économique française n'est pas uniquement visible à l'échelle du Marché commun, il se manifeste surtout dans les relations que la France entretient avec d'autres pays, notamment les Etats-Unis. Il suffit pour le prouver de rappeler la lutte faite au dollar le printemps dernier et tout récemment le refus de la France de reconnaître la valeur de la solution proposée au problème des liquidités internationales par la création des droits de tirage spéciaux. Dans bien des domaines, la France fait ainsi cavalier seul, se refusant toujours de reconnaître que l'évolution économique actuelle est beaucoup plus forte que les théories politiques.

Le France réussira-t-elle à maintenir cette position de lutte ouverte à l'égard des exigences économiques nouvelles qui se manifestent non seulement en Europe mais encore à travers le monde? Elle pourra peut-être empêcher, pour satisfaire une certaine fierté nationale, cette alliance projetée de Citroën et de Fiat, mais elle ne saurait freiner seule l'évolution de l'économie moderne qui tend de plus en plus vers la formation de grandes unités internationales de production. L'affaire Citroën prend donc une ampleur et surtout une signification qui intéressent non seulement l'Europe mais encore le bloc nord-américain, et admettons-le, très fortement le Québec.

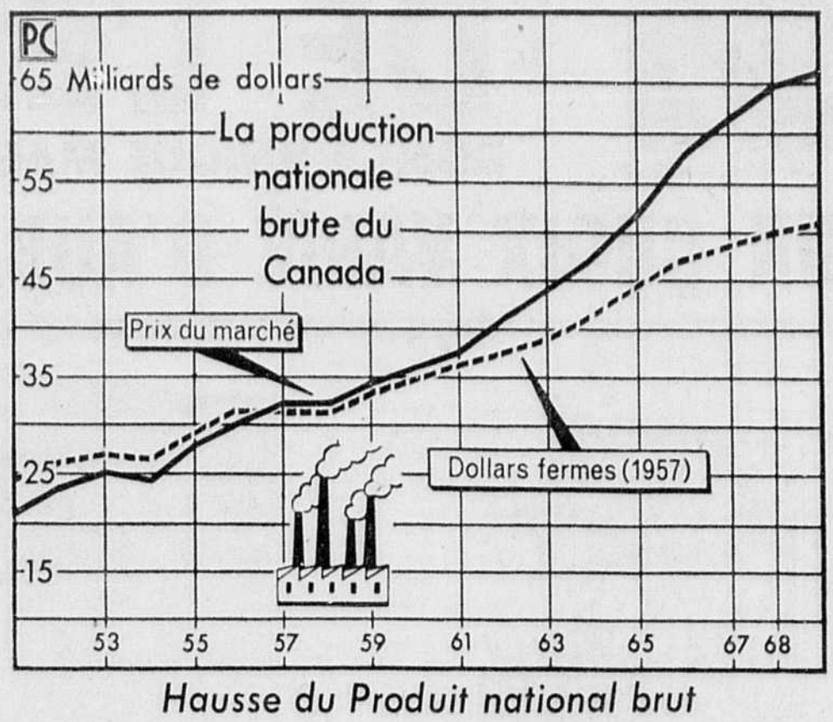

Hausse du Produit national brut

Le produit national brut du Canada, total des biens et services produits par l'économie, s'établissait à un taux annuel de $66,396,000,000 durant avril, mai et juin de cette année, au regard de $62,072,000,000 au cours de la période correspondante de l'an dernier, selon des statistiques publiées par le Bureau fédéral de la statistique. Le graphique indique le taux de croissance du PNB en termes de dollars fermes de 1957.

Citroën prend position : Fiat ou rien du tout

PARIS (AFP) — Les premières indications données par le ministre italien de l'Industrie au sujet du protocole d'accord Citroën-Fiat montrent que l'entente entre les deux firmes pourrait prendre la forme d'un accord de coopération, sauvegardant leur autonomie.

C'est, estiment les observateurs à Paris, en dehors d'une "solution nationale" à l'affaire Citroën, la formule qui paraît la plus apte à recueillir un accord du gouvernement français.

Pour l'instant, le dossier est toujours à l'Elysée sans que l'on sache si la "décision d'orientation", arrêtée samedi en conseil ministériel, a été remise en cause par la prise de position publiée lundi par le constructeur français: "Fiat ou rien".

Dans sa mise au point, la société Citroën affirme sa conviction "que seule une entente conclue dans le cadre du Marché commun européen peut apporter une solution au problème. Le processus engagé semble irréversible: l'automobile européenne se fera avec ou sans la France". Citroën souhaite qu'elle se fasse avec. Il n'est donc pas question pour la société française de "solution de remplacement".

La N.-Zélande recherche des marchés aux USA

WASHINGTON (AFP) — Le premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Keith Holyoake, entame aujourd'hui une visite officielle de trois jours aux Etats-Unis, qui débordera largement du cadre vietnamien sur toute l'actualité internationale et les relations économiques entre les deux pays.

La question vietnamienne, sous tous ses aspects politiques et militaires, fera l'objet d'un large échange de vues entre le président Johnson et le premier ministre. On ignore toutefois si les perspectives d'une nouvelle conférence au sommet des sept alliés dans le conflit seront évoquées au cours de leurs entretiens.

Les milieux officiels américains affichent pour leur part une certaine indifférence à ce sujet, due sans doute au peu d'empressement des dirigeants des six autres pays à s'asseoir autour de la table de conférence avec un chef de l'exécutif dont le mandat expire dans trois mois.

La question de l'arrêt total des bombardements américains du Nord-Vietnam sera sans doute examinée par M. Johnson et le premier ministre néo-zélandais mais, de l'avis des milieux informés, la discussion n'ira pas au-delà d'une réaffirmation de la position des deux hommes d'Etat.

La croissance de l'économie du pays s'améliorera l'an prochain — Allan Beckett

par Roger MARCEAU

Un économiste torontois a exprimé, hier, devant les membres de la section montréalaise de l'American Marketing Association son optimisme concernant les perspectives économiques canadiennes pour l'année 1969.

Selon M. W. Allan Beckett, un ancien fonctionnaire et professeur qui agit maintenant aussi bien comme conseiller de l'entreprise privée que de nos gouvernements, l'optimisme s'est accru au cours de 1968, et l'économie canadienne connait actuellement une nouvelle croissance qui fait suite à deux années de ralentissement.

L'économiste estime que l'année 1969 devrait être une année de croissance normale avec un taux réel d'au moins 5 pour cent, ce qui est sensiblement supérieur au taux enregistré dans le passé récent.

M. Beckett est confiant qu'au cours de l'année prochaine, les pressions inflationnistes, qui ont constitué au cours des dernières années un objet majeur d'inquiétude, auront tendance à s'atténuer constamment à mesure que nous avancerons dans l'année.

D'autre part, la position du Canada concernant les coûts s'améliore; cette année, le pays a déjà connu une amélioration importante, estime l'économiste.

On constate aussi une amélioration notable dans le secteur de la balance des paiements, amélioration qu'il qualifie comme une des plus importantes dans la période d'après-guerre.

M. Beckett croit aussi que le gouvernement présente maintenant un ensemble de politiques économiques qui sont bonnes, et que cela aura de bons résultats. Il a cependant exprimé une réserve concernant les politiques monétaires et fiscales qui, dans l'avenir, pourraient ne pas fonctionner aussi bien que dans l'immédiat.

Une attitude de "boy scout"

Le professeur Melville H. Watkins a d'autre part, déclaré dans un exposé sur la propriété étrangère des entreprises canadiennes que la politique des directives (guidelines) de l'ancien ministre du Commerce, M. Robert Winters, est une attitude de "boy scout". On sait que ces directives visaient à faire de bons citoyens des sociétés étrangères établies au pays.

Il estime qu'une politique économique nationale est essentielle si le Canada veut bénéficier pleinement des investissements directs étrangers. "L'absence de politique ou une mauvaise politique dans ce domaine, dit-il, signifie simplement que nous devrons supporter le coût politique de la propriété étrangère de nos entreprises sans être assuré d'en bénéficier pleinement sur le plan économique".

En ce qui concerne l'investissement des Canadiens dans des entreprises nationales, M. Watkins qui a dirigé les travaux du rapport qui porte son nom et qui fut commandé par l'ancien ministre Walter Gordon, a mentionné qu'il ne suffit pas de dire qu'il faut encourager les Canadiens à investir dans nos sociétés; selon lui, il faut être bien plus spécifiques.

Le professeur a également exprimé sa satisfaction de voir que le gouvernement fédéral a l'intention de présenter un projet de loi en vue de la création au pays d'une société de développement (Canada Development Corporation), initiative qui a jusqu'à maintenant été fortement critiquée dans les milieux d'affaires.

Selon M. Watkins, cette société de développement offre de grandes possibilités en permettant aux Canadiens de participer davantage au développement du pays. Il estime que cette recommandation est la plus importante de tout le rapport qu'il a présenté il y a quelques mois.

Les obstacles au commerce

Un autre participant à cette journée d'études sur le Canada dans l'économie mondiale, le sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce à Ottawa, M. Maurice Schwarzman, a déclaré que dans le domaine du commerce, la politique continuera à viser à réduire les barrières commerciales et tarifaires.

Pour lui, la question n'est pas tellement de savoir s'il doit y avoir des réductions de tarifs, mais plutôt de savoir quand et comment les réaliser, quels produits doivent-elles toucher, quels pays doivent en bénéficier et quels taux établir?

Enfin, le ministre des Travaux publics du Canada, M. Arthur Laing, a parlé des perspectives pour les années '70. Il a souligné qu'il faut mieux connaître le pays et en être fier. Il estime que la situation actuelle pose un problème le transport tout comme à l'époque où les explorateurs québécois Montréal pour s'aventurer dans les vastes territoires de l'Ouest.

Les producteurs de blé tentent d'éliminer la guerre des prix

LONDRES (PC) — Une série de discussions confidentielles est actuellement en cours en vue de tenter de réduire et peut-être éliminer une guerre de prix serrée qui a pris naissance pour les ventes de blé sur les marchés mondiaux, après la signature du récent accord international sur le blé.

Bien que les participants à ces conversations aient décliné tout commentaire, des informateurs ont signalé que les pourparlers en cours constituent la suite et le prolongement des discussions récentes qui ont pris place à Canberra, Australie, entre les principaux exportateurs.

Ils indiquent qu'un chapitre important des négociations est constitué par la réunion en cours du comité de révision des prix qui groupe 16 nations et siège sous la présidence de M. Claude Hudson, directeur général de la section économique du ministère canadien de l'Agriculture.

L'accord international sur les céréales qui est entré en vigueur en juillet dernier a fixé des prix-plancher plus élevés que le précédent pour certaines qualités de blé mais n'a pas inclus toutes les qualités. Il a aussi laissé la porte ouverte à la guerre des prix par le biais de concessions spéciales sur les taux de transport sur terre ou sur mer.

Les informateurs ont déclaré que les conversations en cours tendent à étendre les prix-plancher à toutes les catégories de blé, ainsi qu'à resserrer le contrôle sur les frais de transport.

Participent aux conversations, outre M. Hudson, deux membres de l'office canadien du blé: MM. G.N. Vogel et D.H. Treleaven. Une autre personnalité canadienne est M. William Miner, en charge de la section agricole du ministère du Commerce.

Les membres du comité de révision des prix comprennent d'importants pays exportateurs de blé comme le Canada, l'Australie, les Etats-Unis et l'Argentine. Font également partie du comité des pays importateurs comme la Grande-Bretagne, l'Inde et le Japon.

Le Japon est un gros acheteur de blé et comme les excédents de stocks s'accumulent chez les producteurs, la lutte tend à se concentrer sur ce client et l'on a fait mention de prix coupés à son sujet.

La France est un exportateur de blé relativement modeste mais elle a essayé de s'implanter au Japon, dont les fournisseurs habituels sont le Canada, les Etats-Unis et l'Australie. Certains ont signalé que les ventes françaises avaient été effectuées à l'aide de concessions plutôt évidentes sur les taux de transport.

La consommation de cigarettes

Les campagnes contre les cigarettes ont amené les fumeurs à choisir des cigarettes contenant moins de nicotine et de goudron plutôt qu'une baisse de la consommation au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis, mentionne un rapport de la FAO (Food and Agricultural Organisation), un organisme des Nations Unies. La consommation s'est accrue de 40 pour cent dans les pays développés et de 50 pour cent dans les pays en voie de développement. La tendance est à la préférence des cigarettes à filtres.

Québec a emprunté en Europe $150 millions depuis le mois d'avril

Au cours des six derniers mois, Québec a emprunté sur les marchés financiers européens la somme de $150 millions. Ces emprunts ont été effectués en euro-dollars et en marks.

Le Québec a été un leader au Canada dans cette politique d'emprunt sur les marchés financiers d'Europe, a déclaré devant l'American Marketing Association, M. Pierre Goyette, sous-ministre adjoint des Finances, qui présentait un exposé en remplacement de M. Dozois.

M. Goyette a cependant souligné que la majeure partie des emprunts faits par le Québec le sont aux Etats-Unis qui constituent une source considérable de capitaux. Mentionnant les restrictions que les Américains ont imposé récemment sur les sorties de capitaux, restrictions auxquelles le Canada n'est pas assujetti, il a cependant souligné le besoin de diversifier nos sources d'emprunts.

L'exposé présenté au nom de M. Dozois portait sur la place du Québec dans l'économie mondiale. Il a notamment déclaré, outre les remarques concernant les marchés financiers, que le Québec doit faire des efforts importants en vue d'accroître sa part des marchés commerciaux du monde, de façon à stimuler l'économie de la province.

A ce sujet, il a mentionné le travail considérable réalisé par les délégations du Québec à l'étranger au cours des dernières années.

Tout en cherchant à obtenir une place importante sur les marchés mondiaux, le ministre estime qu'il fait aussi améliorer notre position sur les marchés canadiens qui absorbent une part appréciable de notre production.

Il a invité les diverses entreprises du Québec à se concentrer afin de pouvoir mieux affronter la concurrence. Il a ajouté qu'elles ne peuvent survivre sans l'apport de la nouvelle technologie.

BLACKWOOD HODGE

M. Howard Holcomb

M. R. Thacker, vice-président et gérant général de Blackwood Hodge Quebec Ltd., vient d'annoncer la nomination de M. C. Howard Holcomb au poste de gérant général des ventes pour la province de Québec. M. Holcomb a poursuivi ses études à Montréal et possède une vaste expérience dans l'industrie d'équipement de construction. Il était auparavant gérant de succursale chez Blackwood Hodge à Ottawa.

Investissement français important dans l'Ouest

CALGARY (PC) — La société Western Decalta Petroleum a annoncé hier qu'elle administrera le programme d'investissement au Canada de deux compagnies françaises.

M. C. S. Lee, président de Western Decalta, a précisé que les deux entreprises françaises investiront conjointement environ $2,000,000 par année dans l'industrie canadienne de production du pétrole, au cours des deux prochaines années.

Petrorep est une filiale d'exploration et de production du groupe français Petrofrance, qui possède des intérêts directs et indirects dans la production, le raffinage, la commercialisation et le transport de produits pétroliers en Europe.

Corexcal est une filiale de trois sociétés françaises, Coparex, Finarep et Genarep, détenant des intérêts discrets et indirects dans les pétroles, dans diverses parties du monde.

LE PREMIER CHOIX de tout porte feuille.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

ÉMISSION 1968 / 69

Encore plus profitables rendement moyen de 6.75%.

- Encaissables plus l'intérêt n'importe quand.
- une occasion de réaliser plus du double de votre placement à l'échéance.
- disponibles en coupures de $50 à $50,000.
- achat au comptant ou par mensualités.

Placez votre commande *immédiatement*

Wood Gundy Valeurs Limitée

1, Place Ville-Marie, Montréal 2
Téléphone: 866-8321

CALVERT DU CANADA LTEE

M. PETER A. CROSSGROVE

M. J. R. Wilson, vice-président de Calvert du Canada Ltée, annonce la nomination de M. Peter A. Crossgrove, B. Comm., M.B.A., au poste de gérant général des ventes de la compagnie. En ses nouvelles fonctions, M. Crossgrove sera responsable des ventes de toutes les marques mises en marché par Calvert du Canada. Il aura ses bureaux à Montréal.

THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED

Avis de dividende

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de vingt-sept cents et demi (27½¢) par action pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre 1968 (représentant un taux de un dollar et dix cents par action par année), a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur au pair de la Compagnie. Ce dividende est payable en argent canadien le 2 janvier 1969 aux actionnaires enregistrés le 2 décembre 1968 à la fermeture des bureaux.

G. W. K. MACDONALD, secrétaire.

Toronto,
le 4 octobre 1968.

Sogemines Limited— Brockville Chemical

M. C. A. Vandendries

M. A. Lambert

Sogemines Limited annonce les nominations suivantes à sa division chimique, Brockville Chemical Industries Limited.

M. A. Lambert, ancien vice-président au conseil d'administration est nommé président et administrateur en chef de Brockville Chemical Industries Limited. M. Lambert entra au service de Brockville Chemical en octobre, 1967, après avoir été président de International Fertilizers Limited.

Le Dr C. A. Vandendries, ancien président de Brockville Chemical Industries Limited, est nommé président du conseil d'administration. Ces nominations entrent en vigueur immédiatement.

De passage à Toronto, Montréal, Ottawa ou Brockville?

C'est au Skyline qu'il faut descendre. Dans chacune de ces villes, il y a un hôtel Skyline où l'on vous fera bon accueil. Service efficace; chambres climatisées munies de la télé; piscines; divertissements de premier choix et repas de gourmet. Vaste stationnement intérieur. Descendez au Skyline lors de votre prochaine visite à Toronto, Montréal, Ottawa ou Brockville. Pour réserver ou pour obtenir des renseignements, composez 342-2262 (Montréal). Soyez des nôtres bientôt.

SKYLINE HOTELS

La Chaîne Canadienne
TORONTO • MONTREAL • BROCKVILLE • OTTAWA

Ci-haut, le Skyline d'Ottawa

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	500	8⅛	8⅛	8⅛
Aican	—	27¾	27½	—
Alcan 4¼	—	34½	34¼	—
Algoma	—	20¾	20⅝	—
Anglo CP	—	6	5⅞	—
Argus	—	16⅞	16⅞	—
Arg C pr	—	12	12	—
Asbestos	—	25	24½	—
A Sug	—	7	6⅞	—
Bq CN	—	13	12⅝	—
Bq Imp-C	800	18¼	18	18
Bq de Mont	—	15	14⅝	—
Bq N-E	—	21⅞	21¾	—
Bq Provinciale	—	9½	9¼	—
Bq Royale	2000	22	22	22
Bq Tor-D	—	18½	18⅜	—
Bell Phone	—	45⅞	45½	—
Brazil	300	19¼	19¼	19¼
BA Oil	—	47¼	44½	—
BC Forest	—	24¼	24	—
BC Phone	—	64½	64½	—
Brinco	1000	5⅛	5⅛	5⅛
Bruck B	—	15	15	—
CAE	—	9¾	9⅝	—
Cal Pow	—	26¼	26	—
Can Cem	—	36	35½	—
CD Sugar	—	34	33¾	—
C Park 'N'	—	22	22	—
Can Steam	—	31½	31½	—
C Brew	1000	9⅝	9⅝	9⅝
C Br Al (A)	—	19¼	19¼	—
C Bronze Pr	—	83	83	—
C Int Urb	—	36¼	36¼	—
C.P.I. wts	1000	565	565	565
C Hydroc	—	25	25	—
C I L	—	15¼	15	—
CI Pow	—	28½	28⅜	—
C Inter	—	10⅛	10	—
CP	200	69	69	69
C Refract	—	12	12	—
C Marconi	—	8	7⅞	—
CP	200	69	69	69
CPI Pr	—	28⅛	27¾	—
C Refract	—	12	12	—
Cdn Tire (A)	—	55¼	55	—
C Vickers	—	11	11	—
Canron	—	19¾	19½	—
Central Del	—	17¼	16¾	—
Chemcell	700	11¼	11¼	11¼
Cal Dell	—	440	440	—
Cominco	—	33¼	32½	—
Cons Bath	—	19½	19¼	—
Cons Text	—	15	14½	—
Corby A	—	36	35	—
Cr Zell A	—	20	20	—
Crush Int	—	22	22	—
Denault A	—	17⅞	17⅞	—
Denison	—	76	76	—
Dist Seag	—	48½	48¼	—
D Bridge	200	17⅝	17⅝	17⅝
D Corset	—	11½	11½	—
Do Fasco	—	22½	21½	—
D Glass	—	13¾	13½	—
D Stores	500	17¼	17¼	17¼
Domtar	—	12⅛	12	—
D Text	—	17⅞	17⅝	—
Donohue	—	6⅝	6⅛	—
Donohue Pr	—	19	19	—
Du Pont	—	36¾	36	—
Enamel A	—	5	5	—
Falcon	—	99	98¾	—
Famous Play	200	66½	66½	66½
Fin Collection	—	23	22	—
Fraser	—	18	18	—
Fr Pete	—	845	825	—
Glengair	—	290	280	—
GL Paper	—	21¾	21¾	—
Harding (A)	—	17	16¾	—
Hawk Sidd	—	450	430	—
Home (A)	200	28¼	28¼	28¼
Home (B)	—	30	29½	—
Horne Pf	1000	415	415	415
Hud Bay M	—	67½	66	—
Husky Oil	—	25	24¾	—
Imp Oil	—	85¾	83¾	—
Imp Tob	200	17¼	17¼	17¼
Ind Accep	—	26⅝	25½	—
Inac wts	—	10⅛	10	—
Int Nickel	—	43¾	43¼	—
Int Pap	—	38	38	—
Int Util	500	49¼	49¼	49¼
Int Util pr	—	49¼	49¼	—
Inter PL	—	22¾	22½	—
Invest Gr "A"	—	10¼	10¼	—
Jamaica PS	—	75	73	—
Labatt	—	19	19	—
Labatt pr	—	23¾	23½	—
Lamontagne "7A"	—	460	460	—
Laur Fin	300	7	7	7
Laur. F 2.00	—	22¼	22¼	—
Levy	—	31¼	30½	—
Lewis	—	14⅝	14⅝	—
Lobaiw (A/	—	9½	9½	—
Lobaiw (B)	—	9¾	9⅝	—
Loeb M	—	13	12¾	—
MacLaren (A)	800	16¾	16¾	16¾
MacLaren (B)	—	16½	16¼	—
Mac Millan	—	26¾	26½	—
Marit Tel	—	18⅝	18⅝	—
Markborough	—	8¾	8¾	—
Massey F	200	19½	19½	19½
Meichers	700	12	11⅞	12
Marche Union	—	11	10⅞	—
Met Stores	—	47	47	—
MPG Inv	—	5¼	5¼	—
Molson (A)	200	27¾	27¾	27¾
Molson (B)	300	27½	27½	27½
Moore Corp	200	29½	29½	29½
MorseR A	—	18½	18⅜	—
Mussens	—	9	9	—
Nat Contain	—	7½	7½	—
Nat Sea	—	8	7½	—
NB Tel	—	13¼	13¼	—
NFLD Light	—	8⅞	8⅞	—
Noranda	500	57½	57½	57½
North C Gas	500	17¼	17¼	17¼
NS Light	500	8⅜	8⅜	8⅜
Ogilvie	—	25½	25⅛	—
Oshawa A	—	36¾	36¼	—
Petrofina	—	18¼	18¼	—
Pac Pete	—	23⅜	23⅜	—
Phillips C	—	9⅝	9⅜	—
Pow Corp	—	12⅜	12⅛	—
Pow C 5	300	13¾	13¾	13¾
Price	200	12¾	12¾	12¾
Price Pr	—	59¾	59¾	—
QN Gas	—	15⅛	14⅞	—
QNG 63 w	—	635	635	—
Que Phone	—	13½	13⅛	—
Radio Eng	700	43⅜	43¼	43¼
Reitman's	—	16	16	—
Rio Algom	—	16	16	—
Reitman's	—	16	16	—
Reitman's A	—	13	13	—
Rio Algom	200	33⅛	33⅛	33⅛
Rolland A	—	7½	7⅛	—
Rothmans	—	26	26	—
Royal Trust	—	22⅜	22	—
St-L Cem A	—	26	26	—
Salada F	200	13¼	13¼	13¼
Royal Trust	3700	105	105	105
Scott LaS	—	30	29½	—
Shell I Pr	900	20¼	20	20¼
Shop Save	900	20½	20	20¼
Simpsons	—	37½	37	—
Simp Sears	—	32¼	32¼	—
Sogemines	—	16⅛	16⅛	—
Steel Can	200	25	25	25
Steinbg A	—	17	16⅞	—
Texaco Can	—	32¾	32½	—
T Grp A	200	12⅛	12⅛	12⅛
Tr-C PL	—	38¼	38	—
Tr Mt PL	—	14	14	—
Triad Oil	—	415	410	—
Trizec	—	21⅝	200	—
Un Corbide	—	22	22	—
U Westburne	—	14	13⅞	—
Velcro	—	49½	49	—
Vlau	200	12¼	12¼	12¼
Wajax	—	32	32	—
Weldwood	—	39½	39	—
	—	20¾	20½	—
W Pac Pd	—	5⅝	5⅝	—
Weston	—	22	21	—
Zeller's	—	16¼	16	—

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Africana	—	72	70	—
Agassiz	—	75	73	—
Alax	1500	14	14	14
Am Metro Ent	—	355	350	—
Baker Talc	—	65	61	—
Barvallee	—	20	19	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Variat. 8 octobre	+ .72	— .81	— .74	+ .22	+ .07
Clôture 8 octobre	186.25	149.27	168.41	177.16	95.21
Haut — 1968	185.53	150.33	171.73	176.94	95.90
Bas — 1968	148.69	119.16	113.50	139.70	66.18
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.46	82.99

titres au comptoir

Source : Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	13	16
Advance RL	4	6
Aconic	1	3
Albatros	15	20
Amal Mng	$	—
Americ	45	50
Amer Chib	*	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Beid Mt.	2½	4
Beacon	16	19
Buma Chib	12	18
Beauport Holding	12	17
Bonaventure	35	45
Bracemac	9	11
Cdn Javelin	18¼	18¾
Chib Asbestos	—	25
Chibtown	35	37
Ciero	15	25
Cuvier	2	5
D' Lesseps	60	70
Dasson	—	10
Doral	1 00	1 25
Dubisson	3	5
Ducros	35	—
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Expo Ungava	60	65
Frebert	16	20
Ganda Silver	6	8
Gaspe Copper	43	45
Gaspesia	30	40
Gibson	2	4
Gold Star	3	6
Grt Lake Nickel	5 25	5 50
Hucamp	60	80
Independant	2	4
Iroquois	5	10
Imperial Miner	18	22
Jack Waite	2	4
Jubilee	55	65
Juma	3	6
Kewagama	5	7
Kukatush	4	5
Lake Beaver	16	18
Mt Cartier	25	35
Leeds Metal	8	11
Little Tex	—	10
Lun Echo	28	32
Madex	10	—
Main Oka	2	7
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Mogar	50	53
Molybid	10	15
Noganda	80	90
Nat Malartic	1 70	1 80
Nemrod	55	65
New Assoc Dev	7	9
New Baska	5	15
New Insco	13	18
New Larie	8	10
New Miller	3	5
New Pascalis	40	50
Nipiron	20	25
Norque	5	8
Nort Beaudulac	18	21
North Shore	68	73
Nouvelle	35	45
Oklend	1	2
Olympus	—	25
Omega	7 00	7 25
Prado	5 25	6 25
Ran Lux	—	25
Que Uranium	70	73
Quejo	4	6
Radio Hill	—	80
Ram Pete	3 40	3 60
Rand Mal	1	3
Seaway	2	4
Scandia Mng	40	45
Thunder Bay	3 00	3 25
Tri Hope	3 50	4 00
Sullico	5 25	6 25
Tri Hope	4 00	4 25
Waco Pete	5	8
Watson Lake	1	3
Weegee	1 80	2 10
Wm Leys	2	4
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kipper and Co.

	Achat	Vente
Baue d'Economie Que	5 25	5 75
B C Molyb wts	6½	7½
Cdn Foreign Sec	13.00	15.00
Cntrol Dynamics	7¾	8¼
Chtd Cdt	9.00	9.50
Computel	40	42
Consol Theo. "A"	6 50	—
Credica	25	60
Crown Life	34½	35½
Electronic A	15¾	15¾
Grenache	3¼	3¾
District Trust	8 00	9 00
East Can Savings	4.50	5.50
Halton and Peel Tr	19½	22
Hamilton Trust	5.50	6.50
Income Life	6.00	7.00
Industrial Life	26	28
I Sustcoms	8¾	9¼
La Prevoyance	18	20
La Stabilitee	4 00	5 00
London Life	60	65
Les Prevoyants	6 00	7 00
Lincoln Trust	4 00	5 00
Marigot Inv	3¾	4½
Marigot wts	1.75	2.50
Nroth West Life	6.50	8.00
NS L Pow	57	—
Id. 4½ priv	65	—
Id 5 priv	35½	—
Nova Scotia Tr	42	—
Paco Corp	5¼	5¾
People Stores	15¾	16¼
Permeatre Corp	31	32
Rapid Date	3½	3¾
Seaboard Life	6.50	8.00
Stadnian Indt	24½	25½
Supersol	4 50	5 50
Soc d'am et de Fid	19 50	21 00
Unican Security	7¼	7¾
Wellington Bk A	1.00	1.50
Zodiac A	2½	2¾

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
8¾, 1er oct.	1969	99½	100
5 , 1er juin	1971	97	97½
7 , 1er avril	1973	100½	101½
5½, 1e oct.	1975	93½	94½
6 , 1er avril	1971	99½	100
3¼, 1er juin	1976	79½	80½
5½, 1er aout	1980	88½	89½
5 , 1er juil	1970	98	98½
6¼, 1er oct	1970	100¾	101¼
4½, 1er sept	1983	77¼	78¼
5¼, 1er mai	1990	83	84
5¾, 1er sept	1992	89	90
4¼ , 1er sept	1972	91¾	92¾
5½, 1er oct	1969	99½	100
7 , 15 juin	1974	100½	101½
6¼, 1e r. d e c.	1973	98½	99½
6½, 15 dec	1969	100¼	100¾
Perpetuels 3		49	52
CNR 2¾, 15 sept	1969	97	97½
CNR 5½, 15 dec	1971	97½	98½
cnr 4, 1er fev	1981	74½	75½
CNR 5¾, 1er jan	1985	88½	89½
CNR 5 , oct	1987	80	81
CNR 6½ 1er oct	1995	97	98

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

AMFC 7½ mars	1990-93	98	99
BC EL 6½ 1 r avr	1990	89	91
Ma Hyd 7¼ aout	1986-88	96½	97½
NBrs 7¾ 2 juil	1988	99½	100½
I.P.E. 7½ 4 janv	1983	96½	97½
NE 7½ 15 juin	1988	98	99
TN 7½ 15 fev.	1988	96½	97½
Ont Hyd 1er av	1992	96	97
Que 7½ 15 jan	1985-88	96½	97
Que 7½ 1er dec	1972-86-89	99	100
Que 7½ 15 mai	1980	98½	99½

MUNICIPALITES

Montr. 7, 1er jan	1992	89	91
TorMet7¼ 1er mai	1988	97	98

CONVERTIBLES

Simpsons 5½	1979	158	—
TC Pipe Line 6	1989	100	102
W Coast x-pan 5½	1988	100	102

INDUSTRIES

		Achat	Vente
Abitibi 7¼	1987	95	97
Alm of Can 4½	1973	88½	89½
Algoma Steel 5¼	1976	83	85
Bq de NE 7	1987	99	101
Bell Phone 6¼	1988	86	88
Bell Phone 7⅛	1991	101	101½
BA Oil 7⅛	1988	98¼	98¾
Can Cem 3¾	1975	80	82
CB Alum 5¼	1980	85	87
C.P.R. 5	1983	78	80
Dom Stores 5½	1976	88	90
Domtar 6¾	1987	88	90
GMAC 6½	1987	85	87
Eaton Accep 5¾	1985	78	80
Imp Oil 7⅜	1988	100	101
I Accept 6¾	1984	97	99
Roy T Mort 6	1975	87	89
Roynat 6¼	1981	86½	88½
Shell Ca 5⅞	1977	88	90
St Low Corp 5	1978	80½	82
Simpsons 4¾	1973	91	93
Triad 4¾	1971	91	93
Weston G 6¾	1987	89	91
Woodward 5¾	1985	84	86

SERVICES PUBLICS

Alberta G T 5¼	198[illegible]	81½	—
Ang Can Tel 6	1983	83¾	—
Bell Phone 5¼	1984	83	—
Bell Phone 7⅜	1991	99½	—
B.C. Tel 6¾	1989	91	—
B.C. Tel 6¾	1992	92	—
Cal Pow 7½	1988	98	—
Cdn Elect 4	1972	86½	—
Consu Gas 5	1978	82½	—
Consu Gas 6½	1979	91½	—
Marit Elect 7¾	1987	99½	—
North C Gas 8	1989	99¼	99¾
Nfld Lt Pow 7¼	1988	99	—
Northern Tel 5¼	1983	82½	—
TC Pipe Line 5.85	1987	82	—
Que Tel 7	198[illegible]	90	81½
Que NG 7	1990	84	—
Union Gas 7¾	1988	99½	100½

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.84	3.10
Andreae Equity	4.06	4.44
All Cdn Com	8.65	9.45
All Cdn Div	10.47	11.44
All Cdn Ven	9.94	10.86
American Growth	7.63	8.34
Associate Investors	5.54	5.60
Beaubran	44.24	48.04
Canada Growth	8.09	8.89
Canada Security	4.82	5.07
Cdn Channing Venture	5.66	6.20
Cdn Gas Energy	13.98	15.32
Cdn Investment Fund	4.46	4.89
Cdn Scudder Fund	20.46	20.46
Cdn Sec Growth	10.00	10.96
Cdn Trusteed	4.75	5.19
Canafund	60.48	63.50
xChase Fund	15.43	16.86
Champion Mutual	8.04	8.74
Collective Mutual	7.79	8.51
Commonwealth Intl	12.90	14.14
Commonwealth Intl Lever	16.24	17.80
xCompetitive Capital	10.71	11.79
Corporate Investors	6.35	6.94
Corporate Inv Stock Fund	5.85	6.39
Diversified Income A	1.58	1.75
Diversified Income B	5.07	5.58
xDividend Shares	4.01	4.40
Dominion Compound	5.04	5.47
xDreyfus	15.90	17.35
Entarea Investment	5.89	6.44
European Growth	8.74	9.55
Executive Fund of Cda	8.46	8.88
Exec Inv Intl Ltd	8.85	9.29
Federated Financial	6.62	7.23
Federated Growth	7.33	8.01
xFidelity Trend	31.91	34.68
Fonds Collectif A	7.60	8.26
Fonds Collectif B	5.11	5.27
Fonds Collectif C	10.04	10.91
Fonds Desjardins A	5.32	—
Fonds Desjardins B	4.36	—
Fraser Fund	12.32	12.38
Gis Compound	11.12	12.16
Gis Income	4.79	5.24
Growth Equity	8.01	8.75
Growth Oil and Gas	22.91	—
Guardian Growth	9.73	—
Harvard	20.36	22.25
Investors Growth	11.87	12.91
Investors Intl Mutual	8.85	9.63
Investors Mutual	5.71	6.21
Keystone Canada	8.86	9.72
xKeystone Cust S-1	23.23	25.34
xKeystone Cust S-4	7.18	7.84
xKeystone Cust K-2	7.70	8.40
Le Fonds P.E.P.	4.21	4.58
xLexington Research	17.46	19.08
Maritime Equity	3.97	4.34
Molson M Fund	5.39	5.85
Mutual Accumulating	5.99	6.55
Mutual Bond	8.70	9.09
Mutual Bond Income	5.02	5.24
Mutual Growth	7.55	8.26
Mutual Income	6.43	7.03
Natrusco	14.23	14.85
Natural Resources	8.19	8.95
xOne William Street	17.81	17.81
Pension Mutual	9.92	10.84
Principal Growth	5.85	6.39
Provident Mutual	7.36	8.01
Prov Stock Fund	6.78	7.37
xPutnam Growth	14.39	15.73
Regent Fund	11.27	12.32
Radisson	4.32	—
Royfund	5.85	6.04
Pret et Rev.	7.94	8.73
Sav Inv Am Pret	12.04	13.23
Spec	11.49	12.63
Taurus	7.62	8.37
xTechnol	10.63	11.59
Timed Investment Fund	6.6[illegible]	7.20
United Accumulative	12.23	13.37
United American	3.19	3.51
United Venture	5.95	6.54
Universal Savings Equity	7.06	7.72
Western Growth	5.81	6.35
York Fund of Canada	4.87	5.92

x—Fonds americains.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix des bestiaux étaient stables mardi aux marchés montréalais. La demande était bonne et le commerce modérément actif.

Arrivages: 354 bêtes à cornes, 237 veaux, 15 porcs, 36 agneaux et moutons.

Les bons **bouvillons** se vendaient de 26.60 à 28, les moyens de 23.50 à 26.50, les communs de 18 à 23.25.

Les bonnes **génisses**, 23.75, les moyennes de 22 à 22.50, les communes de 18.25 à 20.75.

Les bonnes **vaches**, de 19 à 21.50, les moyennes de 17.50 à 19.25, les communes de 16.25 à 17.75, celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de 11 à 16.50.

Les bons **taureaux**, 22.25 à 24.25, les communs et les moyens de 18 à 22.25.

Les bons **veaux**, de 36.50 à 43, les moyens de 31.50 à 36, les communs de 22.50 à 30.50.

Les **porcs** de catégorie A, 31.50.

Les **agneaux** pour l'abattage rituel ont rapporté $38 les cent livres.

du parquet de la bourse

Hausse étroite à l'ouverture à Montréal

La tendance des cours se maintient légèrement en hausse ce matin en début de séance à la **Bourse de Montréal.**

Parmi les variations les plus importantes, Famous Players s'élève de ¾ de point à 66½, Salada Foods de ½ à 13¼, Shop & Save de ⅜ à 20¼ et Traders Group "A" de ⅜ à 12⅛. Price, Melchers et Dominion Stores enregistrent un gain de ¼ chacune, Noranda, Northern Central Gas et Nova Scotia Light de ⅛ chacune.

Laurentide Financ et International Utilities se replient de ⅜ à 7 et 48¼ respectivement. La banque de Commerce et Moore Corp. perdent ¼ chacune.

Dans le secteur minier à la Bourse Canadienne, Chemalloy gagne 20 cents à 5.70 et Miro Mines 2 cents à 25 cents sur un virement de près de 15,000 actions. Subeo gagne 10 cents à 2.14.

* * *

A **Toronto**, le marché est peu actif et les cours évoluent dans une tendance légèrement irrégulière à l'ouverture ce matin.

Aux industrielles, Imperial Oil se replie de ⅝ à 85 et Canadien Pacifique de ¼ à 69. Weston fléchit de ⅜ à 21⅝ et les banques Toronto-Dominion et de N. Ecosse se replient de ⅛ chacune. Aux métaux, Noranda gagne ⅜ à 57½ et Inco perd ¼ à 43½. Les pétroles, dont l'indice avait perdu un peu plus de 2 points hier, se raffermissent légèrement.

* * *

Le New York et l'American Exchanges sont à nouveau fermés aujourd'hui, comme à l'accoutumée les mercredis et ce jusqu'à nouvel ordre.

* * *

PARIS — Nouveau "boom" cet après-midi sur le Crédit Industriel et Commercial et sur le Crédit du Nord qui enregistrent les hausses les plus fortes qu'il y ait eu depuis le début de l'affaire à la fin du mois d'août sur le CIC notamment qui gagne pour le moment 44 francs, la demande était si forte qu'il a fallu plus d'une demi-heure pour le coter. Cette agitation frénétique autour des deux banques contraste avec le marasme qui s'est installé dans le reste du marché. Les autres valeurs, à de rares exceptions près, sont en effet étroitement irrégulières, les effritements étant plus nombreux que les progrès.

La réserve qui domine la tendance générale s'explique pour une bonne part par les incertitudes qui entourent le règlement de l'affaire Fiat-Citroën. Les rumeurs vont bon train et une certaine inquiétude se manifeste dans les milieux financiers à l'égard de cette affaire qui pèse manifestement sur le marché. A part cela, l'or est stable.

newyork

8 OCTOBRE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
ACF 2.20	82	52⅜	51⅛	51⅜	— ½
Addres 1.40	223	90	88¼	89½	+1½
Admirl	96	21½	21¼	21¼	— ⅛
Alcan Al 1	770	26	25⅝	25¾	— ⅛
AllegC .10e	154	21⅞	21⅛	21⅛	— ⅞
AllisChal .50	215	27¼	26½	26⅞	— ⅜
Amerad 3	99	88½	88	88⅜	+ ½
AAirlin .80	493	30⅜	29¾	30	+ ⅛
AmCan 2.20	135	51⅜	51	51	— ⅛
ACyan 1.25	650	32½	31¾	31¾	— ⅜
AHome 1.30	106	58⅛	57⅜	58⅛	+ ⅜
AmMot	1684	13¾	12⅞	13½	+ ¾
AmSmel 3	206	71½	69½	69¾	+ ⅛
Am Std 1	573	41½	40	41	—1
AT T 2.40	2177	55	53⅝	55	+ ¾
AmTob 1.90	136	35	34½	34¾	—
Ampex Cp	216	37¼	36⅜	36¾	—
Anacond 2.50	307	51¼	50	50⅛	— ⅜
Armco 3	117	55¼	54⅜	55⅛	+ ⅜
ArmC 1.40a	66	79⅞	79⅛	79⅞	—
AtlRich 1.80	534	102¾	100⅞	101½	—1¾
Avco 1.20	170	45⅜	44¼	44½	+ ½
Avon 1.40	98	128½	127⅜	128½	+ ½
Babck 1.36	184	38⅛	37¾	38⅛	+ ⅛
BeechAir .75	41	46⅞	45½	46⅝	+1½
Bell H .60	97	67⅞	66¾	67	— ⅝
BenF 1.60	120	48¾	47¼	47½	— ½
BethStl 1.60	333	31⅞	31⅜	31⅝	—
Boing 1.20	328	61⅜	60	60	— ½
Bordn 1.20	117	31⅜	31⅛	31⅜	+ ⅛
BorgWa 1.25	126	33⅜	33	33	—
BosEd 2.08	50	43½	42⅛	42⅛	— ⅛
Brunswk	424	19	18⅝	18¾	—
Bucy 1.20	55	25⅞	25¼	25⅝	— ⅛
Burlin 1.40	66	47¼	47	47	— ½
Burrghs 1	132	238⅛	232⅞	235½	—3¼
CmpRL .45a	35	36	34⅛	36	+1⅛
CmpSoup 1	97	31½	30¾	31⅛	+ ¼
Cdn Brew .40	24	11⅝	10¾	10¾	— ⅝
CPR 3	64	76¼	73	75¼	— ⅝
Cantn .80	134	27¾	27⅛	27¾	+ ⅝
Case JI	237	20⅝	20	20⅛	— ⅝
CatTr 1.20	x219	45⅛	44⅛	44⅜	— ⅝
Celanese 2	62	69¼	68½	68½	— ⅞
Ches Oh 4	43	72¼	72	72	— ⅛
ChrisCrft 1a	126	38⅛	36⅞	37⅜	+ ⅝
Chrysler 2	351	68⅝	67⅜	67½	— ⅝
CitiesSv 2	488	63	60¾	62⅞	+2¼
ClarkE 1.20	92	30	29½	30	+ ¼
ClarkO .60	25	61⅜	60¾	61¾	+ ¾
Clevite 2.10	18	78½	77¼	78¼	+ ⅛
CocaCol 1.20	147	72½	70½	72	+ ½
CBS 1.40b	129	54⅝	53⅝	54	+ ¼
CSalv .70e	37	28⅝	27⅝	28	— ⅜
Com Sat	96	51⅞	50¼	51	— ⅛
ConEds 1.80	318	33¾	33½	33½	— ⅛
Contalnr 1.40	301	43⅝	43¼	43⅜	— ⅛
ContCan 2	65	59⅞	58½	58½	— ¼
CnrData	941	143½	136⅞	143⅜	+5⅝
CopwS 1.20	25	25¼	25	25¼	+ ¼
Crane 1.60	13	48¾	48	48⅝	+ ⅛
Cr Zell 2.20	57	54⅝	54⅛	54⅝	+ ¼
CrucSt 1.20	76	44⅞	44⅜	44⅞	+ ¼
Deere 2	41	56¾	55½	55¾	— ⅛
DennMf .60	10	56¼	55⅝	55⅝	— ⅛
Det Stl .60	99	22¼	21⅝	22¼	+ ⅛
Dome M .80	64	67	65½	66⅛	+2⅛
DowC 2.40	88	82½	81⅜	81½	—1⅜
duPon 3.75e	123	175⅜	173⅝	175	— ¼
EastK .

POUR MIEUX VOUS SERVIR

E. Deaudelin INC.

EPICIER EN GROS

INAUGURE SON NOUVEAU CENTRE DE DISTRIBUTION

11,601 ALBERT-HUDON, MONTREAL-NORD

OÙ S'APPROVISIONNENT LES MARCHES SUIVANTS

L'équipe

EDI — Epiciers Dynamiques Indépendants

CENA

SYMBOLE DE PERFECTION — EN ALIMENTATION

NOUS SOMMES FIERS D'AVOIR CONTRIBUE A CETTE CONSTRUCTION

J. M. MARCEAU INC.

CONSULTANTS INDUSTRIELS

CONSULTANTS EN CONSTRUCTION

3958 EST, BELANGER — SUITE 3

MONTREAL

BON SUCCÈS!

ROY

CAISSE ENREGISTREUSE LTEE

DISTRIBUTEUR DES CAISSES ENREGISTREUSES "NATIONAL"

2361 BOUL. ROSEMONT

MONTREAL

NOUS SOMMES FIERS D'AVOIR CONTRIBUE A CETTE CONSTRUCTION

BGL

INGENIEURS ET CONSTRUCTEURS LTEE

700 CHEMIN COTE-DES-NEIGES

MONTREAL

Meilleurs voeux de succès

SCHAEFER

CANADA LIMITED

Fournisseur de l'équipement frigorifique des services automates

"RAPIDO"

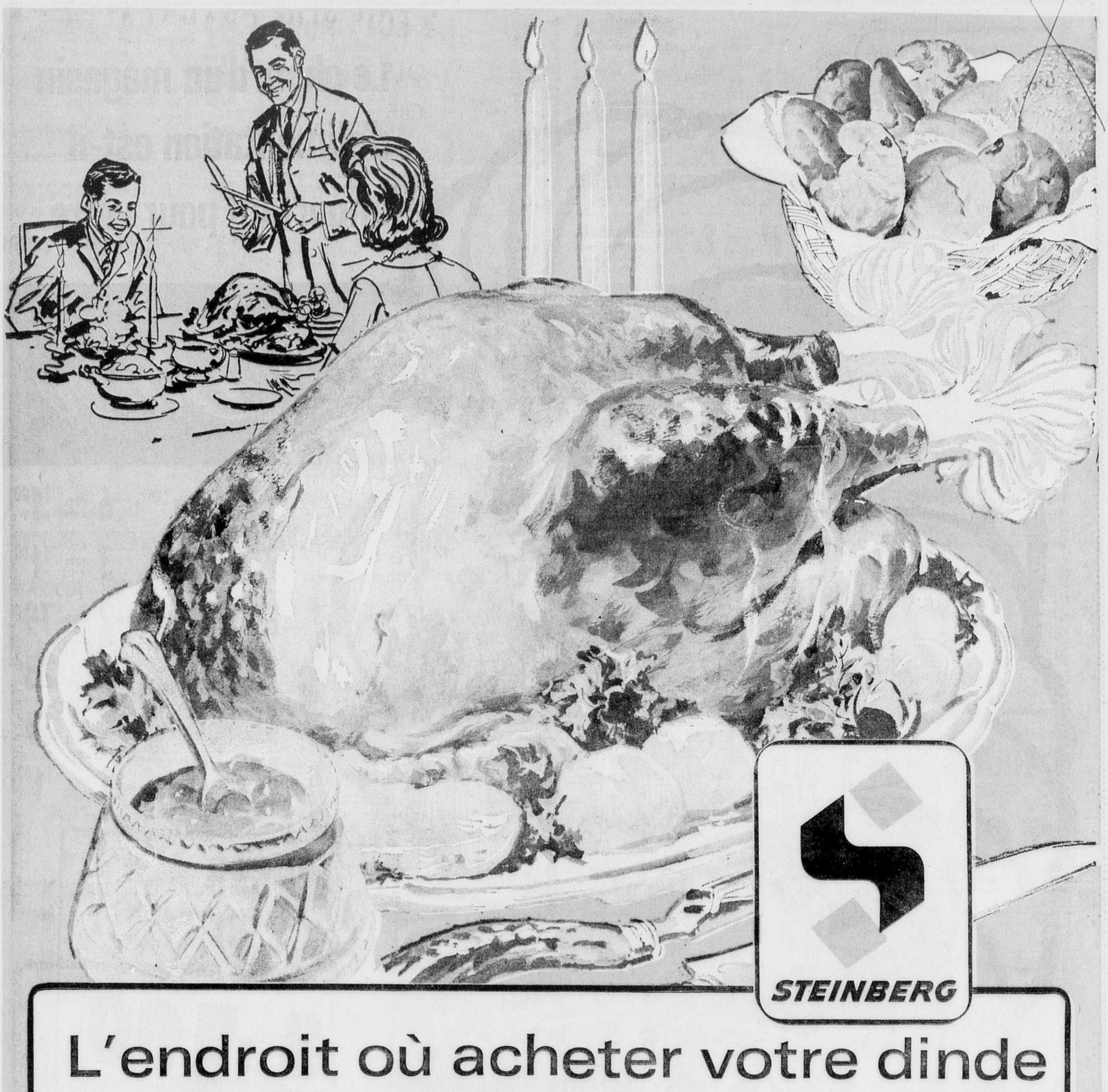

STEINBERG

L'endroit où acheter votre dinde *d'Action de Grâces* importe-t-il vraiment? Et comment donc!

Que vous donniez un dîner intime ou élaboré pour l'Action de Grâces, nous avons la dinde fraîche ou congelée qui correspond à vos besoins. Chez Steinberg, vous trouverez le plus vaste choix de dindes portant toutes la fameuse garantie sans condition de Steinberg ou argent remis. Nous avons des dindes convenant à tous les goûts, à tous les budgets. Venez chez Steinberg, là où la variété et les bas prix dominent. Quelle agréable différence, vous verrez.

CHOIX COMPLET DE DINDES "BUTTERBALL" SWIFT OU DINDES FRAICHES DISPONIBLES A PRIX LEGEREMENT PLUS ELEVES.

DINDES

JEUNES ET TENDRES, CATEGORIE CANADA "A"
ENTIEREMENT NETTOYEES, PAQUETEES A VIDE

POIDS MOYEN DE 5 A 9 LB

la lb **39¢**

Poulet frais Poids moyen de 2 à 3 lb **39¢**
Jeune, tendre, cat. Canada "A"

Petites poules au riz ch. **89¢**
3 pour seul. $2.59

Canard du Lac Brome. La lb **69¢**
Catégorie Canada "A", inspecté par le gouvernement

Crevettes Blue Water **69¢**
Dans une pâte à frire, pqt 6 oz

Tranches de JAMBON La lb **79¢**
Coupe du centre

Pizza Steinberg 1 lb 8 oz **99¢**
Toute garnie

Saucisses de Porc La lb **55¢**
Fraîches Steinberg

Cocktail de **Crevettes 3/99¢**
Marque Sau Sea (Pot de 4 oz) pour

Rôtissoire en acier émaillé
OVALE, PRIX HABITUEL $2.79 CHACUNE **2.19**

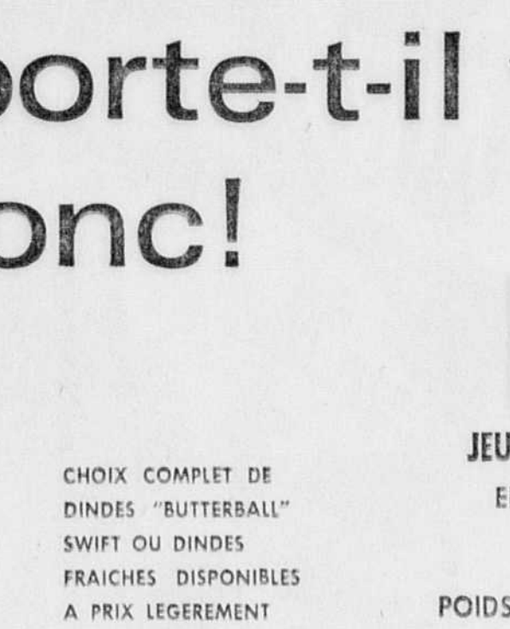

JAMBON

ENTIEREMENT CUIT, PRET A MANGER
DECOUENNE, DEGRAISSE, JARRET COURT

la lb **63¢**

9 autres pages remplies de formidables économies

STEINBERG

Le choix d'un magasin d'alimentation est-il important pour votre...

Dîner

GELEE EN POUDRE VARIEE. SHIRRIFF — 6 PQTS 5 OZ — $1.00

FLOCONS DE MAIS KELLOGG, EPARGNEZ 5¢ — 3 PQTS 12 OZ — $1.00

RIZ DAINTY INSTANTANE, VARIETES DIVERSES EPARGNEZ 3¢ — 2 PQTS 12 OZ — 79¢

BETTERAVES MARINEES ORCHARD KING, EPARGNEZ 6¢ — POT 24 OZ — 23¢

OLIVES FARCIES "QUEEN" DE CORONATION EPARGNEZ 10¢ — POT 15 OZ — 69¢

PAIN DE VIANDE AMBASSADOR, EPARGNEZ 17¢ — 3 BTES 12 OZ — $1.00

GINGER ALE ICE CASTLE

SAVOUREUX ET RAFRAICHISSANT

8 BOUT. 30 oz (CONTENU SEULEMENT) $1.00

BRIDGE MIXTURE DE LOWNEY, EPARGNEZ 4¢ — PAQUET 12 OZ — 45¢

ARACHIDES ESPAGNOLES CROQUANTES STEINBERG — BOITE 14 OZ — 59¢

NOIX D'ACAJOU FRAICHES ET DELICIEUSES DE STEINBERG — BOITE 14 OZ — $1.39

NOIX MELANGEES STEINBERG SCELLEES SOUS VIDE — BOITE 14 OZ — 99¢

ARACHIDES BLANCHIES DE STEINBERG LES FAVORITES DE TOUS — BOITE 14 OZ — 69¢

EPARGNEZ !

CERISES

AU MARASQUIN

A LA CREME

LOWNEY, RECOUVERTES DE CHOCOLAT

BOITE 1 lb **99¢**

SOUPE AUX TOMATES

CONDENSEE CAMPBELL

8 BOITES 10 OZ $1.00

CAFE INSTANTANE DE STEINBERG

RICHE ET BIEN CORSE

POT 10 OZ. 99¢

MACARONI DE STEINBERG

VARIETES DIVERSES

PQT 2 LB 29¢

SACS DE THE DE MARQUE LIPTON PEKOE ORANGE — PQT DE 60 — 83¢

CRISTAUX SWING A ESSENCE D'ORANGE AUBAINE FORMIDABLE — 5 PQTS 3¼ OZ. — $1.00

PATATES CHIPS HUMPTY DUMPTY — SAC 11 OZ. — 59¢

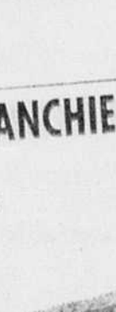

CAFE SECHE A FROID DE MARQUE TASTER'S CHOICE — POT 4 OZ. $1.15 — OU POT 8 OZ $1.95

MARINADES SUCREES — ORCHARD KING, EPARGNEZ 8¢ — POT 24 OZ — 35¢

SAUMON ROSE — CLOVER LEAF, EPARGNEZ 13¢ — 2 BTES 7¾ OZ — 85¢

BISCUITS DAD — VARIETES DIVERSES, EPARGNEZ 10¢ — BOITE 1 LB — 49¢

BISCUITS DANOIS — BRISURES DE CHOCOLAT — BOITE 1 LB — 49¢

ANANAS TRANCHE — NON-TIKI, 22 TRANCHES — 3 BTES 28 OZ — $1.00

ORANGES Mandarin — KON-TIKI, EPARGNEZ 8¢ — 4 BTES 10 OZ — $1.00

POMMES DE TERRE — ENTIERES DE CHOIX FIESTA — 6 BTES 19 OZ — $1.00

PECHES AUSTRAL — EN MOITIES OU TRANCHEES, QUALITE DE FANTAISIE — 2 BTES 28 OZ — 79¢

NETTOYEUR STEINBERG — POUR PARE-BRISE — LE GALL. — 99¢

ANTIGEL STEINBERG — AU GLYCOL — LE GAL. — $2.29

PAPIER CIRE — DE STEINBERG — ROUL. 100 pi. — 37¢

SERVIETTES DE PAPIER — STEINBERG — PQT DE 250 — 53¢

Papiers-mouchoirs — FACELLE ROYALE, COULEURS VARIEES — 2 PETITS PQTS — 43¢

PAPIER DE TOILETTE — FACELLE MODERNE — PQT DE 2 ROUL. — 31¢

Mélanges à gâteau — ETAGE BETTY CROCKER, BLANC, DIAVOLO OU CHOCOLAT ALLEMAND — 3 PQTS 19 OZ — $1.00 — EPARGNEZ 47¢

HEURES D'AFFAIRES

La plupart des magasins Steinberg seront

FERMÉS LUNDI LE 14 OCTOBRE

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCES

A L'EXCEPTION DES SUIVANTS :

• 5201, chemin Reine-Marie, angle Trans Island • Dorval Gardens • 6485, Sherbrooke, ouest, angle Cavendish • 4375, Jean-Talon, est • West Island Mall • Place Versailles • Plaza Alexis Nihon • Place Longueuil • Galeries d'Anjou • Plaza Côte-des-Neiges • Centres commerciaux Côte-St-Luc, St-Martin, Rockland, Greenfield Park, LaSalle, Normandie.

de l'Action de Grâces?

PAINS DE SAVON — IVORY, FORMAT DE BAIN — CHACUN 10¢

LEGUMES MELANGES — CONGELES STEINBERG — SAC 2 LB — 57¢

HARICOTS VERTS — CONGELES A LA FRANÇAISE DE STEINBERG — 4 PQTS 10 OZ — 89¢

FRAISES TRANCHEES — CONGELEES DE FANTAISIE DE STEINBERG — PQT 15 OZ — 39¢

JUS D'ORANGE — CONGELE, CONCENTRE ORCHARD KING — 4 BOITES 6¼ OZ — 85¢

POMMES JUTEUSES McINTOSH

DU QUEBEC, CATEGORIE CANADA DE FANTAISIE

10 LIVRES PAR SAC — 79¢

CANTALOUPS — DE CALIFORNIE, E.-U. — GROSSEUR JUMBO 45 — 3 pour 59¢

ORANGES JUTEUSES — DU BRESIL — LA DOUZ. 69¢ — GROSSEUR 200

CONCOMBRES — IMPORTES, DE CHOIX SUPERIEUR — 3 pour 29¢

CANNEBERGES — FRAICHES, MURES, OCEAN SPRAY — BOITE 1 LB — 29¢

Echalotes douces — DE CALIFORNIE, E.-U. — 3 gros pqts — 29¢

Les prix annoncés sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture le samedi 12 octobre 1968 dans tous les magasins d'alimentation Steinberg Ltée de l'île de Montréal et de la région. Les prix des fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché.

...et comment donc!

Vous avez toujours plus de choix chez Steinberg. Tous ces ingrédients qui entrent dans la préparation de vos menus et qui feront la joie de vos invités : pains, bonbons, fruits et légumes frais, viandes, épices venant de tous les coins du globe. Oui, vous trouvez de tout chez Steinberg. Et parce que nous vendons en grande quantité ... il nous est possible de vous offrir les plus bas prix en ville. Venez chez Steinberg, là où l'on peut faire toutes ses emplettes sous un seul et même toit. Oui, vive Steinberg pour la variété et les plus grandes épargnes.

À VOTRE CHOIX...

DE LA BOULANGERIE MODERNE DE STEINBERG

TARTES

DÉLICIEUSES FRAÎCHES DU JOUR

POMMES, PÊCHES OU RAISINS, 24 OZ

OU TARTE AU SUCRE, 18 OZ

TARTE 8 POUCES CHACUNE — **39¢**

ROULÉ AU CHOCOLAT — FOURRE DE CREME A LA VANILLE STEINBERG, EPARGNEZ 20¢ — CHACUN 29¢

BEIGNES AU SUCRE — FRAIS STEINBERG, EPARGNEZ 9¢ — 2 PQTS DE 12 — 49¢

EPARGNEZ 64¢

JUS DE TOMATES — DE FANTAISIE CLARK — 8 BOITES 19 OZ — $1.00

EPARGNEZ !

BISCUITS RITZ — DE CHRISTIE, SALÉS, AU FROMAGE — 3 BOITES 1 LB — $1.00

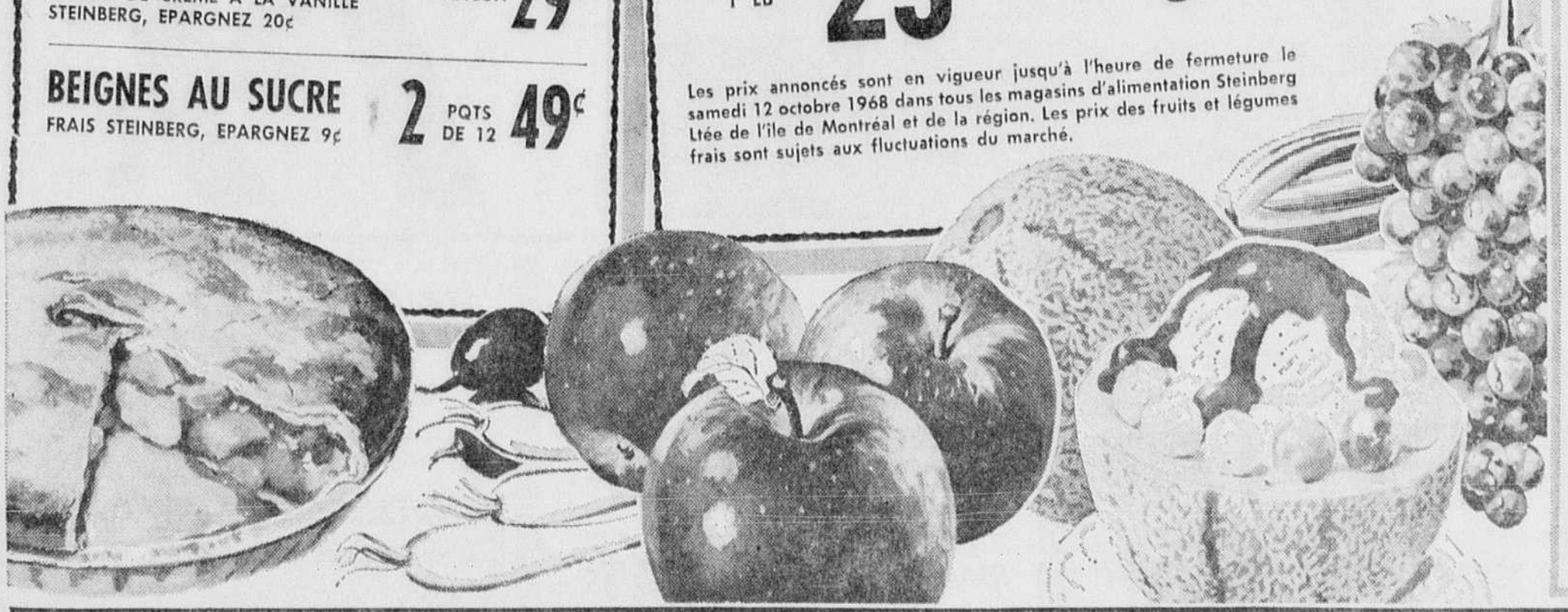

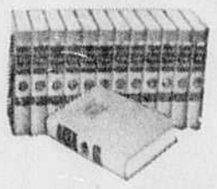

ENCYCLOPEDIE UNIVERSELLE ILLUSTREE

VOLUME No 5 — Disponible cette semaine — CHACUN $2.99

COUTELLERIE EN ACIER INOXYDABLE

2 CUILLERS A SOUPE RONDES OU OVALES PAR CARTE

CHAQUE CARTE 49¢

CORNICHONS — SUCRES McLAREN'S — POT 15 OZ 49¢ — OU OLIVES MANZANILLA "LOOSE PACK" CORONATION POT 12 OZ 69¢

CANNEBERGES — OCEAN SPRAY — ENTIERES OU EN GELEE — BOITE 14 OZ 25¢

TASSES A MESURER DE MARQUE FIRE KING

EPARGNEZ 26¢ — TASSE 16 OZ 49¢

EPARGNEZ 12¢ — TASSE 8 OZ 27¢

GRAND CENDRIER DE 7" — EN CRISTAL TAILLE, PRIX ORD. DE 99¢ — CHACUN 79¢

STEINBERG CO-COMMANDITE

"LES GRANDES PRODUCTIONS"

TOUS LES MERCREDIS SOIR A 7.30 P.M., AU CANAL 10

Participez au concours "Volez vers l'Europe !

Voyez-en les détails à votre magasin Steinberg

STEINBERG

Venez chez Steinberg

l'endroit où épargner

STEINBERG

Économisez temps et GRAND MÉNAGE

DÉTERSIF ALL

POUR LA LAVEUSE DE VAISSELLE

(Valeur ordinaire de $1.19)

ÉPARGNEZ 20¢

PAQUET 20 OZ. **99¢** *

NETTOYEUR AJAX

A DOUBLE BLANCHISSAGE

(Valeur ordinaire de 2 pour 73¢)

Boîtes géantes **3 95¢** *

DÉTERSIF LIQUIDE VEDETTE

Vérifié en laboratoire

Bout. 64 oz. **69¢** *

NETTOYEUR AJAX

LIQUIDE À TOUT USAGE

CONTIENT DE L'AMMONIAQUE

15¢ DE MOINS SUR L'ETIQUETTE !

Bouteille géante **79¢** *

DÉTERSIF TIDE SURVOLTÉ en POUDRE

(Valeur ordinaire de $1.07)

EPARGNEZ 12¢ !

Boîte géante **95¢**

BOULES ou FLOCONS

CONTRE LES MITES MOTHAL

SAC ou BOITE 1 lb **59¢**

ou CRISTAUX, sac 12 oz pour 39¢

DESODORISANT

POUR CUVETTE DE SALLE DE BAINS

MARQUE ODORAL Le paquet **29¢**

MORAN BLOCK

POUR CUVETTE DE SALLE DE BAINS

Le paquet **25¢**

DESODORISANT

ODORAL, AVEC CROCHET

Paquet 12 oz **59¢**

NETTOYEUR LIQUIDE DUAL

POUR PLANCHERS

10¢ DE MOINS Bout. 16 oz **53¢**

NETTOYEUR PIN-SOL

CONCENTRE

5¢ DE MOINS ! bout. 15 oz. **64¢**

SAVON ZÉRO

POUR LES LAINAGES

EPARGNEZ 4¢ pqt 6 oz. **55¢**

DÉSODORISANT

D'INTERIEUR AIRWICK

A BAS PRIX

bout. 5½ oz. **69¢**

NETTOYEUR SANI-FLUSH

pour la cuvette de la salle de bains

boîte 20 oz. **35¢**

NETTOYEUR SEC POUR TAPIS

EPARGNEZ 10¢! Pqt 1 lb **$1.49** MARQUE BISSELL

SHAMPOOING BISSELL POUR TAPIS

EPARGNEZ 10¢! Boîte 22 oz **$2.29** (Valeur ord. de $2.39)

TROUSSE à SHAMPOOING BISSELL

EPARGNEZ 19¢! Paquet de 2 **$2.79** POUR LES CAPITONNAGES

SHAMPOOING A RECHANGE BISSELL

POUR VOS CAPITONNAGES **$1.19** EPARGNEZ 10¢! Boîte 12 oz

PROTECTEURS STUART HOUSE

POUR LES RONDS DE CUISINIERE

EPARGNEZ 4¢ paquet de 4 ou 6 **31¢**

15¢ DE MOINS SUR L'ETIQUETTE

DETERSIF EN POUDRE

paquet économique **$1.74** Marque Ivory Neige

DETERSIF TIDE

pour la lessive la plus blanche **55¢** gros paquet

BALAI KLEEN

EPARGNEZ 40¢ chacun **99¢** (Valeur ord. de $1.39)

VADROUILLE-EPONGE

EPARGNEZ 20¢ chacune **$1.79** DE MARQUE PANTRY KING

VADROUILLE A EPOUSSETTER

EPARGNEZ 20¢ chacune **$1.79** DE MARQUE PANTRY KING

RAMASSE-POUSSIERE

EN METAL EPARGNEZ 8¢ chacun **69¢** (Prix ord. de 77¢)

argent en vue du D'AUTOMNE

FESTIVAL D'AUTOMNE

EPARGNEZ 16¢

CIRE à PLANCHERS

LIQUIDE BRAVO

SANS FROTTAGE

Boîte de 27 oz

$1.29

boîte de 16 oz pour 85¢

boîte de 46 oz pour $1.95

CIRE EN PÂTE ORDINAIRE

Marque Johnson

boîte 1 lb **79¢** A BAS PRIX

EPARGNEZ 10¢

CIRE LIQUIDE BEAUTIFLOR

DE JOHNSON

Boîte 32 oz

$1.19

ou boîte 18 oz. pour 75¢

ou boîte 46 oz. pour $1.69

CIRE À MEUBLES FAVOR

DES CIRES JOHNSON

A L'HUILE DE CITRON

boîte 6½ oz. **89¢**

EPARGNEZ 16¢

CIRE à PLANCHERS

LIQUIDE CLAIR

SANS FROTTAGE

Boîte de 27 oz

$1.19

boîte de 16 oz pour 85¢

boîte de 46 oz pour $1.85

EPARGNEZ

SHAMPOOING GLORY

POUR TAPIS DE MOUSSE

DE JOHNSON

Boîte 24 oz

$1.98

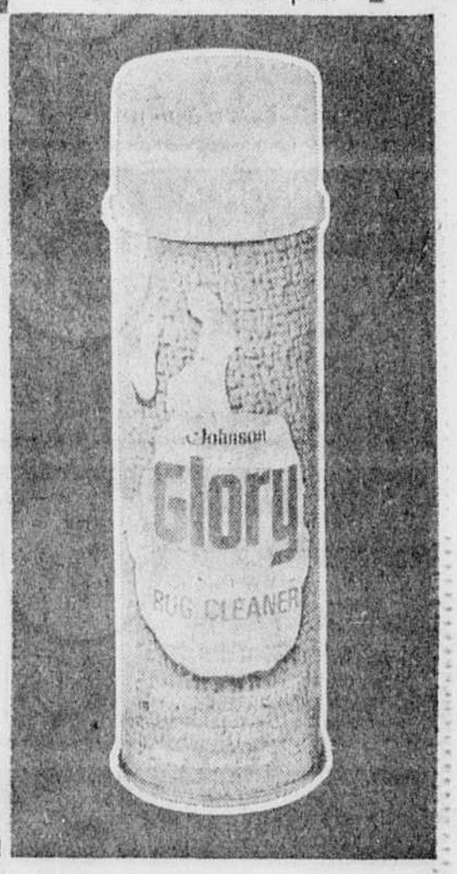

EPARGNEZ !

DISSOLVANT DE CIRE ET NETTOYEUR à PLANCHERS

DE JOHNSON

boîte 32 oz. **61¢**

CIRAGE JOHNSON

BLANC OU NOIR, EPARGNEZ 18¢

EN TROUSSE, EN PATE (1½ oz.)
SANS FROTTAGE (1½ oz.)
CONTRE LES ERAFLURES (2 oz.)
POUR **2 $1.00**

EPARGNEZ 6¢

CIRE en PÂTE Clair Johnson

Boîte 1 lb

79¢ *

DESODORISANT D'INTERIEUR

Sun Country

DE JOHNSON

ASPEN, VENTES ALIZES OU ILE DE CORAIL

boîte 8 oz. **89¢**

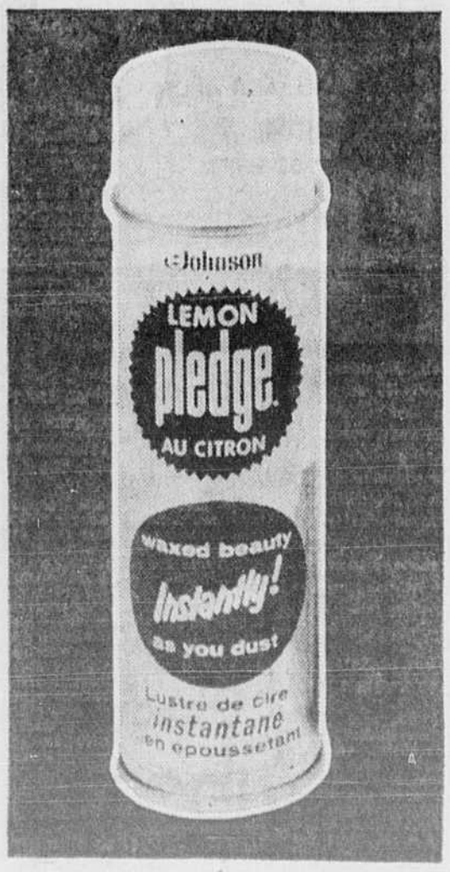

EPARGNEZ 14¢

CIRE À MEUBLES PLEDGE

A L'HUILE DE CITRON

Boîte de 6½ oz

79¢

Boîte 12 oz pour $1.45

Désodorisant d'intérieur GLADE

DES CIRES JOHNSON

SPRING FLOWER, FRENCH MODERN OU FLORAL SACHET

boîte 6 oz. **69¢**

STEINBERG

Venez chez Steinberg

l'endroit où épargner

La J.E.C. dénonce l'indifférence des étudiants devant l'information et les lacunes des média d'information

par Marcel ADAM

— Une réglementation devrait fixer des normes minimales de quantité et de qualité des émissions d'information mises en ondes, tant à la radio qu'à la télévision;

— Dans chaque entreprise d'information, des journalistes devraient être libérés en temps suffisant pour ramasser les données et produire des dossiers sur les questions importantes;

— Au sein des entreprises, les journalistes devraient participer à l'élaboration et à l'orientation des politiques d'information, à la suite d'une redéfinition des relations propriétaires-administration-rédaction.

Voilà quelques-unes des nombreuses recommandations contenues dans un mémoire intitulé "Les zones grises de l'information" remis hier aux journaux. Ce document contient les résultats d'une enquête menée par la Jeunesse étudiante catholique (JEC) sur les réactions des étudiants face à l'information, quelques situations-problèmes de l'information et des recommandations traçant des jalons de solution.

Absence de conditions favorables

Menée dans les milieux étudiants des régions suivantes: Amos, Chicoutimi, Edmundston, Joliette, Moncton, Mont-Laurier, Montréal, Rimouski, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Jean et Sherbrooke, cette enquête révéla que peu d'étudiants s'assuraient une information suivie sur les événements significatifs et qu'en conséquence la connaissance qu'ils ont de ces événements demeure le plus souvent superficielle.

L'enquête a aussi révélé l'absence de conditions favorables à la création de réflexes d'information chez l'étudiant. Par exemple:

— L'école fonctionne comme si les techniques modernes de communication n'existaient pas;

— Les parents sont souvent aussi désemparés que les étudiants devant l'information;

— Le monde de l'information est loin de toujours attirer l'attention du public sur les problèmes majeurs ou sur les défis importants posés à la population — et les médias d'information qui le font ne sont pas toujours accessibles à la majorité.

D'abord ce sondage de six mois, auprès de quelque deux mille étudiants du niveau secondaire, a révélé que dans l'ensemble les étudiants accordent peu d'importance à l'information. Par exemple, à Québec, les trois quarts ne s'arrêtent qu'aux gros titres des journaux; et après l'information internationale, ce sont les pages artistiques et l'horoscope qui les intéressent le plus. Et dans les revues, les romans-feuilletons les intéressent davantage que les reportages.

Et à Montréal, les articles sur les vedettes intéressent 67 p. 100 des étudiants consultés, alors que la politique provinciale, municipale et fédérale, intéresse 6 p. 100, 4 p. 100 et 2 p. 100 — venant après les bandes dessinées, la vie mondaine et les pages sportives.

Ignorance et opinions non fondées

Le mémoire en déduit que les connaissances des étudiants sur les événements sont peu approfondies et que leurs opinions sont de ce fait souvent peu fondées.

Si les étudiants, selon ce sondage non scientifique et qui ne peut être plus qu'indicateur, sont mal informés et peu intéressés à l'être, le mémoire de la JEC constate que l'école telle qu'elle existe actuellement "n'habiilte pas à travailler à l'aide de l'information": sauf exception, l'école est loin de tenir compte des richesses et de l'importance croissante de l'information; les bibliothèques offrent aux étudiants peu ou pas de journaux d'information; les professeurs ne transmettent que ce qui est arrivé dans le passé et semblent incapables de se dégager d'un programme, comme s'ils étaient peu conscients de toute l'histoire qui se fait actuellement.

Ainsi, dit le mémoire, les matières scolaires sont retournées uniquement vers le passé, sans référence aux événements actuels. Et dans les écoles on ne trouve généralement aucun exemplaire de journaux ou de revues d'information dans les salles communes.

Le milieu familial, selon le mémoire, est aussi responsable de cette situation. On a remarqué, par exemple, que l'intérêt que portent des étudiants aux questions politiques et sociales coïncide avec la place qu'elles occupent dans les conversations familiales. Mais rares, semble-t-il, les familles où existe un tel intérêt.

Cette indifférence familiale serait causée par un sentiment d'incapacité, d'impuissance devant les problèmes de la société et du monde.

Le mémoire voit aussi des lacunes du côté des média d'information.

Par exemple, une étude intensive des quotidiens et l'écoute du téléjournal, particulièrement à l'occasion de grands conflits syndicaux, a démontré une primauté des communiqués de presse et de déclarations d'hommes ou de corps publics — toutes des informations fournies par des personnes en fonction.

"Il nous semble, dit le mémoire, qu'il y a là un danger pour l'information de se limiter aux voies officielles et de se faire ainsi l'instrument inconscient de la propagande. Comment connaître, en effet, l'opinion des chômeurs, des salariés, des non-initiés, des pauvres, etc ?"

De plus, ajoute le mémoire, le peu d'enquêtes effectuées par les organes de presse n'équilibre pas cette situation.

A ce sujet, dit-on, l'équipe de la JEC de Montréal a tenté une expérience avec une vingtaine d'étudiants, au cours de la fin de semaine du 29 septembre 1967. Ils ont étudié l'information qui leur était fournie sur la grève de la Commission des transports de Montréal dans LA PRESSE et Le Devoir du 30 août au 29 septembre 1967.

Outre quelques contradictions, ils constatent que ce qui a peut-être le plus manqué, c'est de dépasser les termes immédiats de cet événement pour le situer dans un contexte plus large.

"Nous nous sommes aperçus, disent les enquêteurs, que les journaux rapportaient, le plus souvent fidèlement, une foule de faits et de déclarations... Mais il y a plusieurs vides, plusieurs contradictions que le lecteur ne peut remplir ou dénouer lui-même. Il nous semble que les journalistes ont à fouiller plus loin que la déclaration d'un tel ou d'un tel pour faire ressortir les véritables enjeux d'un événement ou pour donner l'éclairage qui permette de juger."

Rareté des analyses et commentaires

Le mémoire déplore également le peu d'analyses dans les journaux et sur les ondes. Quant aux commentaires, "ils brillent par leur rareté ou ils sont tellement nombreux qu'on en oublie l'événement lui-même". De plus, particulièrement dans les journaux, il y a peu de sections consacrées à résumer et à synthétiser les questions importantes: l'historique du Vietnam, la situation financière du Canada, le degré d'avancement des réformes de l'éducation, etc...

Par ailleurs, le refus de certains journaux et postes de radio, notamment à Québec, de traiter de certains problèmes sociaux et syndicaux, incite les étudiants à penser, dit le mémoire, "que l'information n'est pas exempte d'ingérence de la part de l'administration de telle ou telle entreprise d'information".

Le mémoire dénonce également un aspect du régime actuel de l'information: "la corruption de la matière même de l'information considérée comme un produit qu'il faut mettre en vente en vue du profit".

"Beaucoup de jnurnalistes", dit le mémoire à la suite d'une consultation auprès d'une vingtaine de journalistes professionnels, "s'efforcent de pratiquer leur métier avec compréhension et sérieux mais les conditions de travail les réduisent à se contenter de courir les communiqués, à recopier des déclarations.

"On ne donne pas aux journalistes les moyens de faire des recherches et des enquêtes", ajoute le document.

Enfin le mémoire jéciste souligne que la participation véritable des journalistes à l'élaboration des politiques d'information, à l'intérieur de l'entreprise, est le cas d'une infime minorité.

Quelques recommandations

C'est à partir de ces constatations que le mémoire avance plusieurs recommandations:

Que le milieu étudiant se donne ses propres moyens d'information et que les étudiants, de plus, s'engagent dans les grands média d'information où ils informeront le public sur le milieu étudiant, en même temps qu'ils exprimeront leurs vues sur la société.

Que le contenu des matières éducationnelles et la programmation soient revus et qu'on y prévoie des cours d'information socio-politique et de langage journalistique.

Qu'une réglementation fixe des normes minimales de quantité et de qualité des émissions d'information mises en ondes, tant à la radio qu'à la télévision.

Que les journaux, revues et autres média d'information inventent des mécanismes de publicité auprès des étudiants.

Suivent plusieurs recommandations pour combler les lacunes décrites plus haut.

Bellemare annonce des élections partielles

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des élections partielles seront déclenchées, d'ici quelques semaines, dans les comtés de Bagot et Notre-Dame-de-Grâce.

C'est ce qu'a indiqué, hier le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare, au cours d'une conversation à bâtons rompus avec des journalistes, laquelle suivait une conférence de presse convoquée pour annoncer la nomination de l'ancien secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Robert Sauvé, au poste de sous-ministre adjoint du Travail.

"Nous avons nommé M. Jean-Jacques Bertrand premier ministre du Québec, nous allons avoir un congrès pour la chefferie de l'Union nationale, nous aurons également la reprise de la session avec un programme législatif chargé et nous aurons enfin des élections partielles, tous des événements qui vont illustrer que l'Union nationale est capable de se remettre de tragédies comme celle qu'elle vient de vivre", a dit M. Bellemare.

M. Bellemare a refusé cependant de préciser si une date a été choisie pour la tenue des élections. Il s'est limité à laisser entendre que celles-ci seront prochaines et précéderont le congrès pour la chefferie de l'Union nationale.

Le comté de Bagot est devenu vacant il y a deux semaines par suite de la disparition soudaine du premier ministre Daniel Johnson.

Quant au comté de Notre-Dame-de-Grâce, il n'est plus représenté à l'Assemblée législative depuis le départ de M. Eric Kierans pour la scène fédérale.

Dans les milieux parlementaires, plusieurs observateurs politiques désignent l'actuel ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, comme le candidat possible de l'Union nationale dans le comté de Bagot.

M. Cardinal, que l'on décrit comme le dauphin de l'Union nationale, est représentant de la circonscription de Rougemont au Conseil législatif. Son absence à l'Assemblée législative a été maintes fois critiquée par les députés de l'Opposition.

Au sujet des élections dans Notre-Dame-de-Grâces, M. Bellemare a indiqué que l'Union nationale a en vue un candidat de langue anglaise dont la candidature réservera des surprises à la plupart des observateurs politiques.

M. Bellemare a même dit que l'Union nationale est assurée de la victoire dans ce comté et il s'est permis de parier à ce sujet avec un journaliste qui ne partageait pas ses opinions. Le comté de Notre-Dame-de-Grâce est reconnu comme un bastion libéral et la plupart des observateurs politiques s'accordaient pour dire il y a quelques mois qu'advenant des élections partielles l'Union nationale y subirait une défaite.

EVEQUE DE GASPE

Le pape a nommé évêque de Gaspé, au Canada, l'abbé Gilles Ouellet, de la Société des Missions étrangères de Québec, directeur national des oeuvres pontificales missionnaires du Canada, annonce, de la Cité du Vatican, l'agence France Presse.

Un état-major à la police de Saint-Michel

Même si les rumeurs d'annexion se multiplient à quelques jours du référendum, tout continue de se dérouler normalement au sein des services municipaux de Saint-Michel.

C'est ainsi que, sur la recommandation du directeur de police, M. Ubald Legault, le conseil municipal a accepté hier soir de créer le premier état-major de ce service.

La haute administration du corps policier sera composée du directeur Legault, du chef de police Fernand Dinelle et de trois autres policiers qui ont été promus à un nouveau grade. Il s'agit de l'inspecteur Sylva Therrien, qui devient inspecteur-chef; du capitaine Léopold Verdon et du capitaine Léo Turcot, qui auront dorénavant le titre d'inspecteur et du lieutenant-détective Robert Turcot, qui est lui aussi promu inspecteur.

Selon les explications fournies au conseil par le directeur général des services, M. Marc Courtemanche, l'état-major consiste principalement en une cour qui entend les griefs mais dont les membres ne font pas partie de la Fraternité des policiers. On a d'ailleurs aboli les deux postes de capitaine et un poste de lieutenant. Les nouveaux inspecteurs poursuivront le même travail.

Présumé membre d'une bande de fraudeurs détenu

Un jeune homme de 24 ans, Yves Lévesque, soupçonné de faire partie d'une importante bande de fraudeurs professionnels, est présentement détenu, après avoir été arrêté aux petites heures, en possession de marchandises volées, en face d'un cabaret du nord de la métropole.

Le détenu était activement recherché par le sergent-détective Jean-Luc Poirier, de l'Escouade des fraudes de la police de Montréal.

Il devait comparaître sous peu sous une quarantaine d'accusations de fraudes et d'usage de faux. Il serait en effet relié à la mise en circulation, au cours des derniers mois, de plusieurs milliers de dollars de faux chèques émis au nom de la ville de Montréal dans des banques de la métropole.

Nécrologie

J.-René Desilets

M. J.-René Desilets, secrétaire de l'Association des pâtissiers de Montréal, est décédé hier.

Faisant partie de la chaîne des rôtisseurs, M. Desilets était Grand argentier du Bailliage du Canada, membre des Vignerons de Saint-Vincent et chevalier du club gastronomique "L'Ordre de Saint-Fortunat".

Il était Chevalier de Colomb (4e degré), membre de l'Assemblée Dollard et du Conseil Maisonneuve.

Il avait été président fondateur de l'Association des hommes d'affaires de Rosemont, en 1950.

Outre sa femme, il laisse ses soeurs, Mlle Yvonne Desilets, Mmes C.-B. Marchand (Marie) et S. Sénécal (Juliette); son frère, M. J.-Aimé Desilets; son beau-frère, M. Jean Mathieu, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 10 h., en l'église Saint-Jean-Vianney.

Doctorat honorifique de l'université Bishop à M. Michener

OTTAWA (PC) — Le gouverneur général et Mme Roland Michener se rendront à Lennoxville vendredi où M. Michener recevra un doctorat honorifique en droit civil.

Le couple vice-royal quittera la capitale vendredi après-midi à bord d'un avion de l'aviation royale du Canada à destination

FUNERAILLES REMERCIEMENTS

M. Hubert Côté

Le 24 août dernier eurent lieu en l'église St-Léonard les funérailles de M. Hubert Côté, chargé de compte à l'agence de publicité Burns. Les membres de la famille tiennent à remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par visites au salon, offrandes de messes et de fleurs ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire au registre sont priées de considérer ces remerciements comme personnels. ●

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLARD (Nicole) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 24 ans, est décédée Nicole Allard, fille de M. et Mme Roger Allard, demeurant 8021, rue De Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340, rue Jarry est,
à 9 h. 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Fabreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANDREOLI (Eva) — A Montréal, le 6 octobre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Fortunato (Nino) Andreoli, née Eva Hervieux, demeurant à 3623 Rushbrooke. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame Ouest
à 9.45 h pour se rendre à l'église St-Jean, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANDREWSKY (Brone "Bertha") — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 55 ans est décédée Mme Slatas lor Andrewsky, née Brone "Bertha" Praspalauskas, demeurant à 493 Wickham avenue, St-Lambert. Mère de David. Elle laisse 2 frères: Adolphe et Peter Prost. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse
coin 11e Avenue, Rosemont,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Casimir, Parthenais et Sherbrooke, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Maurice) — Accidentellement à Montréal-Nord, le 6 octobre 1968, à l'âge de 32 ans est décédé M. Maurice Auger, époux de Carmen McMillan. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001, Boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Berthe) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 50 ans est décédée Mme Roger Beauchamp, née Berthe Lavictoire, demeurant 8670 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 boul. Crémazie est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Alexandre) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 82 ans est décédé M. Alexandre Bédard, époux de Marie-Louise Beauregard. Il laisse dans le deuil 1 soeur Alfredine (Mme Oscar Godbout). Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2254, rue Bellechasse,
coin 11e avenue Rosemont
à 8 h 15 pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 8 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Eléonore) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 92 ans est décédée Mme Eléonore Tremblay, épouse de feu Lucien Bergeron. Elle laisse 1 fille: Alice, 5 fils: Omer, médecin; Joseph, Gérard, Rév. Pères Georges et Henri-Paul de la congrégation Ste-Croix, ainsi que 2 frères: Arthur et Amédée Tremblay de St-Joseph-de-la-Rive, comté Charlevoix. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Jean) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 61 ans est décédé M. Jean Blanchard, ex-organisateur du Salon du Meuble de Montréal, et du Salon du Sportman, époux de Marguerite Lortie, demeurant 373 est, boul. St-Joseph, app. 1. Il laisse dans le deuil 1 fille Lise (Mme Pierre Desmarais II), 1 fils Pierre et son épouse Suzanne Boisseau, et plusieurs petits-enfants, 1 soeur Carmen (Mme Charles Bilodeau), 1 frère Maurice et son épouse Léda, 1 belle-soeur Paulette (Mme Jean Ouimet). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNET Fernand) — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 54 ans est décédé Fernand Bonnet, époux de Ruth Bertrand, père de Fernand Jr., Bernard, Mme Guy Cinq-Mars (Evelyne), Sylvia et Mireille, demeurant rue St-Donat. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Conrad) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Conrad Bourdon, ex-employé de la Compagnie L. E. Waterman Pen époux d'Eugénie Lamoureux, demeurant 2171 Champlain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1385, rue Ontario est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUVIER (Louis-Lionel) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis-Lionel Bouvier, célibataire. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet, Inc.,
1922, boul. Rosemont,
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Louis) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé Louis Cyr, époux de feu Georgiana Cyr, père de Lucien, Augustin, Mme veuve E. Fugère (Marie-Anne), Roger, Mme François Côté, (Marie-Jeanne), Mme Edgar Cormier (Virginie), et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson, Inc.,
1415, rue Fleury est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Henri) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Henri Daigneault, fils de feu Alphonse Daigneault, et de feu Marie-Louise Ménard, demeurant 2331, des Erables, frère de Mme Arthur Caron (Marie-Louise), André, Mme Lucien Verdon (Yvonne), Alphonse, Mme Louis Yannonie (Georgette), Mme Roland Ranger (Jeannine). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Sarah) — A St-Philippe de Laprairie, le 8 octobre 1968, à l'âge de 77 ans est décédée Mme Roch Demers, née Sarah Proulx. Elle laisse dans le deuil outre son époux ses fils, Paul, Gérald, Noël, et ses filles Mme Victori Martin (Anne-Marie) Mme Jacques Archambault (Thérèse). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
à St-Philippe de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESILETS (J.-René) — A Montréal, le 8 octobre 1968, est décédé M. J.-René Désilets, époux de Pauline Mathieu. M. Désilets faisait partie de la chaîne des rôtisseurs Grand argentier du Baillage du Canada, du club gastronomique l'ordre de St-Fortunat. Chevalier, pré-fondateur des Hommes d'affaires de Rosemont 1950. Membre de la Confrérie des Vignerons de St-Vincent, Chevalier de Colomb assemblee Dollard, 4e degré, conseil Maisonneuve, secrétaire de l'association des pâtissiera de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVEAULT (Bernardin) — A Longueuil, le 7 octobre 1968, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Bernardin Deveault, époux en 1ères noces de feu Marie-Ange Léveillé, et en 2emes noces de feu Marie-Adèle Léger. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
7018, rue De Marseille,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (William) — A l'hôpital du Sacré-Coeur, le 7 octobre 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé William Dubé, époux de Marguerite Poirier, père de Lucille (Mme J.-P. Sirois), Suzanne (Mme R. Cléroux). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5503, boul. Gouin ouest,
Cartierville
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de St-Martin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCLOS (Paul) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 68 ans est décédé Paul Duclos, époux de Simone Leclerc. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415, rue Fleury est,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DULUDE (Clément) — A l'hôpital Royal Victoria, le 7 octobre 1968, après une longue maladie, est décédé Clément Dulude, époux bien-aimé de Catherine Stone; père de Clément et John. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Catherine-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Boucherville, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Flore) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Zéphirin Fortier, née Flore Malo, mère de Mme André Breton (Denise), Mme Ernest Brosseau (Thérèse), Jacques, Maurice et Jean-Pierre, demeurant 6750 rue Delaroche. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue De l'Eglise,
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Ernest) — A Outremont, le 8 octobre 1968, est décédé Ernest Hébert, époux de Bernadette Marsolais, autrefois marchand en lainage, demeurant 284, avenue de l'Epée. Les funérailles auront lieu samedi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Monique) — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 19 ans est décédée Mlle Monique Hébert, fille de feu Wilfrid Hébert, et de Laurence Salvail, demeurant 5021 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Charles-Aimé) — A Verdun, le 8 octobre 1968 à l'âge de 77 ans est décédé Charles-Aimé Guyon, tailleur, époux de Marie Angélina Cyr, frère de Cécile Royal, Marguerite, demeurant 4573, rue Wellington app. 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Lydia) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Alexandre Hébert, née Lydia Vincent, mère de Simone, Henriette (Mme F. Desrosiers), Jeanne-D'Arc (Mme R. Langlois), Maurice et Roger. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilhault Inc.,
5339, 11e Avenue, Rosemont,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Georges) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges Labelle, ex-pompier du service de Montréal, époux d'Emela Leblanc. Il laisse dans le deuil ses 2 fils: Jean-Claude et Jacques, demeurant 2072 Dezery. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJOIE (Laura) — A Montréal le 8 octobre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Lajoie, née Laura Hebert. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Marthe-sur-le-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Jean) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé Jean Leblanc, époux de Marie-Jeanne Dalgneault, demeurant 5795 boul. Monk. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Louis) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Louis Leroux, époux de Lucille Lafleur, demeurant 7277 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Maria) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Arsène Marcotte, née Maria Petit, demeurant 4275 Bellechasse. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Gilbert-de-Portneuf, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORGAN (Maurice) — A Montréal, le 6 octobre 1968, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Maurice Morgan, époux de Marie-Anne Belair, demeurant à 4428 Rivard. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
25, Ave Laurier Est,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIOTTE (Napoléon) — A Montréal, le 9 octobre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Napoléon Piotte, époux d'Albertine Lafrance, demeurant 5880 Madoc. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau.
Avis des funérailles plus tard.

POIRIER (Corinne) — A Montréal le 8 octobre 1968 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve William Poirier, née Corinne Biron, demeurant 334, Merville, St-Lambert. Elle laisse dans le deuil, ses enfants Gilles, Gaston, Réal, Bruno, Huguette (Mme Guy Guèvremont), Lise (Mme Jean-Paul Périnet), Ursule (Mme Gérard Gschwind), ses soeurs, Simone (Mme Maurice Hardy), Stella (Mme Gaston Thibodeau), son frère Oscar Biron, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lac-Mégantic, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille mortelle sera ré-exposée aux salons Jacques et Frères, rue Québec-Central (Lac-Mégantic), vendredi soir à 6 h. Libera samedi à 11 h.

POIRIER (Thérèse) — A McMasterville, le 8 octobre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Charles Poirier, née Thérèse Arbour. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers,
231, boul. Laurier, Beloeil
à 2 h 15, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur de McMasterville, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT (Amanda) — Après une courte maladie à l'hôpital de Bedford, le 7 octobre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Henri Racicot, née Amanda Arbec. Elle laisse dans le deuil ses fils Emile, Roiland et Jean, ses filles, Mme Laurent Guertin (Alice), Mme Armand Bouchard (Simone), Mme Jean Vallée (Gabrielle), Mme David Paul (Fleurette), ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Desourdy,
à Farnham
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REED (Pauline) — A Montréal, le 9 octobre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Pauline Reed, fille de feu Octave Reed, et de feu Marie-Louise Moreau. Elle laisse 2 soeurs Marie-Marthe (Mme Roland Linteau), Thérèse (Mme Jacques Prince), 1 frère Jean-Claude. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des

LA SÉRIE MONDIALE				6e match								Pts
Détroit	0	2	10									
St-Louis	0	0										

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 9 octobre 1968 / saint Jean Leonardi / 84e année, No 236 / 10 cahiers / 132 pages / Les prévisions météorologiques: clair avec périodes nuageuses / Minimum 40° / Maximum 60°

Québec souhaite devenir dès maintenant une république au sein de "l'Union canadienne"

par Michel LORD et Gilles DAOUST

QUEBEC — Le gouvernement du Québec souhaite non seulement l'abolition de la monarchie au Canada, mais "il désirerait pouvoir devenir dès maintenant une république au sein de l'Union canadienne".

On savait déjà depuis la dernière conférence de presse du premier ministre Daniel Johnson, la veille de sa mort, que le document de travail présenté par le gouvernement de Québec au Comité permanent des fonctionnaires chargé d'étudier la revision constitutionnelle, suggérait que "l'Union canadienne tout en demeurant dans le Commonwealth devienne une république".

Dans le document rendu public aujourd'hui, par le nouveau premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, le gouvernement québécois se prononce à peu près sur toute les matières d'une nouvelle constitution canadienne. Celle-ci, selon le document, comporterait dix chapitres, qui sont :

— les dispositions générales, les organes supérieurs du gouvernement central, la constitution interne des Etats membres, le système judiciaire, le partage des pouvoirs législatifs, le domaine public, les relations intergouvernementales, les droits de l'homme, l'adoption et la modification de la constitution, et les mesures transitoires.

Deux grands principes sous-tendent chacune des propositions du Québec à ces divers chapitres: la souveraineté du Québec d'abord, ensuite celle de l'Union canadienne.

- l'appellation "Etat" devrait remplacer celle de "province";
- possibilité de remplacer le régime parlementaire britannique par un régime "congressionnel" d'inspiration américaine;
- les Etats membres devraient avoir entière liberté de promulguer leur constitution interne;
- établissement d'une cour constitutionnelle dont au moins les deux tiers des juges seraient nommés par les Etats;
- les Etats devraient conserver tous les pouvoirs qui ne sont pas explicitement conférés au gouvernement de l'Union;
- le droit pour les Etats de signer eux-mêmes des ententes avec les gouvernements étrangers;
- libre accès de tous les gouvernements à toutes les sources fiscales de revenu, sauf l'impôt foncier et les droits successoriaux aux Etats et les droits de douanes au gouvernement central;
- les Etats sont propriétaires du domaine public qui s'étend au plateau continental;
- la souveraineté ultime repose dans le peuple canadien;

Le document est signé par le sous-ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

En rendant public le document, au niveau québécois, (particulièrement au profit des membres du comité parlementaire de la constitution), M. Bertrand a déclaré qu'il suivait en cela une intention exprimée par M. Daniel Johnson lui-même peu avant sa mort.

Voir MONARCHIE en page 2

L'occupation des CEGEP par les étudiants menace de s'étendre

par Louise COUSINEAU et Jacques LAFRENIERE

Des représentants de tous les Collèges d'enseignement général et professionnel de la région métropolitaine doivent se réunir, ce soir, à l'Institut de technologie, pour discuter de l'élaboration d'une stratégie commune, suite à l'occupation du CEGEP Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse.

C'est ce qu'a déclaré, cet après-midi, un étudiant du CEGEP Maisonneuve, où les cours furent aujourd'hui boycottés et où il a été décidé en assemblée générale, qu'il y aurait journée d'étude, demain. Au cours de cette journée d'étude, les étudiants doivent tenir une autre assemblée en vue de discuter des autres moyens d'action possibles, dont l'occupation.

D'autres CEGEP, notamment Valleyfield et Vieux-Montréal, projettent également une journée d'étude, s'ils n'ont pas déjà, comme l'a dit l'étudiant de Maisonneuve, boycotté les cours aujourd'hui.

Selon cet étudiant, dont il a été impossible de vérifier les dires, les étudiants de plusieurs CEGEP, Edouard-Montpetit, entre autres, ont aujourd'hui boycotté les cours. Chose certaine, l'avenir dépend grandement de la réunion de ce soir, des réactions que susciteront les décisions qui y seront prises à partir de discussions devant porter sur la manière dont les étudiants vont appuyer leurs collègues de Lionel-Groulx.

On va également discuter des principaux sujets de grief qui préoccupent l'ensemble de la population étudiante : la politique globale du ministère de l'Education, la question des prêts-bourses et celle de la deuxième université de langue française à Montréal.

De son côté l'Association générale des étudiants de l'Uni-

Voir CEGEP, page 2

photos René Picard, LA PRESSE

L'occupation des écoles par les étudiants est devenue presque chose courante. Depuis hier, les étudiants du Cegep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse sont maîtres des lieux. Dans la photo du haut quelques élèves commencent à élever des barricades tandis que dans la photo du bas, d'autres élèves, guitares à l'épaule, discutent de programmes de divertissements pour tuer le temps.

Bertrand répond à Turner

Le Québec lutte contre le crime

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le nouveau premier ministre et ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est inscrit en faux, hier contre les propos attribués au ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, selon lesquels le Québec aurait refusé de se joindre à un réseau canadien de renseignements en matière criminelle.

"Je réprouve totalement la déclaration de M. Turner, a dit M. Bertrand au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale provinciale.

"Si M. Turner avait consulté ses dossiers, il aurait appris qu'au contraire le Québec a donné son accord de principe à ce projet", a ajouté M. Bertrand.

Selon des dépêches en provenance d'Ottawa, M. Turner aurait déclaré, la semaine dernière, que le Québec serait la seule province au pays à ne pas avoir adhéré au système canadien qui se traduirait en fait, par un organisme dont le rôle sera de permettre aux différents corps policiers du pays de se communiquer et d'échanger des renseignements

Voir BERTRAND en page 62

- *Appui de l'Union générale des étudiants du Québec.* — Page 8
- *Le conflit scolaire à la régionale Chambly.* — Page 14

Paralysie complète des autobus inter-urbains? — Page 3

Vente d'avions militaires à Israël — Page 31

Coup d'Etat raté à Saigon — Page 31

Québec est en vedette à Paris — Page 57

Enquête de la JEC sur l'information — Page 111

L'auto — Page 123

AUJOURD'HUI

KINGS

Les Kings de Los Angeles — Page 77

Le dossier de l'assurance médicale — Page 5

SOMMAIRE

Annonces classées / 98 à 110
Arts et Spectacles / 58 à 60
Bandes dessinées / 126
Calendrier de la Terre des Hommes / 19
Courrier "Que faire?" / 45
Décès, naissances, etc. / 111
Editorial / 4
Finance / 70-71
Horoscope / 6
Informations étrangères / 31 à 35
L'auto / 123
Les secrets de polichinelle / 51
Loisirs et récréation / 126
Mots croisés / 103
"Mot-mystère" / 126
Nouvelles nationales / 41 et 57
Radio et télévision / 64-65
Sports / 77 à 84
Tribunaux / 9-12
Vie féminine / 42 à 51 et 54
Vie mondaine / 43
Votre médecin / 121

Pour venir en aide aux Biafrais

Ottawa est prêt à fournir des avions

par Fernand Beauregard
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — "Le gouvernement canadien est maintenant prêt à fournir autant d'avions de transport Hercules qu'il jugera nécessaire à la Croix-Rouge internationale en poste au Nigéria et au Biafra", a déclaré hier soir le premier ministre Trudeau.

Au cours de la séance d'après-midi, le leader libéral avait annoncé à la chambre que le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avait reçu d'un représentant du gouvernement nigérian l'assurance que Lagos ne ferait pas objection à l'utilisation par la Croix-Rouge d'un avion canadien pour des missions de secours à l'intention du Biafra.

On sait que le gouvernement canadien s'était dit jusqu'ici dans l'impossibilité de prêter un ou plusieurs avions Hercules à la Croix-Rouge internationale, parce que les autorités nigériannes auraient considéré ce geste du Canada comme "un acte de guerre".

Le "feu vert" de Lagos ne règle cependant pas la situation. Il faudra obtenir la même autorisation des autorités biafraises. Il serait étonnant que cette autorisation ne soit pas accordée.

Permission du Biafra

Hier après-midi, le directeur général de la Croix-Rouge canadienne, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, lançait ce qui peut être considéré comme un SOS quand il déclarait qu'à l'heure actuelle, il y a au Biafra plus de 4,600,000 Africains dont la vie dépend de l'envoi urgent de vivres et de médicaments.

Le major-général A. E. Wrinch, qui a refusé de confirmer l'accusation de génocide portée contre le gouvernement de Lagos tout comme il n'a pas voulu admettre que 5,000 ou 6,000 Ibos meurent chaque jour de faim ou d'inanition, a dit:

"Tout ce que je peux vous affirmer, c'est que le bilan quotidien des pertes de vie est énorme."

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge internationale dispose de 7 avions de type DC-4, prêtés par les sections suisses, suédoise, hollandaise, norvégienne. Grâce à ces avions et à un navire côtier, il est possible de subvenir à environ 60 pour cent des besoins essentiels des réfugiés biafrais en zone fédérale et des populations ibos qui se cachent dans les jungles de leur province.

Le major-général Wrinch, qui a dû répondre à un feu

Voir BIAFRAIS, page 2

Sharp à l'ONU: aidez sans intervenir au Nigéria

NATIONS-UNIES, (PC) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, n'a pas réclamé de mesures immédiates de la part des Nations unies pour mettre un terme à la guerre au Nigeria et ceci malgré certaines pressions canadiennes, en ce sens, sur le gouvernement de M. Trudeau.

Nous avons l'intention, a entamment déclaré M. Sharp, d'assumer nos responsabilités en accordant l'aide nécessaire pour restaurer la paix au Nigeria. M. Sharp prononçait ce matin son premier discours aux Nations unies.

M. Sharp a ajouté que la délégation canadienne aux Nations unies comprend très bien la demande de l'Organisation de l'unité africaine, demande selon laquelle l'organisation mondiale ne devrait pas prendre de mesures qui viendraient à l'encontre de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la paix au Nigeria.

Le ministre canadien des Affaires extérieures a d'autre part critiqué l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.

Il a lancé un appel en faveur du désarmement mondial et annoncé une augmentation de 25 pour cent de la participation canadienne au programme de développement de l'ONU.

MONARCHIE

SUITE DE LA PAGE 1

Chaque province, a de plus affirmé M. Bertrand, est libre de rendre public ou non ses propres documents au comité permanent des fonctionnaires. Enfin, M. Bertrand a déclaré que les dates proposées par M. Trudeau pour la tenue de la prochaine conférence constitutionnelle, soit les 9, 10 et 11 décembre, convenaient au Québec.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, en rendant public le document de travail du Québec au comité permanent des fonctionnaires à la conférence constitutionnelle, a également annoncé que, selon toute probabilité, le Comité de la constitution de l'Assemblée législative du Québec serait appelé à l'étudier dès cet automne.

Ce faisant, M. Bertrand semble avoir indiqué un changement de priorité dans les travaux du Comité parlementaire. M. Johnson avait laissé entendre, il y a quelques mois, que la constitution interne du Québec constituerait la priorité d'étude au sein du comité québécois.

Dès la reprise de la session, les trois partis politiques s'entendront sur une date à laquelle pourra siéger le comité parlementaire, a révélé M. Bertrand.

Il a demandé aux média d'information d'accorder la plus large diffusion possible au document de travail afin que les députés, représentants du peuple, puissent démocratiquement faire état des vues de l'opinion publique au sein du comité parlementaire de la constitution.

Le document québécois proposant une profonde revision constitutionnelle (M. Bertrand a tenu à spécifier qu'il s'agissait cependant uniquement d'un document de travail) a été transmis hier à tous les premiers ministres du pays.

Le document a été transmis il y a quelque temps déjà au comité permanent des fonctionnaires créé à la suite de la dernière conférence constitutionnelle tenue à Ottawa, en février dernier. Les députés québécois en ont également reçu copie aujourd'hui.

Essai de la bombe orbitale soviétique ?

BERLIN (AFP) — Les Soviétiques ont procédé à un essai de leur "bombe orbitale" au moyen du satellite "Cosmos-244" lancé le 2 octobre dernier. Telle est l'hypothèse formulée hier par le directeur de la station d'observation des satellites de Berlin-Ouest, M. Harro Zimmer. Selon ses observations, un vecteur d'une charge utile de quatre tonnes environ s'est détaché du "Cosmos-244" à la fin de la première circonvolution, le 2 octobre, une heure et demie environ après le lancement. Après avoir reçu une impulsion d'accélération, le vecteur a été dirigé sur un but situé dans le kazakstan central. Le satellite lui-même a été détruit à sa rentrée dans l'atmosphère terrestre dans la matinée du 3 octobre. Les observations n'ont cependant pas pu déterminer s'il s'agissait d'un vecteur à objectif unique ou multiple.

42 divisions russes à l'ouest de la Vistule

BONN (AFP) — "Quarante-deux divisions opérationnelles sont actuellement stationnées à l'ouest de la Vistule depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie", a déclaré hier M. Gerhard Schroeder, ministre allemand de la Défense, au cours d'un forum organisé à Francfort. Il a précisé que depuis l'intervention contre Prague, 15 nouvelles divisions étaient venues s'ajouter aux 27 déjà en place. Ce qui signifie un renforcement des moyens d'action militaires de la R.A.F. sous obédience soviétique.

M. Schroeder a estimé que la nouvelle situation créée à la suite de l'affaire tchécoslovaque entraine trois conséquences : 1) L'Alliance atlantique doit être maintenue à tout prix. "Depuis 1949, aucun territoire de l'OTAN n'a jamais été attaqué", a précisé le ministre de la Défense ; 2) L'OTAN a besoin d'un fort contingent de troupes américaines en Europe ainsi que de forces allemandes et d'autres pays de l'Alliance, puissantes et bien équipées ; 3) Une solution à long terme doit être trouvée au sein de l'Alliance pour le problème des compensations en devises.

Enfin, M. Schroeder s'est déclaré persuadé qu'il ne fallait pas modifier le système de la "défense flexible" qui, a-t-il précisé, "prévoit toutes les possibilités de ripostes, y compris l'emploi d'armes nucléaires".

Japon : 1,000 blessés dans des manifestations

TOKYO (AFP) — Près de mille personnes blessées, tel est le dernier bilan des manifestations qui se sont déroulées la nuit dernière à Tokyo, Kyoto et Osaka, et d'autres grandes villes japonaises, a annoncé aujourd'hui la police de Tokyo.

Les manifestations avaient été organisées à la mémoire d'un étudiant qui a été tué l'année dernière à l'aéroport international de Haneda à Tokyo.

Les heurts les plus violents entre la police et les manifestants se sont produits dans la gare de Shinjuku à Tokyo où 718 policiers ont été blessés, dont 47 grièvement.

Défaite des socialistes en Finlande

HELSINKI. (PA) — Les partis socialistes de Finlande ont essuyé une surprenante défaite aux élections locales tenues dimanche et lundi, aux mains des partis conservateur et libéral qui leur ont enlevé sept pour cent des votes.

Environ 3,000,000 d'électeurs sont allés aux urnes en vertu de la nouvelle loi électorale qui avait abaissé l'âge des votants de 21 à 20 ans.

Le prix Nobel de la paix au Français René Cassin

OSLO, (UPI,PA,AFP) — Le prix Nobel de la paix pour 1968 a été attribué à M. René Cassin, un juriste français de 81 ans qui est président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

C'est la première fois depuis trois ans que le prix Nobel de la paix est décerné. En 1964, le prix était allé au pasteur Martin Luther King et en 1965, à l'UNICEF, organisation de secours à l'enfance des Nations unies. En 1966 et 1967, le prix ne fut pas attribué, le jury norvégien ayant jugé qu'il n'y avait pas de candidat acceptable.

M. Cassin recevra une médaille d'or et un prix d'environ $70,000. Le comité de sélection n'a pas donné de raison précise pour le choix de Cassin, mais il a voulu récompenser son travail remarquable dans le domaine des droits de l'homme.

Né à Bayonne, M. Cassin a été notamment professeur à l'Académie du droit international de La Haye, fondateur de l'UNESCO en France et préside la Commission des droits de l'homme de l'ONU depuis 1965.

BIAFRAIS

SUITE DE LA PAGE 1

nourri de questions de quelque 15 députés membres du comité permanent, s'est dit très heureux d'apprendre que le gouvernement canadien acceptait de prêter un avion Hercules, mais il a ajouté qu'il en faudrait au moins quatre pour assurer la distribution des secours à toutes les zones de détresse.

Un des grands problèmes, a-t-il dit, c'est que les leaders biafrais interdisent tout atterrissage de jour sur le seule piste carrossable de leur province : Ule.

Les avions de la Croix-Rouge ne peuvent donc effectuer le transport des vivres et des médicaments qu'à la faveur de la nuit, ce qui réduit sensiblement l'importance du pont aérien.

Contrairement à ce que certains ont prétendu, l'envoi de médicaments doit passer au second plan, selon le général Wrinch. Les réfugiés meurent de faim et la priorité doit être accordée à la livraison d'aliments à haute teneur de protéines, soit du poisson sec et des oeufs et du lait en poudre.

Quelle proportion des secours fournis par le gouvernement canadien a pu atteindre se destination?

Le représentant de la Croix-Rouge s'est dit dans l'impossibilité de répondre. Il a d'abord précisé que le Canada a donné la somme de $60,000, en argent, à la Croix-Rouge internationale. C'était un don en argent.

Plus tard, Ottawa a consacré la somme de $500,000 qu'il a doublé par la suite. Mais il s'agit de vivres et médicaments actuellement entreposés dans la cale d'un navire en rade de Halifax. Ce navire attend le signal du départ pour la côte nigérianne.

Le général Wrinch a révélé que la Croix-Rouge internationale a un personnel de 5,6 à l'oeuvre au Nigéria.

Hier soir, le secrétaire général du Commonwealth, le Canadien Arnold Smith, témoignant devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, a déclaré qu'il n'y a aucune preuve de génocide au Nigéria.

Demain, le comité permanent entendra le témoignage du ministre Mitchell Sharp, actuellement à New York où il recevait hier les députés Brewin (NPD) et MacDonald (PC) récemment revenus d'une visite de 36 heures au Biafra.

Le comité espère pouvoir entendre le major-général W. A. Milroy, membre canadien du trio de généraux actuellement en mission d'observation au Nigéria.

CEGEP

SUITE DE LA PAGE 1

versité de Montréal a voté hier soir son appui aux occupants de Lionel-Groulx.

Environ 700 des 1,100 étudiants du Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx, de Sainte-Thérèse, ont passé toute la nuit dernière à l'intérieur de l'institution.

On sait qu'à la suite d'un vote secret qui s'est tenu hier après-midi, les étudiants ont pris la décision d'occuper l'école après avoir prié le directeur général, M. l'abbé Charles Valois, de quitter les lieux.

Le CEGEP Lionel-Groulx est équipé de dortoirs puisqu'il reçoit quelque 310 étudiants pensionnaires. Ces lits étaient tous occupés la nuit dernière et les autres étudiants se sont débrouillés pour dormir dans les salons en s'engouffrant dans des sacs de couchage ou en utilisant d'autres moyens de fortune.

Ce matin, c'était le calme plat. Quelques étudiants entraient et sortaient en exhibant leur carte. Les professeurs pouvaient également entrer en toute liberté. Toutefois, certains se sont plaints de ne pouvoir circuler librement à l'intérieur de l'école.

Le scrutin secret qui a été tenu hier avait donné les résultats suivants :

509 pour l'occupation
313 contre l'occupation
20 abstentions et 6 bulletins annulés, ce qui donne une participation de 848 élèves au vote.

Ce matin, les occupants ont utilisé les cuisines de l'institution pour préparer leur déjeuner. Les employés des cuisines se sont présentés au travail mais ils sont immédiatement partis, motivant leur geste par l'état pitoyable dans lequel les étudiants avaient laissé les lieux.

Les étudiants ont apparemment assez de nourriture pour se nourrir pendant quelques jours.

Pour une 2e université à Montréal

Une de leurs préoccupations les plus importantes concerne leur sortie du CEGEP : la seule université de langue française dans la région de Montréal ne pourra pas les absorber tous, disent-ils. Ils réclament, et immédiatement, la fondation de la deuxième université de langue française à Montréal, un projet caressé depuis longtemps par les autorités québécoises, mais qui jusqu'à présent n'a pas encore vu le jour.

Un autre grief des étudiants porte sur la diminution, de $5 millions disent-ils, des prêts-bourses qui leur sont accordés.

En fait, les bourses proprement dites ne seront pas diminuées, mais leur montant restera le même, contrairement à l'attente des étudiants. Ils pourront dorénavant obtenir $100 de plus en prêt, mais l'intérêt de ces prêts passera de 5¾ pour cent à 7⅝ pour cent.

L'assemblée d'hier d'une durée de près de quatre heures, s'est déroulée dans l'ordre, mais les partisans de l'une et l'autre option ne se sont nullement gênés pour huer copieusement leurs adversaires.

Seuls les étudiants du CEGEP proprement dit ont obtenu le droit de vote. A un étudiant qui objectait que l'ancien séminaire de Sainte-Thérèse abrite également 1,000 élèves du cours secondaire, et que ceux-ci devraient donc avoir aussi le droit de vote, le président de l'assemblée a répliqué que les élèves du secondaire "ne sont pas chez eux ici".

Les élèves de 12e année (CPES), au nombre de 480, devaient tenir une réunion ce matin. Selon toute apparence, ils se rallieront à leurs collègues du CEGEP. L'un d'eux aurait même déclaré : "Si vous aviez refusé d'occuper l'école, nous l'aurions fait à votre place".

Sitôt l'assemblée terminée, les étudiants ont mis au point leur technique d'occupation. Il s'agit en fait d'une occupation mitigée et une porte du collège restera ouverte afin de permettre aux professeurs de venir, s'ils le désirent, donner des conférences et aux différents observateurs de se rendre compte de la situation.

Certains élèves resteront au collège Lionel-Groulx 24 heures sur 24, tandis que d'autres retourneront chez eux de temps à autre.

Pendant l'occupation, les élèves participeront à quatre ateliers de travail, qui analyseront leurs griefs principaux : la nécessité d'une réorganisation des cours, des horaires de cours et accès plus facile aux laboratoires ; rajeunissement complet de l'administration du collège, nécessité d'une seconde université de langue française à Montréal et la question des prêts-bourses.

Les professeurs du CEGEP Lionel-Groulx doivent tenir une assemblée ce soir afin de discuter de la situation. Interrogé à la suite du vote des étudiants, un professeur d'origine française a déclaré : "J'ignore quelle attitude nous prendrons. Après tout, je n'ai connu qu'une occupation, celle des Nazis, et je pense que celle-ci, sera toute différente".

Quant au directeur général, M. l'abbé Charles Valois, il s'est montré très calme. Il a déploré le fait que pas une fois depuis le début de l'année il n'a pu rencontrer le président du syndicat. "Je l'ai invité à venir discuter, avec son exécutif, autour d'une table ronde, a dit l'abbé Valois. Or on m'a répondu : "Vous saurez ce que nous pensons par la voie des journaux".

Le directeur général a ajouté qu'il a toujours refusé d'aller discuter dans les assemblées syndicales, parce qu'il est impossible de discuter en présence de la masse.

Les étudiants, a poursuivi l'abbé Valois, ont refusé de participer dès le début. Ils se sont retirés du comité des études, de celui de la vie étudiante, de la bibliothèque et des comités des départements. "Cela, dit l'abbé Valois, a nui au développement des comités où l'on n'a pas voulu prendre de décisions sans les étudiants. Les comités ont alors marqué le pas, et pourtant il faut que des décisions soient prises".

Philosophe, l'abbé Valois a conclu que l'occupation aurait du bon puisqu'elle éclaircirait la situation et forcerait en quelque sorte les étudiants à s'asseoir à la table des négociations.

"Vous savez, a-t-il dit, les étudiants ont lancé un slogan qui explique leur attitude. Ils disent: "Dialoguer, c'est se faire fourrer".

le TEMPS qu'il fera

Beau fixe et plus chaud

Toujours sous l'influence d'un régime anticyclonique, le temps demeurera ensoleillé et la température un peu plus chaude au cours des prochains jours. Demain, le maximum devrait même passer légèrement au-dessus de la normale et atteindre 65 degrés.

Une perturbation s'est développé à l'ouest des Grands Lacs, mais il semble bien que la région de Montréal sera épargnée : ce système a tendance à se déplacer surtout vers le nord.

Maximum aujourd'hui 60

Minimum la nuit prochaine 40

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Régions de Montréal, Ottawa, Québec, Cantons de l'Est, Laurentides St-Maurice et Lac-St-Jean : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et jeudi. Un peu plus chaud avec des vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke, Ste-Agathe, La Tuque et Chicoutimi, 60 et 40.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : ciel variable et plus chaud aujourd'hui. Jeudi généralement nuageux avec possibilité d'averses. Vents légers aujourd'hui et sud-est de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Val-d'Or, Rouyn-Noranda et Témiskamingue, 55 et 40.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux mais dégagement graduel aujourd'hui. Pluie légère intermittente tôt ce matin. Jeudi généralement ensoleillé avec peu de changement dans les températures. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau et Sept-Iles, 55 et 35. Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 55 et 40.

ACHAT SPÉCIAL SENSATIONNEL

UNE SEMAINE SEULEMENT, DERNIER JOUR, MERCREDI LE 16 OCTOBRE 1968

6.99 la verge carrée tapis seul. Valeur garantie de $12.95 v.c.

BROADLOOM EN NYLON FRISE "DUPONT"

- PLUS LONGUE DUREE
- COULEURS BEAUCOUP PLUS CLAIRES
- MEILLEURE FERMETE DU BOUCLE
- PLUS DE SOUPLESSE
- TOUTES ENRACINEES
- 10 COULEURS DISTINCTIVES

• Doré pâle • Vieil or • Vert olive • Vert émeraude • Beige pâle • Brun automnal • Blanc teinté • Blé or • Bleu ciel • Beige rosé

POUR VOIR ET RESERVER CES TAPIS VISITER UN DE NOS 3 MAGASINS

NOUVEAU VINYLE COUSSINE
$2.98 verge carrée
2, 3 et 4 verges de large
Idéal pour tous les planchers parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé très facilement. Pas besoin de colle.
Quelques imparfaits à $2.49 verge carrée

250,000 TUILES VINYLE AMIANTE
2 couleurs en spécial. Grandeur 12" x 12".
Imaginez un pied carré pour SEULEMENT 12¢ chacun

100,000 VERGES DE VINYLE
2 VERGES DE LARGE SEULEMENT $1.19 La verge carrée
4 VERGES DE LARGE SPECIAL $1.35 La verge carrée

PRELART ORDINAIRE
30 COULEURS - 4 VERGES DE LARGE GRANDE VENTE 99¢ La verge carrée
NOMBREUX MODELES — 3 VER. DE LARGE Rég. 89¢ MAINTENANT REDUIT A 79¢ La verge carrée

BROADLOOM/CARPETTES/VINYLE HORS SERIE/MOSAIQUE/PORTEZ A VOTRE COMPTE/3 ANS POUR PAYER/GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS

Montreal Floor remplacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

C'EST NOTRE 29e ANNEE EN AFFAIRES : VENEZ NOUS VOIR, VOTRE TOUT DEVOUE, LE PERSONNEL

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement près du magasin SERVICE A DOMICILE 273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke) Près de la sortie du métro "Place des Arts" Stationnement en avant et à côté du magasin SERVICE A DOMICILE 842-8871

392, boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier Route 2 et 20 - Pont-Mercier sortie Cité de LaSalle SERVICE A DOMICILE 365-6560

TOUS NOS MAGASINS OUVERTS jusqu'à 6 h. — JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. — SAMEDI jusqu'à 5 h.
LUNDI, le 14 OCTOBRE, Fête de L'ACTION DE GRACES, nous serons FERMES TOUTE LA JOURNEE

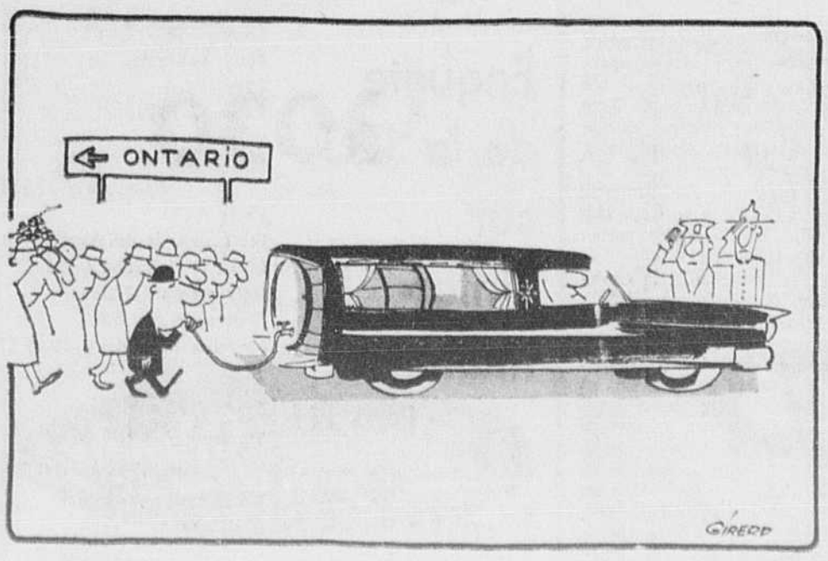

Droits réservés

874-7111
LES PETITES ANNONCES 'SUCCES'
LA PRESSE

LA PRESSE

Ingrédients importés
Brassée et mise en boites
par Cott

MONTREAL, MERCREDI 9 OCTOBRE 1968 — 84e ANNEE — No 236
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

Charles Gagnon déclaré coupable

par Maurice MORIN

Déclaré coupable, à 9 h 15 hier soir, de conspiration pour commettre un vol à main armée au cinéma Jean-Talon, à Saint-Léonard, le samedi soir, 27 août 1966, Charles Gagnon, âgé de 29 ans, ancien professeur de sociologie à l'Université de Montréal, l'un des présumés chefs du néo-FLQ ,a déclaré, les sanglots dans la voix:

"Avec votre permission, Votre Seigneurie ..." et le coupable visiblement ému, le teint pâle, les yeux rougis, semblant chercher ses mots pendant une dizaine de secondes, a continué dans les termes que voici:

"J'ai la certitude que messieurs les jurés ont rendu un verdict selon leur conscience et j'ai la certitude qu'ils n'ont pas rendu le verdict qu'ils devaient rendre. J'irai en appel.

"La poursuite a tout fait pour mettre en preuve et convaincre le jury "qu'un membre du FLQ est un voleur. Un jour prochain, je serai libre et tous les Québecois seront libres!"

Le coupable devait connaitre son sort aujourd'hui même.

Après deux heures de délibération

Gagnon a prononcé les paroles précitées en regardant ses pairs pendant que pas moins de 25 personnes, des partisans et sympathisants du mouvement, semblait-il, écoutaient dans un profond silence dans la salle d'audience des Assises où s'était déroulé le procès, une instruction de trois semaines et deux jours ayant débuté devant le juge Antoine Lacoursière, de Québec, le lundi 16 septembre dernier.

Le président du tribunal avait demandé à toutes les personnes présentes "de ne pas manifester lorsque le verdict serait rendu dans un sens ou dans l'autre, que cela n'aiderait personne, pas plus l'accusé".

Une fois que le verdict eut été connu, Me Robert Lemieux, qui avait assuré la défense de Gagnon avec Me Bernard Mergler, pencha sa tête et se la tint dans ses mains pendant quelques secondes,

Voir GAGNON, page 7

Sauvetage d'un enfant

Les pompiers de Toronto ont dû oeuvrer pendant près d'une heure et demie pour sortir le jeune Anthony Derose, âgé de trois ans, des décombres de la maison familiale, tôt ce matin. L'enfant, qui se trouvait dans cette position précaire à la suite d'une explosion qui a complètement détruit la maison, s'en est tiré avec quelques coupures et un léger choc nerveux. Sept personnes, dont deux enfants ont été sauvées des flammes. Deux femmes ont été grièvement blessées.

Imminence d'une grève générale du transport interurbain par autobus

par Florian BERNARD et Pierre VENNAT

La menace d'une grève générale du transport interurbain par autobus a franchi une étape de taille, hier soir, alors que les employés de la compagnie Métropolitain Provincial Inc. ont voté, dans une proportion de 99.9 p. 100, en faveur de la grève.

Réunis dans le centre-ville, les 225 chauffeurs ont autorisé leurs dirigeants syndicaux à déclencher l'arrêt de travail dans les délais légaux, c'est-à-dire à partir du 20 octobre.

Déjà, lundi, les 121 chauffeurs de la compagnie des Autobus Mille-Isle, une ancienne filiale de la Compagnie de transport Provincial, avaient voté, dans une proportion de 96.8 p. 100, en faveur de la grève.

Ces deux votes de grève portent maintenant à 346 le nombre des chauffeurs prêts à débrayer.

D'autres votes de grève seront pris d'ici la fin de semaine. Ce soir, les employés de la compagnie Voyageur Provincial se réuniront et, jeudi, les chauffeurs de la compagnie Métropolitain-Sud feront de même.

Paralysie totale

Même si ces deux dernières compagnies refusaient de suivre le mouvement de grève, l'arrêt de travail des employés des deux autres compagnies paralyserait une bonne partie du transport par autobus dans la région métropolitaine.

Le vote de grève pris hier soir signifie un arrêt de travail aux extrémités est et ouest de la région métropolitaine. A l'est le territoire desservi par la Métropolitain Provincial va aussi loin que Joliette et Berthier. A l'ouest, ce territoire s'étend jusqu'à Valleyfield et Sainte-Anne-de-Bellevue, en plus de comprendre plusieurs municipalités de banlieue comme Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, etc.

En ce qui concerne les autobus des Mille-Iles, ils desservent Laval ainsi qu'une bonne partie des comtés de Terrebonne, Deux-Montagnes et Montcalm. Les Autobus Mille-Iles transportent environ 5,000 personnes par jour. La plupart de ces personnes demeurent dans le secteur Duvernay, Pont-Viau, Chomedey, Vimont et Laval-des-Rapides.

Avenir incertain

Le directeur des grèves à la CSN, M. Raymond Couture, n'a pas caché un certain pessimisme quant à l'avenir en disant que, si l'employeur ne veut pas changer d'attitude, cette grève sera déclenchée.

Déjà, une grève générale de Chambly transport paralyse une bonne partie du transport en commun sur la rive sud. Deux nouvelles grèves simultanées (possiblement quatre) auraient pour conséquence de paralyser tout le système à la grandeur du territoire métropolitain et dans plusieurs villes de banlieue.

Aucune date définitive n'a été fixée pour la grève, ni dans le cas de Laval, ni dans celui de Métropolitain Provincial. A Laval, toutefois, la date fatidique serait le 19 octobre. Des assemblées "d'information" auront lieu, à Laval et à Montréal, avant que l'arrêt de travail soit officiellement annoncé et déclenché.

St-Michel réclame à son tour le MIS

par Claude MASSON

Un nouveau conflit scolaire pourrait bien voir le jour dans la banlieue montréalaise, plus précisément là où les troubles à l'échelon municipal font la manchette depuis près d'un an.

Un appel aussi pressant qu'inattendu a été lancé hier soir à Saint-Michel pour que le Mouvement pour l'Intégration Scolaire (MIS) se penche de très près sur le problème linguistique au niveau scolaire dans cette ville située tout juste à côté de Saint-Léonard.

C'est un conseiller municipal, M. Rolland Larivière, qui a déclenché l'alerte après avoir pris connaissance des statistiques déterminant la population et le sort plus qu'avantageux qui serait fait aux anglophones.

Le recensement municipal, qui venait d'être déposé quelques secondes plus tôt et sur lequel s'est basé le conseiller Larivière pour formuler ses remarques, mentionne que la population francophone atteint 46,225 âmes alors que les anglophones sont au nombre de 2,377 seulement.

Par contre, il existe 19 écoles pour les étudiants de langue française et neuf pour ceux de langue anglaise, soit environ la moitié alors que la population anglophone est très peu nombreuse.

Les citoyens d'origine italienne (20,888) et d'autres nationalités (5,096) réunis représentent par ailleurs une forte proportion de la population.

Le conseiller Larivière en a immédiatement conclu que la Commission des écoles catholiques de Montréal favorise l'assimilation des citoyens italiens et d'autres nationalités vers l'élément anglophone.

En blâmant farouchement l'attitude de la CECM, M. Larivière a proposé une résolution de protestation à l'endroit de la commission scolaire. Personne ne l'a appuyé.

Le conseiller est revenu à la charge de plus belle et, tout en déclarant qu'il respecte les droits des minorités, a demandé à ce que ceux de la majorité soient aussi respectés scrupuleusement, "Actuellement, on bafoue la majorité. C'est un non sens d'agir comme le fait la commission scolaire".

Et c'est à ce moment que, à la surprise générale, il s'est dit en faveur du Mouvement pour l'Intégration Scolaire, qui a déjà des sections à Saint-Léonard, Hull et sur la rive sud (régionale de Chambly).

M. Larivière s'est exclamé : "Je demande au MIS de s'emparer de Saint-Michel parce que la situation est pire ici".

Son collègue, le conseiller Gérard Caron, a répliqué : "C'est faux ! C'est faux !"

Le maire suppléant a tenté de calmer les esprits en déclarant que tout va bien au niveau scolaire à Saint-Michel et qu'il ne fallait pas tout faire sursauter.

Mais le cri d'alarme était déjà lancé ...

Le conseil de Saint-Michel se déclare publiquement contre l'annexion à Montréal

Si l'annexion de Saint-Michel à Montréal se réalise à la suite du référendum du 20 octobre prochain, ce ne sera sûrement pas avec le bon vouloir des administrateurs municipaux en place.

Les six conseillers municipaux, réunis pour l'assemblée générale mensuelle, se sont publiquement déclarés opposés à l'annexion de cet important territoire à celui de la métropole.

Seul le maire Maurice Bergeron, qui ne préside pas les séances du conseil depuis quelques semaines déjà, ne s'est pas encore prononcé ouvertement sur ce sujet très délicat.

La prise de position des conseillers de Saint-Michel est survenue lorsque le maire suppléant, parlant au nom de ses collègues, a exprimé l'avis que tous s'opposent à l'annexion. M. Louis Patenaude était même prêt à réclamer l'adoption d'une résolution en bonne et due forme à ce sujet.

Parlant tour à tour à sa suite, les cinq autres conseillers ont tenu des propos dans le même sens que le maire suppléant.

Le conseiller Wilfrid Rochon: "Jamais je ne vais travailler aussi fort contre l'annexion".

Le conseiller Jean Lagassé: "Avec une dette de 9.4 pour cent à Saint-Michel c'est très alléchant pour Montréal qui est au bord de la faillite. Je considère que les contribuables de Saint-Michel ont plusieurs avantages, dont les piscines gratuites, l'aréna à des tarifs réduits, des services supérieurs à Montréal. Il ne faut pas mêler annexion et élection: il y a des gens qui cherchent la bête noire. Il y a de la haute politique en arrière de tout ça".

Le conseiller Roland Larivière: "Les contribuables se prononceront pour qui ils voudront à la tête de la ville le 4 novembre. En attendant, il ne faut pas confondre entre l'annexion et l'élection. Il ne faut pas perdre notre liberté, notre autonomie. L'annexion serait préjudiciable à Saint-Michel. Notre ville est beaucoup

Voir ANNEXION, page 7

La cour décide qu'il y a bien eu émeute le soir du 24 juin

par Lucien RIVARD

Le juge Pascal Lachapelle, siégeant ce matin à la salle numéro sept de la Cour municipale, a décrété qu'il y a bel et bien eu une émeute le soir de la Saint-Jean-Baptiste.

"A ce stade-ci, en résumant la preuve, la cour est d'opinion qu'il y a eu émeute." C'est ce qu'a déclaré le juge Lachapelle après l'audition de quelque 20 témoins qui sont venus à tour de rôle relater des faits précis tendant à prouver que les troubles qui sont survenus lors du défilé constituaient bien une émeute.

En rendant cette décision, le juge a tenu à souligner : "Le fait qui m'a le plus impressionné, c'est qu'en dépit de toutes les précautions qui ont été prises, le premier ministre du Canada a été obligé de se déplacer pour éviter des projectiles qui étaient lancés dans sa direction et que des dignitaires ont dû tout simplement se retirer pour éviter d'être blessés. Ces faits démontrent bien l'intensité de la violence qui régnait", a conclu le juge alors qu'il a invité la Couronne à procéder dans le cas de la participation de chacun des accusés.

L'enquête préliminaire devait en premier lieu établir cette preuve d'émeute puisque les 24 prévenus sont accusés de participation à une émeute.

Les présumés émeutiers ont défilé dans le box l'un après l'autre pour être confrontés avec les policiers qui avaient procédé à leur arrestation. A la lumière des témoignages des policiers le juge Pascal Lachapelle a cité 19 des accusés à leur examen volontaire. Celui-ci devait se dérouler cet après-midi.

Les accusés sont : Marcel Brûlé, Jacques Desmarais, Jean-Claude Jampen, Claude Cardinal, Mme Anna Côté, Jules Forget, Serge Hébert, Marc Muller, Jean-Pierre Caron, Mlle Andrée Caouette, Hermas Bernier, Marcel Béchard, Jean Foisy, Louis Gaudreault, Jean-Louis Girouard, Renald Grenier,

Voir EMEUTE en page 7

Hier
32,022
Total des visiteurs
depuis l'ouverture
11,872,292

Boisvert & Barbeau
OPTOMETRISTES
G. BOISVERT, o.d. C. BARBEAU, o.d.
J. SEVIGNY, o.d.
EDIFICE DUPUIS FRERES LTEE
865 est, rue Sainte-Catherine
Troisième étage 842-5151, poste 338

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Le maire voulait dégrader le directeur de police après 42 années de service

par Claude MASSON

Le directeur du Service de la police de Pointe-aux-Trembles a insisté pour prendre sa retraite plutôt que d'être humilié par une "offre" faite par le maire Louis-Philippe Saint-Pierre.

Quelle était cette offre ? Abandonner son importante fonction pour devenir tout simplement technicien-policier ... et au salaire de retraité par-dessus tout.

La proposition lui a été faite en avril 1967 alors que M. Jean-Luc Delorme avait déjà 42 années de service au sein du corps policier de Pointe-aux-Trembles. Il a évidemment refusé cette offre, a redemandé aussitôt sa retraite et il a pris sa pension le mois d'août dernier.

L'ex-directeur Delorme, qui témoignait pour la deuxième fois, hier, devant la commission d'enquête sur les cinq dernières années de l'administration municipale, a surpris tout le monde lorsqu'il a raconté tout "ce que j'ai enduré".

M. Delorme a tout d'abord révélé que le poste offert était inacceptable pour la bonne raison que, au moment de prendre sa retraite, il n'aurait pu bénéficier d'une pension que lui procure la fonction de directeur qu'il a exercée durant de nombreuses années. "J'étais dehors complètement et je perdais tout si j'avais accepté", a-t-il dit.

Beaucoup de difficultés

L'ancien directeur de police s'est "ouvert" aux commissaires, le juge Georges H. Long et M. Christian Fontaine. A la lumière de l'offre qui lui avait été faite par le maire, il a commenté : "Vous voyez ce que j'ai enduré par la suite".

Et de continuer aussitôt : "On m'a sauté par-dessus la tête". Les exemples ont fusé de plus belle.

Ainsi, l'agent de liaison Claude Gauthier, qui est devenu plus tard détective, a été placé sous les ordres exclusifs du chef de police Roland Gagnon par une résolution expresse du conseil municipal. L'autorité du directeur était donc sapée.

Voir MAIRE, page 7

FABRICATION CANADIENNE
Bellini FAIT A LA MAIN
Nouveau cuir importé de Suisse.
Un soulier "toute occasion".
Nouvelle forme.
Nouveau talon.
Nouveau fini.
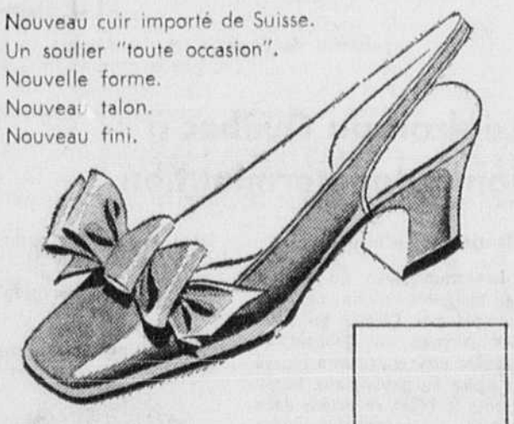
Disponible dans les nouvelles teintes de noir jais, brun cuivre, bleu azur et rouge vin. Pointures courantes. $24.95
Stationnement gratuit
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT-ROYAL
PLAZA SAINT-HUBERT
membre recommandé

CONDUISEZ UN POULIN BIEN DOMPTE ! ! !
ACHETEZ UN DEMONSTRATEUR A PRIX D'AUBAINE

METEOR TOIT RIGIDE
2 portes, automatique, moteur V-8, servo-direction, pneus blancs, enjoliveurs de roue, intérieur vinyle.
$3030.
MERCURY — COMET — METEOR — MONTEGO
MARQUIS — CORTINA — FALCON — CONTINENTAL
MARK III — CAMIONS MERCURY ET FORD
votre vendeur de confiance du centre de Montréal
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC.
4411, avenue Papineau près Mont-Royal 526-4411

Louis Deslauriers Ltée
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

ANALYSE D'URINE
EXAMEN DU SANG
Analyse complète d'urine $3.00
GROSSESSE
Examen biologique (souris blanche) (rapport après 36 heures) $6.00
Examen biologique NOUVEAU $8.00
(RAPPORT 2 HEURES APRES LA RECEPTION DE L'ECHANTILLON)
(De 9 a.m. à 3 p.m., dimanche excepté) — Certitude absolue 8 jours après la période attendue
cueillette gratuite d'échantillon
845-7251
Examens soignés de sang à prix divers
PHARMACIE MONTREAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée-de-Liesse nord, St-Laurent. Transcanadienne, sortie 18 nord.
Succursale 5272, boul. St-Laurent
331-7550
Ouvert le samedi

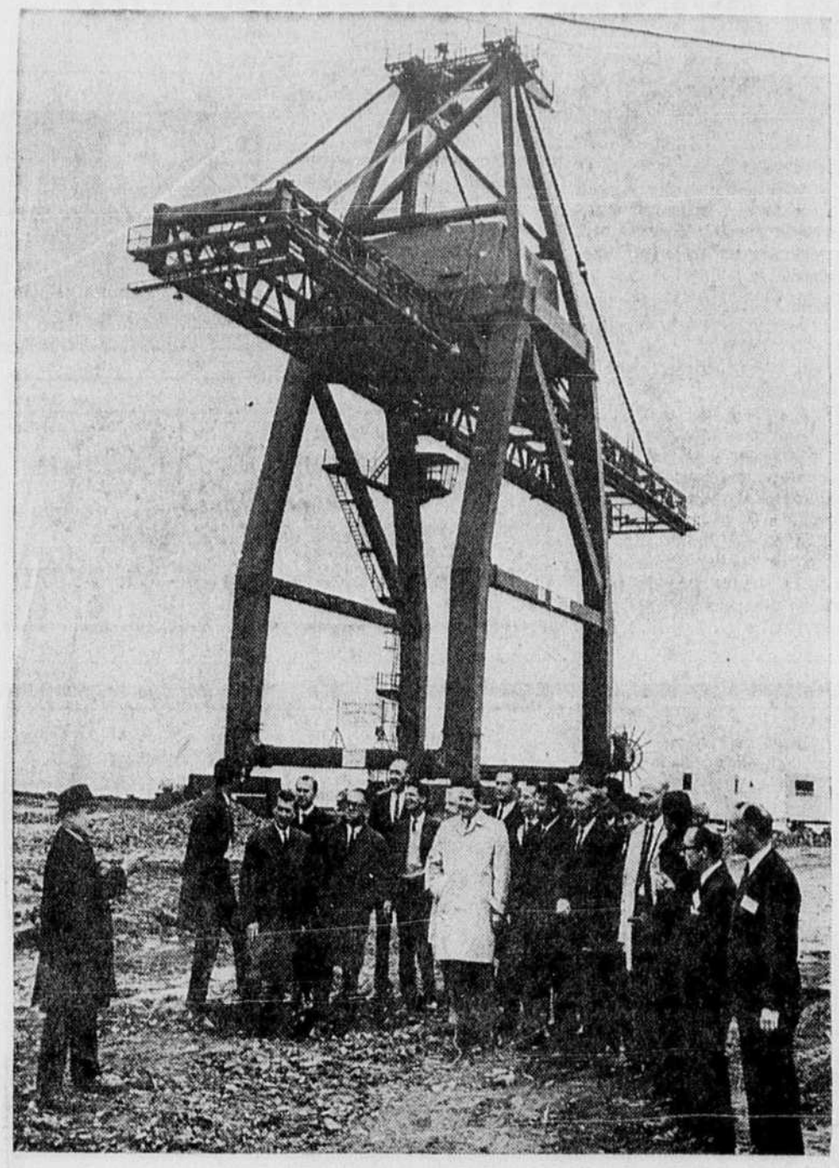

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Première leçon : les containers

Pour se familiariser avec le système de transport par containers, une vingtaine de fonctionnaires de différents ministères d'Ottawa ont visité hier le centre de manutention des containers du port de Montréal, le premier à être aménagé au pays. On voit ici le groupe devant l'énorme grue de 250 tonnes qui puisera les containers dans les cales du navire pour les déposer sur des plates-formes roulantes (camions ou rail) à destination des usines. La rencontre a été organisée par les transitaires Kuehne & Nagel qui s'occuperont du transit entre le port et les importateurs dès la mise en service à la fin de novembre. Les cargos porte-containers des Manchester Liners qui se serviront de ce quai, à l'extrémité est du port de Montréal, feront la traversée de l'Atlantique en six jours.

ANNEXION

SUITE DE LA PAGE 3

mieux administrée que Montréal. Saulnier fait un mirage avec son règlement d'annexion, mais il n'y a rien dedans".

Le conseiller Gérard Caron: "Je demande surtout à toutes les villes du Québec de voir à ce que la loi soit respectée. Ici, nous sommes au blanc". Cette allusion avait trait à la décision de Québec d'ordonner au conseil de Saint-Michel de faire voter tous les contribuables et non seulement les propriétaires au référendum.

Le conseiller Maurice Constantineau, qui s'est déjà déclaré nettement contre l'annexion, a simplement demandé aux journalistes présents de bien rapporter l'attitude unanime des six conseillers.

Une résolution, proposée par M. Caron et appuyée par M. Lagassé, a même été adoptée. Elle demande aux municipalités-membres du Conseil de coordination intermunicipale de faire les représentations nécessaires auprès du ministre des Affaires municipales pour que la Loi des cités et villes soit respectée scrupuleusement. Les conseillers de Saint-Michel considèrent illégale l'ordonnance de la Commission municipale qui oblige à faire voter tous les contribuables.

Un employé qui veut être candidat

Le conseil de Saint-Michel a aussi délibéré longuement sur le cas d'un fonctionnaire qui désire se présenter à un poste de conseiller, contre M. Maurice Constantineau, aux élections du 4 novembre prochain.

L'individu, M. Jean-Paul Dufresne, qui est téléphoniste au Service de la police, a demandé un congé sans solde.

Cependant, l'article 123 de la Loi des cités et villes précise bien qu'un employé municipal doit démissionner de sa fonction s'il veut briguer les suffrages.

Les édiles, se montrant généreux, ont songé un moment à lui conseiller de démissionner tout en lui promettant de le réinstaller à son poste advenant le cas où il perdrait au scrutin du mois prochain. Cette suggestion avait été faite par le conseiller Roland Larivière.

Mais, après les explications du conseiller juridique, Me Paul Mailloux, et quelques autres discussions, il a été décidé de ne pas acquiescer à la demande de l'intéressé de se voir accorder un congé sans solde. S'il veut se présenter au poste de conseiller, M. Dufresne devra démissionner sans condition.

EMEUTE

SUITE DE LA PAGE 3

Pierre Richard, Jean-Guy Whitton et Pierre Carrier.

Jean et Yvon Bruneau, que l'on avait appréhendés au moment où ils distribuaient des circulaires près du monument de Louis-Hippolyte Lafontaine, ont été acquittés de l'accusation porter contre eux. Le juge Lachapelle a souligné que le fait de distribuer des pamphlets ne peut être interprété comme une participation active à une émeute.

Dans le cas d'un autre accusé, John Gosford, l'enquête préliminaire a été remise à demain par suite de l'absence d'un témoin de la poursuite.

Finalement, le 24e du groupe, Roger Gauvin, manquait à l'appel une fois de plus aujourd'hui et un mandat a été émis contre lui pour défaut de comparaître.

Trois tonnes de débris

Hier, à l'ouverture de l'enquête préliminaire, on avait commencé à élaborer la preuve d'émeute en citant des témoins qui sont venus signaler les dégâts qui ont été occasionnés par le passage des manifestants et des officiers de la police ont fait part de l'intervention policière tout au long de la soirée.

Un contremaître à l'emploi de la ville de Montréal, M. Georges Arsenault, a révélé que vingt employés de la ville ont dû travailler une journée complète pour recueillir les quelque trois tonnes de débris qui jonchaient le parc Lafontaine au lendemain du défilé.

Ces débris étaient constitués de morceaux de bouteilles, de pancartes, de bâtons et d'objets de toutes sortes.

Le témoin a évalué à près de $2,000 les dégâts causés par les manifestants. Il a spécifié que 65 bancs ont été brûlés ou brisés et que 25 poubelles avaient subi le même sort.

Plusieurs autres témoins sont venus faire part des dégâts causés à leur automobile tandis que l'agent Maurice Messier, agent de liaison de la police de Montréal et qui a pour fonction de voir à l'entretien des véhicules, a déclaré que 26 autos-patrouilles ont été endommagées le soir de la Saint-Jean. Il a spécifié que l'une des voitures était une perte totale.

1,193 jours perdus

L'assistant-inspecteur chef René Daigneault a dévoilé ce matin à la reprise de l'enquête que 74 policiers avaient dû s'absenter de leur travail à la suite des blessures reçues lors de leur intervention.

Ces policiers se sont absentés pour un total de 1,193 jours et la ville a dû leur verser un salaire de $24,096.78 sans les avoir à son service.

Pour sa part, le capitaine Marcel Duranleau qui a charge de la police à cheval a déclaré que 14 des 18 chevaux qui ont été utilisés pour contrôler la foule ont été blessés.

Pas de charge

L'assistant-inspecteur chef Clovis Trudeau, qui avait la responsabilité de tous les policiers opérant dans le secteur de l'estrade sur laquelle prenaient place les invités d'honneur, dont le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a révélé qu'il n'y a jamais eu de "charge de la part de l'Escouade des policiers à cheval".

L'inspecteur Trudeau a mentionné qu'il avait ordonné que l'on disperse la foule des manifestants. Pour ce faire, les chevaux s'avançaient deux de front pour ouvrir un passage de six ou huit pieds et ils revenaient ensuite en sens inverse.

Le témoin a révélé qu'avant chacune des interventions des cavaliers, il avait lancé des avertissements à la foule en leur révélant l'endroit exact où les chevaux devaient faire une percée. Il a souligné que des personnes répondaient à ses avertissements en laissant le chemin libre, mais que d'autres demeuraient sur place.

L'inspecteur Trudeau aurait été arrosé de gaz lacrymogène au moment où il tentait d'appréhender un suspect, au début de la manifestation. Il a identifié positivement qu'il s'agissait de gaz lacrymogène, citant ses expériences militaires de la guerre 1939-1945 alors qu'il a affronté cette sorte de gaz à une quinzaine d'occasions.

Une matraque

Une matraque de type réglementaire a dû être produite comme pièce à conviction alors que les quelque cinq ou six procureurs de la défense insistaient sur la longueur des "bâtons" qui ont été utilisés pour maîtriser cette manifestation.

L'inspecteur Trudeau, de même que d'autres officiers de police ont soutenu que seule la matraque régulière de 12 pouces avait été employée par les forces de l'ordre, sauf dans le cas des policiers à cheval qui utilisent le bâton de trois pieds qu'ils tiennent à leur côté pour assurer la percée dans la foule. Tous ont déclaré que le policier à cheval ne frappe pas de son bâton, mais qu'il se contente de le tenir allongé près de lui pour disperser la foule.

Selon les témoignages entendus aucun autre policier n'a eu en sa possession une matraque dont la longueur dépasse 12 pouces.

Drapeau à Mexico

Le maire Drapeau a quitté Montréal par avion, hier après-midi, en vue d'assister à l'ouverture des jeux olympiques d'été qui s'ouvriront à Mexico samedi.

Me Drapeau sera de retour à Montréal au plus tard dimanche afin d'être présent à l'"examen" des 151 candidats de la "loterie" de septembre.

Une délégation de cinq membres de la ville de Montréal est déjà à Mexico. Sont en effet partis vendredi dernier : le conseiller municipal Arthur Gagnon, M. Jean Dupire, chargé de l'accueil et des affaires culturelles, à l'hôtel de ville, M. Maurice Gauvin, ingénieur-surintendant de la division de l'entretien, au Service des parcs, M. Werner Goshorn, architecte-paysagiste attaché au Service des travaux publics, ainsi que M. Pierre Charbonneau, qui n'est pas à l'emploi de la ville, remplaçant M. René Bélisle, le surintendant de la division de la récréation, au Service des parcs.

Cambriolages

Les cambrioleurs ont eu la main particulièrement heureuse au cours des dernières 24 heures, leurs rafles en cinq lieux leur ayant rapporté $22,450 en billets de banque, bijoux et autres objets.

Mme Rose Danziger, 4635, Clanranald, s'est plainte à la police que des intrus lui ont raflé $8,350 de bijoux;

des rôdeurs se sont glissés par un trou qu'ils ont pratiqué dans un mur de briques entre les nos 4318a et 4316, St-Laurent, dans la Phil Craft Clothes, ont raflé $700 dans le coffre-fort et 200 complets d'une valeur d'au moins $6,000;

Adolescent tué dans un capotage

Un adolescent de 15 ans, Julien Robitaille, de Deleage, dans le comté de Gatineau, est mort, vers 9 h. 45 hier soir dans le capotage de la voiture que conduisait un autre adolescent, Fernand Morenger, âgé de 16 ans, sur la route no 11, à Deleage.

GAGNON

SUITE DE LA PAGE 3

étant évidemment très surpris.

Les jurés ont délibéré près de deux heures avant de rendre leur verdict de culpabilité.

Un premier procès s'était terminé ... par un désaccord

C'était le second procès auquel Gagnon avait à faire face. La première instruction s'était déroulée aussi aux Assises, mais devant le juge Paul Miquelon, de Québec, et avait pris fin après quatre jours d'audience, le 9 juin de cette année, par un désaccord du jury. Il n'y avait donc pas eu de verdict au sens de la loi.

Fait à souligner, Gagnon s'était alors défendu seul avec Mes Lemieux et Mergler comme conseillers juridiques et il n'avait pas fait entendre de témoins en défense. Et c'est lui, tout comme à la fin de son second procès, qui avait prononcé la plaidoirie de la défense.

Cette fois-ci, il y avait eu deux témoins en défense: Pierre Vallières, un autre présumé chef du néo-FLQ et lui-même. On se rappellera que Vallières, un ancien journaliste (lui et Gagnon avaient été appréhendés à New York en septembre 1966) avait été condamné au pénitencier à vie, ayant été reconnu coupable d'homicide involontaire, également par un jury des Assises, après avoir subi son procès pour meurtre à la suite de la mort de Mlle Thérèse Morin, tuée dans l'explosion d'une bombe.

L'engin meurtrier avait éclaté dans les bureaux de la fabrique de chaussures H.-B. LaGrenade, rue Rachel est, dans l'heure du lunch, le 5 mai 1966. La manufacture était alors paralysée par une grève.

Les jurés avaient donc rendu un verdict sous une accusation moindre et le juge Yves Leduc, qui avait présidé l'instruction, avait imposé le pénitencier à vie à Vallières, le maximum prévu par la loi pour homicide involontaire.

Depuis ,Vallières a interjeté appel devant le plus haut tribunal du Québec.

Gagnon doit faire face à plusieurs autres accusations, dont celle de meurtre touchant la mort de Mlle Morin. Et plus encore, il devra répondre, tout comme Vallières d'ailleurs, de la mort du jeune Jean Corbo, un partisan du FLQ, mais tous deux sous une accusation d'homicide involontaire.

Le jeune Corbo avait perdu la vie lorsque, ayant été chargé d'aller déposer une bombe à la filature de Dominion Textile, rue Saint-Ambroise, dans le quartier Saint-Henri, cette bombe avait explosé sur sa personne.

Gagnon et Vallières doivent enfin répondre à des accusations de conspiration pour commettre d'autres vols à main armée, argent qui devait servir à renflouer les finances du FLQ.

En ce qui concerne l'affaire du cinéma Jean-Talon, le vol avait été raté et la police avait été alertée par un citoyen et sa jeune fille.

L'enquête dans cette affaire avait été conduite par le lieutenant-détective Marcel Allard, assisté du sergent-détective Julien Giguère, de la Sûreté municipale.

Hier, Me Maurice Bourassa, qui avait agi pour la Couronne avec Me Paul Boilard, a prononcé un réquisitoire de près de quatre heures. Quant au juge Lacoursière, il a résumé les faits de la cause et donné ses directives aux jurés sur les questions de droit pendant une heure et demie.

MAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

Le maire Saint-Pierre multiplait les demandes de rapports au directeur. En une seule journée, plus précisément le 14 mars 1968, il a demandé trois rapports sur certains incidents. "On a fait appel à moi qu'en certains cas".

M. Delorme a déclaré que tout se faisait à son insu. Par exemple, pour le temps supplémentaire, "le chef Gagnon choisissait qui allait en faire".

L'exemple le plus humiliant cité par l'ancien directeur a trait à la correspondance qui lui était adressée. Son courrier passait d'abord par le bureau du maire, ensuite entre les mains du chef de police pour enfin parvenir à son bureau.

La surveillance électorale ...

Quatre policiers ont aussi été interrogés par Mes Marcel Beauchemin et Gabriel Lassonde, procureurs spéciaux nommés par le ministère de la Justice.

Les agents ont avoué que, pour la première fois lors des célèbres élections frauduleuses de novembre 1967, ils avaient travaillé 12 heures par jour au lieu de huit heures régulières et ce, durant une semaine avant le scrutin.

Cet ordre inhabituel leur avait été donné par le chef Gagnon pour exercer une surveillance plus étroite. "N'était-ce pas pour surveiller les travailleurs d'électon et les adversaires ?", a demandé le juge Long à l'agent Ronald Blouin. Ce dernier a souri tout simplement.

Pour sa part, l agent Claude Monette a été jusqu'à dire : "On se demandait qu'est-ce qu'on surveillait des fois".

Les témoignages entendus hier ont corroboré les déclarations antérieures sur les "trappes à automobilistes" de la rue Notre-Dame, l'intervention constante du conseiller Pierre Lachapelle au sein du Service de la police, les enquêtes non terminées par la division de la sûreté, le temps supplémentaire généreusement alloué aux policiers Gauthier et Hottart, etc ...

L'enquête se poursuivra mardi et mercredi de la semaine prochaine.

Deux personnes trouvées mortes dans une auto

SAINT-JEAN — Un homme et une femme d'une quarantaine d'années ont été trouvés sans vie, vers 8 h. 30 ce matin, dans une voiture en stationnement, en bordure de la rue Jacques-Cartier, à St-Jean, municipalité située à 25 milles au sud-est de Montréal.

La police n'écarte pas la possibilité que le couple ait été asphyxié par de l'oxyde de carbone émanant d'un tuyau d'échappement défectueux.

Garçonnet tué par une auto

Un garçonnet de huit ans, Serge Labelle, du 2144 rue Joliette, qui revenait de l'école, vers 4 h. 15 hier après-midi, a été tué par une auto, à l'angle des rues Hochelaga et Chambly, dans l'est de la métropole. La mort a été instantanée.

Langelier Valiquette

VENTE

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 300.

sur PIANOS LESAGE

10 ANS DE GARANTIE - 2 ACCORDS GRATUITS

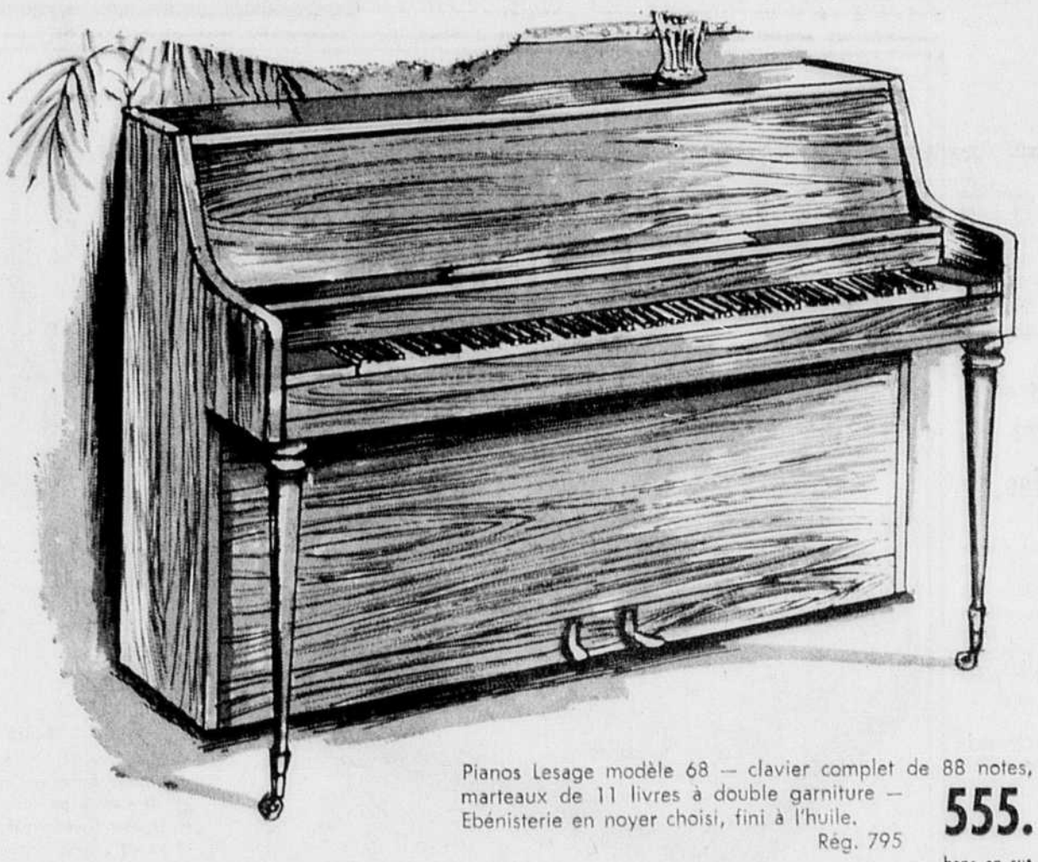

Pianos Lesage modèle 68 — clavier complet de 88 notes, marteaux de 11 livres à double garniture — Ebénisterie en noyer choisi, fini à l'huile. Rég. 795 **555.** banc en sus

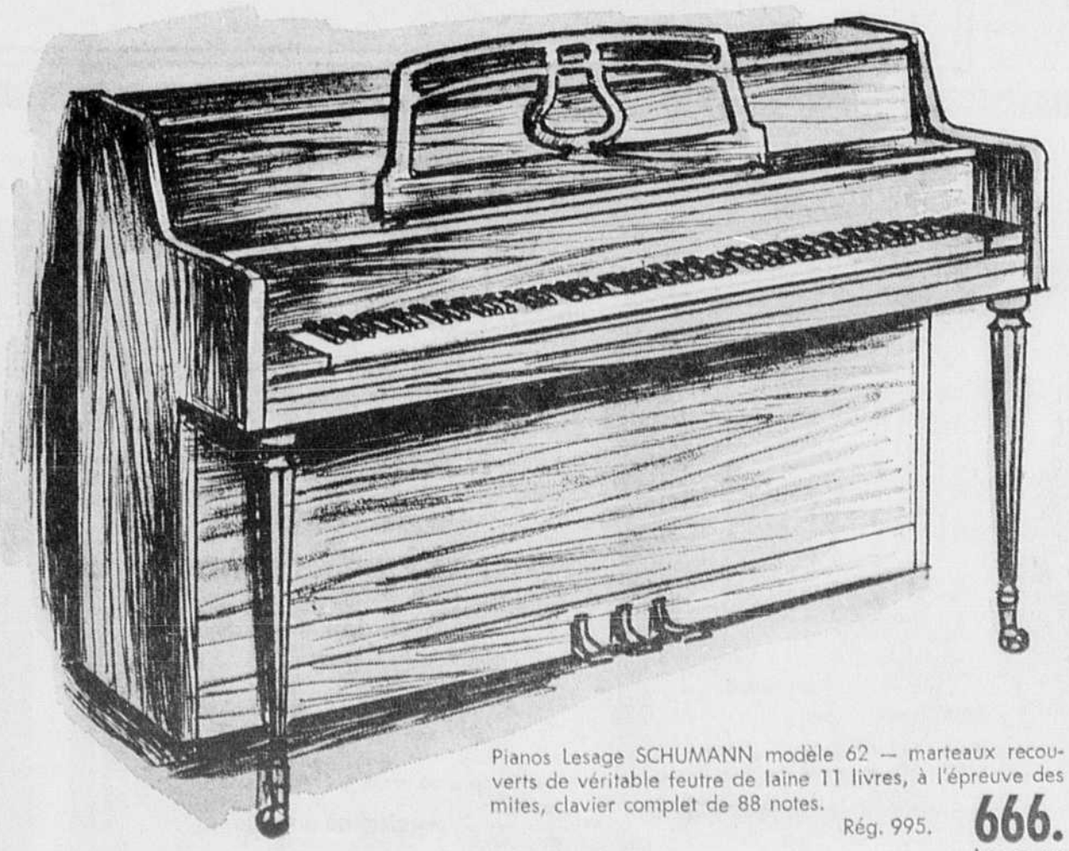

Pianos Lesage SCHUMANN modèle 62 — marteaux recouverts de véritable feutre de laine 11 livres, à l'épreuve des mites, clavier complet de 88 notes. Rég. 995. **666.** banc en sus

STATIONNEMENT Face au magasin ou à l'arrière

LANGELIER VALIQUETTE LTEE 510 est, rue Ste-Catherine Tél: 842-8811

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9 h. 30 jusqu'à 17 h. 30 Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 21 h.

FAITS divers

Vol de $36,000 en pleine rue

Un vol audacieux de $36,000 a été perpétré en pleine rue, vers 11 h. hier matin, à Charny, près de Québec, par deux individus qui, après avoir tiré un coup de feu, se sont emparés de la mallette que transportait le commis d'une Caisse populaire.

Deux suspects sont présentement détenus, après une journée de recherche, par la Sûreté du Québec. Leurs noms n'ont pas été révélés.

Le commis de la Caisse populaire de Charny, sur la 9e Avenue, à Charny, avait à peine 300 pas à faire pour se rendre à la succursale de la Banque Provinciale du Canada, où il devait faire un dépôt de $36,000.

Deux individus armés ont surgi et tiré un coup de feu dans sa direction, mais, semble-t-il, volontairement trop bas pour l'atteindre. Ils lui ont ensuite arraché des mains la mallette contenant l'argent du dépôt.

Ils se sont ensuite enfuis en automobile, tandis que la Sûreté du Québec, alertée, se lançait à leur recherche.

L'automobile a été retrouvée peu après, abandonnée, à la limite d'un bois, près de Charny.

A 3 h. 30 de l'après-midi, la Sûreté avait déjà mis la main, à Bélair, sur un suspect de 19 ans. Huit heures plus tard, un autre suspect, âgé de 35 ans, dont on suppose que le nom avait été donné par le premier, a été appréhendé chez lui.

Dans l'automobile, la police a retrouvé des bas de soie pouvant servir de cagoules — mais les assaillants du commis de la Caisse n'en portaient pas. Ni l'argent ni les revolvers n'ont été retrouvés.

Le "jeune homme bien mis" avait $35,000 de hachisch dans ses bagages

Les officiers de douane de Dorval ont découvert, hier, au cours d'une inspection de routine, 23 livres de hachich dissimulées dans les bagages d'un jeune homme de Toronto.

Le suspect qui arrivait de Londres et se trouvait en transit à Montréal, avant de prendre un vol pour Toronto, "n'avait pas les cheveux longs, était bien mis et n'était pas un étudiant", s'est senti le besoin de préciser l'agence de presse UPI qui rapporte l'événement.

Le nom du suspect, âgé de 24 ans, n'a pas été révélé. Arrivé à Montréal à 2 h. 15 hier après-midi, il a été confié aux bons soins de la RCMP et conduit aux cellules, après que l'on eut découvert le hachisch, d'une valeur de $35,000 sur le marché clandestin.

Le jeune Torontois devait comparaître aujourd'hui.

L'UGEQ accorde son appui aux étudiants du Cegep Lionel-Groulx

L'Union générale des étudiants du Québec a donné hier soir son appui total aux étudiants du CEGEP Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse, qui occupent leur école depuis hier après-midi. Il n'est pas question toutefois, que l'UGEQ ordonne l'occupation de tous les CEGEP.

"Des assemblées auront lieu dans tous les CEGEP de la région montréalaise d'ici trois jours, a déclaré un porte-parole. Ce sera aux étudiants de décider quelle attitude ils doivent prendre".

Il se pourrait que les événements se précipitent dès aujourd'hui, car le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, doit annoncer les nouvelles normes de l'aide aux étudiants.

L'UGEQ, qui a obtenu hier les grandes lignes de ces normes, déclare qu'il s'agit d'un net recul en regard de l'entente intervenue en 1966 avec M. Jean-Jacques Bertrand, entente qui prévoyait une réduction graduelle de la partie "prêt" de l'aide accordée aux étudiants.

Le nouveau système, déclare l'UGEQ, augmentera les prêts de $100, mais laissera les bourses au même niveau. Ce qui aura pour résultat de faire porter uniquement par l'étudiant le fardeau de l'accroissement de $13 millions dans l'aide totale accordée aux étudiants.

"Selon les propositions du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation, déclare le communiqué de l'UGEQ, le total des prêts accordés en 1968-69 devait passer de $20,619,200 à $25,345,203. Ce montant est maintenant augmenté à $33 millions, ce qui n'entraine aucun déboursé supplémentaire de la part du gouvernement, ces prêts étant accordés par les institutions bancaires.

"D'autre part, la somme totale des bourses devait passer de $11,100,760 à $18, 741,426. Mais on en restera au montant initial de $11 millions, ce qui représente une diminution de $7.6 millions par rapport aux prévisions".

L'UGEQ annonce également que le taux d'intérêt sur les prêts passera de 5¾ pour cent à 7⅜ pour cent.

Par ailleurs, l'UGEQ a également appris que le gouvernement ne présenterait pas de bill à la prochaine session visant à créer la deuxième université de langue française à Montréal. Cette négligence de la part du gouvernement pourrait également, de dire l'UGEQ, précipiter les événements dans les différentes institutions d'enseignement de la province.

Jeudi prochain, le conseil central régional de l'UGEQ tiendra une réunion d'urgence au cours de laquelle les trois sujets à l'étude seront: les prêts-bourses, la deuxième université de langue française à Montréal et le cas Lionel-Groulx.

A Saint-Bruno, le dernier carré des irréductibles

A Saint-Bruno, on ne désespère pas de voir apparaître la Vierge. Malgré la déception de lundi soir, quand 20,000 personnes ont attendu en vain, sous la pluie et dans la boue, que le miracle se produise, des pèlerins continuent à monter la garde.

Le dernier carré d'irréductibles se composait encore, hier soir, de 200 ou 300 personnes venues de tous les horizons — certains descendaient d'autobus en provenance des Etats-Unis. Au moins un "béret blanc" se dressait encore fièrement dans le décor. Mais d'apparition — du moins aux dernières nouvelles — on ne pouvait déceler le moindre signe.

Huis clos aboli et bingo autorisé à Saint-Léonard

par Claude MASSON

La recommandation faite au congrès de l'Union des municipalités par le ministre des Affaires municipales, a l'effet de réduire si possible les réunions à huis clos des conseils municipaux, a déjà reçu un heureux écho à Saint-Léonard.

Pour la seconde fois, hier soir, les conseillers de cette ville de banlieue ont discuté en assemblée générale les sujets inscrits à l'ordre du jour plutôt que de délibérer privément pour ensuite faire connaitre la décision finale.

L'abolition des "caucus" a un résultat négatif par le fait que la séance du conseil est de beaucoup prolongée. Par contre, elle a pour résultat très positif de faire "participer" davantage les contribuables aux délibérations de ceux qui guident les destinées de la municipalité.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la décision a été prise, selon les propos tenus par le maire Léo Ouellet. Celui-ci a en effet souhaité que le public considère cette attitude comme un encouragement à s'intéresser à la chose publique.

Il est évident, cependant, qu'une telle décision peut être désavantageuse pour l'opposition. Les membres du parti au pouvoir peuvent discuter à leur guise des sujets à placer sur l'ordre du jour tandis que les oppositionnistes n'ont que quelques heures pour prendre connaissance du contenu de l'ordre du jour.

Déjà, hier soir, des citoyens présents à l'assemblée ont profité du nouveau système en émettant leurs opinions au moment même où les édiles discutaient un règlement de taxi et des conditions de stationnement.

A la suite d'une étude juridique effectuée par Me Réjean R. Lefrançois, le conseil a autorisé la paroisse Saint-Gilbert à organiser un bingo hebdomadaire.

Selon l'avocat, cette "loterie" est permise à la condition que des objets de moins de $50 soient vendus, directement ou indirectement, et aux fins d'une oeuvre de charité. La paroisse concernée devra aussi se conformer à la Loi des fabriques et recevoir les approbations nécessaires de l'archevêché.

Par ailleurs, un montant de $72,000 a été voté pour effectuer le changement du système de réfrigération de l'aréna municipal. Selon les ingénieurs-conseils actuels, le système fréon revient moins dispendieux et il est très adéquat tandis que les anciens ingénieurs-conseils de la municipalité prétendent que le système à l'ammoniac est aussi efficace.

D'autre part, le conseil se rendra à Québec d'ici peu afin de s'entretenir avec les dirigeants de la nouvelle Société d'Habitation du Québec d'un projet de rénovation urbaine aux abords de la rue Jarry.

DISTINGUEZ ce symbole identifiant le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse
IMPORTED SWITZERLAND

Bruno Quesnel O.D., Optométriste
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine — VI. 9-7071

Valiquette

Sofa de style classique avec valence, coussins moelleux détachés au dossier et au siège. Choix de tissus dans une variété de couleurs recherchées.

REG. 469.
299.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510 Ste-Catherine est Tél. 842-8811

Valiquette

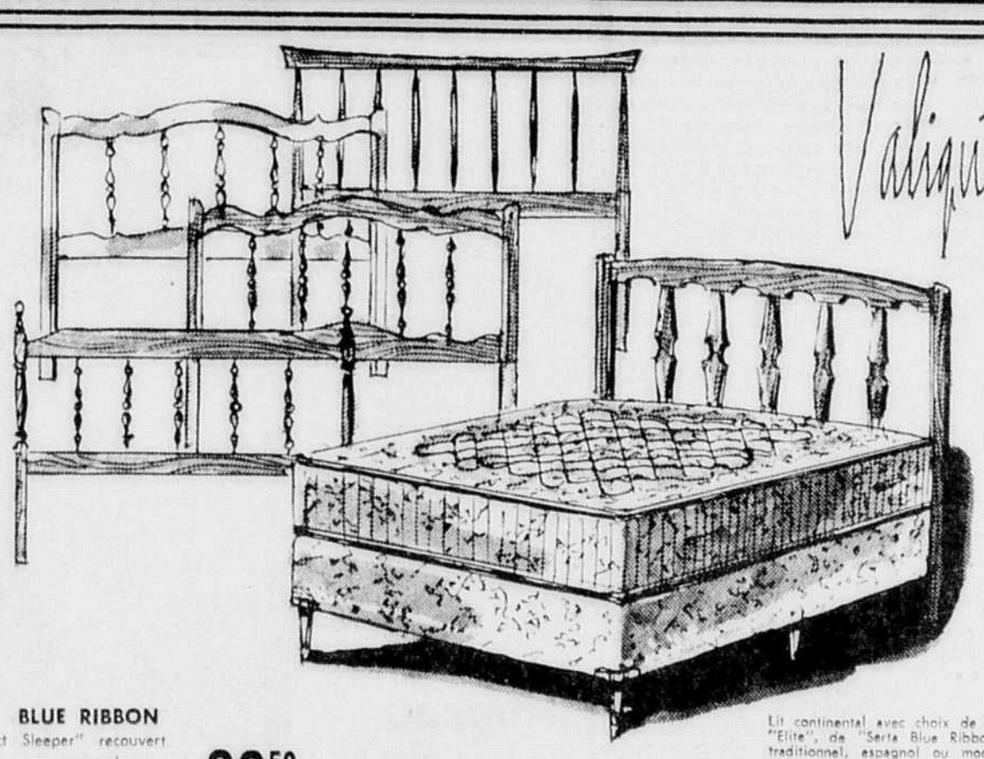

BLUE RIBBON
Matelas "Perfect Sleeper" recouvert d'un luxueux tissu sur un rembourrage de mousse polypurethane. Ferme ou régulier. Grandeurs régulières 3'3", 4' ou 4'6". Sommier rembourré assurant un usage de longue durée.

89.50 chacun

Lit continental avec choix de 5 têtes de lit "Elite", de "Serta Blue Ribbon", Colonial, traditionnel, espagnol ou moderne. Matelas avec surface piquée, fabrication très ferme. Grandeur 3'3" seulement. Sommier-boîte à ressorts.

Lit complet avec tête 129.50
Spécial 69.00

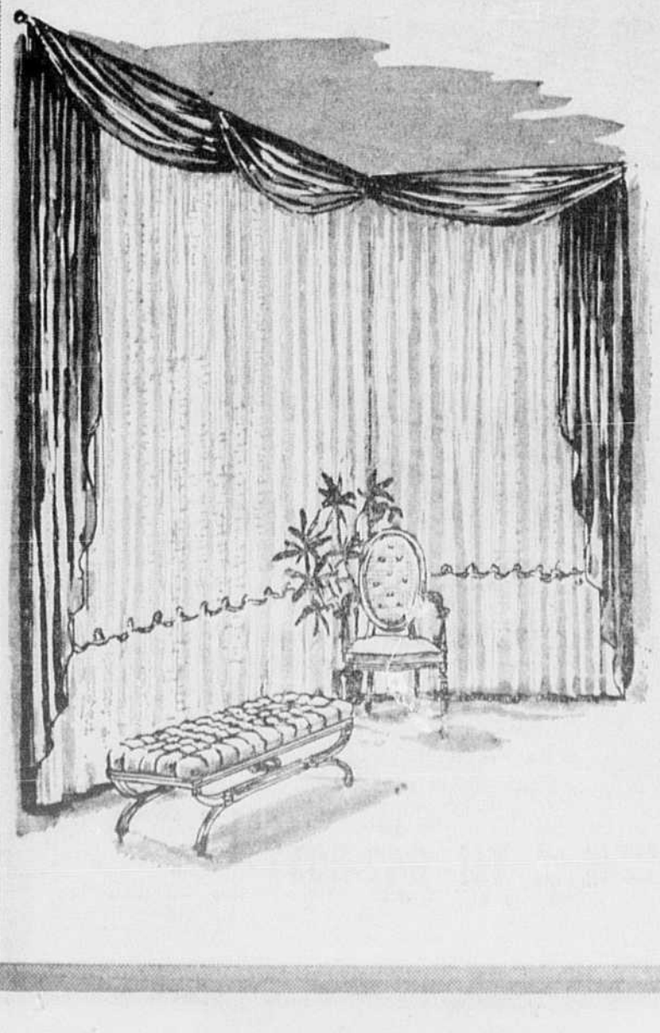

Valiquette

N'ATTENDEZ PAS À NOËL
POUR PARER VOS FENETRES

Venez voir le plus grand choix de tissus à tenture et couvre-lit.

- Coton
- Satin antique
- Soie
- Fibre de verre
- Fortrel
- Plein Jour
- Arnel
- Acétate

Service de mesure

SPÉCIAL:

Plein Jour brodé sur fond blanc, avec large ourlet au bas, largeur de 106".
Rég. 15.95 pour 9.95 vge

VALIQUETTE

MOQUETTE 100% NYLON
portant le certificat 501

- Motif ciselé
- Double jute au dos
- Service de mesure
- Largeur de 12 pieds
- Couleurs au choix

POSE, CAOUTCHOUC MOUSSE ET BAGUETTE INCLUS

8.95 V.C.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510 Ste-Catherine est Tél. 842-8811

L'ex-président Belaunde ne réussit pas à rentrer au Pérou

NEW YORK (AFP-UPI) — M. Fernando Belaunde Terry, président déposé du Pérou, a dû rentrer à New York ce matin après une tentative infructueuse pour retourner dans son pays.

M. Belaunde avait pris place hier soir dans l'avion de la Braniff Airlines qui devait le conduire de Buenos Aires à Lima en passant par Santiago du Chili. Mais après avoir décollé, l'avion est revenu se poser à Buenos Aires et l'ex-président chilien en est descendu sous escorte de police.

Il semble que c'est la compagnie d'aviation Braniff qui a demandé aux autorités argentines de faire descendre M. Belaunde de l'appareil, pour ne pas heurter le nouveau régime péruvien.

L'ancien chef d'Etat, qui se considère toujours comme le président légitime du Pérou, est alors monté à bord d'un avion en partance pour New York. Il est entré aux Etats-Unis ce matin, porteur d'un visa de touriste, et on ignore s'il a l'intention de demander l'asile politique.

L'Argentine, où il avait été exilé par les dirigeants du coup d'Etat qui a renversé son gouvernement, l'a déjà averti qu'elle le mettra à la porte s'il continue à faire des déclarations politiques.

Coup d'État raté à Saigon

SAIGON, (PA, AFP, UPI)— Un coup d'Etat dirigé contre le gouvernement du président Nguyen Van Thieu a été déjoué hier soir, a-t-on appris aujourd'hui d'une source gouvernementale fiable.

Selon d'autres sources, plusieurs officiers des "marines" sud-vietnamiens, dont les rangs vont de major à colonel, auraient été arrêtés.

La révélation du coup manqué a suivi de plusieurs heures l'annonce que les forces militaires sud-vietnamiennes avaient été placées en état d'alerte en préparation d'un coup d'Etat possible.

L'informateur gouvernemental a déclaré: "On peut s'attendre à l'arrestation d'un bon nombre de gens dans les prochains jours, comme conséquence de la tentative de coup d'Etat qui a raté."

Selon l'informateur, les détails du complot sont encore incomplets; on ne sait pas qui en est l'inspirateur ni quelle en est l'envergure.

Mais le fait que plusieurs officiers de "marines" aient été arrêtés pourrait indiquer que le lieutenant-général Le Nguyen Khang, commandant du corps des "marines" et allié politique du vice-président Nguyen Cao Ky, rival du président Thieu, serait impliqué.

Mais ce fait n'a pu être confirmé et on ignore où se trouve Khang actuellement.

Selon certaines informations, des unités de "marines" dans la région de Saigon auraient été remplacées récemment par des "rangers" sur l'ordre de Thieu parce qu'il craignait un coup de Khang.

On note à cet égard que le président Thieu, depuis son accession au pouvoir en octobre dernier, n'a pas cessé de consolider ses positions, notamment au détriment de Ky. C'est ainsi que Khang a été dépouillé du commandement du 3e corps d'armée de la région militaire de la capitale. Il a toutefois conservé son commandement des "marines".

On n'a pas précisé le nombre d'officiers arrêtés, mais on avance le chiffre de six.

A l'ambassade américaine de Saigon, on dit n'avoir aucune information indiquant qu'un coup d'Etat a été tenté contre le gouvernement Thieu. On se contente pour le moment d'attendre les événements à Washington, le département d'Etat n'a formulé aucun commentaire et les milieux officiels conseillent la plus grande prudence.

Plus tôt, un porte-parole militaire avait confirmé que le président Van Thieu lui-même avait lancé l'état d'alerte.

Un porte-parole militaire sud-vietnamien a confirmé cette nouvelle publiée hier soir par le quotidien de langue anglaise "Saigon Post". Selon ce journal, c'est le président Nguyen Van Thieu lui-même qui aurait lancé l'état d'alerte.

Le porte-parole n'a pas précisé les raisons de cette décision. Mais, de sources bien informées, on apprend qu'elle aurait pour but de prévenir toute action anti-gouvernementale de la part des factions qui s'opposent au retour d'exil du général Van Minh. La mesure pourrait également être liée aux rumeurs persistantes selon lesquelles le président Johnson s'apprêterait à ordonner la cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam.

Des groupes catholiques militants et des commandants militaires du clan des "éperviers", qui comprendrait le vice-président Nguyen Cao Ky lui-même, ont critiqué le retour du "gros Minh" parce que, selon eux, ses tendances "neutralistes" pourraient conduire à une coalition avec le Vietcong.

Selon une source près du gouvernement, l'inquiétude dans la capitale est due principalement au retour du gén. Minh. Le gouvernement craindrait que les Bouddhistes récalcitrants, qui vénèrent le "gros Minh", pourraient tenter de l'utiliser comme point de ralliement pour des menées anti-gouvernementales. D'autre part, selon ce même informateur, les personnes ou groupes opposés au retour du gen. Minh pourraient utiliser le retour de Minh ou un important changement dans le cours des négociations avec le Nord-Vietnam à Paris pour monter un coup contre le régime Thieu.

Quoi qu'il en soit, le président Thieu aurait donné aux "commandants militaires" l'autorisation "d'écraser toute tentative de rébellion sans avoir à demander la permission aux échelons supérieurs". Tous les commandants de bataillons stationnés à Saigon et autour de la capitale ont reçu l'ordre de ne pas déplacer leurs unités sans autorisation express.

Cependant, sur le front des opérations, des soldats nord-vietnamiens venant de la jungle autour de Thong Duc ont tenté ce matin d'écraser un détachement de 300 "marines" se dirigeant vers un camp de "bérets verts" américains menacé. Selon le correspondant de l'agence UPI, Nat Gibson, les "marines" ont repoussé l'attaque et tué trois guérilleros, subissant eux-mêmes des pertes "légères".

L'attaque contre le camp des "marines" a coïncidé avec l'incursion d'autres fusiliers marins américains dans la zone démilitarisée, où ils ont frappé un retranchement nord-vietnamien. L'engagement dans la zone qui sépare les deux Vietnam a duré deux heures et demie. Les Américains ont eu deux tués et 48 blessés et ils ont tué 17 Nord-Vietnamiens.

Washington négociera une nouvelle vente d'avions militaires à Israël

WASHINGTON (PA) — Le président Johnson a autorisé la reouverture des négociations pour la vente d'avions militaires américains à l'Etat d'Israël.

Il répondait ainsi à un voeu exprimé officiellement par le Congrès, ainsi qu'au souhait des deux principaux candidats à la présidence MM. Humphrey et Nixon.

Le voeu du Congrès, contenu dans la section 651 du programme d'aide à l'étranger, indique que la vente d'avions supersoniques à Israël serait souhaitable "pour fournir à cet Etat une force de dissuasion suffisante pour éviter toute nouvelle agression arabe en compensant pour les armes ultra-modernes que les Etats arabes ont reçues".

Depuis longtemps le gouvernement de Tel-Aviv désire acheter une cinquantaine d'appareils Phantom F-4, qui sont parmi les plus rapides et les plus perfectionnés des avions militaires du monde.

La décision de M. Johnson d'autoriser sinon la vente immédiate d'avions à Israël, du moins l'ouverture de pourparlers sur cette question, reste dans la ligne du communiqué conjoint publié en janvier dernier à l'issue de la visite du premier ministre d'Israël, M. Levi Eshkol, à Washington, communiqué dans lequel M. Johnson s'était fermement engagé à réserver un accueil favorable à toute demande du gouvernement de Tel-Aviv touchant aux besoins d'Israël en matière de défense.

Elle traduit également la préoccupation grandissante de l'administration devant les livraisons considérables d'armements soviétiques aux pays arabes. On se souvient que dans son discours de politique étrangère, le 10 septembre, devant le congrès de l'association juive "B'nai Brith", M. Johnson, tout en lançant un nouvel appel à l'URSS en vue de la limitation de la course aux armements au Moyen-Orient, avait non moins fermement souligné qu'il ne permettrait pas que l'équilibre des forces en présence puisse devenir un nouveau facteur de guerre dans cette région du monde.

Les délégués arabes à l'ONU gardent le silence sur le plan de paix d'Israël

NATIONS UNIES, (UPI, AFP, Reuter) — Les pays arabes ont opposé le silence aux nouvelles propositions de paix présentées par Israël à l'Assemblée générale des Nations unies. Avant que le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Eban, ne se rende à la tribune, tous les ministres des Affaires étrangères des pays arabes, à l'exception du chef de la délégation de l'Arabie séoudite, ont quitté la salle.

Les 13 pays de la ligue arabe avaient droit de réponse au plan de paix en neuf points soumis hier par Israël mais aucun d'eux n'a demandé à prendre la parole.

De son côté, le chef de la délégation israélienne a déclaré hier soir en présentant le plan destiné essentiellement au remplacement des lignes de cessez-le-feu par des frontières permanentes sûres et acceptées par les parties concernées: "Il est possible de mettre au point un règlement de questions de frontières qui serait compatible avec la sécurité d'Israël et l'honneur des Etats arabes".

Après avoir déclaré que son gouvernement maintient sa préférence pour des négociations directes entre Israël et les pays arabes, méthodes décrites comme étant celles des "précédents normaux", M. Eban a fait à ce sujet l'importante déclaration de politique suivante: "En attendant, nous restons prêts à échanger idées et mises au point sur certaines questions de fond par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jarring avec tout gouvernement arabe qui serait prêt à établir une paix juste et durable avec Israël."

M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, a été chargé par le secrétaire général des Nations unies d'une mission de paix au Moyen-Orient. A ce sujet, le journal du Caire "Al Ahram" rappelle que M. Jarring a demandé récemment à ce que sa mission se termine le 8 novembre si "aucun progrès n'a encore été réalisé à cette date".

Le chef de la diplomatie israélienne a suggéré qu'un nouvel effort soit accompli ces prochaines semaines pour coopérer avec l'ambassadeur Jarring dans sa tâche visant à rechercher un accord sur l'établissement de la paix.

M. Eban a précisé que la situation qui doit succéder à celle du cessez-le-feu doit être une paix juste et durable, une paix dûment négociée et exprimée sous forme contractuelle. La suppression de la belligérance, a-t-il dit, n'est que l'une de plusieurs conditions à remplir pour qu'une situation de paix soit créée.

Outre l'établissement de la paix et le tracé de frontières sûres et reconnues, le plan israélien comporte les points suivants: une déclaration mutuelle de non agression, des frontières ouvertes à l'instar de l'Europe occidentale, liberté de navigation, reconnaissance de la souveraineté, coopération régionale, conférence sur les réfugiés et la juridiction sur les Lieux-Saints.

Dans les milieux proches de la délégation israélienne à l'ONU, on soulignait que la déclaration de M. Eban selon laquelle Israël est prêt à échanger des idées et des mises au point, par l'intermédiaire de M. Jarring, avec tout gouvernement arabe, représente une concession importante par rapport à l'exigence antérieure de négociations directes.

On a rappelé dans ces milieux qu'Israël avait accepté au début de 1968 la suggestion de M. Jarring en faveur de négociations sur le modèle des entretiens de Rhodes de 1949 (où Arabes et Israéliens avaient conféré successivement avec M. Ralph Bunch, alors médiateur de l'ONU, puis face à face, en sa présence, ce qui avait abouti aux accords d'armistice). La République arabe unie ayant rejeté l'application de la formule de Rhodes, Israël en était alors revenu à l'exigence de négociations directes avec les pays arabes.

Manifestations à l'ouverture d'un procès politique à Moscou

MOSCOU, (UPI - PA - AFP - Reuters) — Un bref affrontement entre la police et un groupe de manifestants a marqué ce matin l'ouverture du procès de cinq personnes accusées d'avoir "insulté l'Etat" soviétique en appuyant ouvertement la Tchécoslovaquie.

Des cris de "fascistes!" et de "cochons!" ont jailli d'un groupe d'une centaine de sympathisants et d'amis des accusés qui tentaient en vain de pénétrer dans la salle du tribunal. Leur effort s'est terminé par une légère bousculade... et une excursion au poste de police.

Le procès, auquel n'ont été admis que les parents des accusés, porte sur un incident qui date du 25 août dernier. Le Dr Pavel Litvinov, petit-fils d'un ministre de Staline, Mme Larissa Daniel, épouse d'un écrivain russe emprisonné, et trois autres personnes avaient organisé sur la Place rouge une manifestation pour protester contre l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. Ils avaient été arrêtés immédiatement selon une loi récente qui interdit de vilipender l'Etat. Dans l'annonce de leur procès, il n'était donné aucune précision à ce sujet.

Selon l'agence Tass, ils sont accusés "d'avoir tenté d'attirer l'attention des passants sur la Place rouge par toutes sortes de cris et d'actes insultant la dignité des Soviétiques et créant ainsi des difficultés aux groupes de touristes qui visitaient le centre de la capitale..." La dépêche ne fait aucune mention de l'aspect "tchécoslovaque" de l'affaire.

On a interdit aux journalistes étrangers l'entrée du tribunal où se déroule le procès.

Parmi les gens qui ont tenté de forcer le barrage de police ce matin se trouvaient le général en retraite Piotr Grigorenko, Piotr Yakir, fils d'un général exécuté à l'époque de Staline, et Mme Olga Galanskova, femme d'un autre manifestant condamné en janvier.

Le général Grigorenko tentait de faire signer par les passants une pétition en faveur des accusés, mais un individu (qu'il accuse d'être un policier en civil) s'est emparé du document et l'a déchiré en pièces.

C'est à ce moment que la bousculade s'est produite. L'incident s'est terminé au poste de police le plus proche, mais personne n'a été arrêté.

EN GRAND SPÉCIAL CETTE SEMAINE

J. A. ST-AMOUR LTEE

KitchenAid®

fameux lave-vaisselle

AUTOMATIQUE

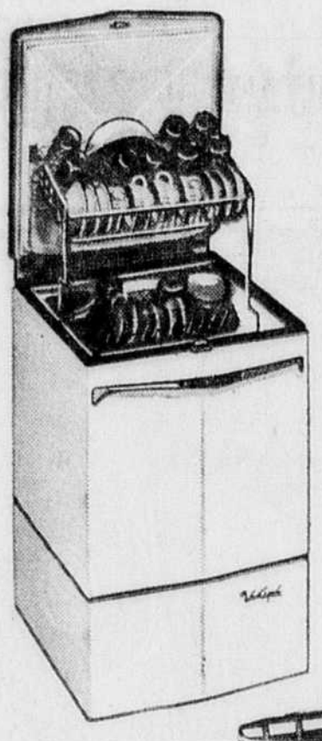

- Prérinçage
- Cycle complet
- Casseroles et ustensiles
- Grande capacité versatile

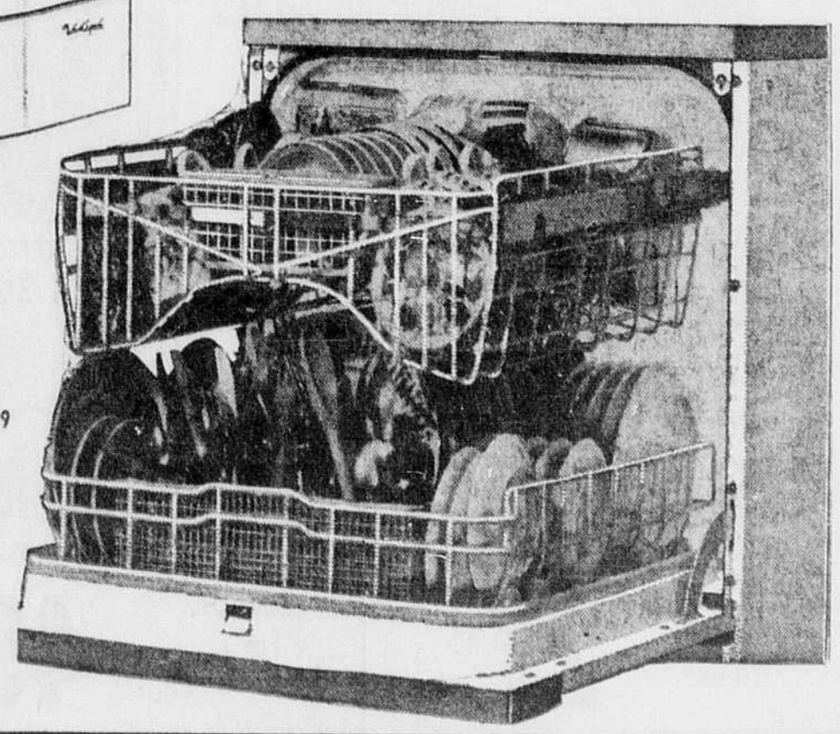

Modèle KDES
Prix $299
Aussi modèle encastré à partir de $409

Utilisez notre stationnement gratuit voisin de notre magasin

A votre service depuis 68 ans. Une maison qui progresse avec le siècle!

J. A. ST-AMOUR LTÉE

3 étages de meubles et d'appareils électriques

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. 30 SAMEDI JUSQU'A 6 P.M.

6575 St-Denis • 274-8341

entre Beaubien et St-Zotique

Mise de côté sans aucuns frais

Prague dissipe la crainte d'un retour en arrière

PRAGUE (Reuter, AFP, UPI, PA) — Les craintes qu'un coup mortel aux politiques de libéralisation en Tchécoslovaquie ait été porté, à Moscou, lors du sommet de la semaine dernière, ont été dissipées, aujourd'hui, après que les leaders de Prague eurent annoncé qu'il n'était pas question de revenir à la situation qui prévalait avant la réforme libérale instaurée en janvier dernier.

Dans un communiqué officiel, les leaders tchécoslovaques ont également nié les rumeurs de purge parmi les principaux dirigeants politiques du pays. Par ailleurs, le communiqué annonce qu'il faudra "renforcer davantage" la direction des mass media "dans un esprit nettement socialiste".

On annonce, ce matin, qu'une imposante délégation de militaires tchécoslovaques haut gradés s'est rendue à Moscou, hier soir, présumément pour discuter de l'accord sur le stationnement provisoire des troupes alliées (pacte de Varsovie) en Tchécoslovaquie.

Par ailleurs, on apprend que la réunion du comité central du parti, qui devait avoir lieu demain, a été reportée après les fêtes du 28 octobre, 50e anniversaire de la création de la République tchèque.

Enfin, une dépêche en provenance de Bonn fait état d'une déclaration du ministre allemand de la Défense, M. Gerhard Schroeder, qui affirme : "Quarante divisions opérationnelles sont actuellement stationnées à l'ouest de la Vistule depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie". C'est 15 de plus que les 27 qui s'y trouvaient antérieurement.

Un incendie criminel fait 10 morts

ZURICH (AFP) — Dix personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées dans un incendie criminel qui a éclaté ce matin dans l'hôtel "Metzgerbrau" de Zurich.

Parmi les rescapés de la catastrophe dont huit au moins ne possèdent plus que le pyjama qu'ils portaient lorsqu'ils ont fui devant les flammes se trouvent deux infirmières américaines qui ont véritablement joué de malchance : elles étaient venues s'installer au "Metzgerbrau" après avoir passé la nuit précédente dans un hôtel où avait également éclaté un incendie. Les deux jeunes femmes se sont échappées de l'hôtel par la fenêtre à l'aide de draps noués. Deux institutrices canadiennes se sont sauvées de la même manière.

C'est un pyromane âgé de 17 ans, employé dans l'hôtel en qualité d'aide portier, qui a mis le feu au bâtiment après une violente altercation avec le portier de l'hôtel. Il est ensuite rentré chez lui et a annoncé son geste à son père. C'est sur les conseils de celui-ci qu'il est revenu sur les lieux de son crime et s'est livré à un policier.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Visitez le centre des machines à coudre **BERNINA** *chez Morgan*

Apprenez comme c'est facile et amusant de coudre.
Venez voir les merveilleuses Bernina à l'action.

LE CENTRE DES MACHINES A COUDRE — RAYON 11 — AU TROISIEME — CENTRE-VILLE

Les fillettes chaudement vêtues pour cet hiver

Vente!

En vue de l'hiver, des manteaux chauds pour bambins et bambines. Marque Canadienne

Vente!

Modèles exclusifs créés pour Morgan. Confection canadienne. Ce sont des manteaux chauds pour protéger les tout petits contre les intempéries de l'hiver. Un conseil aux mamans . . . venez les voir aujourd'hui pour réaliser des économies.

A. Bambines. Manteau vinyle à l'aspect cuir, doublure matelassée. Col de similifourrure chinchilla, deux poches. Vert ou brun tabac. Tailles 4, 5, 6, 6x.

B. Bambins. Manteau en lainage tweed à chevrons avec garniture de cuir sur le col et aux poches. Casque assorti. Tweed de ton or ou roux. Tailles 4, 5, 6, 6X.

C. Bambine. Manteau avec chapeau de laine Shetland assorti. Modèle à devant croisé, col, ceinture et dos en Borg* imitation fourrure de mouton. Le chapeau genre béret à deux cache-oreilles. Turquoise ou rouge. Tailles : 4, 5, 6, 6X.

*Marque déposée

***Pour Bambins* 15.88**

***Pour Bambines* 17.88**

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS D'ENFANTS — RAYON 69 — AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON

18.88 21.88 24.88 28.88

Chez Morgan, les mamans trouveront un choix considérable de chauds manteaux pour fillettes. Douze modèles longs et cabans dans une collection de simili-fourrures, simili-cuir, tweeds, draps Melton, textures nouveautés, poil de chameau et textures mixtes... quelques-uns réchauffés de fourrure. Les couleurs... les plus nouvelles de l'automne. Tous de coupe étudiée et de confection soignée, doublures intermédiaires assurant le plein confort. Tailles 7 à 14 dans le lot. Pas de commandes postales ni téléphoniques.

Téléphoner à 842-6261

à moins d'indication contraire

VETEMENTS DE FILLETTES — RAYON 70 — AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

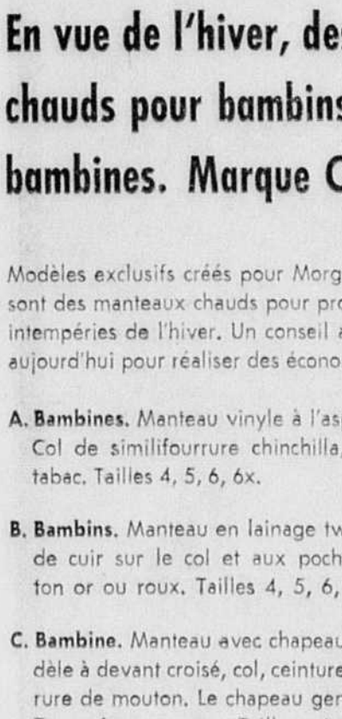

Bonnets de fourrure pour fillettes

En agneau de Toscane. Délicieusement douillets. Maintenant à prix de rabais ! Coloris : noir ou blanc.

7.88

Economisez sur des écharpes de laine !

Echarpes de laine aux couleurs vives. Lavables, indéformables. Coloris : rose profond, blanc, beige ou turquoise.

Prix spécial **1.78**

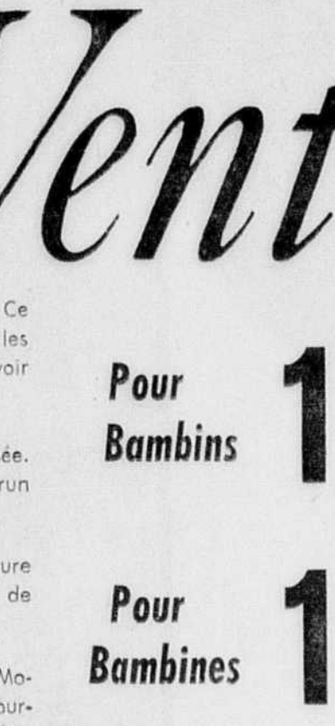

Echarpe-capuchon

Echarpe-capuchon pimpante en fibre acrylique lavable, indéformable. Couleurs bonbons acidulés. Rose profond, brun, orange ou bleu.

Vente **1.78**

Moufles en tissu extensible Au rabais

Marine, rouge, turquoise, brun, vert ou or. Lavables. Pointure s'adaptant aux enfants de 7 à 14 ans.

Prix spécial ! .88 la paire
2 paires 1.48

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

DORVAL, au centre commercial, 631-6741 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

On refuse le droit de pratique à cinq dentistes tchèques

TORONTO (PC,UPI) — Cinq dentistes tchèques qui ont cherché refuge au Canada par suite des événements récents dans leur pays se sont vu refuser la pratique de l'art dentaire par le Collège des chirurgiens-dentistes de l'Ontario.

Les cinq intéressés ont appris qu'ils devront étudier un minimum de deux années académiques ou 18 mois consécutifs à l'Université de Toronto, cours pour lequel les examens d'entrée sont prévus seulement en juillet 1969.

Le chef adjoint du parti libéral de l'Ontario, M. Vernon Signer, s'est élevé contre ce qu'il a appelé ce "non-sens". "Si le Collège persiste dans cette attitude, il prive en fait un certain nombre de gens à leur droit aux soins dentaires adéquats, parce qu'il y a pénurie de dentistes dans la province", a-t-il dit.

Pour sa part, le doyen de l'Ecole d'art dentaire de l'Université de Toronto le Dr Roy G. Ellis insiste pour dire que plusieurs dentistes européens ont besoin d'un diplôme nord-américain avant de pratiquer dans la province.

Quelque 30 médecins récemment arrivés de Tchécoslovaquie dans les mêmes conditions font face au même problème en ce qui a trait au permis de pratique en Ontario. Quelques-uns ont pu trouver un emploi soit dans la recherche, soit comme commis médicaux.

C'était une des recommandations de la Commission McRuer sur les droits civiques en Ontario que la loi gouvernant la pratique professionnelle soit uniformisée pour toutes les professions. Un projet de loi en ce sens doit être présenté à l'Assemblée législative de Toronto l'an prochain par le procureur général.

BERTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

sur les criminels et leurs activités.

L'ex-ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner avait qualifié, pour sa part, d'irresponsable l'attitude du Québec en prenant connaissance des propos de M. Truner.

Lettre du Québec à M. L. Pennell

Selon M. Bertrand, dès le mois de novembre 1967, le Québec aurait fait connaître son accord de principe quant au projet de création du nouvel organisme en suggérant notamment qu'on le désigne sous le nom de Centre canadien de renseignements sur la criminalité au lieu de Centre national. La réponse du Québec a été transmise au Solliciteur général du Canada, M. Larry Pennell.

M. Bertrand a précisé que le Québec ne reçut jamais de réponse à sa lettre et que devant cette attitude, il fut décidé notamment d'instituer la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice.

Toujours d'après M. Bertrand, cette commission se situe, par ailleurs, au centre d'une collaboration plus intense que le Québec cherche à établir avec la Gendarmerie royale du Canada, le FBI américain, la Sûreté du Québec, la Sûreté municipale de Montréal et les autres corps de police et agences spécialisées dans la lutte contre le crime.

M. Bertrand a reproché, par contre au gouvernement fédéral d'avoir refusé de donner suite à la suggestion de son prédécesseur, M. Claude Wagner, de créer une commission royale chargée d'enquêter à la grandeur du pays sur le crime organisé.

D'après M. Bertrand, c'est ce refus qui aurait été à l'origine de la décision du Québec d'assumer seul ses responsabilités dans le domaine de la lutte contre le crime, en créant notamment la commission Prévost.

Quant à cette commission, le premier ministre a révélé qu'elle espère prochainement tenir des audiences publiques sur le crime organisé et il a souhaité que celles-ci se tiennent le plus tôt possible.

M. Bertrand a également signalé que cette commission, dans ses efforts pour assurer une meilleure collaboration dans la lutte contre le crime, a déjà recouru il y a déjà plusieurs mois à des spécialistes américains.

Contacts avec le FBI, l'Interpol, la GRC

Il a fait remarquer d'autre part qu'elle est entrée en contact avec le FBI américain, avec le bureau du procureur général des Etats-Unis, avec les spécialistes qui sont à l'origine du rapport Katzenbach sur le crime organisé, avec l'Interpol, avec la Commission internationale de contrôle sur les narcotiques et avec l'Association internationale des chefs de police.

M. Bertrand a ajouté qu'au terme de ses travaux, la Commission fera des recommandations quant à l'entente qui devra être conclue avec la RCMP et les autres provinces en vue de créer le réseau canadien d'information "auquel nous voulons nous intégrer et collaborer, mais comme des partenaires égaux", a dit M. Bertrand.

Le ministre de la Justice a également relevé les propos qui pourraient laisser croire que le Québec est absent dans la lutte contre le crime organisé et n'enquête pas sur les récentes purges au sein de la pègre montréalaise.

Il a signalé qu'on a déjà mis à la disposition des corps de police du Québec des fonds plus élevés, de meilleures techniques et des moyens d'information adéquats pendant qu'au ministère québécois de la Justice, on doublait en l'espace de trois ans les dépenses de ce ministère autrefois de $30 millions.

M. Bertrand a également parlé de l'adoption de la Loi de police, de la mise sur pied d'un Institut de police et de l'établissement d'un service central de renseignements à l'échelon provincial.

Il a fait état en outre de la nécessité de créer un front commun dans la lutte contre le crime et il a signalé à ce sujet que le Québec n'a pas attendu les suggestions faites la semaine dernière à la Chambre des communes.

"La Gendarmerie royale pourrait elle-même en témoigner a dit M. Bertrand, du fait qu'elle s'est assise à la même table que la Sûreté du Québec et la Sûreté de Montréal, deux fois depuis un mois, pour discuter des mesures à prendre."

Le premier ministre du Québec a affirmé enfin que tous les efforts du gouvernement québécois dans la lutte contre le crime ne produiront pas de résultat si le public ne prend pas conscience de la gravité du problème.

"Il faut que l'opinion publique s'éveille, a dit M. Bertrand, et aide le législateur à accroître son effort.

"Si le public demeure amorphe, si le public ne comprend pas que ce sont les mêmes hommes qui recueillent l'argent du jeu et qui vendent les narcotiques à notre jeunesse, il ne sert à rien de voter de nouveaux crédits et de mettre plus de moyens entre les mains des policiers."

RECHERCHEZ ce symbole qui identifie le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse

IMPORTED SWITZERLAND

COURS de CONVERSATION ANGLAISE

Enseignement audio-visuel avec laboratoire

en studio ou à la maison

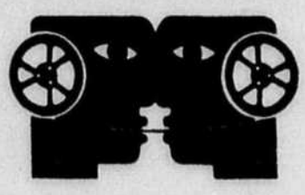

COLLÈGE CANADIEN du BILINGUISME

4956, rue HOCHELAGA, MONTREAL

Tél. 254-6011

FACILITES DE PAIEMENT. VOUS POUVEZ SUIVRE VOTRE COURS MAINTENANT ET PAYER PLUS TARD.

Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation).

☐ en studio ☐ à domicile

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... TEL. .....

PR. 9-10-68

CBF RADIO-CANADA 690 DIFFUSE POUR VOUS

AVENTURES

les vrais et faux dangers en voyage

Nicole et Daniel Bertolino répondent aux questions des jeunes

861-9796

CE SOIR 19 HEURES

●

récital de

OSCAR PETERSON

LES MERCREDIS DE LA MUSIQUE

CE SOIR 21 HEURES

Woolco

DOUILLETS ANTI-FROID EN FIBRE ACRYLIQUE

A. **Ensembles écharpe et béret pour dames et juniors.** Tricot vannerie de fibre acrylique. Echarpe : 60" long, 6" large avec bords frangés. Béret avec pompon. Ton Or, Ivoire, Epinette, Brun Foncé ou Noir. **ensemble** 3.84

B. **Bérets pour dames et juniors.** Tricot de fibre acrylique, torsades fantaisie. Noir, Vert, Blanc, Marine, Rouille, Brun. **chacun,** 1.94

C. **Tuques rayées à longue queue** pour Juniors. Tricot de fibre acrylique deux tons en Marine, Vert, Turquoise, Brun ou Rouge. **chacune,** 2.94

D. **Tuques pour dames et Juniors.** Tricot gonflant de fibre acrylique, quadrillés aux couleurs vives : Vert/Beige, Brun/Beige, Marine/Beige. **chacune,** 2.94

E. **Tuques pour fillettes.** Tricot gonflant de fibre acrylique, motifs fantaisie multicolores. Ecarlate, Brun ou Bleu Roi. **chacune,** 1.94

F. **Tuques genre casque pour Juniors.** Modèle fermé sous le menton par 2 boutons. Fibre acrylique en Blanc, Noir, Ton Or, Vert, Turquoise ou Cuivre. **chacune,** 1.94

G. **Tuques à longue queue pour Juniors et fillettes.** Dessins jacquard ou fantaisie multicolores. Pin Français, Blanc, Brun, Marine, Ecarlate, Noir ou Bleu Roi dans le groupe. **chacune** 2.94

H. **Mitaines Orlon pour dames et jeunes filles.** Dessins fantaisie multicolores, revers de ton uni. Une seule pointure. Ecarlate, Brun, Noir ou Bleu Roi. **paire,** 1.87

J. **Mitaines pour dames et Juniors.** Tricot gonflant de fibre acrylique. Motifs jacquard deux-tons : Ton Or/Bleu, Brun/Orange, Bleu/Blanc, Vert/Rose, Bleu/Noir. **paire,** 1.87

K. **Mintaines fibre acrylique pour dames.** Tricot à effet gaufre. Une seule pointure. Blanc, Noir, Rouge, Brun ou Vert. **paire,** 1.47

L. **Mitaines fibre acrylique pour dames et adolescentes.** Une seule pointure. Tons unis de Blanc, Noir, Rouge, Brun, Kelly ou Ton Or. **paire,** .94

M. **Mitaines fibre acryliue pour garçons et fillettes.** Motifs jacquard. Longs revers. Une seule pointure. Marine, Brun, Rouge ou Vert. **paire,** .94

N. **Mitaines fibre acrylique pour jeunes filles.** Tricot à effet gaufre. Tons unis de Blanc, Brun Foncé, Marine, Rouge, Vert Bouteille. Une seule pointure. **paire,** 1.27

O. **Gants fibre acrylique pour fillettes.** Tricot fin, motifs de pois sur le dos de la main. Bleu Roi/Noir, Ecarlate/Marine, Brun/Vert. Pour âges 6 à 11. **paire,** .94

CENTRE LAVAL

OUVERT MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 10

Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 10

BROSSARD

PLACE PORTOBELLO

7200, boul. Taschereau et pont Champlain

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	3200	8¼	8	8⅛
Acan	6758	27¾	27½	27½
Alcan 4¼	—	34½	34¼	—
Algoma	1160	21	20¾	20¾
CP	—	6	5⅞	—
Argus	—	16⅞	16⅞	—
C P	800	12	11¾	12
Abestos		702	24½	24½
At Sug	300	6⅞	6⅞	6⅞
Bq CN	—	13	12⅝	—
Bq d'Eprn	1640	11	11	11
Bq I-C		1400	18⅛	18
Bq d Mn	2320	14⅞	14¾	14
Bq N-E	160	21⅜	21½	21½
Bq Pro	6000	9½	9½	9½
Bq Royale	4030	22	21¾	21⅞
Bq Tor-D	300	18½	18½	18½
Bell Ph	1414	45⅞	45¾	45¾
Brazil	1010	19⅜	19¼	18¼
BA OIL	4650	47¼	47	47¼
BC Forest	1600	24¼	24	24
BC Phone	—	64½	64½	—
Brinco	6900	5¼	5⅛	5⅛
Bruck B	—	15	15	—
CAE	363	9½	9½	9½
Cal Pow	—	26¼	26	—
Can Cm	50	36	36	36
CD Sugar	—	34	33¾	—
C Pack	—	22	22	—
Can Steam	1250	31¼	31⅛	31¼
C Brew	2500	9⅝	9⅝	9⅝
C Br Alm	—	19¼	19¼	—
C Bronze	—	83	83	—
C Int U	100	35¾	35¾	35¾
CPI Wts	3650	575	560	565
C Hydroc	—	24	25	—
CIL	—	15¼	15	—
C Pow	117	28½	28½	28½
C Interurb	—	10⅛	10	—
C Marconi	—	8	7⅞	—
CP	660	69½	69	69½
CP Pr	3000	9⅞	9⅞	9⅞
CPI Pr	2575	28	27¾	27⅞
C Retract	—	12	12	—
Can Tire	—	55¼	55	—
C Vickers	—	11	11	—
Canron	—	19¼	19½	—
Central Del	1100	17	16¾	16¾
Chemcell	1250	11¼	11¼	11¼
CoC Ielt	200	½50	450	450
Cominco	200	31¾	31¾	31¾
Cons Bath	1286	19⅝	19⅛	19½
Cons Text	150	14⅞	14⅝	14⅝
Corby (A)	—	36	35	—
Cr Zell (A)	—	20	20	—
Crush Int	100	21⅞	21⅞	21⅞
Denault "A"	300	17	17	17
Denison	—	76	76	—
Dist Seag	210	1⅜8	48	48
D Bridge	225	17⅜	17⅜	17⅜
D Corset	—	11½	11½	—
Do Fasco	400	21¾	21¾	21¾
D Glass	—	13¾	13½	—
D Stores	8300	17¼	17	17½
Domtar	1886	12¼	12	12⅛
D Text	800	17¾	17½	17½
Donohue	800	6⅝	6⅝	6⅝
Donohue pr	—	19	19	—
Du Pont	200	36	36	36
Enamel (A)	300	5	5	5
Falcon	100	99	99	99
Famous Play	393	66½	66½	66½
Fin Collection	100	22	22	22
Fraser	200	18	18	18
Fr Pete	400	830	830	830
Fulcrum Inv	1000	5½	5½	5½
Glengair	1700	280	275	275
GB Can Inv	150	19⅛	19⅛	19⅛
GL Paper	450	21¾	21¾	21¾
Harding A	—	17	16¾	—
Sidd	200	445	445	445
Hollinger	100	30¾	32¾	32¾
Hollinger	100	32¾	32¾	32¾
Home A	1620	28¼	28	28
Home B	—	30	29½	—
Horne Pf	1000	415	415	415
H Bay M	325	66½	66½	66½
Husky Oil	1099	24¾	24⅝	24⅝
Imp Oil	2620	85	84⅞	84⅝
Imp Tob	2320	17¼	16¾	16⅞
Ind Accep	325	25¾	25¾	25¾
IAC wts	—	10½	10	—
Int Bronze	50	25¾	25¾	25¾
Int Nickel	1474	43¾	43½	43¾
Int Pap	—	38	38	—
Int Util	2700	48¼	48	48⅛
Int Util A	300	48⅜	48⅜	48⅜
Int Util pr	—	49¼	49¼	—
Inter PL	200	22½	22½	22½
Invest Gr A		1000	10⅛	10
Jamaica PS	4700	73	71	71
Labatt	—	19	19	—
Labatt pr	150	23¾	23¾	23¾
Lmntone A	3400	475	475	475
Laur Fin		1100	7⅛	7
Laur F 2.00	—	22¼	22¼	—
Levy	400	31¾	31½	31¾
Lewis	—	14⅜	14⅜	—
Loblaw A	—	14⅜	14⅜	—
Loblaw A	300	9¾	9¾	9¾
Loeb M	100	12⅞	12⅞	12⅞
MacLaren B	—	16½	16¼	—
MacMillan	—	26¾	26½	—
Maril Elec	200	18⅝	18⅝	18⅝
Markborough	—	8¾	8¾	—
Massey F	1300	19½	19¼	19⅜
Melchers	2035	12	11⅞	11⅞
Marche Union	400	11	11	11
Met Stores	—	47	47	—
MPG Inv	—	5¼	5¼	—
Molson A	800	27¾	27½	27¾
Molson B	1220	27½	27½	27½
Moore Corp	7600	29½	29⅜	29½
MorseR A	—	18½	18⅜	—
Mussens	200	8¾	8¾	8¾
Nat Contain	—	7½	7½	—
Nat Sea	100	8	8	8
NFLD Light	1500	8⅞	8¾	8⅞
Noranda	1080	57½	57⅜	57¼
North C Gas	11015	17⅜	17¼	17⅜
NS Light	1420	8⅜	8¼	8⅜
Ogilvie c	—	25½	25⅛	—
Oshawa A	—	36¾	36¾	—
Petro Fina	100	18⅛	18⅛	18⅛
Pac Pete	—	23⅜	23⅜	—
Phillips C	—	9⅝	9⅝	—
Placer	100	34	34	34
Pow Corp	200	12¼	12¼	12¼
Pow C S	400	13¾	13¾	13¾
Price	1440	12⅜	12¾	12⅞
Price Pr	—	59¾	59¾	—
QN Gas	351	15¼	15	15¼
QNG 63 w	—	635	635	—
Que Phone	—	13½	13⅛	—
Radio Eng	1540	43½	43¼	43⅜
Reitman's	750	16½	16½	16½
Reitman's A	—	13	13	—
Rio Algom	475	33⅜	33½	33½
Rolland A	200	7⅝	7¼	7⅝
Rothmans	—	26	26	—
Royal Trust	115	22¼	22¼	22¼
Roy Tr Mg	400	16½	16½	16½
St-L Cem A	—	26	26	—
Salada F	2176	13¾	13	13¼
Royal-Trust	10772	105	100	100
Scott LaS	—	30	29½	—
Shell Can	3370	33½	32¾	33
Shell I Pr	300	34½	34	34½
Shell I w	200	17	17	17
SherW	100	24	24	24
Shop Save	2562	20¼	19¾	19¾
Simpsons	—	37½	37	—
Simp Sears	—	32¼	32¼	—
Sogemines	200	16	16	16
Steel Can	1540	25	24¾	24⅞
Steinbt A	400	17	17	—
Texaco Can	—	32¾	32½	—
T Grp (A)	555	12⅞	11⅞	11⅞
Tr-C PL	1317	38½	38¼	38½
Tr Mt PL	1400	14	13¾	13¾
Triad Oil	1700	415	415	415
Trizec	6400	220	215	220
Un Carbide	5700	22	21¾	22
Un Corp (B)	1025	16¼	16¼	16¼
U Westburne	200	14	14	14
Velcro	25	49¼	49¼	49¼
Viau	600	12¼	12¼	12¼
Waiax	—	32	32	—
Walk GW	1285	39	38¾	38¾
Warnock Pr	400	19¾	19¾	19¾
W et Knapp	1000	27	27	27
Weldwood	11500	20⅜	20⅛	20⅛
WCoast Tr	—	28¼	28½	—
W Pac Pd	—	5⅝	5⅝	—
Weston	1600	21¼	21½	21¾
Zeller's	300	16¼	16¼	16¼

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Africana	3000	71	70	71
Agassiz	16000	76	74	74
Ajax	3000	14	14	14
Ameranium	500	3	3	3
Am metro	200	350	350	350
Anglo Scn	125	11	11	11
Anthonian	1000	11	11	11
Bak Talc	3500	64	62	64
Barvallee	1000	19	19	19
Bateman	1500	10	10	10
Beauce P	2000	8	8	8
Bi Bon	1800	350	350	350
Br Presto	—	8	7½	—
Bruneau	1000	13	13	13
Burnt H	4500	84	81	82
C Magnesite	500	45	25	25
C Security A	3700	340	335	335
Canadore	17500	46	44	45
Cannon Mines	6500	35	34	35
Capital Bldg	—	5¼	5¼	—
Carbec	—	36	33	—
Cartier-Que	520	7½	7½	7½
Cassidy's	200	8¾	8⅞	8¾
Chemalloy	5000	570	550	570
Chib Copper	9000	6½	6½	6½
Chipman	8000	8	8	8
Comm H M	1600	6	6	6
Commodore	1288	9¾	9¼	9¼
Commodore w	200	725	725	725
Cominga	—	5	5	—
C Canorama	—	15½	15½	—
C Dolsan	—	36	36	—
C Manitoba	4000	44	40	43
C Mogador	11000	12	12	12
C Monpas	500	15	15	15
C New Pac	1500	175	175	175
C Pershert	9000	100	95	97
C Propriet	4000	37½	37	37
C Virginia	1000	117	117	117
Corgemines	5800	65	58	65
Crawford Ont	300	300	300	300
Credo	3500	31	30	31
Daering Ex	—	7½	7	—
Dauphin	2000	22	22	22
Devil's Elbow	—	23	23	—
Dom Exp	14100	66	62	63
Domco	100	12¼	12¼	12¼
Drum Weld	—	6	6	—
Duvan	—	13	13	—
Eagle Gold	1500	485	480	480
Fab Met	—	6½	6	—
Fano	53000	17	15	15½
Fidelity	500	38	38	38
Fleet Mfg	2100	375	365	375
Flint Rock	500	10½	10½	10½
Fontana	—	4	4	—
Fox Lake	2000	6½	6½	6½
Furlong Pr	100	495	495	495
Ghislau	1500	4½	4½	4½
Glen Lake	1000	215	215	215
Grissol	215	6¾	6½	6¾
Guard Mines	—	60	59	—
Inland Ch	—	475	475	—
Inspiratn	1000	150	150	150
Int Dredge	21500	4	4	4
James Bay	7800	133	128	128
Jorey	1000	161	161	161
K Desmond	1000	15	15	15
Kiena	—	112	11½	—
Kodiac Pet	500	75	75	75
Ladubora	—	35½	35	—
Lingside	—	5	4½	—
Louanna G	44000	24½	23	23
Magnetics Int	2800	475	465	465
Magnetics	6660	12½	10	12
Massval	3500	7½	7½	7½
Matachewan	5800	64	61	63
Menorah Mines	666	14	14	14
Midepsa	—	210	206	—
Miro Mines	11500	25	23	25
Mistango	34500	32	30	32
Mt Pleast	1000	12	12	12
MR Rice	—	8½	8½	—
Muscocho	500	15½	15½	15½
Native Min	2000	7	7	7
N Formaq	25500	10½	10	10½
N Ginctar	1000	15½	15	15
Nw Mt Castig	5400	56	54	55
NA Rare M	27500	56	53	54
Opem Ex	2500	26½	26	26½
Pat Silver	4200	30	29	30
Paudosh	1000	3½	3½	3½
Peace Riv	100	5¼	5¼	5¼
Peso S	3300	525	520	525
Phoenix O	867	620	610	620
Pitt Gold	1000	5	5	5
Pow C Pr	—	18	18	—
Que Chib	—	69	66	—
Que Cobalt	1200	150	140	150
Que Explo	1000	14	14	14
Queenston	17500	27	25	26
Rancheria	3500	21	20	21
Ranger O	—	620	620	—
RA Pete B	—	88	88	—
Rusty L	6000	8½	8	8½
St-L Colum	8300	250	235	240
St-L Div Lds	500	95	91	91
St Lucie Ex	—	12½	12	—
Sapawe	3000	10	9½	10
Select Fin	—	325	325	—
Silver Reg	4500	81	78	81
Silver Sum	3500	12½	12½	12½
Sobeys A	—	9¼	9¼	—
Sogeno	100	9½	9½	9½
S Dufault	3000	24	23	24
Spartan Air	—	110	105	—
Stairs Ex	—	11½	11½	—
Std Gold	—	12½	12½	—
Sturgeon	—	44	44	—
Subeo	23850	264	250	253
Sullivan	100	440	440	440
Superpack	—	19	19	—
Surlaga	—	125	118	—
Tache	—	8	8	—
Tazin	9000	8	7½	8
Terrex Mng	—	39	39	—
Timrod	3000	60	50	50
Titan	10500	19	10	10
Tor-Lt	—	370	370	—
Trsterre	1000	15½	15½	15½
Un Obalski	—	120	111	—
Val-Mar	—	12⅝	12⅜	—
V Der Haut	950	5¾	5½	5½
Saite Dufault	—	27	27	—
West Hill	—	31	30	—
West Tin	3000	8½	8½	8½
Wisconsin	20550	37½	35	37½

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Variat. 8 octobre	+ .72	— .81	— .74	+ .22	+ .07
Clôture 8 octobre	186.25	149.27	168.41	177.16	95.21
Haut — 1968	185.53	150.33	171.73	176.94	95.90
Bas — 1968	148.69	119.16	113.50	139.70	66.18
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

titres au comptoir

Source : Bensard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	13	16
Advance RL	4	6
Acanic	1	3
Albatros	15	20
Amal Mng	5	—
Americ	45	50
Amer Chib	*	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2½	4
Beacon	14	19
Bumo Chib	12	18
Beauport Holding	12	17
Bonaventure	35	45
Bracemac	9	11
Cdn Javelin	18¼	18⅝
Chib Asbestos	—	23
Chibtown	35	37
Clero	15	25
Cuvier	2	5
D Lesseps	60	70
Dasson	—	10
Doral	1.00	1.25
Dubisson	3	5
Ducros	35	—
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Expo Ungava	60	65
Frebert	16	20
Ganda Silver	6	8
Gaspe Copper	43	45
Gaspesia	30	40
Gibson	2	4
Gold Star	3	4
Grt Lake Nickel	$ .25	$ .50
Hucamp	60	80
Independant	2	4
Iroquois	5	10
Imperial Miner	18	22
Jack Waite	2	4
Jubilee	55	65
Juma	3	6
Kewagama	5	7
Kukatush	4	5
Lake Beaver	16	18
Mt Cartier	25	35
Leeds Metal	8	11
Little Tex	—	10
Lun Echo	28	32
Madex	10	—
Main Oka	2	7
Martin Bird	¼	1⅛
Mattagami Ex	—	5
Magar	50	53
Molybid	10	15
Naganta	53	60
Nat Malartic	1.70	1.80
Nemrod	55	65
New Assoc Dev	7	9
New Basko	5	15
New Insco	13	18
New Lorie	8	10
New Miller	—	5
New Pascalis	45	55
Nipiron	20	25
Norque	¼	8
Nort Beaudulac	18	21
North Shore	68	73
Nouvelle	35	45
Oklena	1	2
Olympus	—	25
Omega	7.00	7.25
Prada	5.25	6.25
Ran Lux	—	25
Que Uranium	70	73
Quejo	4	6
Radio Hill	—	80
Rem Pete	3.40	3.60
Rand Mat	1	3
Sequin	2	4
Scandia Mng	40	45
Thunder Bay	3.00	3.25
Tri Hope	3.50	4.00
Sullico	5.25	6.25
Tri Hope	4.00	4.25
Waco Pete	5	8
Watson Lake	1	3
Weegee	1.80	2.10
Wm Leys	2	4
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kipper and Co.

	Achat	Vente
Baie d'Economie Que	$ 25	$ 75
B C Molyb wts	6½	7½
Can Foreign Sec	13.00	15.00
Cntrol Dynamics	7¾	8¼
Chib Craft	9.00	9.50
Computel	40	42
Consol Thea "A"	6.50	—
Credico	25	60
Crown Life	34½	35½
Electronic A	15¼	15¾
Grenache	3¼	3¾
District Trust	8.00	9.00
East Can Savings	4.50	5.50
Halton and Peel Tr	19½	22
Hamilton Trust	5.50	6.50
Income Life	6.00	7.00
Industrial Life	26	28
I Sustcoms	8¾	9¼
La Prevoyance	18	20
La Stabilitve	4.00	5.00
London Life	60	65
Les Prevoyants	6.00	7.00
Lincoln Trust	4.00	5.00
Marigot Inv	3¾	4½
Marigot wts	1.75	2.50
North West Life	6.50	8.00
NS L Pow	57	—
Id. 4½ priv	65	—
Id $ priv	35½	—
Nova Scotia Tr	42	—
Poca Corp	5¼	5¾
People Stores	15¾	16¼
Permeatre Corp	31	32
Rapid Date	3½	3¾
Seaboard Life	6.50	8.00
Stadman Indt	24½	25½
Subersol	4.50	5.50
Ter d'em et de Fid	19.50	21.00
Unicon Security	7¼	7¾
Wellington Bk A	1.00	1.50
Zodiac A	2½	2¾

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
8½, 1er oct.	1969	99½	100
5 , 1er juin	1971	97	97½
7 , 1er avril	1973	100½	101½
5½, 1e oct.	1975	93½	94½
6 , 1er avril	1971	99½	100
5½, 1er juin	1976	79½	80½
5½, 1er sept	1980	68	69
5 , 1er juil	1979	93	95½
6½, 1er oct	1970	100½	101½
4½, 1er sept	1983	74¼	77½
5¼, 1er mai	1990	62	63
5¾, 1er Sept	1992	87½	88½
6½, 1er oct.	1995	96½	97½
4½ , 1er sept	1972	91¾	92¾
5½, 1er oct	1969	99½	100
7 , 15 juin	1974	100½	101½
4½, 1e r d e c.	1973	98½	99½
4½, 15 dec	1969	100¼	100¾
Perpetuels 3		49	52
CNR 2¾, 15 sept	1969	97	97½
CNR 5½, 15 dec	1971	97½	98½
CNR 4, 1er fev.	1981	74	75
CNR 5¾, 1er jan.	1985	88	89
CNR 5½, oct.	1987	79½	80½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
AMFC 7½ mars	1990-93	98	99
BC EL 6½ 1er avr	1990	89	91
Mo Hyd 7¼ sept	1984-88	96½	97½
NBrs 7½ 2 juil	1968	99½	100½
I P E 7½ 1 juin	1968	98½	99½
NE 7½ 15 juin	1968	98	99
TN 7½ 15 fev.	1968	96½	97½
Ont Hyd 1er av.	1992	94	97
Que 7½ 15 jan	1968-88	98	99
Que 7½ 1er dec	1972-86-89	99	100
Que 7½ 15 mai	1980	98½	99½
MUNICIPALITES			
Montr. 7, 1er jan	1992	89	91
TorMet7¼ 1er mai 1969		97	98
CONVERTIBLES			
Simpsons 5½	1979	156	—
TC Pipe Line 6	1989	100	102
W Coast x-pon 5½	1988	100	102
North Shore	1985	81½	—
Nouvelle	1983	83¾	—
Oklena	1984	83	—
Olympus	1991	99½	—
Omega	1969	91	—
Prada	1972	86½	—
Ran Lux	1978	82½	—
Que Uranium	1979	91½	—
Quejo	1977	99½	—
Radio Hill	1987	99½	—
Rem Pete	1978	88½	—
Rand Mat	1982	99½	—
Sequin	1987	99½	—
Scandia Mng	1988	98	—
Thunder Bay	1992	92	—
Tri Hope	1988	98	—
Sullico	1972	86½	—
Tri Hope	1978	82½	—
Waco Pete	1979	91½	—
Watson Lake	1987	99½	—
Weegee	1989	99¼	99¼
Wm Leys	1988	99	—
Young Dave	1992	98½	—
Alberta G T 5½	1985	81½	—
Ang-Can Tel 6	1983	83¾	—
Bell Phone 5½	1984	83	—
Bell Phone 7¾	1991	99½	—
B.C. Tel 6¼	1989	91	—
B.C. Tel 6½	1992	92	—
Col Pow 7½	1988	98	—
Cdn Elec 6	1972	86½	—
Consu Gas 5	1978	82½	—
Consu Gas 6½	1979	91½	—
Mont Elect 7¼	1987	99½	—
North C Gas 6	1989	99¼	99¼
Nfld Lt Pow 7½	1988	99	—
Northern Tel 5½	1983	82½	—
TC Pipe Line 5.85	1987	82	—
Que Tel 5	1925	90	8½
Que NO 7	1990	84	—
Union Gas 7¼	1988	99½	100½

du parquet de la bourse

Ecarts étroits irréguliers à Montréal

La **Bourse de Montréal** évolue en baisse étroite et irrégulière cet après-midi au cours d'une séance assez active. A l'indice, les industrielles et les banques sont en baisse tandis que les services publics et les papeteries gagnent un peu de terrain. L'indice combiné s'inscrit à 176.4, en baisse de 0.52.

Parmi les principaux changements, la anque d'Epargne se replie de 1 point à 11, Imperial Oil de ¾ à 84⅞, United Corp. "B" de ¾ à 16¼, Calgary Power à 25½, International Utilities à 48½ et Seagrams à 48 baissent de ½ chacun. Massey à 19¼ et Denault à 17 se replient de ⅜ chacun.

Chez les gagnants, Sherwin-Williams s'élève de 1½ à 24 et Famous Players de ¾ à 66½ de même que Salada Foods à 13½. Shell Canada à 33¼, Maclaren "A" à 16¾ et Reitmans à 16½ s'élèvent de ½ point chacun. Trans-Canada Pipeline gagne ⅝ à 38½ et Abitibi ¼ à 8¼.

A la Bourse Canadienne, Sogena aux industrielles gagne 1 point à 9½ et Commodore Business en perd ½ à 9¼. Aux minières, Sogemines gagne .08 à 65 cents. NA Rare Metals .03 à 56, Mistango .02 à 32 et Wisconsin .02 à 37 cents. Canadore perd .02 à 44 cents.

* * *

A **Toronto**, le marché évolue assez activement dans une tendance irrégulière.

A l'indice, les industrielles et les pétroles de l'Ouest se replient tandis que les aurifères et les métaux non ferreux sont légèrement en hausse.

Parmi les "blue chips" aux industrielles, Imperial Oil se replie de ⅜ à 85, Shell gagne ⅝ à 33¼ et BA Oil reste inchangée à 47. Ailleurs aux industrielles, Slater Steel gagne ⅜ à 14 et Victoria & Grey Trust ½ à 17½. La Banque de Commerce perd ¼ à 17⅜ de même que Canadian Pacifique à 69. Aux métaux Denison gagne ½ à 76⅞ et Noranda ⅜ à 57½. Aux pétroles, Canadian Superior Oil perd ¼ à 57⅜ et General Del Rio ⅛ à 16⅞.

* * *

Le New York et l'American Exchanges sont à nouveau fermés aujourd'hui, comme à l'accoutumée les mercredis et ce jusqu'à nouvel ordre.

* * *

A la **Bourse de Londres** aujourd'hui, presque tous les secteurs du marché se replient mais les pertes enregistrées par la plupart des "leaders" sont peu significatives. Les aurifères sud-africaines sont généralement en baisse mais les australiennes remontent.

Du côté des titres libellés en dollars, la tendance est irrégulière.

* * *

PARIS — Nouveau "boom" cet après-midi sur le Crédit Industriel et Commercial et sur le Crédit du Nord qui enregistrent les hausses les plus fortes qu'il y ait eu depuis le début de l'affaire à la fin du mois d'août sur le CIC notamment qui gagne pour le moment 44 francs, la demande était si forte qu'il a fallu plus d'une demi-heure pour le coter. Cette agitation frénétique autour des deux banques contraste avec le marasme qui s'est installé dans le reste du marché. Les autres valeurs, à de rares exceptions près, sont en effet étroitement irrégulières, les effritements étant plus nombreux que les progrès.

La réserve qui domine la tendance générale s'explique pour une bonne part par les incertitudes qui entourent le règlement de l'affaire Fiat-Citroën. Les rumeurs vont bon train et une certaine inquiétude se manifeste dans les milieux financiers à l'égard de cette affaire qui pèse manifestement sur le marché. A part cela, l'or est stable.

fruits et LEGUMES

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture et la Colonisation.

Pommes : McIntosh, $2.00 à $2.25; Wolf River et Lobo, $2.00 le minot.

Aubergines : $3 les boisseau.

Baume : $1 à $1.25 la doz.

Betteraves : .30 à .35 le paquet de 12; $1.25 à $1.50 pour 50 lb; petites, $2 pour 50 lb.

Brocoli : $2 à $2.25 la doz.

Carottes : .60 à .70 la doz; $1 à $1.25 pour 50 lbs; $1.50 à $1.75 pour 10 cellos de 3 lbs ou 24 cellos de 2 lbs.

Céleri : $1 la doz.

Cibeulette : $1.00 la doz.

Chicorée et escarole : $1 à $1.25 la doz.

Choux : verts $1 les 50 lbs; Savoie, $1.50 à $1.75 la doz; rouges, $1.25 la doz.

Choux de Bruxelles : $3.25 à $3.50 pour 16 pintes.

Choux chinois : $1.50 à $1.75 pour 12.

Choux-fleurs : $1.25 à $1.50 la doz.

Concombres : $1.50 à $2.50 pour 6 doz.

Citrouilles : $2.50 à $3.50 la doz.; Marrow $1.50 à $2 le minot : Zucchini, $2 à $2.50 pour 20 lb : Hubbard, $2 la doz. : Pepper, $1.50 à $1.75 le cageot.

Echalotes : $1.50 à $1.75 le cageot de 2 ou 3 doz.

Epinards : $1 à $1.25 le minot : $2 à $2.25 pour 12 cellos de 10 oz.

Fèves jaunes : $2.25 à $2.50 les 20 lb, vertes, $2.25 à $2.50 les 20 lb.

Laitue : Iceberg, $2 à $2.25 pour 18 : frisée, $1.25 à $1.50 pour 24 : Boston, $1.25 à $1.50 pour 16 : Romaine, $1.50 pour 12.

Oignons : .60 à .70 la doz : $1.50 à $1.75 pour 50 lb : gros $2.25 à $2.50 pour 50 lb.

Panais : $2.50 à $2.75 le boisseau : $2.50 pour 12 cellos de 2 lb.

Persil : .50 à .60 la doz.

Pommes de terre : .90 à .95 les 50 lb : grenailles, .65 à .75 les 50 lb : lavée, $2 pour

La J.E.C. dénonce l'indifférence des étudiants devant l'information et les lacunes des média d'information

par Marcel ADAM

— Une réglementation devrait fixer des normes minimales de quantité et de qualité des émissions d'information mises en ondes, tant à la radio qu'à la télévision;

— Dans chaque entreprise d'information, des journalistes devraient être libérés en temps suffisant pour ramasser les données et produire des dossiers sur les questions importantes;

— Au sein des entreprises, les journalistes devraient participer à l'élaboration et à l'orientation des politiques d'information, à la suite d'une redéfinition des relations propriétaires-administration-rédaction.

Voilà quelques-unes des nombreuses recommandations contenues dans un mémoire intitulé "Les zones grises de l'information" remis hier aux journaux. Ce document contient les résultats d'une enquête menée par la Jeunesse étudiante catholique (JEC) sur les réactions des étudiants face à l'information, quelques situations-problèmes de l'information et des recommandations traçant des jalons de solution.

Absence de conditions favorables

Menée dans les milieux étudiants des régions suivantes: Amos, Chicoutimi, Edmundston, Joliette, Moncton, Mont-Laurier, Montréal, Rimouski, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Jean et Sherbrooke, cette enquête révéla que peu d'étudiants s'assuraient une information suivie sur les événements significatifs et qu'en conséquence la connaissance qu'ils ont de ces événements demeure le plus souvent superficielle.

L'enquête a aussi révélé l'absence de conditions favorables à la création de réflexes d'information chez l'étudiant. Par exemple:

— L'école fonctionne comme si les techniques modernes de communication n'existaient pas;

— Les parents sont souvent aussi désemparés que les étudiants devant l'information;

— Le monde de l'information est loin de toujours attirer l'attention du public sur les problèmes majeurs ou sur les défis importants posés à la population — et les médias d'information qui le font ne sont pas toujours accessibles à la majorité.

D'abord ce sondage de six mois, auprès de quelque deux mille étudiants du niveau secondaire, a révélé que dans l'ensemble les étudiants accordent peu d'importance à l'information. Par exemple, à Québec, les trois quarts ne s'arrêtent qu'aux gros titres des journaux; et après l'information internationale, ce sont les pages artistiques et l'horoscope qui les intéressent le plus. Et dans les revues, les romans-feuilletons les intéressent davantage que les reportages.

Et à Montréal, les articles sur les vedettes intéressent 67 p. 100 des étudiants consultés, alors que la politique provinciale, municipale et fédérale, intéresse 6 p. 100, 4 p. 100 et 2 p. 100 — venant après les bandes dessinées, la vie mondaine et les pages sportives.

Ignorance et opinions non fondées

Le mémoire en déduit que les connaissances des étudiants sur les événements sont peu approfondies et que leurs opinions sont de ce fait souvent peu fondées.

Si les étudiants, selon ce sondage non scientifique et qui ne peut être plus qu'indicateur, sont mal informés et peu intéressés à l'être, le mémoire de la JEC constate que l'école telle qu'elle existe actuellement "n'habiilte pas à travailler à l'aide de l'information": sauf exception, l'école est loin de tenir compte des richesses et de l'importance croissante de l'information; les bibliothèques offrent aux étudiants peu ou pas de journaux d'information; les professeurs ne transmettent que ce qui est arrivé dans le passé et semblent incapables de se dégager d'un programme, comme s'ils étaient peu conscients de toute l'histoire qui se fait actuellement.

Ainsi, dit le mémoire, les matières scolaires sont retournées uniquement vers le passé, sans référence aux événements actuels. Et dans les écoles on ne trouve généralement aucun exemplaire de journaux ou de revues d'information dans les salles communes.

Le milieu familial, selon le mémoire, est aussi responsable de cette situation. On a remarqué, par exemple, que l'intérêt que portent des étudiants aux questions politiques et sociales coincide avec la place qu'elles occupent dans les conversations familiales. Mais rares, semble-t-il, les familles où existe un tel intérêt.

Cette indifférence familiale serait causée par un sentiment d'incapacité, d'impuissance devant les problèmes de la société et du monde.

Le mémoire voit aussi des lacunes du côté des média d'information.

Par exemple, une étude intensive des quotidiens et l'écoute du téléjournal, particulièrement à l'occasion de grands conflits syndicaux, a démontré une primauté des communiqués de presse et de déclarations d'hommes ou de corps publics — toutes des informations fournies par des personnes en fonction.

"Il nous semble, dit le mémoire, qu'il y a là un danger pour l'information de se limiter aux voies officielles et de se faire ainsi l'instrument inconscient de la propagande. Comment connaître, en effet, l'opinion des chômeurs, des salariés, des non-initiés, des pauvres, etc ?"

De plus, ajoute le mémoire, le peu d'enquêtes effectuées par les organes de presse n'équilibre pas cette situation.

A ce sujet, dit-on, l'équipe de la JEC de Montréal a tenté une expérience avec une vingtaine d'étudiants, au cours de la fin de semaine du 29 septembre 1967. Ils ont étudié l'information qui leur était fournie sur la grève de la Commission des transports de Montréal dans LA PRESSE et Le Devoir du 30 août au 29 septembre 1967.

Outre quelques contradictions, ils constatent que ce qui a peut-être le plus manqué, c'est de dépasser les termes immédiats de cet événement pour le situer dans un contexte plus large.

"Nous nous sommes aperçus, disent les enquêteurs, que les journaux rapportaient, le plus souvent fidèlement, une foule de faits et de déclarations... Mais il y a plusieurs vides, plusieurs contradictions que le lecteur ne peut remplir ou dénouer lui-même, Il nous semble que les journalistes ont à fouiller plus loin que la déclaration d'un tel ou d'un tel pour faire ressortir les véritables enjeux d'un événement ou pour donner l'éclairage qui permette de juger."

Rareté des analyses et commentaires

Le mémoire déplore également le peu d'analyses dans les journaux et sur les ondes. Quant aux commentaires, "ils brillent par leur rareté ou ils sont tellement nombreux qu'on en oublie l'événement lui-même". De plus, particulièrement dans les journaux, il y a peu de sections consacrées à résumer et à synthétiser les questions importantes: l'historique du Vietnam, la situation financière du Canada, le degré d'avancement des réformes de l'éducation, etc...

Par ailleurs, le refus de certains journaux et postes de radio, notamment à Québec, de traiter de certains problèmes sociaux et syndicaux, incite les étudiants à penser, dit le mémoire, "que l'information n'est pas exempte d'ingérence de la part de l'administration de telle ou telle entreprise d'information".

Le mémoire dénonce également un aspect du régime actuel de l'information: "la corruption de la matière même de l'information considérée comme un produit qu'il faut mettre en vente en vue du profit".

"Beaucoup de journalistes", dit le mémoire à la suite d'une consultation auprès d'une vingtaine de journalistes professionnels, "s'efforcent de pratiquer leur métier avec compréhension et sérieux mais les conditions de travail les réduisent à se contenter de courir les communiqués, à recopier des déclarations.

"On ne donne pas aux journalistes les moyens de faire des recherches et des enquêtes", ajoute le document.

Enfin le mémoire jéciste souligne que la participation véritable des journalistes à l'élaboration des politiques d'information, à l'intérieur de l'entreprise, est le cas d'une infime minorité.

Quelques recommandations

C'est à partir de ces constatations que le mémoire avance plusieurs recommandations:

Que le milieu étudiant se donne ses propres moyens d'information et que les étudiants, de plus, s'engagent dans les grands média d'information où ils informeront le public sur le milieu étudiant, en même temps qu'ils exprimeront leurs vues sur la société.

Que le contenu des matières éducationnelles et la programmation soient revus et qu'on y prévoie des cours d'information socio-politique et de langage journalistique.

Qu'une réglementation fixe des normes minimales de quantité et de qualité des émissions d'information mises en ondes, tant à la radio qu'à la télévision.

Que les journaux, revues et autres média d'information inventent des mécanismes de publicité auprès des étudiants.

Suivent plusieurs recommandations pour combler les lacunes décrites plus haut.

Harriman: Hanoï doit faire un pas

PARIS. (PA, UPI, AFP) — M. Averell Harriman a réaffirmé aujourd'hui que les Etats-Unis ne cesseront pas les bombardements au Nord-Vietnam à moins d'avoir des raisons de croire que Hanoï désire réellement une désescalade mutuelle et est prêt à engager des pourparlers de paix "fructueux".

Dans une déclaration aux journalistes avant de se rendre à la 25e séance des conversations avec le Nord-Vietnam, M. Harriman a indiqué qu'il n'y avait aucun changement dans la position américaine. "C'est l'autre côté qui bloque la négociation, a-t-il dit. Il appartient aux Nord-Vietnamiens de faire un pas."

La déclaration de l'ambassadeur américain semble vouloir couper court aux rumeurs selon lesquelles le président Johnson pourrait ordonner la cessation totale des bombardements au Nord-Vietnam afin d'aider la campagne du candidat démocrate à la présidence, le vice-président Hubert Humphrey.

Une fois de plus, M. Harriman a accusé les Nord-Vietnamiens de distorsions exorbitantes de la réalité en proclamant des pertes américaines énormes et des victoires militaires. Les Nord-Vietnamiens finissent par y croire, a dit M. Harriman, et c'est peut-être la raison de leur intransigeance.

M. Harriman était accompagné de M. Cyrus Vance, revenu hier soir de Washington, où il a conféré avec les dirigeants américains. Selon certaines sources, il a peut-être demandé au président Johnson d'adopter une position plus flexible dans les négociations avec Hanoï. Mais à son retour, M. Vance n'a donné aucun indice dans le sens de ces spéculations.

Congo: Mulele est fusillé

KINSHASA. (PA). — Le gouvernement congolais annonce que le leader rebelle Pierre Mulele a été fusillé par un peloton d'exécution à 5 h. 30 ce matin, dans le plus grand secret.

Mulele, qui était revenu au Congo le 28 septembre sur la foi d'un sauf-conduit et d'une promesse d'amnistie, avait été condamné à mort par un tribunal militaire spécial hier, à l'issue d'un procès expéditif de 15 heures. Le président Joseph Mobutu a aussitôt rejeté un appel à la clémence.

EVEQUE DE GASPE

Le pape a nommé évêque de Gaspé, au Canada, l'abbé Gilles Ouellet, de la Société des Missions étrangères de Québec, directeur national des oeuvres pontificales missionnaires du Canada, annonce, de la Cité du Vatican, l'agence France Presse.

Un état-major à la police de Saint-Michel

Même si les rumeurs d'annexion se multiplient à quelques jours du référendum, tout continue de se dérouler normalement au sein des services municipaux de Saint-Michel.

C'est ainsi que, sur la recommandation du directeur de police, M. Ubald Legault, le conseil municipal a accepté hier soir de créer le premier état-major de ce service.

La haute administration du corps policier sera composée du directeur Legault, du chef de police Fernand Dinelle et de trois autres policiers qui ont été promus à un nouveau grade. Il s'agit de l'inspecteur Sylva Therrien, qui devient inspecteur-chef; du capitaine Léopold Verdon et du capitaine Léo Turcot, qui auront dorénavant le titre d'inspecteur et du lieutenant-détective Robert Turcot, qui est lui aussi promu inspecteur.

Selon les explications fournies au conseil par le directeur général des services, M. Marc Courtemanche, l'état-major consiste principalement en une cour qui entend les griefs mais dont les membres ne font pas partie de la Fraternité des policiers. On a d'ailleurs aboli les deux postes de capitaine et un poste de lieutenant. Les nouveaux inspecteurs poursuivront le même travail.

Présumé membre d'une bande de fraudeurs détenu

Un jeune homme de 24 ans, Yves Lévesque, soupçonné de faire partie d'une importante bande de fraudeurs professionnels, est présentement détenu, après avoir été arrêté aux petites heures, en possession de marchandises volées, en face d'un cabaret du nord de la métropole.

Le détenu était activement recherché par le sergent-détective Jean-Luc Poirier, de l'Escouade des fraudes de la police de Montréal.

Il devait comparaître sous peu sous une quarantaine d'accusations de fraudes et d'usage de faux. Il serait en effet relié à la mise en circulation, au cours des derniers mois, de plusieurs milliers de dollars de faux chèques émis au nom de la ville de Montréal dans des banques de la métropole.

Nécrologie

J.-René Desilets

M. J.-René Desilets, secrétaire de l'Association des pâtissiers de Montréal, est décédé hier.

Faisant partie de la chaine des rôtisseurs, M. Desilets était Grand argentier du Bailliage du Canada, membre des Vignerons de Saint-Vincent et chevalier du club gastronomique "L'Ordre de Saint-Fortunat",

Il était Chevalier de Colomb (4e degré), membre de l'Assemblée Dollard et du Conseil Maisonneuve.

Il avait été président fondateur de l'Association des hommes d'affaires de Rosemont, en 1950.

Outre sa femme, il laisse ses soeurs, Mlle Yvonne Desilets, Mmes C.-B. Marchand (Marie) et S. Sénécal (Juliette); son frère, M. J.-Aimé Desilets; son beau-frère, M. Jean Mathieu, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 10 h., en l'église Saint-Jean-Vianney.

Doctorat honorifique de l'université Bishop à M. Michener

OTTAWA (PC) — Le gouverneur général et Mme Roland Michener se rendront à Lennoxville vendredi où M. Michener recevra un doctorat honorifique en droit civil.

Le couple vice-royal quittera la capitale vendredi après-midi à bord d'un avion de l'aviation royale du Canada à destination

FUNERAILLES REMERCIEMENTS

M. Hubert Côté

Le 24 août dernier eurent lieu en l'église St-Léonard les funérailles de M. Hubert Côté, chargé de compte à l'agence de publicité Burns. Les membres de la famille tiennent à remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par visites au salon, offrandes de messes et de fleurs ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire au registre sont priées de considérer ces remerciements comme personnels. ●

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLARD (Nicole) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 24 ans, est décédée Nicole Allard, fille de M. et Mme Roger Allard, demeurant 8021, rue De Gaspé. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
340, rue Jarry est,

à 9 h. 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Fabreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANDREOLI (Eva) — A Montréal, le 6 octobre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Fortunato (Nino) Andréoli, née Eva Hervieux, demeurant à 3623 Rushbrooke. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame Ouest

à 9.45 h pour se rendre à l'église St-Jean, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANDREWSKY (Brone "Bertha") — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 55 ans est décédée Mme Siatalor Andrewsky, née Brone "Bertha" Praspalauskas, demeurant à 493 Wickham avenue, St-Lambert. Mère de David. Elle laisse 2 frères: Adolphe et Peter Prost. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse
coin 11e Avenue, Rosemont,

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Casimir, Parthenais et Sherbrooke, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Maurice) — Accidentellement à Montréal-Nord, le 6 octobre 1968, à l'âge de 32 ans est décédé M. Maurice Auger époux de Carmen McMillan. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
5001, Boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Berthe) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 50 ans est décédée Mme Roger Beauchamp, née Berthe Lavictoire, demeurant 8670 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 boul. Crémazie est,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Alexandre) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 82 ans est décédé M. Alexandre Bédard, époux de Marie-Louise Beauregard. Il laisse dans le deuil 1 soeur Alfredine (Mme Oscar Godbout). Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2254, rue Bellechasse,
coin le avenue Rosemont

à 8 h 15 pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 8 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Eléonore) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 92 ans est décédée Mme Eléonore Tremblay, épouse de feu Lucien Bergeron. Elle laisse 1 fille: Alice, 5 fils: Omer, médecin; Joseph, Gérard, Rév. Pères Georges et Henri-Paul de la congrégation Ste-Croix, ainsi que 2 frères: Arthur et Amédée Tremblay de St-Joseph-de-la-Rive, comté Charlevoix. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,

à 8 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Jean) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean Blanchard, ex-organisateur du Salon du Meuble de Montréal, et du Salon du Sportman, époux de Marguerite Lortie, demeurant 373 est, boul. St-Joseph, app. 1. Il laisse dans le deuil 1 fille Lise (Mme Pierre Desmarais II), 1 fils Pierre et son épouse Suzanne Boisseau, et plusieurs petits-enfants, 1 soeur Carmen (Mme Charles Bilodeau), 1 frère Maurice et son épouse Léda, 1 belle-soeur Paulette (Mme Jean Ouimet). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNET Fernand) — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 54 ans est décédé Fernand Bonnet, époux de Ruth Bertrand, père de Fernand Jr., Bernard, Mme Guy Cinq-Mars (Evelyne), Sylvia et Mireille, demeurant rue St-Donat. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Conrad) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Conrad Bourdon, ex-employé de la Compagnie L. E. Waterman Pen époux d'Eugénie Lamoureux, demeurant 2171 Champlain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1385, rue Ontario est

à 9 h 45, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUVIER (Louis-Lionel) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis-Lionel Bouvier, célibataire. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet, Inc.,
1922, boul. Rosemont,

à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Louis) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé Louis Cyr, époux de feu Georgiana Cyr, père de Lucien, Augustin, Mme veuve E. Fugère (Marie-Anne), Roger, Mme François Côté, (Marie-Jeanne), Mme Edgar Cormier (Virginie), et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson, Inc.,
1415, rue Fleury est,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Henri) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Henri Daigneault, fils de feu Alphonse Daigneault, et de feu Marie-Louise Ménard, demeurant 2331, des Erables, frère de Mme Arthur Caron (Marie-Louise), André, Mme Lucien Verdon (Yvonne), Alphonse, Mme Louis Yannonie (Georgette), Mme Roland Ranger (Jeannine). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Sarah) — A St-Philippe de Laprairie, le 8 octobre 1968, à l'âge de 77 ans est décédée Mme Roch Demers, née Sarah Proulx. Elle laisse dans le deuil outre son époux ses fils, Paul, Gérald, Noël, et ses filles Mme Victori Martin (Anne-Marie) Mme Jacques Archambault (Thérèse). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Poissant et Fils Enrg.,
à St-Philippe de Laprairie,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESILETS (J.-René) — A Montréal, le 8 octobre 1968, est décédé M. J.-René Désilets, époux de Pauline Mathieu. M. Désilets faisait partie de la chaine des rôtisseurs. Grand argentier du Baillage du Canada, du club gastronomique l'ordre de St-Fortunat, Chevalier, pré-fondateur des Hommes d'affaires de Rosemont 1950, Membre de la Confrérie des Vignerons de St-Vincent, Chevalier de Colomb assemblee Dollard, 4e degré, conseil Maisonneuve, secrétaire de l'association des pâtissiers de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

à 9 h. 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVEAULT (Bernardin) — A Longueuil, le 7 octobre 1968, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Bernardin Deveault, époux en 1ères noces de feu Marie-Ange Léveillé, et en 2èmes noces de feu Marie-Adèle Léger. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Roy Inc.,
7018, rue De Marseille,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (William) — A l'hôpital du Sacré-Coeur, le 7 octobre 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé William Dubé, époux de Marguerite Poirier, père de Lucille (Mme J.-P. Sirois), Suzanne (Mme R. Cleroux). Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5503, boul. Gouin ouest,
Cartierville

pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de St-Martin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCLOS (Paul) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 68 ans est décédé Paul Duclos, époux de Simone Leclerc. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.,
1415, rue Fleury est,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DULUDE (Clément) — A l'hôpital Royal Victoria, le 7 octobre 1968, après une longue maladie, est décédé Clément Dulude, époux bien-aimé de Catherine Stone; père de Clément et John. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest,

pour se rendre à l'église Ste-Catherine-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Boucherville, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Flore) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Zéphirin Fortier, née Flore Malo, mère de Mme André Breton (Denise), Mme Ernest Brosseau (Thérèse), Jacques, Maurice et Jean-Pierre, demeurant 6750 rue Delaroche. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de St-Augustin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Ernest) — A Outremont, le 8 octobre 1968, est décédé Ernest Hébert, époux de Bernadette Marsolais, autrefois marchand en lainage, demeurant 284, avenue de l'Epée. Les funérailles auront lieu samedi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Monique) — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 19 ans est décédée Mlle Monique Hébert, fille de feu Wilfrid Hébert, et de Laurence Salvail, demeurant 8021 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Charles-Aimé) — A Verdun, le 8 octobre 1968 à l'âge de 77 ans est décédé Charles-Aime Guyon, tailleur, époux de Marie Angélina Cyr, frère de Cécile Royal, Marguerite, demeurant 4573, rue Wellington app. 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue De l'Eglise,

à 10 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Lydia) — A Montréal, le 7 octobre 1968 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Alexandre Hébert, née Lydia Vincent, mère de Simone, Henriette (Mme F. Desrosiers), Jeanne-D'Arc (Mme R. Langlois), Maurice et Roger. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Georges) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges Labelle, ex-pompier du service de Montréal, époux d'Emela Leblanc. Il laisse dans le deuil ses 2 fils: Jean-Claude et Jacques, demeurant 2072 Dezery. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJOIE (Laura) — A Montréal le 8 octobre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Lajoie, née Laura Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, est, rue Jean-Talon,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Jean) — A Montréal, le 7 octobre 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé Jean Leblanc, époux de Marie-Jeanne Daigneault, demeurant 5795 boul. Monk. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Louis) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Louis Leroux, époux de Lucille Lafleur, demeurant 7277 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau

à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Maria) — A Montréal, le 8 octobre 1968, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Arsène Marcotte, née Maria Petit, demeurant 4275 Bellechasse. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Gilbert-de-Porteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORGAN (Maurice) — A Montréal, le 6 octobre 1968, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Maurice Morgan, époux de Marie-Anne Belair, demeurant à 4428 Rivard. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires

Adolphe Lemay Inc.,
25, Ave Laurier Est,

à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIOTTE (Napoléon) — A Montréal, le 9 octobre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Napoléon Piotte, époux d'Albertine Lafrance, demeurant 5880 Madoc. La dépouille mortelle est exposée aux salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau.

Avis des funérailles plus tard.

POIRIER (Corinne) — A Montréal le 8 octobre 1968 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve William Poirier, née Corinne Biron, demeurant 334, Mercille, St-Lambert. Elle laisse dans le deuil, ses enfants Gilles, Gaston, Réal, Bruno, Huguette (Mme Guy Guèvremont), Lise (Mme Jean-Paul Périnet), Ursule (Mme Gérard Gschwind), ses soeurs, Simone (Mme Maurice Hardy), Stella (Mme Gaston Thibodeau), son frère Oscar Biron, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lac-Mégantic, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille mortelle sera ré-exposée aux salons Jacques et Frères, rue Québec-Central (Lac-Mégantic), vendredi soir à 6 h. Libera samedi à 11 h.

POIRIER (Thérèse) — A McMasterville, le 8 octobre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Charles Poirier, née Thérèse Arbour. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Maurice Demers,
231, boul. Laurier, Beloeil

à 2 h 15, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur de McMasterville, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT (Amanda) — Après une courte maladie à l'hôpital de Bedford, le 7 octobre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Henri Racicot, née Amanda Arbec. Elle laisse dans le deuil ses fils Emile, Roland et Jean, ses filles, Mme Laurent Guertin (Alice), Mme Armand Bouchard (Simone), Mme Jean Vallée (Gabrielle), Mme David Paul (Fleurette), ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Desourdy,
à Farnham

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REED (Pauline) — A Montréal, le 9 octobre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Pauline Reed, fille de feu Octave Reed, et de feu Marie-Louise Moreau. Elle laisse 2 soeurs Marie-Marthe (Mme Roland Linteau), Thérèse (Mme Jacques Prince), 1 frère Jean-Claude. Les funérailles auront lieu vendredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges

à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RONDEAU (Albert) — A Montréal, le 6 octobre 1968 à l'âge de 60 ans, est décédé M. Albert Rondeau, époux de Germaine Harvey, demeurant 526 Lepailleur. Les funérailles auront lieu jeudi le 10